



■ Internes : début de dialogue

Les discussions, dans la nuit de mercredi à jeudi, entre une délégation des internes en grève et le secrétaire d'Etat à la santé se sont achevées sur un constat d'« ouverture ».

■ Nouveau premier ministre au Zaïre

Le président Mobutu Sese Seko a avalisé, mercredi 2 avril, la désignation d'Etienne Tshisekedi, l'un des principaux opposants, à la tête du gouvernement zaïrois.

■ La majorité en ordre de bataille

La quasi-totalité des candidats du RPR et de l'UDF aux élections législatives sont d'ores et déjà désignés. Certains en concluent que ce scrutin pourrait être anticipé.

■ Emploi et temps de travail

Le frémissement de la croissance ne suffit pas à créer des emplois.

■ L'UDF, « grande cause » de M. Léotard



L'ancien ministre joue son avenir politique sur le renouveau de la formation qu'il dirige.

■ La guerre des viandes

L'Europe estime insuffisantes les mesures sanitaires américaines sur le contrôle de la viande.

■ Le FIS absent des urnes en Algérie

Les islamistes algériens boycotteront les législatives du 5 juin.

■ Informatique et libertés

Un projet de loi prévoit que des données fiscales personnelles pourraient être communiquées aux organismes sociaux.

■ Football : victoire sans gloire

L'équipe de France de football a battu la Suède (1-0), mercredi 2 avril, grâce à un pénalty imaginaire.

Allemagne, 3 DM; Antilles-Guyane, 9 F; Autriche, 25 ATS; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 \$ CAN; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA; Danemark, 14 KR; Espagne, 220 PTA; Grande-Bretagne, 1 £; Grèce, 400 DR; Irlande, 1,40 £; Italie, 2900 L; Luxembourg, 46 FL; Maroc, 10 DH; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal, 250 PTE; Réunion, 9 F; Sénégal, 850 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2,10 FS; Tunisie, 1,2 Din; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

François Mitterrand était le commanditaire des écoutes pratiquées par la cellule de l'Elysée

Les archives de M. Prouteau dévoilent les activités d'un « cabinet noir » au sommet de l'Etat

« VU » : cette mention manuscrite, apposée par François Mitterrand sur plusieurs des notes saisies parmi les archives de l'ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Elysée, Christian Prouteau, atteste de l'implication personnelle de l'ancien président de la République. Instituée comme un véritable « cabinet noir » dans l'enceinte même de l'Elysée, de 1982 à 1988, la fameuse cellule écoutait, espionnait, consignait les informations touchant à la vie politique, professionnelle ou privée de ses « cibles », dans le souci de « renseigner » le chef de l'Etat.

Nommé préfet en 1985, publiquement décrit par M. Mitterrand comme un « homme extraordinaire », « prototype de ce que notre armée peut produire », M. Prouteau écrivait au président de nombreuses notes, désormais saisies par le juge d'instruction parisien Jean-Paul Valat. Dans son édition du 3 avril, l'hebdomadaire L'Express en cite certains extraits. Le Monde publie d'autres éléments, eux aussi tirés des archives saisies



le 19 février, dans un box de garage à Plaisir (Yvelines).

Dans une note rédigée à l'approche de la première cohabitation, M. Prouteau demandait à François Mitterrand, dans l'intérêt de sa « sécurité au sens large » de lui garantir une « autonomie de fonctionnement [...] vis-à-vis de certains ministères » et déplore les obstructions de Matignon aux demandes d'écoutes émanant de la cellule.

Le 16 mars 1993, au lendemain de la révélation de l'affaire des écoutes, et deux semaines avant la seconde cohabitation, M. Prouteau écrivait à Pierre Bérégovoy, encore premier ministre, une lettre-plaidoyer : « A aucun moment, peut-on lire, ni moi ni mes hommes n'avons procédé à des investigations qui ne nous aient pas été demandées. »

M. Prouteau est mis en examen depuis décembre 1994 pour « atteinte à l'intimité de la vie privée ».

Lire pages 10 et 11 et notre éditorial page 16

Le maire de Bogota veut « apprendre à boire » aux lycéens colombiens

BOGOTA

de notre correspondant

Les lycéens de Bogota pourraient bientôt avoir dans leur emploi du temps un cours, pratique et théorique, « pour apprendre à boire avec responsabilité ». La proposition en a été lancée par Antanas Mockus, philosophe, mathématicien et maire de la capitale colombienne. Elle suscite, comme toutes ses propositions, un débat animé dans la cité, notamment sur le bien-fondé d'organiser des cours pratiques - une fois par mois la classe se réunirait au café, sous la houlette d'un professeur - pour mieux étudier les effets de la boisson. « Il s'agit de mieux comprendre les effets physiologiques et psychologiques de l'alcool, les structures culturelles qui régulent son usage dans différents contextes et ambiances », a expliqué Antanas Mockus. Sa proposition devrait être officielle prochainement, après que seront levés les obstacles juridiques qui interdisent de vendre de l'alcool aux mineurs.

Le ministère de la santé, le Conseil national des stupéfiants et toutes les administrations concernées doivent encore étudier la ques-

tion. Dans un premier temps, le département d'éducation de la mairie de Bogota invitera les fournisseurs des établissements, publics ou privés, à suivre volontairement cette initiative. Les cours, non obligatoires, seraient optionnels, suivis par les élèves de première et de terminale dans le cadre plus général du programme de « comportement et santé » qui existe dans tous les lycées.

La proposition semble à première vue farfelue, mais le premier magistrat de la capitale colombienne l'a faite dans le cadre de ses campagnes destinées à diminuer la violence dans une ville où le taux des meurtres se situe parmi les plus élevés du monde (52 homicides pour 100 000 habitants au premier semestre 1996). Elle est aussi fidèle aux principes du maire selon lesquels l'agressivité et la violence dont Bogota s'est fait une spécialité sont, en grande partie, dues à une mauvaise éducation et à l'alcool. Selon une étude de l'Institut médico-légal de Bogota, 56,6 % des victimes de mort violente en 1995 avaient de l'alcool dans le sang. Et 80 % des rixes mortelles commencent par une bagarre dans la

ruie ou dans un bar, sous l'effet de l'alcool. Ces résultats ont conduit le maire, depuis déjà plus d'un an, à interdire la vente d'alcool dans les lieux publics à partir de 1 heure du matin, entraînant la fermeture de nombreux établissements nocturnes. Pour justifier cette interdiction au parfum de prohibition, il affirme qu'une vie sauvée vaut bien la suppression de tous les plaisirs du monde. Mais il s'appuie aussi sur une étude du ministère de la santé qui montre que les Colombiens, en moyenne, commencent à boire à l'âge de quinze ans et demi.

En attendant le début de ces cours initiatiques, tous les médias se sont fait l'écho du débat. Les spécialistes s'interrogent : l'alcoolisme est-il un mal culturel ou génétique ? Les plus conservateurs affirment qu'inciter les élèves à boire avec leurs professeurs les entraînera, à coup sûr, vers de sombres beuveries. Au Canada, pourtant, l'expérience est menée avec un certain succès éducatif, et avec le soutien... des fabricants d'alcool.

Anne Proenza

M. Nétanyahou, l'homme qui fait ce qu'il dit

UNE FOIS ENCORE, Benjamin Nétanyahou a prévenu. « Les Palestiniens ont compris qu'ils doivent réduire leurs revendications. Je pense qu'ils s'attendaient à obtenir un Etat indépendant avec la moitié de Jérusalem pour capitale et qu'ils se rendent maintenant compte que cela n'aura pas lieu. » Ce n'était

pas off, en privé ou dans quelque conclave secret du Likoud, son parti ; ce fut dit haut et fort devant le Parlement israélien, en début de semaine. Et pour ceux qui n'auraient pas entendu il le répète dans la prochaine livraison de l'hebdomadaire américain Newsweek : « Ce qui se passe aujourd'hui, c'est

un réaménagement [comprendre : à la baisse] de ce que les Palestiniens peuvent espérer. »

Le chef de la droite nationaliste israélienne poursuit une logique simple, facile à décrypter, méthodiquement mise en œuvre depuis janvier. A l'époque, après avoir longuement tergiversé, M. Néta-

nyahou s'était résolu à ordonner un retrait partiel de l'armée israélienne de la dernière grande ville de Cisjordanie qu'elle occupait encore, Hébron. Il s'agissait du minimum de concession territoriale auquel il ne pouvait échapper, sauf à renier la parole donnée par Israël et à se brouiller d'emblée avec la nouvelle administration Clinton. Il fallait montrer que le nouveau gouvernement, en dépit des procès qu'on lui avait fait ici et là, s'en tenait strictement aux accords d'Oslo. Ces accords que le Likoud abhorre, mais qui ont mis la paix sur les rails.

Mais ce geste accompli à la faveur d'une partie de la coalition de droite et d'extrême droite, chichement majoritaire à la Knesset, paraît n'avoir été destiné qu'à faire diversion. Dès le dernier blindé de Tshal éloigné de la cité des Prophètes, Benjamin Nétanyahou, le vrai, l'homme de conviction, regagne son camp : celui qui se refuse absolument au principe « la paix contre les territoires » inscrit entre chaque ligne des accords d'Oslo, le camp de ceux qui entendent briser la dynamique du retrait israélien de Cisjordanie réenclenchée avec le départ d'Hébron.

Alain Frachon

Lire la suite page 16 et nos informations page 4

Le marché de l'art sous l'Occupation

LE CENTRE POMPIDOU

expose trente-neuf œuvres volées ou achetées par les Allemands sous l'Occupation, période où le marché de l'art français, actif et prospère, fut fondé pour partie sur le pillage de collections appartenant à des familles juives. Parmi elles, une aquarelle de Foujita dont les propriétaires ont disparu en déportation, un paysage de Gleizes dérobé chez un collectionneur réfugié à Londres, ou encore une composition de Torrès-García au parcours mystérieux. Tandis que le ministre de la culture annonce un catalogue exhaustif de ces œuvres, le ministère du budget contrarie la quête par les généalogistes d'éventuels héritiers.

Lire page 26

Télé publique, publicité privée



JEAN-MARIE CAVADA

ALORS QUE la direction de France Télévision examine les conditions de réalisation d'un faux journal télévisé à usage publicitaire, une autre émission de France 3 est sujet à polémique. Utilisée à des fins commerciales, « La Marche du siècle » de Jean-Marie Cavada illustre les rapports ambigus que la télévision de service public entretient avec les sociétés de production privées.

Lire page 29

International	2	Aujourd'hui	23
France	6	Jeux	25
Société	10	Météorologie	25
Régions	13	Culture	26
Horizons	14	Communication	29
Carnet	18	Abonnements	30
Entreprises	19	Radio-Télévision	30
Finances/marchés	21	Kiosque	31

MARC FUMAROLI
de l'Académie française

LE POÈTE ET LE ROI
Jean de la Fontaine en son siècle

Editions de Fallois
PARIS



ZAÏRE Avant les négociations qui doivent s'ouvrir à la fin de la semaine en Afrique du Sud, le président Mobutu Sese Seko a avalisé, mercredi 2 avril, la désignation au

poste de premier ministre d'Etienne Tshisekedi, l'un de ses plus farouches opposants. M. Tshisekedi, soixante-six ans, qui dès le début de la rébellion prônait le dialogue, a

aussitôt annoncé qu'il allait envoyer une délégation à Goma, la « capitale » des rebelles. ● LE MOUVEMENT de Laurent-Désiré Kabila, qui l'avait mis en garde, a rejeté cette

nomination. Un porte-parole de la rébellion a déclaré que si M. Tshisekedi « veut conduire un navire en perdition, il faut qu'il apprenne à nager ». ● SIGNE de la grande mi-

sère du Zaïre, les enfants condamnés à la rue. Pour mieux les abandonner, leurs familles, qui ne peuvent subvenir à leurs besoins, les accusent de sorcellerie.

M. Mobutu a nommé premier ministre un de ses plus farouches opposants

Etienne Tshisekedi a aussitôt annoncé qu'avant les négociations en Afrique du Sud, il allait entamer des discussions avec les rebelles. Mais ceux-ci ont rejeté sa nomination. Ils l'avaient prévenu qu'ils le considéreraient comme un ennemi s'il acceptait le poste

KINSHASA

de notre envoyé spécial

La classe politique zaïroise a doté, mercredi 2 avril, le pays d'un nouveau premier ministre : Etienne Tshisekedi wa Mulumba, le chef de file de l'opposition radicale au régime du président Mobutu Sese Seko, a fini par faire l'unanimité au terme d'une semaine de débats souvent houleux.

L'acte constitutionnel, le texte régissant la vie du pays pendant la période de transition vers la démocratie, prévoit en effet que le premier ministre doit être choisi dans une famille politique autre que celle du chef de l'Etat, qu'il doit être accepté par la mouvance présidentielle, puis par le président de la République, avant d'être investi dans ses fonctions au cours d'une cérémonie au Parlement.

Dès l'annonce officielle de sa no-

mination dans des bulletins d'information diffusés par la radio et la télévision mercredi soir, M. Tshisekedi a indiqué qu'il allait dépêcher une délégation à Goma, le fief des rebelles dans le Kivu (est du pays), pour consulter l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo-Zaïre (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila, avant de former un gouvernement d'union nationale. Cette délégation de l'UDPS sera conduite par Justine Kasavubu, la fille de l'ancien chef de l'Etat (1960-1965).

L'accueil risque de n'être pas aussi chaleureux que le pense M. Tshisekedi. Les rebelles l'ont prévenu de longue date, lui demandant de ne pas accepter le poste de premier ministre de Mobutu, sous peine d'être considéré comme un ennemi. Mais, sûr de son bon droit, Etienne Tshisekedi

est persuadé que M. Kabila entendra raison et rejoindra les schémas démocratiques de transition dessinés il y a cinq ans lors de la Conférence nationale souveraine (CNS)... comme s'il ne s'était rien passé depuis septembre 1996. Comme si M. Kabila n'avait pas conquis militairement près d'un quart du pays.

ALLIANCES CONTRE NATURE

Le Haut Conseil de la République-Parlement de transition (HCR-PT) avait destitué le prédécesseur de monsieur Tshisekedi, Léon Kengo wa Dondo, il y a une dizaine de jours, votant une sorte de motion qui violait aussi bien la Constitution intérimaire que le règlement intérieur du Parlement. M. Kengo, constatant qu'il ne bénéficiait plus d'aucun soutien, démissionna le 24 mars. Il soulignait au passage que le président Mobutu n'avait pas voulu demander au HCR-PT de revoir sa copie. Le lendemain, le chef de l'Etat prenait acte de la démission du premier ministre et demandait à la classe politique de lui trouver un successeur.

Une tâche particulièrement difficile dans un pays gangrené par la corruption, le vol des deniers et des biens de l'Etat, et les trafics en tout genre. Partant du principe que plus le poste est élevé, plus il confère de privilèges, les places sont chères. Les candidats à la primature étaient donc légion. Chaque courant de l'Union sacrée de l'opposition radicale et alliés (Usoral) poussait son favori. Le

premier ministre ne pouvant être choisi dans la majorité présidentielle, des alliances contre nature entre les courants de l'opposition et les diverses tendances des Forces politiques du conclave (FPC, mouvance présidentielle) sont apparues au grand jour.

Le Mouvement populaire de la révolution (MPR), l'ancien parti d'Etat du président Mobutu, a eu les yeux de Chimène pour la branche de l'Union des démocrates pour le progrès social (UDPS) dirigée par Etienne Tshisekedi. Les FPC ont flirté avec le courant de l'UDPS dirigé par Frédéric Kibassa Maliba, également président de l'Usoral. MM. Tshisekedi et Kibassa Maliba sont devenus de véritables ennemis politiques depuis le congrès de l'UDPS, en août 1994. Mais par calcul - ou par nécessité - après une semaine d'atmo-

ments, de magouilles et de manipulations grossières, l'Usoral, finalement réunie mardi 1^{er} avril au Palais du peuple, le siège du HCR-PT, a sorti de son chapeau le nom d'Etienne Tshisekedi. Les branches divergentes de l'UDPS et les partis membres de l'Usoral ont joué la sagesse en l'absence du principal intéressé, resté chez lui à Limete, un quartier résidentiel de Kinshasa.

« LE SPHINX DE LIMETE »

Il restait au président Mobutu à signer l'ordonnance de nomination de M. Tshisekedi pour que celui-ci devienne premier ministre. Une tâche dont le chef de l'Etat s'est acquitté mercredi après-midi après avoir reçu « le sphinx de Limete », comme la presse de l'opposition appelle M. Tshisekedi, dans sa résidence du camp militaire Colonel-

Tshatschi. Le chef de file de l'opposition radicale a hésité avant d'accepter cette nomination. C'est la troisième fois qu'il accède à ce poste. En 1991, sous la pression des pays occidentaux, il est nommé premier commissaire d'Etat (premier ministre) par M. Mobutu, qui le limoge douze jours plus tard : M. Tshisekedi a refusé de voir en lui le garant de la Constitution. Elu premier ministre de la transition par la Conférence nationale souveraine (CNS) en août 1992, il est de nouveau démis de son poste en décembre par le président Mobutu. Une révocation qu'il n'a jamais acceptée.

Il considère ses successeurs comme des imposteurs et continue, depuis son éviction, à réunir un gouvernement parallèle tous les jeudis, sous une paillote érigée dans la cour de sa modeste résidence de Limete.

Il répète à ses visiteurs qu'il est le seul premier ministre légitime. Après la démission de M. Kengo, il avait fait savoir qu'il refuserait d'être nommé au poste de premier ministre, mais accepterait d'être restauré dans les fonctions que lui avait confiées la CNS. M. Tshisekedi est un homme carré, têtue, dont le manque de souplesse politique désespère ses propres partisans. Mais il incarne encore, pour les Zaïrois, l'opposition au régime du maréchal Mobutu qu'il a publiquement traité, à plusieurs reprises, de « monstre humain ». Il jouit d'une réelle légitimité populaire.

Frédéric Fritscher

Une coopération française « très ciblée »

Interrogé sur les relations entre Paris et Kinshasa, Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération, a précisé, dans un entretien accordé au *Figaro* et publié le 2 avril, que la reprise de l'aide française au Zaïre, en 1994, a été « très ciblée ». Elle avait été interrompue en 1991 à la suite de graves émeutes, alors que le président Mobutu semblait freiner le mouvement de démocratisation amorcé un an auparavant. Les Etats-Unis et la Belgique avaient également gelé leurs relations avec Kinshasa. M. Godfrain affirme que le « redémarrage » de la coopération française a été effectué « en parallèle avec celle de la communauté internationale » et que cette coopération a été « strictement limitée à la société civile zaïroise ». Il ajoute que l'envoi d'un chef de mission de coopération, en 1995, a eu lieu « simultanément à la nomination d'un ambassadeur américain ». Il souligne enfin que la « coopération institutionnelle » est réduite à deux « opérations au caractère social avéré » : la réhabilitation d'un hôpital et celle de la bibliothèque universitaire à Kinshasa.

M. Léotard : un « triple échec » de la France

Le président de l'UDF, François Léotard, dénonce un « triple échec » de la France au Zaïre, déclarant notamment : « Notre pays a donné l'impression de soutenir jusqu'au bout un régime largement discrédité. » Dans un point de vue publié mardi 1^{er} avril par *Le Figaro*, il explique : « (Echec) tactique, parce que l'intégrité du Zaïre a été violée (...) pour la plus grande satisfaction (...) des Américains et des pays de l'Afrique anglophone (...) » ; « moral, parce que (...) notre pays a donné l'impression de soutenir jusqu'au bout un régime largement discrédité » ; « géopolitique enfin, parce que ce pays est, par sa position, un élément essentiel de la présence française sur le continent. » Par la voix du député Richard Cazenave (Isère), le RPR a répliqué, s'interrogeant sur le point de savoir si « notre pays doit déposer les présidents qui n'ont pas l'heur de plaire aux mutins ». « La vérité, dit-il dans un communiqué, réside dans le fait que, depuis 1993, la France a pour ligne de conduite d'appuyer les processus démocratiques et de ne jamais se substituer aux décisions qui doivent être prises par les Africains eux-mêmes (...). »

Qui veut jeter son enfant à la rue l'accuse de sorcellerie

KINSHASA

de notre envoyé spécial

Dégustations de Beaujolais nouveau, réveillons de fin d'année ou fêtes pascales, les deux grands hô-

REPORTAGE

Dans la capitale, ils sont dix mille enfants, comme Serge, à vivre dans la rue

tels de Kinshasa rivalisent d'ingéniosité pour séduire leur clientèle étrangère et la bourgeoisie kinoise. Les enfants européens, pour cause de grande tension et risques sérieux de dérapages, sont en vacances forcées sur le Vieux Continent. Pâques est donc un peu triste, cette année. Seuls des petits Zaïrois endimanchés cherchent leurs œufs en chocolat dans les salons et jardins de l'Intercontinental. D'autres goûtent le « buffet pascal » du Memling, où un serveur déguisé en lapin jaune, bondissant de table en table, distribue des œufs, tandis que l'orchestre attaque une rumba syncopée.

Passé le hall climatisé, sur le trottoir de l'hôtel, Serge guette sa proie. Surveillant du coin de l'oeil les gardes d'une compagnie privée de sécurité, il quémande : « Papa, donne cinquante mille zaïres pour du pain. Papa, si tu donnes deux cent

cinquante mille, je peux acheter des babouches. J'ai les pieds coupés de marcher sans chaussures. » Le gamin et ses copains traînent dans le quartier, en plein cœur de Kinshasa. Ils vivent là. Trois pâtés de maisons, quatre ou cinq rues : leur territoire n'est pas très étendu, mais l'endroit est stratégique. Serge a l'oeil. Il observe les Blancs de l'hôtel et, quand il tend la main, c'est à coup sûr une pièce. Ils sont dix mille comme lui à vivre dans la rue. Trois mille cinq cents d'entre eux dorment le soir à la maison ; trois mille cinq cents autres vivent nuit et jour dans la rue, mais restent en contact avec leur famille ; quelque trois mille enfants sont en rupture totale avec leur milieu familial. « La rue est leur chez-eux, la rue est leur seule famille », explique le Père Frank Roelants, un missionnaire belge arrivé au Zaïre en décembre 1960, directeur de l'Œuvre de reclassement et de protection des enfants de la rue (Orper).

LE « BERGER HONORÉ »

Serge a douze ans. Ses parents sont partis pour l'Angola, l'abandonnant. Il prétend avoir de la famille dans une banlieue lointaine, mais il ne quitte pas le macadam du centre-ville. Il a longtemps dormi dans une station-service. Il préfère maintenant passer ses nuits sur le carreau d'une entrée d'immeuble,



face au Memling. « C'est plus sûr, dit-il, il y a les gardiens de l'hôtel. » La bouille ronde, il porte avec fierté ses « claquettes » neuves à huit francs la paire. Le gosse n'est pas loquace.

Il s'est « tapé » l'internat du « Berger Honoré », un homme à plusieurs visages. Confit dans la religion, prêcheur invétéré, Honoré N'gbanda Nzambo est aussi le conseiller spécial du président Mo-

butu, chargé des questions de sécurité. C'est un fidèle parmi les fidèles. Cent quatre-vingt-douze enfants sont devenus « des frères et sœurs » de la communauté Amor Dei, animée par le pasteur Honoré. Ils passent leurs journées en prières et leurs soirées en veillées religieuses. « J'étais prisonnier, là-dedans, j'ai préféré m'enfuir », confie Serge.

Le centre Gérard-Giezeman de l'Orper est noyé dans le quartier populaire de Kasavubu. Une quarantaine de jeunes de dix-sept à vingt ans vivent là. Tous sont scolarisés. « Ils ont été retirés du circuit de la rue, explique Simon Kinanga, l'administrateur du lieu. Nous en avons cent soixante-cinq en rupture de famille, répartis en cinq centres, dont un réservé aux filles de quatre à dix-huit ans. » En milieu ouvert, l'Orper est en contact suivi avec plus de huit cents jeunes. L'Œuvre a deux bureaux d'« écoute » dans des quartiers populeux. Deux points d'eau où les enfants peuvent se reposer, se laver et exposer leurs problèmes.

Les éducateurs de l'Orper organisent aussi des réunions hebdomadaires dans la rue. « Nous recensons leurs problèmes et nous les aidons à trouver des solutions, raconte le Père Frank. Ces gosses subissent la vie, il

faut les soutenir, les inviter à prendre leur destin en main en leur facilitant l'existence. En quatre ou cinq ans, on obtient de bons résultats. L'an dernier, sept cent quarante de ces jeunes ont défilé pour le 1^{er} mai, il fallait voir comme ils étaient fiers. » Simon Kinanga et le Père Frank, quand il s'agit de réussite, aiment citer le cas de Dieudonné Ndosimao, de la première promotion de l'Œuvre, qui a décroché un brevet de maçon, en 1986, avant d'être engagé dans une entreprise de construction où il est rapidement devenu contremaître puis chef de chantier. En 1993, il a créé sa propre société, embauchant à son tour huit anciens de l'Orper. « Il s'est même marié à l'église », note Simon Kinanga.

Dieudonné Mualawala est directeur du centre Pekabo, antenne spécialisée dans l'accueil des jeunes de la rue de l'association zaïroise Aide à l'enfance défavorisée (AED). Il cite l'exemple d'un de ces jeunes devenu footballeur professionnel dans une équipe du championnat belge, après avoir été sélectionné par l'équipe nationale du Zaïre, les populaires Léopards. Par discrétion, il tait son nom. Cette étoile montante du football international a tout juste vingt ans, un père médecin, un avenir en or et un passé de galère. Il est l'un de ces nombreux enfants-sorciers jetés à la rue par leurs parents. Une pratique inconnue ailleurs en Afrique, continent de l'enfant-roi.

URBANISATION ET PAUPERISATION

Au Zaïre, seuls les Lubas du Kasai ont cette tradition de rejeter sur leurs bambins la responsabilité des maux qui les accablent et de les abandonner pour toujours. Les gamins doivent alors quitter leur quartier, leur ville, voire leur région, pour survivre. Le phénomène s'étend. Quelques enfants-sorciers viennent du Bas-Zaïre, du Bandundu, de l'Equateur et du Shaba. L'urbanisation et la pauperisation de la population sont des facteurs aggravants. La solidarité se dilue en ville, où les familles miséreuses ne peuvent plus nourrir leurs rejetons. Alors, pour s'en séparer, on invoque la sorcellerie. Ni les voisins ni les autres membres de la famille ne peuvent alors critiquer une décision

relevant de la sagesse. En Afrique, on ne vit pas avec les sorciers. On les craint, on les fuit, on les brûle.

Le feuillage du médiamier étend son ombre protectrice sur la cour du centre Pekabo, à Barumdu, quartier populaire de Kinshasa. Un grand escogriffe au torse musculeux suspend son linge aux branches les plus basses. Il vient régulièrement prendre une douche et faire sa lessive. « Il avait six ou sept ans quand il est venu nous voir pour la première fois, en 1986 ; c'est un boxeur maintenant », dit Dieudonné, en tapant amicalement sur l'épaule du colosse. « Celui-là est le fils d'un journaliste de La Voix du Zaïre, la radio nationale », ajoute-t-il, en désignant un adolescent au corps couvert de cicatrices boursoufflées, stigmates d'anciennes brûlures.

Kajols a douze ans. Son père et sa mère sont partis pour l'Angola. Ils ne sont jamais revenus. « J'ai habité avec mon grand frère. Mais il est chômeur, il n'y a rien à manger à la maison. Je suis parti m'installer dans la rue à Kingasani, près de l'aéroport », explique Kajols. Il a été à l'école ; il sait lire et écrire. Voir les avions atterrir et décoller toute la journée lui a donné de l'ambition : il veut devenir pilote ! Pour l'instant, il lave les assiettes des gargotes du marché et récupère un peu de nourriture. Au centre Pekabo, vivent aussi deux frères. L'un, âgé de seize ans, est cordonnier-marouquinier - « il n'a pas son pareil pour fabriquer des chaussures en python », dit Dieudonné -, l'autre, onze ans, est ciréur au marché. A la mort d'un père polygame, ils ont été recueillis par un grand frère, issu d'un autre mariage. Professeur de l'enseignement secondaire, il les a jetés à la rue en 1991, les accusant de sorcellerie.

A Pekabo, tous ne sont pas « sorciers » ou poussés à la rue par la misère. Il y a des fils de ministres, d'industriels, des enfants de couples divorcés, rejetés par les beaux-parents. Mais tous vivent d'expédients, de chapardages et de petits boulots. La rue, elle, les accepte. Ils se protègent les uns les autres, recréant une solidarité que le monde des adultes leur refuse.

Frédéric Fritscher

Publicité

Le Parlement européen annonce qu'il a relancé, pour des raisons d'ordre procédural, l'appel d'offres relatif au mobilier et aux plantations artificielles pour le Centre d'information du Parlement européen (bibliothèque et services annexes) du Complexe Léopold, à Bruxelles, comprenant des comptoirs, rayonnages, tables, sièges, fauteuils, étagères, caissons et accessoires de bureau, comme porte-manteaux, corbeilles à papier, chariots, etc.

La présente annonce a été déjà publiée dans *Le Monde* au début du mois de mars 1997 en langue française.

Le délai limite du dépôt des appels d'offres, initialement fixé au 1er avril 1997, a été reporté au 16 mai 1997.

L'avis a été envoyé au Journal Officiel le 5 février 1997 et l'avis de rectification du délai limite du dépôt a été envoyé le 25 mars.

Une visite des lieux est fixée au 15 avril 1997.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées à **M. Dino CANTOREGGI, chef de la Division de gestion technique des bâtiments à Bruxelles**, Fax : (+32) 2 2844966, en indiquant la référence « Epicentre ».

Le FIS boycottera les élections législatives du 5 juin en Algérie

Les responsables du parti islamique dissous dénoncent « un complot électoral »

A l'inverse des principales formations politiques algériennes, le Front islamique du salut (FIS), dissous en mars 1992, a annoncé, mercredi 2 avril à Bruxelles, qu'il

boycotterait les élections législatives algériennes prévues pour juin. L'ex-FIS plaide pour « une solution négociée » avec le pouvoir pour « ramener la paix ».

BRUXELLES

de notre correspondant

Au mois de novembre 1996, les principales formations de l'opposition algérienne (le Front islamique du salut, le Front des forces socialistes, le Parti des travailleurs ainsi que les « réformateurs » du Front de libération nationale, l'export unique) avaient organisé à Bruxelles une conférence de presse commune pour dénoncer le caractère « liberticide » du projet de Constitution proposé au référendum par le régime du président Liamine Zerroual.

Mercredi 3 avril, toujours à Bruxelles, Abdelkrim Ould Adda, porte-parole de l'instance exé-

nête » ne sont réunies dans un contexte marqué, selon lui, par « une dégradation jamais atteinte de la situation sécuritaire » et la mainmise du pouvoir sur les médias. De son côté, le président Zerroual a promis que les élections se dérouleraient dans « la transparence, la sérénité et la régularité ».

Aux yeux des responsables du FIS à l'étranger, ce scrutin est « un complot électoral » fomenté par les « putschistes » (les militaires qui ont interrompu le processus électoral en décembre 1991). C'est donc un appel sans équivoque au boycottage des urnes qu'ils ont lancé, même si la formation islamiste comprend ceux qui partici-

peront au vote « par contrainte ou [parce qu'ils ont subi] des pressions concernant la sécurité et les moyens d'existence ».

1995 avec les autres formations de l'opposition et que « l'alliance stratégique avec ces partis » n'était pas remise en cause par leur attitude différente à l'égard de ces élections. Absent de la consultation, le FIS ne fera pas obstacle par la force au déroulement du scrutin par l'intermédiaire de son « bras armé », l'Armée Islamique du salut (AIS) dont les effectifs, évalués à plusieurs milliers d'hommes, sont concentrés dans l'est et l'ouest du pays. Abdelkrim Ould Adda a par avance rejeté la responsabilité de toutes les violences qui pourraient se produire durant la campagne électorale sur le Groupe islamique armé (GIA) et sur les forces de sécurité. « L'AIS est une force militaire disciplinée qui reconnaît le primat de l'instance politique. Le GIA est composé de criminels et d'agents infiltrés de la sécurité militaire », a affirmé M. Ould Adda.

Le FIS avait, d'autre part, l'intention d'organiser, le 12 avril à Bruxelles, une « marche pour la paix » ; elle a été ajournée sine die. Certaines personnalités politiques belges, comme le sénateur socialiste Anne-Marie Lizin, s'étaient émues qu'on laisse défiler dans les rues de la capitale belge les soutiens de ceux « qui égorgent les civils au sabre ». Les négociations se poursuivent à ce sujet entre les responsables du FIS et François-Xavier de Donnée, bourgmestre de Bruxelles, responsable de l'ordre public sur le parcours de la manifestation.

En fait, une sorte de *modus vivendi* semble s'être établi entre les autorités belges et les représentants du FIS en exil en Europe : une certaine liberté d'expression leur est accordée en échange d'une discrétion dans les manifestations publiques. L'opinion publique belge s'est émue ces dernières semaines de la découverte d'un stock d'armes apparemment destinées au GIA au domicile d'un armurier de Mons, à proximité de la frontière française.

Luc Rosenzweig

Le Cambodge demeure apathique après l'attentat sanglant de Phnom Penh

Un climat délétère s'installe dans le pays quatre ans après la mise en œuvre de l'accord de paix sous l'égide des Nations unies

PHNOM PENH

de notre envoyé spécial

Alors que les premiers corps de victimes étaient incinérés, dans l'émotion et la dignité, mercredi 2 avril, au Wat Langka de Phnom Penh, aucune manifestation n'était annoncée pour protester contre l'attentat du 30 mars dans la capitale du Cambodge (*Le Monde* du 1^{er} avril). Les familles des victimes pleurent leurs morts, dont le nombre demeure entre quinze et vingt, et les condamnations pleuvent, à l'étranger comme sur place. Toutefois, soit par crainte, soit par résignation, le Cambodge demeure apparemment apathique face au plus grave acte de violence commis depuis les élections organisées par l'ONU en mai 1993.

Thomas Hammberg, représentant des Nations unies pour les droits de l'homme au Cambodge, a exprimé mardi de « sérieuses inquiétudes » sur la « possibilité d'une en-

Un Français assassiné au cœur de la capitale

Eric Ambroise, un restaurateur français établi à Phnom Penh, a été assassiné, mercredi 2 avril, dans la capitale cambodgienne. Originaire d'Avignon, M. Ambroise était le patron du Cactus, un restaurant fréquenté par la communauté française de Phnom Penh. Il a été tué de trois balles dans la tête, au moment où il approchait de sa voiture garée près d'un autre restaurant. Selon une source policière, ce meurtre ressemble à « un contrat ». Il pourrait être lié au sanglant attentat qui vient d'endeuiller la capitale et dont M. Ambroise a été un témoin. « Il est possible qu'il ait vu quelque chose », a indiqué un enquêteur, ajoutant qu'au moins une personne blessée lors de l'attentat le fut par balle. Selon les amis du restaurateur à qui il s'était confié, M. Ambroise avait vu, après l'attentat, deux policiers poursuivre deux personnes en leur tirant dessus.

quête professionnelle » par la commission gouvernementale chargée de rechercher les auteurs de l'attentat qui a failli coûter la vie à Sam Rainsy, président du PNK (Parti de la nation khmère) et adversaire le plus déterminé du PPC (Parti du peuple cambodgien), qui partage le pouvoir avec le Funcinpec royaliste.

Un témoin, cité par le PNK, a affirmé qu'un lanceur de grenade se serait enfui en traversant le Wat Botom, une pagode proche du lieu de l'attentat – seul accès ouvert à un petit quartier réservé à des personnalités du PPC. Les poursuivants, a-t-il dit, se sont heurtés à des soldats en armes qui leur ont ordonné de faire demi-tour. Mais ce premier indice a déjà été rejeté par le PPC.

A l'exception de Sam Rainsy, qui qualifie le PPC de « fantoche du Vietnam », peu de gens souhaitent un bras de fer avec un mouvement qui conserve le contrôle d'une bonne partie de l'armée et de l'administration. Après avoir dénoncé la « barbarie » de l'attentat, le prince Norodom Ranariddh, président du Funcinpec royaliste et premier ministre d'un gouvernement dont Hun Sen (PPC) est le deuxième premier ministre, a déclaré mardi que les Cambodgiens perdront « confiance dans leur gouvernement » si le nécessaire n'est pas fait pour retrouver les meurtriers. « Croyons-nous pouvoir tenir en 1998 des élections que l'on pourrait qualifier de démocratiques » dans une telle atmosphère ?

Cependant, la première conséquence de l'attentat sera de mettre probablement un terme à toute

manifestation publique autorisée de l'opposition. Ces derniers mois, Sam Rainsy en avait organisé une quinzaine. Alors que le PPC réclame une enquête sur les responsabilités des organisateurs de la manifestation du PNK, il serait étonnant que la police fournisse de nouvelles autorisations, hors campagne électorale légale, à un parti affaibli. Des réunions entre le Funcinpec et le PNK, qui ont formé en février un Front uni national (FUN), ne paraissent avoir abouti, pour l'instant, à aucun résultat concret. Il ne semble pas être question de remettre en cause la coalition gouvernementale entre le Funcinpec et le PPC.

Ce dernier ne donne pas l'impression de se désunir. En outre, les canaux avec le roi, en convalescence à Pékin, et d'autres acteurs de la vie politique ne sont pas coupés, en dépit d'une controverse sur le rôle des princes, que Hun Sen a menacé d'interdire de politique, ce qui ne semble pas acquis. Le PPC exige une application stricte d'une Constitution qui lui est favorable. Il veut conforter la légitimité internationale que lui donne la monarchie par la tenue d'élections prévues d'ici à fin 1998. Certes, il fait des concessions à ses partenaires-adversaires, mais rarement sur l'essentiel. En tout cas, si le Cambodge n'est pas sorti d'un système autoritaire, un gouvernement dominé par une diaspora n'y a pas vu le jour et ne semble pas près de le voir.

Jean-Claude Pomonti

Le procès d'un chef présumé du GIA en Europe est reporté en raison d'une grève des avocats

Le procès de Djamel Lounici, trente-cinq ans, considéré comme l'un des responsables de l'approvisionnement en armes des maquis en Algérie, a été reporté au 16 mai en raison d'une grève des avocats du barreau de Naples. Présenté comme le coordonnateur des réseaux du Groupe islamique armé (GIA) en Europe, M. Lounici devait comparaître à partir de mercredi 2 avril devant le tribunal correctionnel de Naples pour trafic et usage de faux papiers et association de malfaiteurs.

Emprisonné en Italie depuis près de deux ans et en attente d'extradition vers la France, l'islamiste algérien, condamné à mort dans son pays, a été arrêté par la police italienne sur la base d'un mandat d'arrêt international lancé par Paris. Le procès de Naples pourrait durer « plusieurs mois », estime-t-on de source judiciaire. Le juge d'instruction parisien Jean-Louis Bruguière a interrogé Djamel Lounici dans sa prison de Naples, en décembre, une semaine après l'attentat à la station du RER Port-Royal à Paris, le 3 décembre 1996, qui a fait quatre morts. – (AFP)

cutive du FIS à l'étranger, est venu – seul – à la rencontre des journalistes, pour annoncer que son parti boycotterait les élections législatives prévues pour le 5 juin 1997 et qui doivent doter l'Algérie d'une assemblée élue après l'annulation, en janvier 1992, d'un scrutin remporté haut la main par le FIS. « Le Front islamique du salut se trouve contraint au refus des élections préparées par le pouvoir militaire », a déclaré M. Ould Adda.

Le FIS estime qu'« aucune des conditions objectives nécessaires à la tenue d'un scrutin libre et hon-

peront au vote « par contrainte ou [parce qu'ils ont subi] des pressions concernant la sécurité et les moyens d'existence ».

PAS DE CANDIDAT « INDÉPENDANT »

Le FIS, interdit en Algérie, ne présentera pas non plus de candidats « indépendants » sur les listes des autres formations de l'opposition qui, à l'image du FFS d'Hocine Aït-Ahmed, ont décidé – après bien des hésitations – de participer à ce scrutin. M. Ould Adda a cependant affirmé que le FIS restait attaché au « contrat national » signé à Rome en janvier

Hongkong entre gouaille et dérision, à la veille de la rétrocession

HONGKONG

de notre envoyé spécial

Ce fut toujours, ici, le royaume du gadget. La rétrocession en cours, rendant la Chine propriétaire du territoire, semble décupler l'imagination sur le mode ironique. En plein centre de Hongkong, peut-être l'endroit le plus crucialement situé, le quai d'embarquement du Star Ferry qui relie l'île Victoria à la péninsule continentale de Kowloon, une grande affiche nargue à sa manière les prochains propriétaires des lieux. On y voit, dans un style réminiscent du réalisme socialiste, sur fond évidemment rouge, un « prolétaire » en casque de chantier, peut-être un mineur, armé d'un téléphone mobile, souriant à l'avenir sous un slogan publicitaire qui affirme que « les véritables révolutions » partent toujours « des profondeurs ». Il s'agit d'une réclame pour une nouvelle compagnie de téléphonie, logiquement baptisée New T&T.

Depuis longtemps, Hongkong vit ainsi dans une certaine atmosphère de gouaille, savoureux contrepoint à l'univers politique empesté qui va en prendre prochainement possession. Ici, on rigole et on en fait de

l'argent. Cela va des boîtes de nuit les plus « branchées » – le 1997, par exemple – aux gadgets et souvenirs politiquement incorrects – T-shirts évoquant la rétrocession sur tous les tons, du rayonnant au sarcastique tant envers Pékin qu'envers Londres... A l'aéroport, des petits malins ont mis en vente une boîte de conserve d'« air colonial », estampillée d'une étiquette rétro où s'étale en anglais la garantie absolue : « Contenu : 100 % de pompeux ».

« UN PAYS, AUCUN SYSTÈME »

Au fur et à mesure que se rapproche l'échéance du 1^{er} juillet, on en arrive évidemment à froter le nerf le plus sensible : le fameux principe « un pays, deux systèmes » voulu par Deng Xiaoping. « Un pays, un système à deux livres », annoncent les auteurs anglo-saxons de deux opuscules voulant fournir au visiteur les rudiments de survie dans les deux langues locales opérationnelles, le cantonais et le mandarin.

Politiquement, les pessimistes prédisent « Un pays, un système » : il est difficile d'enviesager que Pékin laisse durablement les choses en l'état. C'est une réponse à des im-

pertinents du continent – où l'humour s'affirme lui aussi à la faveur de l'assouplissement – pour qui la Chine, entrée de facto dans le post-communisme sans idéologie de substitution, se dirige vers « un pays, aucun système ».

La marchandise, elle, s'en moque dans la plus complète irrévérence. Une réédition du *Petit Livre rouge* de Mao, imprimée à San Francisco, se vend environ quatre-vingts fois plus cher qu'autrefois sur le continent, quand l'ouvrage en question était la bible obligée et unique de près d'un milliard d'hommes. Il n'y a pas si longtemps qu'une styliste hongkongaise faisait beaucoup d'argent avec des vêtements imprimés du portrait d'un Mao Zedong affublé de couettes.

Des tentatives d'insolence commerciale de ce type sur le continent ont souvent abouti à des remontrances sérieuses pour leurs auteurs. Un pays, deux systèmes ? A Hongkong, la formule se vérifiera à l'usage. Un pays deux mentalités, à coup sûr. La politique et la marchande. Pour le moment en tout cas.

Francis Deron

La Chine s'intéresse à l'avion français Rafale

A QUELQUES JOURS du voyage officiel, du 5 au 10 avril, à Pékin et à Shanghai, du ministre français de la défense, Charles Millon, la revue spécialisée britannique *Flight International* écrit que la Chine étudie la possibilité d'acheter des avions de combat Rafale, équipés de réacteurs M 88. Des discussions ont eu lieu récemment encore avec Dassault-Aviation et avec la Snecma française, selon le correspondant de cet hebdomadaire, qui fait état du séjour d'experts chinois en France et français à Pékin.

Les deux groupes aéronautiques en question, depuis Paris, ne font aucun commentaire, trop impli-

qués qu'ils sont présentement avec Taïpeh. Au ministère français de la défense, on avance que la France est engagée en matière d'armement avec Taïwan, notamment pour la vente de soixante Mirage 2000-5, dont une dizaine sont en voie de livraison, et que des négociations sur ce sujet ne sont pas à l'ordre du jour avec Pékin. D'autres secteurs de coopération, dit-on au cabinet de M. Millon, peuvent être esquissés à l'occasion de la visite, en mai, de Jacques Chirac.

Flight International croit néanmoins savoir que, dans cette affaire, la Chine est davantage intéressée par la technologie du

réacteur M 88 de la Snecma française que par le Rafale lui-même. L'armée de l'air chinoise a en projet le développement de plusieurs avions de combat, le F-10 et le FC-1 notamment. Le premier de ces appareils est un programme auquel les Israéliens apportent leur contribution, tandis que le second pourrait être propulsé par des réacteurs russes.

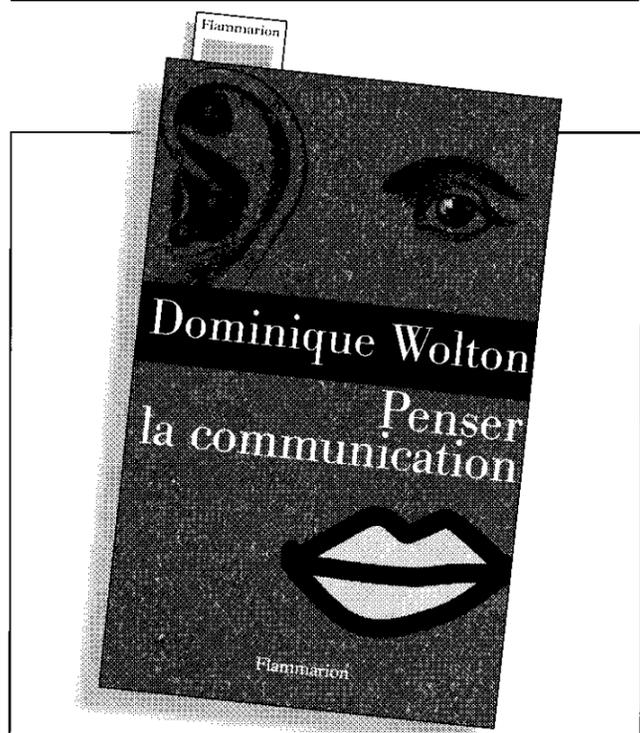
CONCURRENCER LA RUSSIE

La Chine produit par ailleurs des Soukhoï Su-27 sous licence de la Russie. Des sources à Pékin citées par *Flight International* font état de la volonté des Chinois de trouver, à travers le M 88 de la Snecma

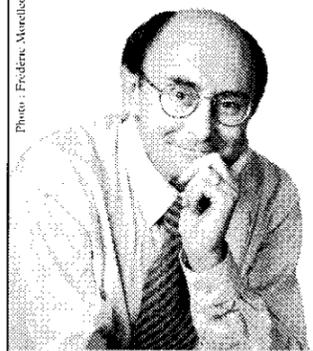
française, une option qui leur permettrait de concurrencer la technologie russe et de disposer à terme d'un moyen indépendant de fournitures stratégiques qui les ferait s'emanciper.

A ce jour, la France a commandé ferme treize Rafale de série, livrables à partir de 1999, pour les besoins de son armée de l'air et ceux de son aéronautique navale. Elle se prépare à conclure, avant l'été, un contrat portant sur l'achat groupé de quarante-huit autres exemplaires, moyennant l'assurance des industriels de diminuer leur coût de 10 %.

Jacques Isnard



Pour éviter d'en faire une idéologie, pour qu'elle reste fidèle à ses valeurs, parce qu'il n'y a pas de démocratie sans communication.



Dominique Wolton

Flammarion

Les États-Unis étudient l'hypothèse d'un sommet pour le Proche-Orient

WASHINGTON. Invités par de nombreux pays à relancer les négociations israélo-palestiniennes stoppées par la décision israélienne de construire une nouvelle colonie juive à Jérusalem-Est, les États-Unis ont indiqué, mercredi 2 avril, par la voix du porte-parole de la Maison Blanche, Michael McCurry, qu'ils examinent « un certain nombre d'idées », dont celle d'un sommet à trois auquel participeraient Bill Clinton, Benyamin Nétanyahou et Yasser Arafat. Alors qu'un jet de cocktail molotov a blessé treize soldats israéliens, mercredi en Cisjordanie, l'administration américaine a été la cible de James Baker, ancien secrétaire d'Etat, qui s'est déclaré « déçu par le fait que mon gouvernement soit capable de mettre son veto à des résolutions du Conseil de sécurité [de l'ONU] après s'être levé pour dire qu'il était opposé aux activités » de colonisation. S'« il n'y a pas d'excuses pour les bombes [de terroristes palestiniens], il n'y a pas d'excuses non plus pour les bulldozers » utilisés pour la construction de la colonie de Har Homa, a ajouté M. Baker. Enfin, plusieurs personnalités françaises, parmi lesquelles Rony Brauman, Yves Lacoste, Edgar Morin, Paul Thibaud et Pierre Vidal-Naquet, ont signé une pétition contre le projet de Har Homa.

Le président du Parlement chinois veut renforcer l'état de droit

PARIS. Qiao Shi, président du Parlement chinois et numéro trois du régime de Pékin, affirme dans un entretien accordé au *Figaro* du jeudi 3 avril sa volonté de renforcer l'état de droit en Chine. « Il faut, dit-il, institutionnaliser la démocratie ». M. Qiao se prononce ainsi pour la nécessité de « définir exactement le statut de l'armée dans les structures de l'Etat » et précise que le président de la commission militaire centrale de l'Etat - commission dont l'actuel président est Jiang Zemin - est responsable devant le président de l'Assemblée populaire nationale. Ces propos - largement diffusés à Pékin avant même leur publication par *Le Figaro* - avaient fait la « une » mardi 1^{er} avril de la presse hongkongaise qui y a vu un défi lancé par M. Qiao à Jiang Zemin, le successeur de Deng Xiaoping.

Suicide de l'ancien correspondant à Washington de l'agence officielle chinoise Xinhua

PÉKIN. Un journaliste chinois, chef du bureau de Washington de l'agence officielle Chine nouvelle (Xinhua) jusqu'au mois de mars, s'est suicidé en fin de semaine dernière dans son appartement de Pékin, révèle jeudi 3 avril le *New York Times*. Selon le quotidien américain, qui cite sous le couvert de l'anonymat certains de ses collègues, Wei Guoqiang avait été rappelé dans la capitale chinoise après la découverte, à Washington, de son projet de demander l'asile politique aux États-Unis. Depuis son retour, M. Wei était tenu au secret dans son appartement mais il aurait profité d'un moment d'inattention de la personne chargée de sa surveillance pour se pendre dans la salle de bains. Ces informations ont été formellement démenties par l'agence Chine nouvelle. - (AFP)

Accord franco-italo-britannique sur la frégate « Horizon »

PARIS. Après d'âpres discussions (*Le Monde* des 14 et 26 mars), la France, la Grande-Bretagne et l'Italie ont réduit leurs divergences et sont parvenus, mercredi 2 avril, à Paris, à un accord sur la définition, c'est-à-dire les performances, du système d'armes de leur future frégate anti-aérienne commune, baptisée « Horizon ». C'est finalement l'option britannique qui l'a emporté, à savoir la capacité du système Paams (principal anti-air missile system), dérivé du missile franco-italien Aster, à couvrir une vaste zone maritime ou un convoi de navires, et pas seulement à protéger une escadre autour d'un porte-avions comme Paris et Rome le concevaient. Les trois pays ont précisé aux industriels concernés (British aerospace, GEC, Siemens Plessey, Aerospaziale, Thomson-CSF et Alenia) que le projet a « un coût plafond » qu'il leur faudra respecter.

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE** : une centaine d'islamistes armés ont été tués dans une offensive engagée par les forces de sécurité depuis samedi en Kabylie (100 kilomètres à l'est d'Alger), indique jeudi 3 avril le quotidien *El Watan*. Le journal précise que l'opération se poursuivait toujours jeudi et qu'elle a permis notamment de découvrir et de détruire un « hôpital de campagne » et la destruction d'un « important laboratoire de fabrication de bombes ». Les forces de sécurité ont engagé des troupes hélicoptères pour venir à bout du « maquis le plus impénétrable du pays », situé dans la forêt de Sidi Ali Bounab, entre Tizi Ouzou, Dra Ben Khedda et donnant sur les villes voisines de Dra El-Mizan et Bouira, précise encore *El Watan*. - (AFP)

■ **IRAN** : le journaliste et éditeur Zal Zadeh, directeur du magazine *Meïar* (Critère) publié à Téhéran, a été retrouvé mort dans une rue de la capitale, quelques jours après avoir été porté disparu début mars, affirme le Comité iranien contre la répression et le terrorisme d'Etat, dans un communiqué publié mercredi 2 avril à Paris. D'après le médecin légiste, son corps était criblé de coups de couteaux, indique le Comité, selon lequel l'épouse du journaliste a été menacée par les agents des renseignements du régime iranien pour la dissuader de divulguer la nouvelle de sa disparition.

■ **HONGRIE** : la France livrera à la Hongrie, pour 100 millions de dollars (environ 560 millions de francs), de missiles sol-air Mistral à courte portée. Ce missile est conçu par le groupe Matra. La Hongrie est le vingt et unième pays client du Mistral sous toutes ses formes, l'engin pouvant être monté sur des blindés, des batteries fixes ou des navires.

Paris souhaite que la République tchèque intègre le plus rapidement possible l'OTAN et l'UE

Jacques Chirac l'a réaffirmé à Prague au président Vaclav Havel

Le président français achève, jeudi 3 avril à Prague, une visite d'Etat de deux jours en République tchèque, placée sous le signe d'« un res-

serrement des liens » entre Paris et Prague et de la volonté d'accorder aux Tchèques une « place éminente » dans la future architecture euro-

péenne. Depuis septembre 1996, Jacques Chirac s'est rendu tout à tour en Pologne, en Hongrie et en Roumanie.

PRAGUE

de notre envoyée spéciale

C'est à un pays déjà presque membre de l'Union européenne et pas seulement candidat à l'entrée que Jacques Chirac est venu rendre visite à Prague. Il l'a souligné dans l'entretien qu'il a eu, mercredi 2 avril au Château, avec le président Havel comme dans le discours qu'il prononçait, jeudi matin, devant les deux chambres réunies du Parlement tchèque. Si l'Union européenne respecte le calendrier qu'elle s'est fixé à elle-même en achevant sa réforme en juin - et Jacques Chirac le croit -, elle entamera dès janvier 1998 des négociations avec la République tchèque en vue d'une adhésion qu'il souhaite voir réalisée en l'an 2000.

Le long purgatoire que François Mitterrand avait eu l'imprudence d'annoncer aux pays d'Europe centrale s'émancipant du communisme n'aurait ainsi duré qu'une dizaine d'années, et en disant, jeudi au Parlement, son admiration pour la rapidité et l'ampleur des progrès accomplis par la République tchèque, M. Chirac voulait sans doute effacer le souvenir de la sombre prédiction de son prédécesseur. Rendant hommage à l'œuvre personnelle de Vaclav Havel, fondateur, il y a vingt ans, du mouvement de la Charte 77, le pré-

sident de la République a souligné le profond ancrage de ce pays dans la démocratie. Mais aussi l'impressionnante mutation de son économie : « L'économie tchèque est désormais en mesure d'adopter les règles de l'Union européenne et les disciplines qu'elle impose », a-t-il dit. Jacques Chirac a pris soin aussi de réaffirmer qu'il approuve sans réserve la perspective de l'entrée prochaine de la République tchèque dans l'OTAN, avec la première vague des pays candidats.

UN PARTENAIRE SCEPTIQUE

Toute ambiguïté est donc levée quant au souhait de la France de voir Prague intégrer aussi vite que possible ces deux structures occidentales. Cela fait disparaître le motif majeur du malaise qui bridait les relations entre les deux pays sous le précédent septennat. Cela étant, le dialogue entre « partenaires » européens, que Jacques Chirac a voulu inaugurer avant l'heure avec les dirigeants tchèques, reste un dialogue difficile. La République tchèque, de son côté, n'est pas, en effet, dépourvue d'ambiguïté : ce partenaire nouveau de la famille européenne est d'une certaine manière un partenaire sceptique vis-à-vis de l'Europe, ou du moins à l'égard de la vision qu'on en défend à Paris.

Pour les Tchèques, la priorité des priorités est l'entrée dans l'OTAN. Vaclav Havel s'est efforcé, mercredi, d'expliquer à son homologue français que cette importance attachée aux questions de sécurité est un sentiment profond partagé par l'ensemble de la société tchèque, et pas seulement une option atlantiste de ses dirigeants. Jacques Chirac a essayé, jeudi, au Parlement, de trouver les mots pour enrayer ce profond scepticisme tchèque. Au nom de l'Europe, il a fait amende honorable pour les accords de Munich, en 1938 : « Pour toute une génération, la mienne, cette démission honteuse de la démocratie est considérée comme la plus grande erreur. » Il a exprimé sa compassion pour les drames que connaît ensuite la Tchécoslovaquie : celui de 1948, « le coup de force qui la soumet pour plus de quarante ans à une nouvelle oppression et l'interdit d'Europe », et celui de 1968, « le Printemps de Prague implacablement brisé ».

Il est peu probable cependant que des mots suffisent dans un pays ayant connu de tels traumatismes historiques et qui à aujourd'hui tendance à se tourner d'abord vers ceux qu'il perçoit comme la garantie la plus fiable, à savoir les États-Unis. Vaclav Havel a fait valoir, mercredi, que l'entrée

prochaine dans l'OTAN, en donnant à son pays un plus fort sentiment d'appartenance à l'Europe occidentale, faciliterait selon lui sa préparation à l'entrée de l'Union européenne. Il a en outre évoqué la nécessité d'une coopération avec la Russie, y compris sur les questions de sécurité, en des termes qui ne sont pas très éloignés du discours officiel de la France (ni d'ailleurs maintenant de celui des États-Unis). Enfin, il a pris soin d'exprimer son soutien à la position de Jacques Chirac sur l'un des points qui lui tiennent à cœur au sujet de l'élargissement de l'OTAN : le fait d'inclure la Roumanie dans la première vague des nouveaux adhérents.

Il reste que Prague est encore très loin de devenir un allié de la France dans l'affirmation d'une identité européenne de défense. Le premier ministre, Vaclav Klaus, en particulier, est considéré à Paris comme un eurosceptique à la britannique, partisan du libre marché européen mais assez peu soucieux d'intégration politique. Dans l'entretien qu'il devait avoir avec lui ce jeudi, M. Chirac s'appropriait à plaider pour sa vision plus exigeante de l'Europe auprès d'un partenaire déjà indocile.

Claire Tréan

L'accord Russie-Biélorussie, un enjeu énergétique et militaire

MOSCOU

de notre correspondante

Les présidents Boris Eltsine et Alexandre Loukachenko « ont voulu faire peur à l'OTAN, mais ils ont surtout effrayé les Russes », a souligné le quotidien *Moskovskii Komsomlets* après la signature au Kremlin de l'accord créant une « Union » russo-biélorusse (*Le Monde* du 3 avril). Précédé d'une campagne médiatique qui a obligé le Kremlin à réviser sa portée à la baisse, l'accord, pour l'instant symbolique, est commenté sous deux aspects en Russie.

Ses partisans soulignent son intérêt géopolitique comme riposte à l'élargissement de l'OTAN ; ses adversaires déplorent ses conséquences pour Moscou en termes d'image, ou, s'il devait être suivi d'effets, en termes financiers. Ceci intervient au moment où le directeur du FMI, Michel Camdessus, est à Moscou pour annoncer le maintien de son soutien à une Russie en crise financière. Dans tous les cas, la saga médiatique qui a précédé la signature a montré que le nouveau gouvernement russe, qui se targuait d'être une « équipe unie », reste celui de deux camps, ce qui permet au président de manœuvrer librement.

« Il aurait été plus honnête d'avouer qu'il s'agit, avant tout, d'un accord politico-militaire qui pourrait devenir économique », a avoué pour sa part Alexandre Chokhine,

un proche du pouvoir. Selon lui, l'accord permettra à Moscou de profiter de la révision du traité CFE sur les armes conventionnelles en Europe, pour déployer de nouveaux chars en Biélorussie ; et de menacer d'y réinstaller ses systèmes nucléaires au cas où l'OTAN persisterait dans son refus de s'engager formellement à ne jamais déployer les siens en Pologne.

« DÉVALUER L'UKRAINE »

Un des promoteurs de l'accord côté russe, le conseiller présidentiel Sergueï Karaganov, renchérit : « L'OTAN sait qu'elle fait une chose pas très jolie à l'égard de la Russie, ce qui offre à celle-ci une opportuni-

té », déclare-t-il, estimant que l'Occident ne va guère protester contre cet élargissement russe vers l'ouest. Il faut en profiter maintenant, ajoute-t-il, « car l'an prochain, il sera trop tard : les tendances à la désintégration au sein de la CEI sont trop fortes ». Il estime que la Russie n'a pas les moyens d'« acheter » une intégration de l'Ukraine (50 millions d'habitants), alors qu'en intégrant la Biélorussie (10 millions), elle « dévalue l'Ukraine aux yeux de l'Occident ».

En effet, explique-t-on au Kremlin, le gazoduc en construction en Biélorussie, qui pourrait doubler les exportations russes vers l'Europe, rendra celles-ci invulnérables

au « chantage » qu'exerce l'Ukraine, seule voie de transit actuelle de ce gaz. A condition que Minsk soit mise en situation de ne jamais pouvoir faire de même. C'est pourquoi le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, protecteur de Gazprom, a poussé à la signature d'un accord contraignant avec la Biélorussie, sans en informer, dit-on, ses nouveaux adjoints libéraux M. Tchoubaïs et M. Nemtsov. Ces derniers ont alors alerté leurs amis dans les médias qui ont dénoncé le danger de voir le « dictateur » Loukachenko, redoutable populiste, être un jour élu président d'un futur Etat russo-biélorusse réuni par les communistes et autres nationalistes pan-laves auxquels ne manque qu'un leader charismatique. L'hypothèse a fait sourire M. Karaganov, qui a demandé à son interlocuteur, Evgueni Kisselev, présentateur vedette de la chaîne NTV, comment « vous et nous, qui avons gagné les élections en Russie et réussi à neutraliser Alexandre Lebed, pourrions craindre un Loukachenko ? ».

En attendant, Boris Eltsine a fait en sorte que la montagne accouche d'une souris : l'accord, qui préserve « pour l'instant la souveraineté des deux Etats », a-t-il dit, sera discuté publiquement et corrigé avant d'être envoyé pour ratification aux Parlements, le 15 mai.

Sophie Shihab

Le premier ministre russe révèle son patrimoine

Suite à notre article sur le patrimoine du premier ministre russe (*Le Monde* du 29 mars), à la demande de la Douma, le porte-parole du gouvernement, M. Chabdourassoulov a précisé, mercredi 2 avril, que Viktor Tchernomyrdine percevait un salaire mensuel de 4,04 millions de roubles (quelque 4 000 francs). En 1996, il a acquitté « 9,9 millions de roubles (moins de 10 000 francs) au titre de l'impôt sur le revenu » et ne possède « ni palais, ni datcha, ni actions de Gazprom ». Dans notre article du 29 mars, nous avons toutefois malencontreusement attribué à John Deutch, ancien directeur de la CIA et à Louis Freeh, directeur du FBI, une affirmation selon laquelle la fortune de M. Tchernomyrdine était passée, en quatre ans, de 28 millions à 5 milliards de dollars. Ces propos ont bien été tenus à l'occasion des auditions de M. Deutch et M. Freeh devant la Chambre des représentants, le 30 avril 1996, mais ils émanaient de Henry Hyde, représentant de l'Illinois, sous forme de question à John Deutch qui avait répondu : « Je souhaiterais aborder ce point ailleurs ».

L'envoi d'une force multinationale en Albanie divise la classe politique italienne

ROME

correspondance

La majorité gouvernementale italienne a volé en éclats, mercredi 2 avril, à propos de l'envoi de la force multinationale en Albanie, dont Rome assurera le commandement. Romano Prodi se retrouve soutenu par la droite, et lâché par l'extrême gauche. Au cours d'une visite éclair et fort spectaculaire dans la matinée à Girokastër (sud de l'Albanie), le président du conseil avait pourtant pu faire le point, mercredi, avec son homologue, Bashkim Fino, qui considère toujours que la mission internationale est indispensable et urgente.

La question de l'opportunité de la présence de soldats italiens dans le sud de l'Albanie avait été soulevée après la catastrophe de vendredi 28 mars, qui avait entraîné la disparition de 87 réfugiés albanais à la suite du naufrage d'un

bateau heurté par une corvette de la marine italienne. Le président du conseil a été rassuré à ce sujet : aucune menace ne pèse sur l'Italie pour ce qui s'est passé. Le comité des insurgés de Vlora, ville d'où était parti le bateau, a même invité le chef du gouvernement à leur rendre visite, et celui-ci a accepté.

« RENONCER À LA MISSION »

En ouvrant le débat devant le Parlement sur la participation italienne à la mission internationale, le président du conseil a lancé un appel à toutes les forces politiques afin qu'elles le soutiennent, car, a-t-il estimé, « il s'agit d'une mission à risques, et difficile », dont le but est de « rendre au peuple albanais sa confiance dans l'avenir ». Les néocommunistes, qui font pourtant partie de la majorité de centre gauche, ne l'entendent pas ainsi. Selon Fausto Bertinotti, le secrétaire de Refon-

dation communiste, il faut, en l'absence de conditions favorables, « renoncer à la mission ». Les Verts ont aussi émis des réserves, alors que les centristes demandent une réunion pour vérifier l'état de l'alliance. Massimo d'Alema, le chef du PDS (principale formation de la majorité), a quant à lui estimé que « l'Italie ne pouvait pas faire marche arrière ». A chacun, à l'intérieur de la majorité, d'assumer ses propres responsabilités.

La défection des néocommunistes sur une question de cette importance risque de compromettre l'équilibre déjà fragile de la coalition. D'autant plus que l'opposition de droite a offert son soutien à la mission, tout en critiquant le gouvernement sur la gestion de la crise albanaise. Silvio Berlusconi, qui avait rendu visite le jour de Pâques aux rescapés du naufrage et s'était montré très

ému devant les caméras, a ainsi demandé la démission du ministre de la défense. Rome et Tirana ont d'autre part signé, mercredi, un protocole instituant un dispositif de surveillance maritime s'étendant jusqu'à proximité des ports albanais. Désormais, les unités italiennes auront, à bord, des officiers de liaison albanais, et pourront intervenir au moment même du départ des bateaux de réfugiés.

Mais les polémiques continuent. Selon Vittorio Foa, l'une des personnalités les plus représentatives de la gauche, celle-ci a montré toutes ses limites en ne réagissant pas à ce dramatique événement et en abandonnant à la droite, dans la crise albanaise, le terrain qui est pourtant le sien : celui de la solidarité internationale.

Salvatore Aloise

ÉTUDES

Le New-Labour de T. Blair

Jean-Jacques URVOAS

Notes sur Primo Levi

Jacques ROLLAND

Avril 1997

Le numéro : 58 F

14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél : 01 44 39 48 48

Ou taper sur minitel : 36 15 SJ*ETUDES (2,23 F la min.)

Le conflit sur les viandes et les volailles alourdit le contentieux entre les Etats-Unis et l'Europe

Les Quinze estiment insuffisantes les mesures sanitaires américaines

La nouvelle guerre transatlantique qui vient d'éclater sur les viandes et les volailles sanctionne l'échec des négociations menées pour par-

venir à des accords d'équivalence sur les normes sanitaires dans les abattoirs. Pour Bruxelles, il s'agit d'une affaire de santé publique. Ce conflit

marque un épisode supplémentaire dans le conflit permanent opposant les Etats-Unis à l'UE sur la politique agricole commune.

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

Embargo européen sur les importations de volailles américaines, représailles américaines sur les exportations communautaires de produits à base de porc, principalement les jambons danois : le dernier litige transatlantique, qui alourdit un contentieux déjà chargé, marque l'échec de négociations engagées depuis plusieurs mois entre Washington et Bruxelles pour l'adoption d'accords d'équivalences vétérinaires.

Le principe de ces accords d'équivalence avait été retenu lors de la conclusion de l'Uruguay Round, pour éviter que les différences de normes sanitaires ne constituent un obstacle au commerce. Il s'agit de faciliter les échanges, tout en restant attentif à la défense des intérêts des consommateurs. Le blocage actuel est dû au rejet par les Américains des normes - considérées comme trop strictes - appliquées par l'Europe à la production de volaille.

SANTÉ PUBLIQUE OU COMMERCE

Les Etats-Unis ont en la matière une approche toute différente de celle appliquée en Europe, où de sévères règles d'hygiène doivent être respectées à chaque étape du processus de production. Outre-Atlantique, on se contente d'une

décontamination par bains chlorés à la fin de la chaîne de production. « D'après nos scientifiques, un tel système n'est pas tout à fait étanche et, par ailleurs, nous nous posons des questions sur la sécurité d'utilisation du produit utilisé pour la décontamination », a expliqué Gerry Kiely, le porte-parole de Franz Fischler, le commissaire européen chargé des affaires agricoles.

Les abattoirs américains devraient adapter leurs équipements aux normes de l'UE. Mais, compte tenu de leur faible volume d'exportation vers l'Europe, d'une valeur d'environ 45 millions de dollars par an, ils rechignent à consentir cet effort. « Les services de la Commission ont fait récemment une inspection aux Etats-Unis, aucun des abattoirs contrôlés ne respectait nos normes. » Conformément au mandat que lui avaient confié, non d'ailleurs sans réticence, les ministres de l'agriculture des Quinze lors de leur session de mars, la Commission a proposé d'accorder un délai aux industriels américains - six mois, au maximum - pour qu'ils mettent leurs installations à niveau. Washington a refusé.

Après l'annonce des représailles américaines, on n'excluait pas, mercredi 2 avril à Bruxelles, la possibilité de trouver encore un compromis, en espérant que les Américains accepteraient finalement de bouger. « Nous ne voyons

pas comment accepter un tel système [la méthode américaine de décontamination] qui comporte pour le consommateur des risques tout à fait injustifiés », a fait valoir, lors de la réunion de la Commission, M. Fischler. Klaus van der Pas, le porte-parole du collège, a mis ensuite les points sur les « i » : « Nous avons assisté récemment en Europe à une levée de boucliers sur des dossiers concernant les consommateurs et nous prenons cela très au sérieux. » La « crise de la vache folle » laisse des traces...

DEVANT L'OMC

La Commission souligne qu'il s'agit là, dans son esprit, d'une affaire de santé publique, et non d'un dossier commercial traditionnel. Les Américains s'emploient à accréditer l'idée inverse. Leur situation n'est pas forcément idéale. « Dans ces négociations d'accords d'équivalence sanitaire, d'autres pays ont eu des difficultés avec les Etats-Unis ; pour plusieurs clients des Américains, il sera difficile d'ignorer la position qui est prise par l'Europe », ont fait valoir le porte-parole de la Commission. Autrement dit, il n'est pas exclu que les Russes, qui achètent pour 2 milliards de dollars de volaille par an aux Etats-Unis, les pays du Moyen-Orient, la Chine, reculent à leur tour les normes américaines et suspendent leurs importations...

Faute d'une solution de compromis, les Américains pourraient être tentés de porter l'affaire devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). A l'initiative de Washington, plusieurs litiges concernant les échanges de produits agro-alimentaires y font l'objet d'un arbitrage (« panel »), conformément à la procédure de règlement des différends de l'OMC. Contrairement à ce qui se passait avec le GATT, l'organisation à laquelle l'OMC a succédé en 1995, les conclusions de ces « panels » lient les pays concernés, avec cependant la possibilité d'interjeter appel.

C'est dire l'importance des procédures en cours : les Américains contestent tout à la fois l'embargo de l'Union européenne sur les importations de viande élevée aux hormones, le régime préférentiel dont bénéficient les producteurs de bananes des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) signataires de la Convention de Lomé, ainsi que le mode de calcul des prélèvements appliqués à l'importation de céréales dans l'Union. Celle-ci, de son côté, a soumis à l'avis de l'OMC la loi Helms-Burton qui prévoit la possibilité pour des tribunaux américains de frapper de sanctions des entreprises de pays tiers (notamment européennes) ayant « trafiqué » avec Cuba.

Philippe Lemaître

Un rapport européen accable l'industrie américaine du poulet

UN DOCUMENT confidentiel de la Commission européenne, que *Le Monde* a pu se procurer, constitue une pièce nouvelle et de taille dans le conflit commercial qui oppose aujourd'hui l'Europe aux Etats-Unis. Il s'agit du rapport de la mission diligentée par la Commission européenne chargée d'inspecter les conditions d'élevage, d'abattage et de préparation des volailles destinées à la consommation humaine et à l'exportation. Ce document, daté du 28 février, est signé des docteurs Riemer Niederberger (Commission européenne), Thomas (services vétérinaires britanniques) et Baronio (services vétérinaires italiens). Ses conclusions, qualifiées à Bruxelles de « catastrophiques », inquiètent dans le même temps les responsables français en charge de la sécurité sanitaire alimentaire des produits d'origine animale.

Les auteurs du rapport précisent, en introduction, les obstacles qu'ils ont rencontrés pour mener à bien leur action, les autorités américaines et le lobby de l'industrie de

la volaille ne leur facilitant nullement la tâche. Les autorités américaines ont en outre insisté pour que cette mission ne soit pas considérée comme une « inspection », mais comme une entreprise chargée de relever des éléments factuels. Elle visait notamment à détailler les procédures mises en œuvre dans les abattoirs et les ateliers de découpe de la filière américaine de la volaille. Cette industrie n'est pas soumise aux mêmes réglementations sanitaires que celles qui, depuis près de trente ans, sont en vigueur chez les Quinze. Pour autant, les Etats-Unis sont autorisés à exporter cette viande vers l'Europe.

MANQUEMENTS AUX RÈGLES D'HYGIÈNE

Le tableau dressé soulève d'importantes questions. Les auteurs notent tout d'abord que le système d'identification de ces établissements est entaché d'importantes irrégularités prouvant que certains d'entre eux ne sont jamais inspectés par les services de contrôle fédéraux.

A la différence de ce qu'imposent

les directives européennes, l'eau utilisée sur les sites américains - pour le nettoyage des bâtiments et des matériels, mais aussi pour le lavage des carcasses et de la viande - n'est pas potable. Elle est en outre additionnée de chlore et « recyclée ». Le rapport détaille une longue liste de pratiques en contradiction absolue avec les règles d'hygiène, tenant aux températures beaucoup trop élevées des bains dans lesquelles les cadavres des volailles sont plongés ou aux températures, trop élevées encore, des containers de transport des produits de découpe. Aucun examen médical particulier (le dépistage de la tuberculose notamment) n'est pratiqué chez le personnel en contact avec ces produits.

L'un des chapitres du rapport les plus choquants, aux yeux des spécialistes européens, est celui consacré aux « bien-être animal ». Les auteurs expliquent que les cages servant aux transports des poulets sont très souvent brisées, les animaux étant fréquemment retrouvés morts. « Dans certains abattoirs,

90 % des oiseaux ont encore des réflexes oculaires et 10 % des mouvements respiratoires après avoir été anesthésiés », peut-on lire dans le rapport. « En d'autres termes, et contrairement à ce qui est depuis longtemps recommandé, pour la qualité de la viande notamment, on n'a pas véritablement anesthésié, par courant électrique, ces animaux avant de les saigner », commente un expert français.

Au vu des irrégularités qu'ils ont pu constater et des risques sanitaires, les auteurs demandent qu'un certain nombre de ces établissements soient retirés de la liste de ceux autorisés à exporter vers l'Union européenne. Il préconise la même mesure pour ceux qui ont refusé l'inspection. Ils mettent enfin en garde contre les conséquences que pourrait avoir vis-à-vis de l'industrie américaine de la viande rouge une politique qui verrait Bruxelles se satisfaire de la situation prévalant aujourd'hui dans l'industrie américaine de la volaille.

Jean-Yves Nau

Les producteurs espagnols d'huile d'olive en colère contre Bruxelles

MADRID

de notre correspondante

Des industriels aux producteurs en passant par les travailleurs, c'est tout le secteur de l'huile d'olive espagnol, unanime, qui fait bloc contre la proposition de Bruxelles de revoir le système des aides communautaires qui lui sont destinées. Le commissaire européen à l'agriculture, l'Autrichien Franz Fischler, qui vient d'effectuer une visite en Espagne, s'est vu vigoureusement exposer le point de vue du gouvernement espagnol, tant par le ministre concerné, Loyola de Palacio, que par le roi Juan Carlos en personne.

Certes, dans un pays comme l'Espagne, qui déclare 215 millions d'oliviers sur 2 millions d'hectares, une production annuelle moyenne de 550 000 tonnes d'huile, et qui tient la corde de la production européenne devant la Grèce, l'Italie, le Portugal et la France, tout changement mal proportionné peut avoir des conséquences dramatiques. Surtout dans les deux principales régions productrices, l'Andalousie et l'Estrémadure, où le taux de chômage est supérieur à 20 % et où subsistent, de façon plus que précaire, des centaines de mil-

liers de journaliers. L'Espagne s'estime gravement lésée dans le nouveau projet de calcul des aides de Bruxelles. D'abord parce que, pour simplifier un dossier évidemment très complexe, Bruxelles propose d'offrir une aide unique, qui sera proportionnée non plus au taux de production, mais au nombre d'oliviers effectivement plantés.

PAYER L'ARBRE OU LA RÉCOLTE

Son montant, affecté « par arbre », serait calculé sur une période de référence donnée qui prend en compte certains critères mais pas le fait, estime Madrid, que l'Espagne a énormément replanté, dans un effort sans précédent de rénovation et d'amélioration qualitative. Et si ces nouveaux oliviers, pas encore en âge de produire, n'ont pas été pris en compte (ni la sécheresse qui a récemment affecté la production), le calcul n'est plus le même : la différence s'élèverait à quelque 60 000 millions de pesetas (environ 2,4 milliards de francs).

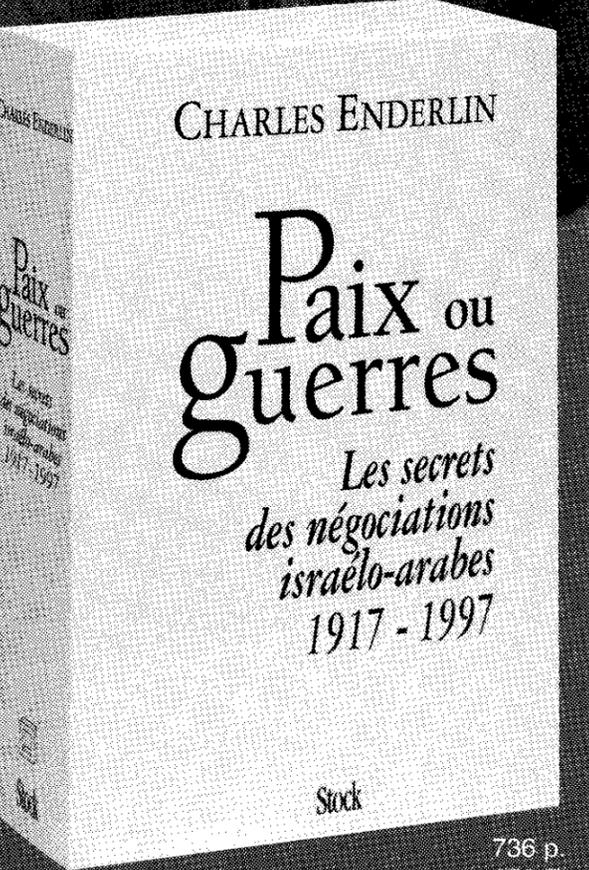
Deuxième remarque de Madrid : proportionner l'aide au nombre d'oliviers, c'est aller contre toute politique de développement. Dans certaines régions peu productives,

les propriétaires, une fois rémunérés « à l'arbre », seront tentés d'arrêter la production, faisant du même coup l'économie de la main-d'œuvre.

Enfin, les Espagnols estiment - à juste titre - qu'ils font en partie les frais des tentatives communautaires de limiter la fraude dans le secteur. Fraude dont les responsables sont plus la Grèce et surtout l'Italie. La fraude la plus évidente concerne les petits producteurs - majoritaires en Italie - qui reçoivent des aides sur la base d'une « déclaration forfaitaire » bien facile à « améliorer »... Or, en Espagne, les grands propriétaires dominent. Aidés sur la base de récoltes effectives, ils sont facilement pénalisables dès qu'ils dépassent les quotas admis de production. D'où la revendication espagnole envers Bruxelles : « Abandonnez les aides forfaitaires, et, lorsque les chiffres de production en Europe seront plus fiables, rediscutons ! » En attendant, une table ronde des professionnels du secteur doit se tenir mercredi 9 avril, pour mettre au point toute une série de manifestations.

Marie-Claude Decamps

Charles Enderlin



736 p.
170 F

Une histoire différente du conflit au Proche-Orient...

Un document exceptionnel, un trésor de révélations : le livre fera date.

Jean-Pierre Elkabbach, *Europe 1*

Cette somme se lit comme un polar.

Stéphane Paoli, *France Inter*

Pour un coup d'essai, un coup de maître... On reste stupéfait que Charles Enderlin ait pu se procurer tant de secrets d'État, recueillir tant de confidences de tant de dirigeants...

Magnifique travail d'historien.

Jacques Attali, *L'Express*

Stock

RAFAL



15, place du Havre
Paris 8^e - Tél. : 01-43-87-34-64

NICE

18, av. J.-Médecin
C.C. CAP 3000

LYON ROURY
80, rue E.-Herriot

Guide
de vos sorties

36 15 LEMONDE
2,23 F la minute

MAJORITÉ Les partis de la majorité ont mené à bien en un temps record la mise en place de leur dispositif pour les élections législatives. Tous leurs candidats, à une trentaine

d'exceptions près, ont été sélectionnés par les groupes de travail compétents du RPR et de l'UDF, avant validation par les organes dirigeants de ces partis. ● LES SONDAGES mesu-

rant les intentions de vote des Français indiquent aujourd'hui une tendance favorable à la droite, qui l'emporterait si les élections législatives avaient lieu maintenant. Ce-

pendant, les « cotes de confiance » de Jacques Chirac et d'Alain Juppé fléchissent. ● LE SOMMET DE L'ÉTAT réfléchit à l'hypothèse d'une dissolution de l'Assemblée nationale et

d'élections anticipées, qui permettraient de profiter d'une conjoncture favorable, mais M. Chirac avait écarté publiquement toute dissolution « de convenance ».

Le RPR et l'UDF sont prêts pour les élections législatives

Les formations de la majorité ont pratiquement achevé leurs travaux sur les investitures données aux candidats dans les circonscriptions de métropole. Restent une trentaine de cas « difficiles », qui devaient être examinés – mais pas forcément réglés – jeudi 3 avril

LA MAJORITÉ est prête, ou peu s'en faut, pour s'engager dans la bataille des élections législatives. Avec un peu de retard sur le calendrier initialement prévu, les délégations du RPR et de l'UDF devaient encore une fois se rencontrer, jeudi 3 avril, pour tenter de régler les derniers cas litigieux.

Composées de la manière la plus restreinte qui soit – Jean-François Mancel, secrétaire général, Patrick Stefanini, secrétaire général adjoint, et Frédéric de Saint-Sermin, délégué général aux élections, pour le RPR ; Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, Claude Goasguen, secrétaire général, et Bernard Lehideux, délégué général adjoint du Parti républicain, pour l'UDF –, elles ont examiné une à une, depuis février, les cinq cent cinquante-cinq circonscriptions de métropole, en se fixant deux règles simples : la reconduction, sauf exception, des députés sortants, et la reconnaissance d'un « droit de suite » pour la formation dont un sortant ne se représenterait pas.

L'éventuel « découplage » des élections législatives et régionales, réclamé avec insistance par l'UDF, a permis aux deux délégations de desserrer le calendrier. Si les régionales devaient avoir lieu après les législatives – comme le RPR pourrait finalement le concéder à son partenaire de la majorité, faute d'engager une réforme en profondeur du mode de scrutin –, la donne serait légèrement modifiée : les députés battus seraient plus volontiers tentés de se retrouver en bonne place sur les listes des régionales et, surtout, le devoir d'union de la majorité deviendrait moins impérieux.

« TRIANGULAIRES »

Certains, tel Jean-Pierre Fourcade, ancien premier vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, l'ont déjà exprimé très clairement : « La sagesse voudrait qu'on ait des listes séparées, qui permettraient de colmater quelques brèches, mais comment présenter aux électeurs, le même jour, un candidat unique aux législatives et des listes séparées aux

régionales ? » Aussi, dès la fin du mois d'avril, une fois connu le compromis qui aura été trouvé entre le gouvernement et sa majorité sur l'éventuel report des régionales, le RPR et l'UDF procéderont au choix de leurs chefs de file régionaux. Selon Pierre-André Wiltzer, premier vice-président de l'UDF, ce ne serait alors qu'à la mi-mai que la commission d'investiture de la majorité pourrait achever ses travaux.

En l'état actuel des choses, il resterait une trentaine de cas difficiles. Les négociateurs, particulièrement au RPR, ne cessent de se féliciter du climat de leurs rencontres hebdomadaires. Non seulement les responsables du mouvement néogaulliste ne doutent pas un instant de conserver la majorité au sein de la majorité, mais ils auraient plutôt tendance à regretter que leur partenaire UDF soit encore trop accaparé par ses querelles internes. De part et d'autre, on estime qu'il y aura, au final, moins de cinquante « primaires » (il y en avait eu une soixantaine en 1993). La perspective

de très nombreuses « triangulaires », au deuxième tour du scrutin, permet aux dirigeants de la majorité de peser sur les velléités de nombreux candidats potentiels à tenter leur chance jusqu'au bout. Dans l'éditorial de la prochaine *Lettre de l'UDF*, M. Goasguen dénonce la « course à la "triangulaire" », sur laquelle s'appuierait, selon lui, la stratégie électorale du Parti socialiste.

DIVISIONS

La volonté de défier les députés sortants réinvestis est particulièrement sensible sur la Côte-d'Azur, en dépit de la menace que représente le Front national dans cette région. Elle s'appuie sur la volonté d'écarter des élus mêlés au climat d'affaires ou qui ont déjà été sanctionnés lors des élections municipales de 1995. Dans le Var, plusieurs conseillers généraux sont tentés de se présenter contre les députés (UDF-PR) Daniel Colin et Louis Colombani, tenus pour responsables de l'échec de la majorité face à la

liste d'extrême droite en 1995. Si Marc Bayle (RPR) hésite encore à enfreindre les recommandations pressantes de son parti, Philippe Goetz (UDF - PR) a déjà annoncé sa candidature contre M. Colombani, dont il est le suppléant.

Dans les Alpes-Maritimes, Suzanne Sauvaigo (RPR) est menacée par son propre secrétaire de circonscription, Lionel Luca, maire de Villeneuve-Loubet. Les huit autres circonscriptions de ce département, volontiers rebelle aux décisions « parisiennes », continuent de constituer un véritable casse-tête pour les dirigeants de la majorité (*Le Monde* daté 29-30 décembre 1996). Le RPR supporte difficilement de devoir perdre la neuvième circonscription (Grasse, Le Cannet) au profit de Michèle Tabarot, nouveau maire (UDF-PR) du Cannet, tandis que Force démocrate veut faire payer au maire de Menton, Jean-Claude Guibal, son ralliement au parti néogaulliste, et que deux RPR, Gaston Franco et Christian Estrosi, s'affrontent dans la cinquième

circonscription. « Nous avons perdu les mairies de Toulon, Orange et Marignane, parce que les chefs, et j'en suis, n'ont pas été capables de faire taire les divisions. Il faudrait en tirer la leçon », avertit M. Gaudin, en évoquant, par surcroît, la présence de Jean-Marie Le Pen aux régionales dans les Alpes-Maritimes.

L'Ile-de-France est la deuxième région importante où la commission d'investiture n'a pas achevé son travail : soit parce qu'il lui faut gérer la suite des « affaires », comme dans la deuxième circonscription de l'Essonne (Etampes) ou la cinquième des Hauts-de-Seine (Levallois-Perret) ; soit parce qu'il lui faut encore trouver des points de chute pour des personnalités nationales, tel le ministre de l'environnement, Corinne Lepage, ou, du moins, les faire accepter par des prétendants déjà en place, comme pour Anne-Marie Idrac (UDF-FD), secrétaire d'Etat aux transports, dans les Yvelines.

Jean-Louis Saux

Les sondages indiquent aujourd'hui une tendance favorable à la majorité

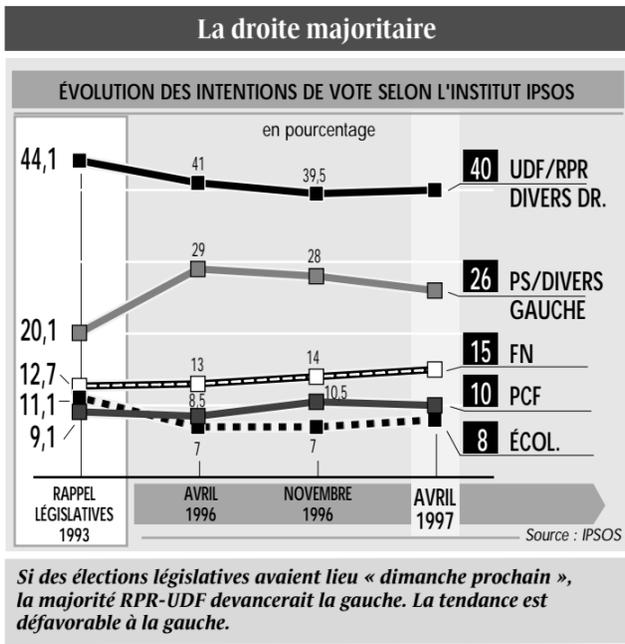
CRUELS SONDAGES ! Depuis trois mois, tout semblait indiquer que le président de la République et le premier ministre étaient enfin sortis des abîmes d'impopularité où ils étaient plongés depuis l'automne 1995 et, plus encore, durant l'automne 1996. Entre décembre et mars, le premier avait regagné sept points de confiance en moyenne et le second neuf points. Même relative, cette embellie a contribué à relancer la rumeur de législatives anticipées.

Le redressement aura, pourtant, été de courte durée et deux enquêtes viennent, aujourd'hui, doubler un optimisme prématuré. Selon le baromètre mensuel de CSA pour *La Vie* et France-Info, réalisé le 27 mars auprès d'un échantillon de 1 010 personnes, Jacques Chirac recueille 36 % de bonnes opinions, soit une baisse de 3 points en un mois. Pis, il enregistre, pour cet institut, son plus mauvais résultat depuis son installation à l'Élysée. A l'inverse, les opinions négatives à l'égard du chef de l'Etat sont en hausse de 6 points,

à 55 %. De son côté, Alain Juppé perd 2 points de confiance, à 30 %, alors que les opinions négatives progressent de 5 points, à 61 %.

Selon une autre enquête, réalisée par la Sofres du 25 au 27 mars auprès d'un échantillon de 1 000 personnes pour *Le Figaro Magazine* (daté 5 avril), les deux responsables de l'exécutif perdent chacun 3 points de confiance en un mois. M. Chirac recueille 38 % de bonnes opinions contre 60 % d'avis défavorables et M. Juppé 32 % d'opinions positives contre 66 % de négatives. Cette chute dans les sondages est d'autant plus mal venue pour les deux responsables de l'exécutif qu'elle survient après une période où ils sont, l'un et l'autre, intervenus de façon très active à la télévision pour défendre leur politique.

Pour autant, l'opposition aurait tort de se réjouir trop vite. Les dernières enquêtes sur les intentions de vote des Français, si des élections législatives avaient lieu demain, démontrent que la gauche n'a pas le vent en poupe et que la majorité



RPR-UDF, au contraire, n'est plus dans la situation défensive où elle se trouvait depuis une bonne année. En novembre 1996 encore, selon Ipsos, l'ensemble PCF-PS, avec 38,5 % des intentions de vote, faisait pratiquement jeu égal avec la majorité RPR-UDF (39,5 %). Or, en quatre mois, la gauche a perdu 2,5 points (26 % pour les socialistes, en baisse de 2 points, et 10 % pour les communistes), tandis que la majorité résiste bien, à 40 % d'intentions de vote.

Les derniers « baromètres » des législatives, réalisés par BVA, accentuent le changement de climat puisque le PS y perd 4 points d'intentions de vote en un mois, à 27 %, alors que la majorité regagne du terrain à 40 % (soit une hausse de 3,5 points). En outre, une nette majorité de Français (43 %, en hausse de douze points depuis décembre 1996) pronostiquent aujourd'hui une victoire de la majorité contre 31 % seulement (en baisse de 15 points en quatre mois) un succès de la gauche. La majorité peut trouver dans ces

enquêtes sur les législatives deux motifs de satisfaction. D'une part, la gauche ne réussit pas à engranger à son profit le mécontentement qui reste largement dominant à l'égard de la politique conduite par le gouvernement. Le Parti socialiste, en particulier, s'effrite et ne parvient pas à apparaître comme une alternative solide. D'autre part, si le Front national grignote peu à peu du terrain (15 % des intentions de vote, selon Ipsos), ses électeurs ne suivent pas, pour l'instant, Jean-Marie Le Pen dans sa volonté de faire battre à tout prix les candidats du RPR ou de l'UDF. Selon Ipsos, 59 % d'entre eux – soit une hausse de 30 points depuis décembre 1996 – souhaitent une victoire de la majorité, contre 12 % seulement un succès de la gauche.

Ces indications sont indéniablement encourageantes pour la majorité et témoignent d'un revirement de l'opinion publique depuis le début de l'année.

Gérard Courtois

« La période qui s'ouvre est la deuxième partie du septennat de Jacques Chirac »

C'ÉTAIT FICHU, foutu, échec et mat pour les députés de droite. De cette majorité obèse, pansue, il ne resterait plus grand-chose. Pffft ! dégonflée comme baudruche, fon-

RÉCIT

La tentation d'élections législatives anticipées se répand dans la majorité

due comme mauvaise graisse après un draconien régime de printemps électoral en 1998. Après la révolte des premiers mois – enfin, hurlait-elle au gouvernement, faites quelque chose pour nous ! –, elle avait fini par s'y faire, par s'habituer doucement à l'idée, par s'acheminer sans enthousiasme vers son triste destin. Et voilà qu'un sondage, un merveilleux sondage, puis un autre,

lui prédisent soudainement que non seulement rien n'est perdu mais, surtout, que tout pourrait être gagné... maintenant, aujourd'hui, tout de suite. « La droite retrouve des couleurs », lit-on dans *Paris-Match* du 27 mars, sur la foi d'un sondage BVA. « La droite majoritaire » titre l'*hebdomadaire Le Point* du 29 mars, en s'appuyant lui, sur une enquête Ipsos.

Les députés RPR et UDF s'interrogent. Quoi, leur sort n'est donc pas jeté ? Une simple modification du calendrier électoral pourrait encore leur sauver la mise ? Dans les couloirs du Palais-Bourbon, on s'émeut. Dans les circonscriptions, on se prend à rêver. Ceux qui ont un contact privilégié avec un ministre s'empressent de lui en parler, lui demandent ce qu'il en pense, cherchent à savoir ce que le premier ministre en dit et, surtout, peaufinent leurs arguments : d'abord, la

politique gouvernementale est mieux perçue ; ensuite, les indicateurs économiques sont plutôt bons ; enfin, la gauche est dans les choux et n'a pas le temps de se refaire. On observe également qu'il n'y a guère de bonne surprise à attendre du budget 1998, puisqu'il sera celui de la qualification pour l'euro et qu'il autorisera donc bien peu d'opportunités dérivées pré électo-

rales. La soudaine ébullition parlementaire irrite un peu Matignon, qui souhaiterait réfléchir tranquillement. Mercredi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, le conseiller chargé des relations avec le Parlement, Eric Woerth, interromp la conversation de quelques députés de la majorité sur le sujet en leur disant que ce n'est pas un « bon débat ».

A la même heure, pourtant, dans un des salons de l'Élysée où les ministres se retrouvent en petits groupes avant le conseil des ministres, l'idée d'une dissolution se fraie un chemin entre café et croissant. Beaucoup y sont favorables, d'autres pas, et la majorité d'entre eux doutent surtout de pouvoir emporter, sur ce sujet, la conviction du chef de l'Etat. Jacques Chirac, observe-t-on parmi les ministres, est très soucieux de respecter les échéances électorales et de ne pas les brusquer par simple opportunité. Au conseil, ce mercredi, il fait tout de même remarquer sèchement à ses ministres, à propos du texte portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, qu'il conviendrait de légiférer mieux

et plus simplement, si le gouvernement veut être compris des citoyens. Surtout, interprètent aussitôt quelques-uns, si la campagne électorale devait commencer rapidement...

SOUCCIS DE CALENDRIER

Il n'empêche que, si le président est toujours officiellement réservé sur toute modification de calendrier, l'idée a déjà séduit bien des

Un autre confie que le premier ministre lui a fait part, courant février, de ses soucis de calendrier électoral et européen. La décision sur la monnaie unique ne sera pas prise en janvier 1998, mais plutôt en avril ou en mai, lui aurait alors dit Alain Juppé, en évoquant la crainte de voir cet argument polluer la campagne électorale et empêcher la majorité d'avoir un discours unitaire.

Dissolution et crise politique, selon M. Chirac

Au cours de son intervention télévisée du 14 juillet 1996, le président de la République, Jacques Chirac, interrogé sur l'éventualité d'élections législatives anticipées, avait répondu : « La dissolution [de l'Assemblée nationale] n'a jamais été faite, dans notre Constitution, pour la convenance du président de la République. Elle a été faite pour trancher une crise politique. Il n'y a pas, aujourd'hui, il n'y avait pas, au lendemain de mon élection, une crise politique. »

Sous la V^e République, l'Assemblée nationale a été dissoute à quatre reprises – deux fois par le général de Gaulle, en octobre 1962 et en mai 1968, deux fois par François Mitterrand, en mai 1981 et en mai 1988 –, en vertu de l'article 12 de la Constitution. Il dispose que le chef de l'Etat peut, « après consultation du premier ministre et des présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale ». De nouvelles élections ont alors lieu dans un délai de vingt à quarante jours.

cercles autour du chef de l'Etat. Publiquement, on s'en défend. « Objectivement, rien ne permet d'accréditer cette rumeur », assure un proche de M. Juppé, en affirmant qu'« aucune réflexion n'est engagée sur le sujet à Matignon ». Aucune réflexion peut-être, mais des consultations, sûrement. A l'occasion d'un déplacement avec Alain Juppé, tel ministre est interrogé sur le sujet.

C'est aussi la question du calendrier européen qui a fait sortir René Monory, président du Sénat, de sa réserve sur la convocation d'élections législatives anticipées. Le président du Sénat confie volontiers à ses interlocuteurs qu'il ne partage pas l'optimisme du gouvernement sur les prévisions économiques et que, pour lui, le « climat » ne va pas s'arranger d'ici au printemps 1998.

En farouche partisan européen, il craint, surtout, que le RPR ne dérape sur l'euro pendant la campagne électorale. Ce sentiment a été évoqué publiquement, jeudi 3 avril, par un autre « européen », Alain Madelin, président d'Idées-Action, qui juge « difficile » pour le gouvernement de mener à bien « dans le même calendrier » l'euro, le budget 1998 et les élections législatives.

Selon l'ancien ministre de l'économie, « la période qui va s'ouvrir est, en quelque sorte, la deuxième partie du septennat de Jacques Chirac ». Cette idée-là n'est sans doute pas lancée au hasard par Alain Madelin. D'abord, parce que des législatives anticipées en juin 1997 permettraient de faire coïncider la fin du septennat de Jacques Chirac avec celle de la législature. Ensuite, parce que l'argumentation va droit au cœur d'un certain nombre de conseillers qui, à l'Élysée, piaffent d'impatience d'avoir une majorité parfaitement en phase avec le président de la République.

Une dissolution, un nouveau gouvernement dans la foulée, voilà qui permettrait de poursuivre, avec des troupes fraîches et dispose, un vaste programme de réformes, observer-t-on, et de lancer une campagne courte, en tentant d'opposer dans l'opinion les conservateurs aux partisans du mouvement, les adversaires de Maastricht aux européens, les inquiets et les apeurés – de gauche comme d'extrême droite – à ceux qui avancent.

Récit du service France

IPECOM

PRÉPA - SCIENCES

N° Vert : 0 800 89 30 50

Une PRÉPA aux Ecoles de Commerce à échelle humaine !

Voies Scientifique et Économique

- ◆ ENCADREMENT INDIVIDUALISÉ
- ◆ EFFECTIFS LIMITÉS
- ◆ STAGE DE PRÉ-RENTRÉE
- ◆ MÉTHODES DE TRAVAIL
- ◆ PROFESSEURS EXPÉRIMENTÉS
- ◆ SÉJOURS LINGUISTIQUES

Institut d'Enseignement Privé

Le gouvernement et les internes ont rétabli le dialogue

Une nouvelle rencontre est prévue vendredi matin

Cinq heures de discussion, dans la nuit du mercredi 2 au jeudi 3 avril, entre le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé, d'un côté, les repré-

sentants des internes, des chefs de clinique et des étudiants en grève, de l'autre, se sont achevées sur un constat d'« ouverture ».

LE GOUVERNEMENT ne désespère pas de convaincre les internes que le plan Juppé représente « la dernière chance de la médecine libérale à la française », et les internes essaient de persuader l'opinion publique que les deux conventions médicales, dans leur forme actuelle, sont « le premier pas vers le rationnement des soins ». Pourtant, le mur d'incompréhension qui s'était élevé, depuis le début de la grève, entre les « blouses blanches » et ceux qu'elles ont baptisés « technocrates », s'est lézardé lors de la réunion que le ministre des affaires sociales et le secrétaire d'Etat à la santé ont eue, mercredi 2 avril, avec une délégation d'étudiants, d'internes et de chefs de clinique.

Au terme de cette rencontre de plus de cinq heures, qui s'est achevée tôt jeudi matin, les partenaires ne sont pas parvenus à un accord sur l'épineux dossier des reversements d'honoraires en cas de dérive des dépenses médicales. « Avant de sceller un accord », Jacques Barrot et Hervé Gaymard ont accepté de les revoir, vendredi, pour « laisser aux médecins en formation le temps de réfléchir ». Entre-temps, le gouvernement devait consulter les trois caisses nationales d'assurance-maladie et les deux syndicats médicaux signataires des conventions, MG-France pour les généralistes et l'Uccsf pour les spécialistes. De leur côté, les responsables des internes ont joué l'apaisement, appelant « les esprits les plus chauds » parmi les grévistes à « se calmer un peu ».

Cette nouvelle réunion est prévue au lendemain des manifestations organisées jeudi, notamment à Paris entre l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière et l'Elysée, par des organisations de praticiens hospitaliers (CMH, psychiatres publics parisiens) et de personnels non médicaux (CRC santé-sociaux, CGT). Tout en appelant « à

ce que la grève s'adapte », les organisations d'internes se sont associées à cette manifestation parisienne, comme certains mouvements de médecins libéraux (Coordination nationale, SOS-Santé, entre autres) et la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

« Trouvez-nous une porte de sortie honorable », c'est ce qu'internes et chefs de clinique avaient déjà demandé, mercredi, au président de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (Cnamts), Jean-Marie Spaeth (CFDT), avant leur rencontre avec M. Barrot. M. Spaeth estime qu'« il n'y a pas de réponse à leur demande dans le cadre légal des ordonnances » et regrette qu'ils « confondent deux types de responsabilité : la responsabilité professionnelle, qui est individuelle et qui passe par les références médicales opposables [normes de bonne pratique] ; la responsabilité économique, qui est collective », et qui justifie, selon lui, des reversements, même si ceux-ci doivent être individualisés au maximum.

ÉVITER LES MALENTENDUS

Selon le président du comité de grève des internes de Paris, Olivier Charrois, les grévistes n'ont pas obtenu totalement satisfaction jeudi, mais le gouvernement se serait engagé à ce qu'un avenant aux conventions prévoie « une formule plus individualisée et plus juste » du mécanisme de reversement d'honoraires avant que ceux-ci ne s'appliquent vraiment, début 1999. Reste à en définir les termes sans dénaturer l'esprit de la maîtrise des dépenses de soins inscrite dans l'ordonnance du 24 avril 1996. Or tout est à faire sur ce point. Les propositions du gouvernement restent « floues », estimait Jean-Philippe Durrieu, vice-président de l'Inter-

syndicat des chefs de clinique, après la réunion, jugeant qu'il était « trop tôt pour dire si les avancées sont significatives ».

Quelques heures auparavant, au cours d'une conférence de presse, M. Barrot avait « balisé » cette rencontre pour éviter les malentendus suscités par sa précédente entrevue, le 28 mars, avec les internes. Il avait souligné que, s'il était prêt à aller « jusqu'au bout du dialogue », celui-ci avait « ses limites ». Le ministre avait répété qu'il souhaitait associer les médecins en formation à tous les chantiers ouverts dans le système de santé, tout en leur lançant cet avertissement : « Le mécanisme de reversement est dans la réforme. Nous ne céderons pas sur cette réforme. »

Ouverture quand il discute avec les grévistes, fermé quand il prend l'opinion à témoin : le gouvernement a-t-il un double langage ? Jeudi matin, au ministère des affaires sociales, on se déclarait prêt à « affiner » le dispositif mis en place, mais sans revenir ni sur le reversement, ni sur l'ordonnance, ni sur les conventions. Une chose est cependant sûre : M. Barrot veut désamorcer un conflit qui, en s'enlisant, se radicalise sinon dans ses revendications, du moins dans ses formes d'action, comme en ont témoigné, mercredi, les voies ferrées occupées, les périphériques bloqués, les caisses de « Sécu » murées et les sit-in mouvementés, notamment devant l'Elysée, où un interne a été légèrement blessé par un CRS.

Jean-Michel Bezat

Le rapide apprentissage des militants du comité de grève parisien

Arrière-petit-fils, petit-fils, fils et mari de médecin, Olivier ne veut pas qu'on lui saccage son rêve d'enfant. Cet ancien membre du RPR a hâte de retrouver ses malades, mais pas à n'importe quel prix

ILS CAMPENT, ici, depuis dix jours : dans le sous-sol de la faculté de médecine de l'hôpital Necker, où les étudiants leur ont fait une petite place dans une pièce jusque-là réservée au baby-foot. Ils ont poussé le jeu et se sont installés avec armes et bagages, jour et nuit, parce que la porte ne ferme pas, et qu'on n'est pas là pour jouer. Des cartes de France ont été punaisées sur les murs, et disent l'extension du mouvement. Récupérés on ne sait trop où, un téléviseur, une photocopieuse, une broyeuse à papier, des ordinateurs personnels ont été branchés, ainsi que des lignes téléphoniques, des fax, un modem. Un site Internet a été ouvert et une quinzaine de téléphones portables ont été achetés. Sur le rebord de la fenêtre, des bières fraîchissent. Obligeamment, et à tour de rôle, les salles de garde fournissent les repas. Il ne manque rien, dans le quartier général du comité de grève des internes de Paris-Ile-de-France, pour mener la guerre. Et surtout pas l'esprit de sérieux.

Concentrés, épuisés, les douze représentants élus le 15 mars par l'assemblée des délégués des hôpitaux en grève se sont répartis les tâches : Eric à la logistique, Vanessa au juridique, Henry à l'action, Isabelle à la coordination, Ernest à la presse, France, désignée secrétaire du comité, qui veille à la bonne organisation des choses dans ce capharnaüm qui est devenu leur royaume. Pour la plupart, ils n'ont pas plus de vingt-sept

ans, et c'est la première fois qu'ils s'engagent dans un mouvement de revendication collectif. Le nez dans leurs photocopies, penchés sur ceux qu'ils appellent avec tendresse « leurs » malades, ils n'ont pas eu le temps, ou l'envie, de regarder jusque-là autour d'eux. Militants néophytes, ils se sont lancés passionnément dans cette bagarre « non pour des revendications matérielles, mais au nom d'une certaine idée de la médecine », disent-ils. « On est tous des bleus, dit France, on débarque dans un truc inconnu. On n'a jamais fait de politique ni de syndicalisme. »

MYSTÉRIEUSES « BARBOUZES »

Le matin, plusieurs centaines d'entre eux ont organisé un sit-in devant l'Elysée. Dispersés sans ménagement par les CRS, trois internes ont été blessés. C'est à la télévision qu'ils ont appris que Jacques Barrot acceptait de les recevoir en fin de journée. Ils se moquent de « ces politiciens qui ne veulent pas nous entendre ». Ludovic pense que « si on ne casse pas deux ou trois gares, on ne sera pas entendu ». Olivier, arrière-petit-fils, petit-fils, fils et mari de médecin, avait déjà entendu son grand-père dire que « le ministère de la santé ressemblait à un grand aquarium où tournaient les requins » ; il trouve que, deux générations plus tard, les choses n'ont pas changé. Lui qui rêve d'être médecin depuis l'âge de dix ans ne comprend pas qu'on veuille lui saccager l'idée qu'il se fait de la médecine. A bac

+ 12, il gagne 9 000 francs net par mois, et se fait un pont d'or de 14 000 francs quand il multiplie les gardes. Lui qui, naguère, avait pris sa carte au RPR tombe de haut.

Henry a appris que l'on entend son portable sur la fréquence des CRS : il est convaincu qu'il y a des micros cachés un peu partout dans le local du comité de grève, et que toutes les lignes y sont écoutées. Il assure que sa voiture a été braquée, qu'un de ses copains a été délibérément renversé par une voiture, et que c'est le fait de la police ou de mystérieuses « barbouzes ». Il faut sortir de la pièce pour qu'il accepte de parler, loin d'hypothétiques oreilles indiscrettes, de l'action prévue dans l'après-midi : le blocage du périphérique. Sous le soleil, les automobilistes prennent leur mal en patience, étonnamment solidaires. Les policiers laissent faire : ils ont reçu l'assurance que l'opération ne durerait pas plus de trois quarts d'heure. « Les RG nous ont assuré qu'ils avaient l'ordre de ne pas casser de blouses blanches », dit un membre du comité.

Mais les grévistes sont las. Leurs malades leur manquent. Certains savent que leurs patrons leur feront payer cher leur absence pour cause de grève. Après avoir goûté, sur le tard, aux joies méconnues du militantisme, ils ont hâte de retrouver le chemin de leurs hôpitaux. « Mais pas à n'importe quel prix. »

Agathe Logeart

Le député en mission et les grévistes veulent responsabiliser les malades

ROUEN

de notre envoyé spécial
Jacques Richir, quarante-quatre ans, médecin, député UDF-FD du Nord, est l'un des trente-sept parle-

REPORTAGE

A Rouen, difficile dialogue sur la maîtrise des soins

mentaires qu'Alain Juppé a chargés d'aller « expliquer sur le terrain » aux internes en grève la réforme de l'assurance-maladie. Une petite centaine d'internes du CHU de Rouen, en grève depuis la veille, l'attendaient, mercredi 2 avril, dans un amphithéâtre de l'hôpital.

Les étudiants en médecine ont d'abord écouté sagement, en prenant des notes, l'exposé du député. Puis la séance s'anima quand vint le moment des questions. Les futurs médecins normands ont du mal à imaginer comment réaliser des économies de santé sans « rationner les soins ». Le docteur Richir, qui continue à exercer la médecine, se lance : « Pouvez-vous me dire avec certitude que chaque acte que vous effectuez a toujours une justification médicale ? » « Oui ! », s'écrient les internes en chœur, manifestement choqués qu'on puisse mettre en doute leur conscience professionnelle. « Au moment de rédiger votre ordonnance, poursuivit imperturbablement M. Richir, vous devez réfléchir quinze secondes et vous demander si votre acte est indispensable. C'est sur les actes redondants qu'on économisera un ou deux pour cents. »

« ARGUMENT MALHONNÊTE »

Un interne s'indigne qu'on puisse refuser une prescription à un malade âgé : « On est des médecins, on ne s'occupe pas de savoir si le patient a vingt ou soixante-quinze ans, on le soigne. Si vous ne voulez pas qu'on s'occupe des vieux, dites-le ! » Toujours calme et souriant, le docteur Richir cite une thèse qu'il a dirigée :

« J'ai découvert que sur 1000 fractures du col, 120 étaient consécutives à des chutes nocturnes dues à une consommation de neuroleptiques. » Une voix lance : « Argument malhonnête ! » Le député poursuit : « Le consommateur de soins s'en remet avec confiance au médecin. Il a une double responsabilité : c'est lui qui soigne et conseille en même temps. » « Comme le plombier », crie un étudiant. « C'est un peu plus complexe », réplique le député. « Et c'est moins cher ! », conclut l'étudiant.

Un autre interne rend responsable de l'inflation des dépenses le système des mutuelles et le comportement des « assurés qui ont tous le réflexe du "j'y ai droit" ». Les étudiants rouennais sont tous d'accord, les malades poussent à la consommation médicale : « Dans les cités de la banlieue, les trois quarts des appels de nuit concernent des cas qui auraient pu être réglés dans la journée. "Mon fils a 38,5 depuis deux jours, mais je ne pouvais pas vous l'amener avant, je travaille", nous disent-ils ». Le député : « Il faut responsabiliser les patients, c'est notre devoir de médecin. » Tous semblent trouver injuste que « les politiciens » se tournent vers les médecins plutôt que vers les assurés sociaux pour réaliser des économies : « Ils préfèrent s'en prendre à une minorité plutôt que d'avoir 60 millions de Français contre eux », commente mezzo voce une étudiante.

« Pourquoi ne pas responsabiliser aussi les malades ? », s'interroge un interne. « Les patients viennent aux urgences avec d'anciennes ordonnances ; leur traitement, ils nous l'imposent. » Le docteur Richir sourit : « Si on écoutait toutes les mamans de ce pays, on ferait un rachis vertébral [une radiographie] de leur enfant tous les six mois. Un généraliste doit pouvoir éviter un ou deux rachis sur une douzaine prescrits par an. A 800 francs l'acte, ce n'est pas négligeable. » « Et les patients iront voir un autre médecin ! », conclut un étudiant sous l'approbation de ses congénères.

Fabien Roland-Lévy

SEITA. QU'AVONS NOUS FAIT EN 1996 ?

Le résultat net consolidé part du groupe s'établit à 786 MF (+15%) et correspond à l'objectif fixé lors de la privatisation.

L'année 1996 a été marquée, notamment, par deux hausses de prix (janvier et décembre) et par l'accroissement de la pression concurrentielle en fin d'année.

L'évolution du résultat résulte principalement :

- de l'effet de la hausse des prix de janvier qui a compensé la baisse de nos ventes en volumes sur le marché français (-6,1%);
- des bonnes performances à l'exportation qui procurent (hors variation de périmètre) un supplément de chiffre d'affaires de + 207 MF (+16,9%);
- du redressement du résultat financier;
- des effets du programme de réduction des charges poursuivi depuis le printemps 1995.

Par ailleurs, la Seita envisage de renforcer son outil de production de cigarettes blondes et de restructurer celui des cigarettes brunes. Les coûts de ces opérations de restructuration, estimés à 170 MF, sont entièrement provisionnés au titre de l'exercice 1996.

Le chiffre d'affaires net consolidé progresse de 6,2 % par rapport à 1995. Plus représentatif de l'activité de l'entreprise, le chiffre d'affaires économique* atteint 7 milliards de francs (+8,6%) et 6,7 milliards de francs (+4 %) à périmètre constant.

* Chiffre d'affaires industriel plus marge de distribution

Le résultat d'exploitation, en hausse de 26,3 %, traduit l'amélioration des ventes à l'exportation et la bonne maîtrise des charges.

Le résultat financier s'établit à 179 MF (+92 MF par rapport à 1995). La gestion de la trésorerie génère 230 MF de produits financiers, avec une trésorerie moyenne de 4,3 milliards de francs.

Le résultat net consolidé part du groupe est de 786 MF (+15%), soit une marge nette de 11,2 % (contre 10,7 % en 1995).

La capacité d'autofinancement dégagee par le groupe s'élève à 1 471 MF (+ 41%). L'amélioration de la capacité d'autofinancement, malgré les différents projets de développement, pourrait amener la Seita à proposer aux actionnaires une offre publique de rachat d'actions. C'est pourquoi, une résolution de principe sera proposée à la prochaine Assemblée Générale déléguant au conseil d'administration, pendant 5 ans, la possibilité de mettre en œuvre une telle opération.

Le dividende net proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai 1997 sera de 6,60 francs par action (+15,4%), assorti d'un avoir fiscal de 3,30 francs, représentant un taux de distribution de 43,4%.

Chiffres clés en MF

	1996	1995	Var./95
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	17 363	16 351	+ 6,2 %
CHIFFRE D'AFFAIRES ÉCONOMIQUE	7 006	6 451	+ 8,6 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 244	984	+ 26,3 %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1 423	1 071	+ 33,0 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	786	684	+ 15,0 %
BÉNÉFICE PAR ACTION EN F	15,19	13,22	+ 15,0 %



RELATIONS ACTIONNAIRES SEITA : 01 45 56 67 67
53 quai d'Orsay 75347 Paris cedex 07.

SEITA SUR INTERNET : <http://www.seita.fr>

Les communiqués de la Seita sont désormais disponibles sur le 3615 COB (2,23 F/mn)



Un élu de la majorité alsacienne s'oppose à un projet de mosquée à Strasbourg

STRASBOURG

de notre correspondant

Robert Spieler, vice-président du conseil régional d'Alsace, part en guerre contre le projet d'une mosquée à Strasbourg. Ancien député du Front national (de 1986 à 1988), M. Spieler avait quitté le parti lepéniste en 1989 pour créer le mouvement régionaliste Alsace d'abord, qui a été intégré dans la majorité par le président du conseil régional, Adrien Zeller (UDF-FD).

Dans un document diffusé à vingt mille exemplaires, M. Spieler affirme que, « en poursuivant son projet de grande mosquée, centre de formation d'imams, M^{me} Trautmann donnera naissance à un centre islamique forcément intégriste ». L'équipe municipale, dirigée par Catherine Trautmann (PS), envisage

en effet d'appuyer la construction d'une mosquée, mais Philippe Fortsmann, adjoint au maire, chargé de l'enseignement et des cultes, rappelle régulièrement les conditions posées à cette entreprise : l'existence d'une coordination unique des associations musulmanes demandeuses et l'équilibre financier du projet. A ses yeux, il s'agit de « permettre aux musulmans d'exercer leur culte dans une égale dignité avec les autres religions ».

Actuellement, il n'existe qu'une douzaine de modestes oratoires pour les musulmans de l'agglomération de Strasbourg, environ quarante mille personnes. Le plus grand d'entre eux, appelé « mosquée », est en fait une salle de prières qui peut accueillir plusieurs centaines de personnes ; installée dans une ancienne usine, elle est gérée par une associa-

tion essentiellement maghrébine. Les musulmans d'origine turque disposent également d'une trop petite salle de prières.

En Alsace comme en Moselle, terre allemande au moment de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, les quatre cultes - catholique, luthérien, réformé et israélite - ont un statut unique en France : ils sont reconnus par le Concordat de 1801 pour les catholiques, par les articles organiques du début du XIX^e siècle pour les autres, et tous subventionnés par l'Etat. Cette situation particulière et le rôle européen de Strasbourg justifieraient, aux yeux des partisans du projet, de tester un statut pour un islam « à l'euro-péenne ».

Jacques Fortier

Les instituts de conjoncture partagent avec le gouvernement l'espoir d'une reprise

Les prévisions économiques

Progression en pourcentage	HYPOTHESES DU GOUVERNEMENT		HYPOTHESES MOYENNES DES INSTITUTS	
	1997	1998	1997	1998
CROISSANCE (PIB)	2,3	2,8	2,2	2,6
CONSOMMATION DES MENAGES	1,4	1,9	1,4	2,2
INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES	3,0	5,4	3,2	5,8
PRIX (glissement)	1,5	1,5	1,7	1,7
POUVOIR D'ACHAT DES MENAGES (1)	1,6	2,4	1,6	1,9
DÉFICIT PUBLIC (en % du PIB)	-3,0	-2,8	-3,1	-3,0

(1) Revenu disponible brut Source : ministère des finances

LE GOUVERNEMENT a, au moins, un motif de réconfort : si l'activité économique ne devrait pas s'accélérer suffisamment pour faire refluer le chômage, la plupart des grands instituts français de conjoncture sont au moins d'accord avec lui pour constater que la reprise se confirme. C'est la conclusion qui ressort des travaux de la commission des comptes de la nation qui s'est tenue mercredi 2 avril.

Traditionnellement, en cette période de l'année, le ministre de l'économie réunit cette instance consultative d'experts pour lui soumettre les évaluations de la direction de la prévision ainsi que celles des huit principaux instituts de conjoncture : le Bureau d'informations et de prévisions économiques (BIPE), la Caisse des dépôts et consignations (CDC), le Centre d'observation économique (COE) de la chambre de commerce de Paris, le Groupe d'analyse macro économique appliquée (GAMA), Rexecode, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), l'Association française des économistes d'entreprise (Afed) et le Centre de prévision de l'expansion.

Or les nouvelles prévisions du gouvernement sont à peine plus optimistes que celles des instituts. C'est particulièrement net pour la croissance. Dans ce cas, on sait en effet (*Le Monde* du 2 avril) que le gouvernement prévoit une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 2,3 % en 1997 et 2,8 % en 1998. Les prévisions moyennes des instituts sont respectivement de 2,2 % pour 1997 et de 2,6 % pour 1998. Pour 1997, le plus pessimiste est GAMA, qui prévoit seulement 1,9 %. Pour 1998, l'OFCE est particulièrement optimiste, avec une prévision de

3,1 %. Si tous les experts, aussi bien ceux du gouvernement que ceux des instituts, sont d'accord pour craindre une progression faible de la consommation pour l'année en cours, ils partagent, en revanche, la conviction l'investissement des entreprises devrait enfin s'accélérer.

Pour ce qui concerne les déficits publics - le critère de convergence le plus délicat du traité de Maastricht -, les instituts donnent également acte au gouvernement qu'il devrait parvenir, à peu de chose près, à tenir ses engagements européens. Le plus pessimiste est le COE, qui prévoit des déficits atteignant encore 3,3 % du PIB en 1997.

INCERTITUDE SUR L'EMPLOI

Au total, la seule vraie incertitude concerne l'évolution de l'emploi. Les modes de calcul retenus par les conjoncturistes n'étant pas tous identiques, la comparaison est, certes, difficile. Mais si l'on se réfère aux estimations gouvernementales, qui apparaissent malgré tout légèrement plus optimistes que les autres, les prévisions ne sont guère rassurantes. Au total, le ministère des finances estime, en effet, que les créations nettes d'emplois pourraient atteindre de 120 000 à 140 000 en 1997 et de 220 000 à 250 000 en 1998. Or, pour l'année en cours, sinon pour l'année suivante, l'évolution démographique, comme les orientations plutôt restrictives de la politique de l'emploi et la suppression du service militaire obligatoire laissent présager des arrivées sur le marché du travail plus nombreuses que ces créations. Aussi, d'ici à la fin de l'année, le chômage devrait, au mieux, stagner, au pire, s'aggraver.

Laurent Mauduit

La majorité du PS refuse de maîtriser l'immigration par un système de quotas

LES GRANDES orientations d'une nouvelle politique de l'immigration et de l'intégration, présentées dans les rapports d'Adeline Hazan et d'Ahmed Ghayet (*Le Monde* du 2 avril), ont été adoptées, mercredi 2 avril, par le bureau national du Parti socialiste. En l'absence de Laurent Fabius, d'Henri Emmanuelli et de Michel Rocard, seuls Julien Dray et Jean-Luc Mélenchon, pour la Gauche socialiste, ont voté contre ces textes, qui après un ultime toilettage et quelques corrections, demandées notamment par Lionel Jospin, feront l'objet d'un dernier examen le 9 avril.

« Nous voulons rompre avec la politique actuelle, qui fait de tout étranger un suspect en puissance », a assuré M^{me} Hazan, qui a récusé tant l'immigration zéro que « l'ouverture totale de nos frontières à l'immigration ». La secrétaire nationale chargée des problèmes de société a défini trois axes : l'immigration familiale (retour à la situation antérieure à 1993), l'immigration économique, l'immigration étudiante (le contrôle des études étant confié à l'université). Partant du constat que 15 000 travailleurs étrangers entrent annuellement en France (dont 5 000 travailleurs permanents), le PS a opté pour « une immigration alternée ». « Il y a une adéquation à faire entre un certain besoin de main-d'œuvre et l'offre de main-d'œuvre qui doit être négociée avec les pays d'origine, a souligné M^{me} Hazan, tout en leur demandant certaines contre-

parties comme la reconnaissance de leurs ressortissants reconduits à la frontière. »

L'essentiel du débat a porté sur l'idée de quotas défendue par la Gauche socialiste. Martine Aubry et Jean-Pierre Sueur ont combattu ce système, qu'ils ont jugé discriminant en s'interrogeant sur les critères qui pourraient conduire à privilégier telle profession ou telle nationalité. François Hollande a estimé que les quotas n'étaient pas concevables dès l'instant où le PS avait choisi de « réguler » le flux migratoire et non d'augmenter l'immigration économique.

CONTEXTE

M. Jospin a insisté sur la nécessité de ne pas isoler l'immigration des problèmes de société comme le logement, l'éducation, l'emploi et la sécurité. A sa demande, M^{me} Hazan resituera l'immigration dans ce contexte général. Elle procédera à d'autres corrections sur le certificat d'hébergement, qui devra être octroyé par l'administration après avis du maire, la création d'un office unique d'immigration (et non d'un ministère), l'approche européenne de l'immigration.

De même, si l'objectif d'« intégration républicaine » a été confirmé, le concept de « contrat de suivi social » prévu pour chaque immigré devra être précisé. M. Jospin a souligné que les immigrés ont des droits, mais aussi des devoirs.

Michel Noblecourt

RESULTATS 1996 LAGARDERE

Très forte hausse des résultats

Le Conseil de Surveillance, réuni le 2 avril 1997, a examiné les comptes de l'exercice 1996 présentés par Jean-Luc LAGARDERE, gérant.

A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 5,4 %. Pour leur part, les pôles Hautes Technologies et Communication-Médias croissent respectivement de 26 % et 3 % alors que le pôle Automobile et Transport diminue, comme prévu, de 36 %.

Résultat net en très forte hausse

Le bénéfice net part du groupe s'établit à 1 038 MF contre 630 MF (+ 64,8 %), en très forte progression par rapport à celui de 1995. Le groupe Lagardère atteint ainsi l'objectif de 1 milliard de francs qu'il s'était fixé, pour l'exercice 1996, depuis plusieurs années.

Résultat d'exploitation en forte augmentation

L'augmentation du résultat d'exploitation par rapport à l'exercice précédent est remarquable (+ 21,6 %). Elle s'analyse comme suit :

- le pôle Hautes Technologies voit son résultat d'exploitation plus que doubler (116 %) sous l'effet conjugué de la hausse du chiffre d'affaires et des marges des branches Défense et Espace et de la stabilité des activités de Télécommunications, malgré la concurrence très vive dans le domaine de la radiotéléphonie mobile.

- le pôle Communication-Médias affiche une progression de 11 %. Toutes les activités du pôle se sont bien comportées au cours de l'exercice dans une conjoncture inégale. Il convient de mentionner en particulier les bons résultats de la branche Presse aux Etats-Unis, de l'activité de librairie en France, de la distribution de presse et de l'affichage.

- le pôle Automobile et Transport a enregistré une forte baisse (88 %), attendue, compte tenu du développement de la concurrence sur le segment des monospaces et de la nécessaire transition entre la seconde et la troisième génération de la Renault Espace.

La diminution du résultat financier s'explique notamment par la baisse des taux de placement de la trésorerie du groupe et par des dotations aux provisions sur immobilisations financières.

Les charges exceptionnelles nettes s'établissent à 453 MF (258 MF en 1995). Elles comprennent, entre autres, des plus-values de cession d'actifs à hauteur de 106 MF (313 MF en 1995) et 257 MF de provisions pour restructurations.

Le tableau suivant présente les chiffres les plus significatifs du compte de résultat consolidé :

En millions de francs	1994	1995	1996
Chiffre d'affaires	53.018	52.579	56.401
Résultat d'exploitation	2.582	2.168	2.636
Résultat financier	(297)	(155)	(193)
Résultat courant	2.285	2.013	2.443
Résultat exceptionnel	(289)	(258)	(453)
Rémunérations prioritaires	(183)	(179)	(165)
Impôts sur les résultats	(558)	(338)	(244)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(136)	(151)	(155)
Résultat net des sociétés intégrées	1.119	1.087	1.426
Contribution des sociétés mises en équivalence	(37)	(28)	4
Part des minoritaires	(467)	(429)	(392)
Résultat net part du groupe	615	630	1.038

Perspectives 1997

Pour l'exercice en cours, sous réserve que la conjoncture économique française et internationale ne subisse pas de modification significative, les résultats du groupe devraient progresser grâce, notamment, au carnet de commandes étoffé dont dispose le pôle Hautes Technologies, à l'accueil positif réservé par le marché au nouveau modèle de Renault Espace dont la commercialisation a débuté en novembre 1996 et à l'augmentation de la profitabilité prévue pour la branche Multimédia Grolier. Par ailleurs, la hausse du dollar et la diminution du coût du papier, observées depuis le début de l'exercice 1997, constituent des éléments favorables à l'amélioration des activités Communication-Médias.

CHIFFRE D'AFFAIRES

56,4 MdF

RESULTAT D'EXPLOITATION

2,6 MdF

RESULTAT NET

1,038 MdF

DIVIDENDE EN PROGRESSION

Sur proposition du gérant, il a été décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires, convoquée pour le 30 mai 1997, la distribution d'un dividende de 3,70 francs par action (1,85 franc d'avoir fiscal).

OPTION DE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS LAGARDERE

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires, le 30 mai prochain, une option de paiement du dividende en actions LAGARDERE.

Actionnaires de Lagardère

Centre d'Information des Actionnaires
121 avenue de Malakoff, 75116 Paris
Tél. 01 40 69 20 73

Minitel : 3615 code LAGARDERE

ECOFIL : 3615 COB

Internet : <http://www.lagardere.fr>

Bernard Cabaret devrait remplacer Claude Allègre à la présidence du BRGM

La gestion des actifs miniers de l'établissement public a généré une situation de conflit

Ancien conseiller de Lionel Jospin, Claude Allègre a été évincé de ses fonctions de président du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).

La décision a été prise en conseil des ministres mercredi 2 avril. M. Allègre, qui avait été nommé en juin 1992, devrait être rem-

placé par Bernard Cabaret, actuel PDG de VIA-GTI. Jean-Pierre Hugon, directeur général, a été également limogé.

LE GOUVERNEMENT a décidé, mercredi 2 avril, de démettre Claude Allègre de la présidence du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Depuis plusieurs semaines, la bataille faisait rage entre le gouvernement et ce proche conseiller de Lionel Jospin, en poste depuis juin 1992. Le ministère de l'industrie lui a d'abord demandé de remettre sa démission. Après son refus, il a choisi la méthode brutale.

« Le gouvernement a entrepris de chasser tous les socialistes des entreprises publiques, assure Claude Allègre. Après le renvoi d'Alain Prestat [PDG de Thomson Multimedia], après les tentatives pour déstabiliser Louis Schweitzer [PDG de Renault], je suis, à mon tour, victime. On essaie de me faire porter le chapeau des erreurs commises au sein du BRGM, alors que j'ai tout fait pour le redresser. »

« Le BRGM entame une nouvelle étape, explique-t-on au ministère de l'industrie, en se défendant de toute chasse aux sorcières. La clarification entre les missions de service public et les activités concurren-

tielles, qui a été lancée à l'initiative de Claude Allègre, est en passe d'être achevée. Il faut maintenant un président qui soit un industriel. »

Pour remplacer M. Allègre, le ministre de l'industrie devrait nommer Bernard Cabaret à la présidence du BRGM. Auteur d'un récent rapport sur l'industrie automobile, M. Cabaret, X-mines, est PDG de VIA-GTI après avoir été responsable de l'activité eau à la Lyonnaise des eaux.

APRE BAGARRE

Le directeur général de l'établissement public, Jean-Pierre Hugon, lui aussi démissionné, devrait être remplacé par Yves Le Bars, actuel directeur du Cemagref (Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et des forêts). Le décret de nomination de M. Le Bars, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts, ancien conseiller de Michel Rocard, était jusqu'à présent bloqué à l'Elysée, des ingénieurs du corps des mines s'offusquant que le directeur général du BRGM n'ap-

partienne pas à leur corporation.

Depuis plus d'un an, le BRGM fait l'objet d'une âpre bagarre interne et externe. La gestion des actifs miniers de l'établissement public est au cœur du conflit (*Le Monde* du 21 février). En 1993, sous l'impulsion de Gérard Longuet, ministre de l'industrie, le BRGM cherche un partenaire pour l'aider à exploiter ses mines (cuivre, or et kaolin en Afrique, or au Pérou). M. Hugon, est chargé des négociations. Un groupe australien, Normandy Poseidon, sixième producteur mondial d'or, est retenu en 1994.

Très vite, des ingénieurs du BRGM, l'ambassadeur de France au Pérou et les banques conseils soulignent l'existence d'un risque juridique sur les mines d'or de Yanacocha au Pérou, le plus bel actif minier du BRGM. Celui-ci s'est associé à deux partenaires, le péruvien Buenaventura et l'américain Newmont, pour l'exploiter. Les trois associés sont liés par un pacte d'actionnaire qui donne un droit de préemption aux autres associés en cas de vente ou de

changement de majorité. Pourtant, lorsque l'accord avec le groupe australien a été soumis, en septembre 1994, au ministère de l'industrie et au Trésor, aucune objection n'a été émise. A peine signée, l'alliance est attaquée par les partenaires péruviens du BRGM qui demandent à exercer leur droit de préemption. M. Allègre, qui a suivi de très loin cette affaire, ne se rend compte du danger qu'avec les assignations en justice. Il tente alors de redéfinir le partenariat pour clarifier la situation juridique. Il faudra plus de deux ans pour aboutir.

Entre-temps, la justice péruvienne a condamné, par deux fois, le BRGM à céder ses droits sur la mine d'or du Pérou pour le prix symbolique de 623 millions de francs. L'affaire est entre les mains de la Cour de cassation de Lima. Le partenaire australien du BRGM, surtout intéressé par cette mine d'or, demande des compensations dépassant le milliard de francs.

Martine Orange

Le Parti socialiste dénonce un « Etat-RPR plus que jamais en place »

Le président du BRGM est un proche de M. Jospin

LE PARTI SOCIALISTE a vivement réagi, mercredi 2 avril, à l'éviction de Claude Allègre, ami de Lionel Jospin, dont il a été conseiller au ministère de l'éducation nationale, de la présidence du Bureau de recherches géologiques et minières. « Claude Allègre est une personnalité scientifique reconnue au plan mondial », a souligné François Hollande, porte-parole du PS, dans une déclaration à la presse.

« Une personnalité scientifique reconnue au plan mondial », a souligné M. Hollande

M. Hollande voit dans ce limogage, « avant même l'expiration de son mandat », annoncé en conseil des ministres et visant un proche du premier secrétaire du Parti socialiste, « l'expression d'une chasse à l'égard de tous les responsables d'organismes publics, liés à la gauche ». Considéré comme le fondateur de

l'école française de géochimie, directeur de l'Institut de physique du globe de Paris de 1976 à 1986 et conseiller spécial entre 1988 et 1992 pour l'enseignement supérieur et la recherche de Lionel Jospin, alors ministre de l'éducation nationale, « Claude Allègre est une personnalité scientifique reconnue au plan mondial », a souligné M. Hollande. « Il avait jusqu'à présent géré le BRGM à la satisfaction de tous, et l'interruption de ses fonctions confirme une nouvelle fois que ce gouvernement poursuit avec méthode, méticulosité et acharnement l'occupation par les membres de son parti ou des autres partis de la majorité, de toutes les fonctions d'entreprises et de responsables d'administrations centrales », ajoute-t-il.

Pour le porte-parole du PS, « le départ de Claude Allègre de la présidence du conseil d'administration du BRGM, représente sans doute une nouvelle étape de ce processus que le premier ministre entend conduire à rythme accéléré jusqu'aux élections législatives de 1998 ». Mercredi 2 avril, Lionel Jospin, indique-t-on dans son entourage, a téléphoné à M. Allègre pour lui manifester sa sympathie.

Jacques Chirac critique le travail du gouvernement

AU TERME DE LA PRÉSENTATION du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) par Jean Arthuis au conseil des ministres du mercredi 2 avril, le président de la République a engagé le gouvernement à légiférer à l'avenir « avec plus de méthode et de discernement ». Jacques Chirac a constaté que « sur les soixante-douze articles de ce texte, plus d'un tiers sont consacrés soit à la consolidation de textes réglementaires fragiles ou déjà annulés [par le Conseil d'Etat], soit à la modification de lois votées depuis moins de trois ans, et il a considéré que tout ceci n'était pas de bonne législation ». Pour le chef de l'Etat, « des dérives anciennes n'ont pas encore été redressées ».

Dix-neuf résistants

soutiennent Raymond Aubrac

S'ÉLEVANT CONTRE « les historiens ou prétendus tels » qui « s'attaquent à la mémoire des morts et à l'honneur des survivants », dix-neuf résistants, parmi lesquels Geneviève Anthonioz-De Gaulle, le général de Bénouville, le colonel Rol-Tanguy, Germaine Tillion et Pierre Sudreau, ont signé un appel dans *L'Événement du jeudi* à la suite de la publication de l'ouvrage de Gérard Chauvy Aubrac. *Lyon 1943*, qu'ils estiment « fortement inspiré » du testament de Klaus Barbie (lire nos articles dans « *Le Monde des Livres* », page VI). Ils déclarent refuser « cette stratégie du soupçon, de l'insinuation et de la rumeur ». Cette « tentative orchestrée visant à salir l'image de la Résistance », disent-ils, prouve que « l'ombre de Vichy plane sournoisement sur la France ».

DÉPÊCHES

■ VITROLLES : Bruno Mégret, époux et conseiller de Catherine Mégret (FN), maire de Vitrolles, a présenté, mercredi 2 avril, le plan de redressement des finances de la ville qu'il devrait soumettre au conseil municipal du 10 avril. Des mesures d'économie sont envisagées sur le fonctionnement des services, qui seront centralisés, la réduction des subventions et de la masse salariale. La diminution des indemnités des élus, par ailleurs privés de voitures de fonction, et une baisse de 0,1 % de la fiscalité sont annoncées. (Corresp. rég.)

■ DÉFENSE : *Le Triomphant*, le premier exemplaire d'une série de quatre sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques, est, selon l'état-major de la marine nationale, entré en service opérationnel, à une date qui n'a pas été précisée pour des raisons de sécurité. Déplaçant 14 000 tonnes en plongée - l'équivalent d'un croiseur porte-hélicoptères, c'est-à-dire le plus gros sous-marin jamais construit par la France -, *Le Triomphant* embarque seize missiles M. 45. Chacun de ces missiles emporte une demi-douzaine de têtes thermonucléaires TN-75, testées lors des ultimes expériences en 1995-1996 dans le Pacifique.

■ 1^{er} MAI : les unions régionales CGT, CFDT, UNSA, FSU, l'union départementale FO de Paris, le Groupe des dix, qui regroupe notamment les syndicats SUD, et les syndicats étudiants UNEF et l'UNEF-ID se sont mis d'accord, mercredi 2 avril, pour l'organisation d'un défilé commun le 1^{er} mai à Paris, pour la première fois depuis 1983 (*Le Monde* du 14 mars). Les huit organisations syndicales défilent « pour l'emploi, contre le chômage et l'exclusion, pour l'égalité des droits, la solidarité, contre le racisme et la xénophobie ». La CGT a proposé d'élargir au niveau national ce 1^{er} mai unitaire.

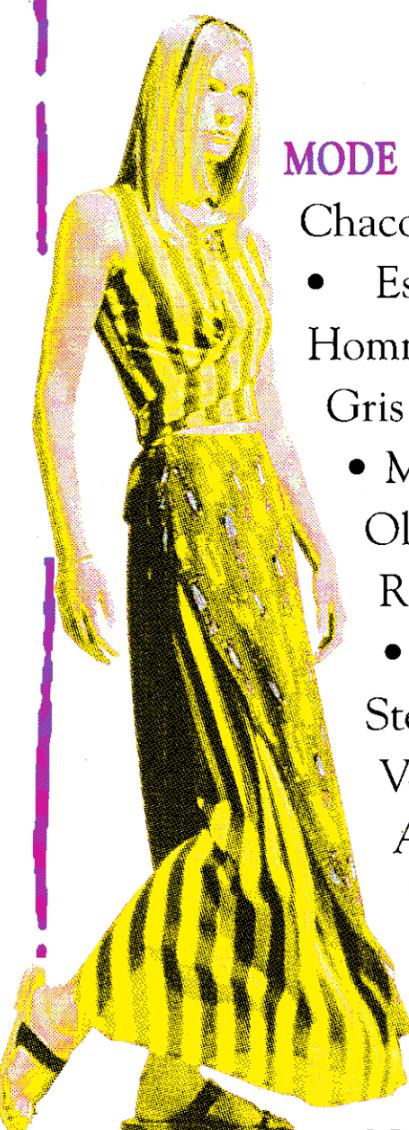
■ PÉTITION : une soixantaine d'intellectuels ont lancé, jeudi 3 avril, dans *Le Nouvel Observateur* (daté 3-9 avril), un « manifeste anticumul » des fonctions et mandats politiques, « pour en finir avec la confiscation de la République ». Cette pétition, lancée « dans la foulée » de la mobilisation contre le FN, à Strasbourg, le 29 mars, est signée notamment par Claude Allègre, Pierre Bergé, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Alain Minc, Olivier Mongin, Sami Naïr et Pierre-André Taguieff.

■ HLM : le taux des prêts de réhabilitation est abaissé de 5,5 à 4,8 %. C'est ce qu'a annoncé Jean Arthuis, jeudi 3 avril. Le ministre de l'économie et des finances a aussi annoncé le déblocage en 1997 d'un milliard de francs d'aides publiques pour la réhabilitation de quinze mille logements sociaux.




LES BOUTIQUES DES TROIS QUARTIERS

Mode Plaisir.



Chacok

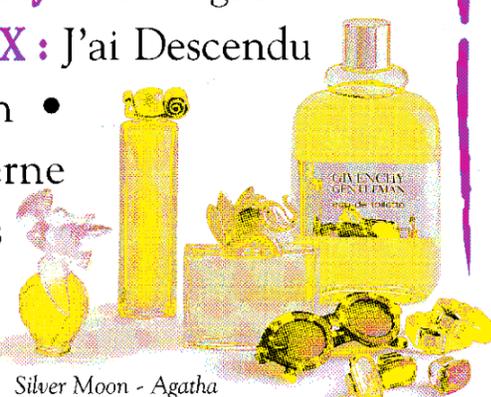


Catimini

MODE : Canotier • Catimini • Chacok • Dorothee Bis • Escorpion • Espace Yves Saint Laurent Hommes • Gentleman Givenchy • Gris Perle • Jo & Camille • Kenzo • Madelios • Marlboro Classics • Oliver Grant • Régina Rubens • Robert Mager • Rodier Femmes • Rodier Hommes • Ronald Fera • Stéphane Kélian • Tehen • Théorème • Vogue Optique • Weill Paris • **BEAUTE :** Alexandre de Paris • Silver Moon • The Body Shop • **BIJOUX :** Agatha • Burma • **CADEAUX :** J'ai Descendu Dans Mon Jardin • L'Homme Moderne

• Nature & Découvertes

• **LA MAISON :** Bath Bazaar • Kitchen Bazaar •



Silver Moon - Agatha

LES TROIS QUARTIERS

23, bd de La Madeleine. Paris. Tél : 01 42 97 80 12
Ouverts du lundi au samedi de 10h à 19h.
Métro : Madeleine. Parking : Madeleine.




JUSTICE De 1982 à 1988, un véritable « cabinet noir » a fonctionné à la présidence de la République, espionnant, sous la responsabilité directe de François Mitterrand, de

nombreuses personnalités (avocats, journalistes, hommes politiques, etc.). ● **L'INVENTAIRE** des documents saisis par le juge Valat, chargé de l'instruction de l'affaire des

écoutes pratiquées par la cellule antiterroriste de l'Élysée, et entreposés dans un box de garage par l'ancien chef de cette cellule, Christian Prouteau, montre à quel point le pré-

sident de la République fut impliqué dans le travail de cette officine politique. ● **PARDI LES DOCUMENTS** saisis, figurent des notes montrant que Christian Prouteau a tenté d'en-

trer le cours de la justice dans l'affaire des Irlandais de Vincennes. M. Prouteau devait être entendu, jeudi 3 avril, par le juge Jean-Paul Valat (*lire aussi notre éditorial page 16*).

François Mitterrand directement impliqué dans l'affaire des écoutes

Saisies par le juge Valat, une partie des archives de Christian Prouteau, l'ex-patron de la cellule antiterroriste, montre que l'ancien chef de l'Etat était le véritable donneur d'ordres des écoutes téléphoniques pratiquées par les gendarmes de l'Élysée

CE SONT des pages d'histoire. Certaines sont chargées de mystère, d'autres emplies de détails inutiles. Les comptes rendus d'écoutes téléphoniques y succèdent aux extraits d'archives, les demandes de faveurs aux secrets d'Etat. Découverts le 19 février par les policiers de la direction de la surveillance du territoire (DST), dans un box de garage à Plaisir (Yvelines), les documents entreposés, durant des années, par l'ancien chef de la cellule antiterroriste de l'Élysée, Christian Prouteau, racontent, à leur manière, l'envers du décor du premier septennat de François Mitterrand : la dérive policière d'un régime, saisi d'un vertige de l'espionnage qui tourna à l'obsession.

Au terme de l'inventaire des cinq cantines et des deux cartons saisis par le juge d'instruction parisien Jean-Paul Valat, chargé de l'enquête sur les écoutes de la fameuse cellule, les preuves des exactions de ce « cabinet noir », institué dans les locaux mêmes de la présidence de la République, de 1982 à 1988, sont désormais aussi abondantes qu'incontestables. Dans son édition du 3 avril, l'hebdomadaire *L'Express* en livre certaines, citant des passages des documents saisis. *Le Monde* publie des éléments supplémentaires, également extraits de ces archives. A leur lecture, l'implication personnelle, à la tête de cette véritable police politique, de l'ancien

chef de l'Etat, décédé le 8 janvier 1996, est également avérée. La « production » des hommes de M. Prouteau était principalement destinée à François Mitterrand lui-même. Nombre de notes rédigées par l'ancien gendarme et aujourd'hui versées au dossier judiciaire en portent la trace manuscrite, sous la forme d'un laconique visa présidentiel : « Vu ».

ASSENTIMENT PRÉSIDENTIEL

Rédigée sur papier à en-tête de la présidence de la République, une note adressée par M. Prouteau au chef de l'Etat, le 6 novembre 1985, atteste ainsi de la volonté du chef de la cellule d'« avoir vis-à-vis de certains ministères une autonomie de fonctionnement », et notamment de s'affranchir des réticences exprimées par Matignon. Ce document, dont nous publions l'essentiel (*lire ci-dessous*), dévoile qu'à cette époque Louis Schweitzer, directeur du cabinet du premier ministre Laurent Fabius, s'opposait « systématiquement » aux demandes d'écoutes émises par la cellule, cependant que, dans la perspective d'une cohabitation, le directeur du cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, avait proposé au chef de l'Etat « de nouvelles mesures » consistant à « rendre un service particulier de l'Élysée systématiquement destinataire des productions d'écoutes ».

Huit ans plus tard, le 16 mars 1993, à deux semaines de la se-

conde cohabitation, c'est à Pierre Bérégovoy, encore premier ministre, qu'écrivait Christian Prouteau. « A aucun moment, ni moi ni mes hommes n'avons procédé à des investigations qui ne nous aient pas été demandées », affirmait-il dans ce texte qui, bien sûr, n'a jamais été rendu public, ni surtout transmis à la justice. Mais M. Prouteau en avait conservé une copie dans ses cartons, agrafée à une carte de visite mentionnant : « Le président en aura un exemplaire dès ce soir ! ». La suite de la lettre est plus précise encore : « Lorsque nous les [les investigations] proposons, elles n'étaient engagées que lorsqu'elles avaient reçu l'assentiment d'un certain nombre de proches du chef de l'Etat. Ces mêmes personnes ont été tenues parfaitement informées du travail effectué. »

Venant à l'appui d'une déclaration prononcée par le même M. Prouteau, le 7 février 1994, devant le juge Valat - « Quand nous avons besoin de faire poser une écoute, nous nous adressons à Gilles Ménage » -, mais jamais réitérée par la suite, ces affirmations écrites fragilisent nettement la défense de l'ancien directeur du cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, qui a toujours nié avoir exercé une tutelle hiérarchique sur les hommes de la cellule. Toutefois l'examen des documents montre l'existence d'un fil direct entre le chef de l'Etat et Christian Prouteau

- qu'il avait nommé préfet en 1985. Ainsi figurent, parmi les documents saisis, une série de classeurs cartonnés baptisés « Registre 2 PR », à l'évidence destinés à accueillir le double des notes adressées par la cellule au président de la République (le « PR »).

L'enquête du juge Valat a depuis longtemps établi que feu l'écri-

complémentaire des personnes avec lesquelles il [Jean-Edern Hallier] est entré en contact » et proposait à François Mitterrand de « cocher les noms » qui l'« intéressaient », rapporte *L'Express*. Le 2 mars 1984, la cellule ayant appris, « par les moyens techniques dont [elle dispose] », que l'écrivain devait être « l'un des invités surprise » d'une

hommes du président pratiquaient sans doute la surveillance physique et la filature. Un compte rendu du 5 juillet 1983 évoque ainsi « une réunion de travail » qualifiée de « très amicale », organisée chez l'avocat Antoine Comte, qui fut suivie d'un dîner « auquel participaient, selon l'auteur de la note, les épouses des magistrats qui se sont occupés de l'affaire ». « Les avocats sont très pessimistes et ne croient pas qu'une enquête parlementaire sera diligentée », notait-on, comme souligné.

Couvrant à la façon d'une véritable officine politique, la cellule du préfet Prouteau établissait en outre des synthèses sur des élus ou des partis politiques. Datée du 27 juin 1983, l'une de ces notes, intitulée « un Rastignac de province », brosse le portrait d'« un jeune loup » nommé Philippe de Villiers, qui « comptera dans la vie politique prochaine du pays ». Une autre, datée du 18 novembre 1983, évoque les relations de Roland Dumas, alors député (PS) de Dordogne et proche de François Mitterrand, avec d'anciens membres des Groupes d'action révolutionnaire internationalistes (GARI), mouvement antifranquiste dont l'un des membres, indique la note, avait été interpellé dans le Nord à la suite d'une rixe. Plus ancienne, une fiche du 26 novembre 1982 annonçait, sur la base des informations d'une source interne au Parti communiste baptisée « Ecuyer », la possible nomination d'André Lajoinie au poste de secrétaire général...

LE CAS DE CARLOS

Les cartons de M. Prouteau recelaient encore des comptes rendus consacrés à l'avocat Jacques Vergès ou au terroriste Carlos, à propos duquel l'ancien gendarme écrivait, le 11 janvier 1983, qu'« il était important, dès qu'il aurait été repéré, de faire le nécessaire pour qu'il ne puisse plus nuire », rapporte *L'Express*. D'autres types d'actions étaient envisagées dans une note dactylographiée d'environ 25 feuillets, sans titre ni signature, dont le sommaire comporte les chapitres suivants : « La protection du dirigeant et de sa famille » ; « sécurité des meetings et des réunions politiques » ; « la contre-campagne » ; « écoutes et contre-écoutes » ; « structure, personnel, tarifs »... - une sorte de catalogue de la cellule, vantant ses compétences dans des domaines divers...

Hervé Gattegno

« Note à l'attention de Monsieur le président de la République »

NOUS PUBLIONS l'essentiel de la note N° 165/2 du 6 novembre 1985, à en-tête « Présidence de la République, le Conseiller technique », établie « à l'attention de Monsieur le président de la République », par Christian Prouteau.



VERBATIM

« Le problème de votre sécurité, au sens large, après les élections de mars 1986, me conduit, pour être le plus efficace possible, à envisager les conditions les plus dures pour être certain de pouvoir assurer ma mission au mieux. Il apparaît alors indispensable d'avoir vis-à-vis de certains ministères une autonomie de fonctionnement. Il s'agit en fait pour moi de vous garantir une discrétion totale de vos déplacements (surtout dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « le privé ») et de vos entretiens (téléphoniques ou autres). (...) Concernant vos déplacements sur Paris et les problèmes d'ordre public qui pourraient être utilisés par le ministère de l'intérieur comme un moyen de pression politique, le poste de préfet de police est un poste stratégique important. » En conséquence, Christian Prouteau

propose de maintenir à son poste le préfet Guy Fougier, dont « le soutien [lui] paraît acquis ».

La note évoque diverses mesures techniques et financières et aborde ensuite la question des écoutes téléphoniques :

« Enfin, se pose à nouveau le problème des écoutes, tel que M. Ménage vous l'a exposé. Il peut se résumer en deux difficultés : les réticences du cabinet du premier ministre en matière de « constructions » [en jargon policier, expression employée pour désigner la pose d'une écoute téléphonique] et la non-application de nouvelles mesures que M. Ménage vous a proposées.

« Les « lignes » que nous possédons par l'intermédiaire du cabinet réservé du ministre de la défense n'ont pas leur contenu diffusé. Cette procédure qui, à l'expérience, a fait la preuve de son intérêt et de sa discrétion, nous permettant de vous tenir informé des problèmes sensibles, rencontre actuellement quelques difficultés en la personne de M. Schweitzer. La technique utilisée par le cabinet du premier ministre est simple : elle consiste à nous refuser systématiquement toute nouvelle « construction » et à ne pas nous accorder des demandes de renouvelle-

ment. Ainsi, en moins de deux mois, nous sommes passés de l'exploitation de vingt lignes à onze lignes, réduisant d'autant les moyens de nous renseigner.

« De la même manière, la proposition que vous a faite M. Ménage, à partir d'un usage existant dans d'autres septennats, consistant à rendre un service particulier de l'Élysée systématiquement destinataire des productions d'écoutes, n'est toujours pas appliquée, bien qu'ayant obtenu votre accord pour la mise en place. Toujours dans l'hypothèse d'une situation difficile après les élections de mars 1986, il est évident que cette procédure ne présente que des avantages dans la mesure où sa suppression obligerait le premier ministre à rompre ouvertement une règle établie. Le colonel Charroy, qui dirige le centre d'écoutes et qui vous est acquis, est actuellement déstabilisé, car il avait été prévenu de la mise en place de ce circuit. Ce que nous pouvons obtenir du premier ministre actuel sera a fortiori encore plus difficile à obtenir dans d'autres circonstances et nous perdrons également vis-à-vis du colonel Charroy une crédibilité qui nous est indispensable pour l'avenir. »

Nouvelles preuves de l'existence d'un système d'espionnage organisé

« **ON A TENTÉ** de faire paraître des documents comme provenant d'un service officiel, expliquait Christian Prouteau, le 16 mars 1993, dans une note adressée au premier ministre, Pierre Bérégovoy. Ces documents étant incontestablement des faux, l'Etat devrait porter plainte pour « faux et usage de faux ». C'est, je pense, pour nous, le seul moyen que soit affirmé qu'aucun membre de notre équipe n'a failli à sa mission. » Deux semaines après la révélation - par *Libération* - de l'affaire des écoutes de la cellule élyséenne, le préfet Prouteau fixait ainsi ce qui devait devenir la ligne officielle du gouvernement socialiste, à deux semaines des élections législatives qui devaient ramener la droite au pouvoir. M. Bérégovoy ne déposa pas de plainte mais déclara publiquement qu'il y avait eu « volonté de travestir la réalité » et que « la question [était] de savoir par qui, comment et pour quelle raison les documents [avaient] été falsifiés » (*Le Monde* du 10 mars 1993).

Quatre ans plus tard, l'enquête du juge Jean-Paul Valat - saisi à la suite de la plainte déposée par *Le Monde* et par Edwy Plenel -, a mis au jour de nombreuses preuves de

l'existence d'un véritable espionnage organisé, grâce aux écoutes téléphoniques effectuées par le Groupement interministériel de contrôle (GIC). L'enquête administrative de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CBCIS) a abouti à la mise en cause des « dysfonctionnements » internes à l'ancienne cellule antiterroriste de l'Élysée, dont les anciens membres ont été mis en examen pour « atteinte à l'intimité de la vie privée » (*lire ci-contre*). Dans un arrêt du 30 septembre 1996, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris - confirmé le 4 mars 1997 par la Cour de cassation - a, depuis, dénoncé « l'institutionnalisation du système » et « l'ampleur des écoutes » (*Le Monde* du 2 octobre 1996).

La découverte des archives de Christian Prouteau est venue apporter de nouvelles preuves de l'existence de ce « système » et de l'implication des membres de la cellule. Outre la note adressée à François Mitterrand le 6 novembre 1985 (*lire ci-dessus*), le juge a saisi de nouvelles transcriptions d'écoutes, dont la forme est exactement similaire à celles déjà ver-

sées au dossier d'instruction. Les cartons contenaient aussi plusieurs demandes de « renouvellement » d'écoutes, signées par Christian Prouteau lui-même ou par l'un des membres de la cellule, Jean-Louis Esquivié. Ces demandes concernent des personnes dont les noms figurent sur le fichier informatique attribué à la cellule - baptisé « Hermès » -, dont le juge Valat avait obtenu une copie grâce aux disquettes que lui avait livrées, le 14 février 1995, une mystérieuse femme, jamais identifiée (*Le Monde* daté 19-20 février 1995).

Plus édifiantes encore, certaines

Douze personnes mises en examen

Chargé depuis 1993 de l'instruction de l'affaire des écoutes effectuées par la cellule antiterroriste de l'Élysée, le juge parisien Jean-Paul Valat a déjà mis en examen douze personnes : l'ancien chef de la cellule, Christian Prouteau, ainsi que sa secrétaire ; Gilles Ménage, ancien directeur du cabinet de François Mitterrand ; Michel Delebarre et Louis Schweitzer, respectivement anciens directeurs du cabinet des premiers ministres Pierre Mauroy et Laurent Fabius ; trois anciens gendarmes : Jean-Louis Esquivié, aujourd'hui commandant des écoles de gendarmerie, Pierre-Yves Guézou - qui s'est suicidé le 13 décembre 1994 - et Paul Barril, reconverti dans la sécurité privée ; quatre policiers : Pierre-Yves Gilleron, Jean Orluc, Michel Tissier et Dominique Mangin, ce dernier travaillant actuellement au service de la sécurité du premier ministre Alain Juppé.

des annotations portées par la secrétaire de Christian Prouteau dans ses agendas comportent des séries de numéros de téléphone « à identifier ». Pourquoi ces numéros plutôt que d'autres ? A la même date, l'examen des fichiers de la cellule montre que ces numéros avaient été appelés par certaines des personnes déjà écoutées. Les hommes de M. Prouteau voulaient donc identifier les personnes en relation avec celles qu'ils espionnaient afin d'élargir, au besoin, leurs surveillances. Une autre coïncidence valide le contenu des disquettes informatiques

versées au dossier du juge : à la date du 22 janvier 1986, la secrétaire de M. Prouteau a inscrit, de sa main, dans l'un des agendas retrouvés, les noms et adresses du journaliste Christian de Bongain, alias Xavier Raufer, suivis de la mention « trafic d'armes avec l'extrême droite » ; or cette courte notice se retrouve, au mot près, dans le fichier « Hermès », pour justifier la demande d'écoute portant sur ledit journaliste.

DEUXIÈME SOURCE

Egalement signalée par la secrétaire du chef de la cellule, prénommée Patricia, dans un agenda, l'existence d'un télégramme adressé, le 12 mars 1986, à Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur. L'expéditeur en était Bernard Jégat, l'informateur secret de la cellule dans l'affaire des Irlandais de Vincennes, curieusement désigné par la secrétaire sous le nom de code de « Laon », c'est-à-dire sous le même nom de code que celui adopté par la cellule pour les demandes d'écoutes de son domicile. Mieux encore : l'extrait de ce télégramme noté par la secrétaire dans l'agenda est exactement similaire au contenu d'une écoute télé-

phonique déjà détenue par le juge Valat, datée du même 12 mars 1986 : la cellule avait tout bonnement intercepté le télégramme, dicté au téléphone par Bernard Jégat... (*lire page 11*)

Les documents inventoriés par le juge Valat laissent aussi à penser que sous la première cohabitation, à partir du mois de mars 1986, la suppression des lignes d'écoutes accordées à la cellule de l'Élysée par le GIC poussa Christian Prouteau à faire appel à d'autres anciens gendarmes, Robert Montoya et Fabien Calderoni. Ces deux hommes avaient été impliqués, en 1987, dans une autre affaire d'écoutes téléphoniques, celle du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Au cours de la même année 1987, les agendas personnels de Christian Prouteau mentionnent pas moins de 18 rendez-vous avec Robert Montoya. La cellule disposait peut-être ainsi d'une deuxième source d'écoutes, en plus de la voie officielle : à la date du 15 novembre 1987, l'agenda du préfet Prouteau comportait l'inscription suivante : « Synthèse mensuelle GIC ».

H. G.

De nouveaux documents relancent l'affaire des Irlandais de Vincennes

Ils établissent que Christian Prouteau a cherché à dissimuler la vérité à la justice



La cellule de l'Elysée

● **18 août 1982.** François Mitterrand annonce la création d'une « mission de coordination, d'information et d'action contre le terrorisme », placée sous sa responsabilité. Ce groupe, bientôt surnommé la « cellule », est dirigé par le commandant Christian Prouteau, chef du GIGN. Le capitaine Paul Barril assure le commandement par intérim du GIGN.

● **28 août 1982.** La présidence de la République annonce des « arrestations importantes dans les milieux du terrorisme international ». Trois Irlandais ont été arrêtés à Vincennes par le GIGN. Cinq cents grammes de plastique, deux détonateurs, trois pistolets ont été saisis.

● **1^{er} février 1983.** Selon *Le Monde*, les Irlandais ne seraient pas des « superterroristes » et certaines preuves matérielles auraient été « fabriquées ».

● **17 septembre 1987.** Peu de temps après l'inculpation de M. Prouteau dans l'affaire de Vincennes, M. Mitterrand déclare : « Les Français apprendront à respecter et à aimer le colonel

Prouteau, qui est pour moi le prototype de ce que notre armée peut produire. Je l'estime désintéressé et je fais confiance à son courage et à son sens de la vérité. »

● **23 décembre 1987.** Trois hommes qui s'apprêtaient à poser une écoute sur la ligne téléphonique d'un huissier du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) sont interpellés. Cet huissier était soupçonné d'avoir intercepté des notes sur de hauts magistrats rédigées à l'intention de M. Mitterrand. Parmi les hommes interpellés figurent deux anciens gendarmes proches de M. Prouteau. L'hypothèse de la responsabilité de la « cellule » sera évoquée lors du procès.

● **24 septembre 1991.** M. Prouteau, qui a quitté la présidence en 1988, est condamné à quinze mois de prison avec sursis pour complicité de subornation de témoins dans l'affaire de Vincennes. Il sera relaxé en appel, en 1992.

● **4 mars 1993.** Libération révèle le contenu de seize relevés d'écoutes pratiquées, entre décembre 1985 et février 1986, sur la ligne téléphonique privée de notre collaborateur Edwy Plenel.

PRÈS de quinze ans après l'arrestation des Irlandais de Vincennes, les malles de Christian Prouteau, découvertes dans un garage de Plaisir (Yvelines), viennent apporter de nouveaux éléments sur le montage réalisé, en 1982, par la cellule antiterroriste de l'Elysée. Parmi les documents entassés dans le box par l'ancien chef de la cellule figure une boîte d'archives de Vincennes ». Les notes contenues dans cette boîte viennent attester que, pendant des années, les hommes de Christian Prouteau ont tenté d'empêcher la justice de connaître la vérité.

Datée du 21 juin 1983, soit un an après l'arrestation de ceux que l'on présentait alors comme de dangereux terroristes, la première note évoque la perquisition au domicile des Irlandais, qui avait permis de découvrir des armes et les explosifs... apportés sur place par le capitaine Paul Barril. « Dans le contexte hystérico-vengeur du feuilleton des Irlandais de Vincennes, il est à noter que les gendarmes ont été dessaisis du dossier avant la fin de la garde à vue, souligne l'auteur de la note, « JL », qui est Jean-Louis Esquivié. Il faut prendre en compte la précipitation maladroite, voire malhonnête, d'une telle décision et la rapidité avec laquelle le directeur d'enquête gendarme a dû boucler sa procédure, ce qui a amené par la suite des ajustements sur lesquels il a bien fallu que tout le monde se mette d'accord et qui, finalement, ont provoqué le scandale que l'on sait. »

Les boîtes découvertes à Plaisir contiennent également une note datée du 10 février 1986 sur la sortie du livre de Gilbert Le Cavalier et Yvan Stevanovitch *Affaires très spéciales* (Plon), dont les bonnes feuilles étaient parues dans *Paris-Match*, accompagnées de transcriptions d'écoutes visant un journaliste de l'hebdomadaire. Mais

surtout, elles recèlent des documents concernant l'un des hommes-clés de l'affaire des Irlandais, Bernard Jégat. C'est lui qui était allé voir Paul Barril, en 1982, pour lui dire ses soupçons sur les activités d'un de ses amis, l'Irlandais Michael Plunkett. C'est lui, et lui seul, qui était l'informateur du capitaine, qui clamait pourtant haut et fort avoir obtenu, avant l'opération de Vincennes, des renseignements « recoupés » de « plusieurs sources ». C'est lui qui avait, le 24 août 1982, remis à Paul Barril les armes et les explosifs découverts ensuite dans l'appartement de Vincennes. C'est lui, enfin, qui contribuera à révéler l'affaire : épuisé par des années de mensonges, Bernard Jégat avait longuement raconté, le 17 janvier 1985, à deux policiers de la DST les mensonges et les manipulations de ce qui était devenu une affaire d'Etat.

ÉGARDS ENVERS L'INFORMATEUR

Le chef de la cellule, Christian Prouteau, a toujours affirmé être étranger à toute cette affaire. A lire les notes entassées dans le garage de Plaisir, il semblait pourtant extrêmement préoccupé, dans ces années-là, par le sort de Bernard Jégat. Pendant l'année 1984, le chef de la cellule multiplie en effet les gestes de bonne volonté à l'égard cet informateur qui peut, s'il parle, devenir dangereux : une note du mois de juillet suggère d'accorder une promotion à sa compagne, qui travaille à la SFP ; une autre estime qu'il est « urgent » de lui trouver un nouveau domicile ; une troisième précise qu'il serait bon de lui accorder un port d'armes. La cellule ne cache pas qu'elle souhaite entraver le cours de la justice. « Il faut éviter que Jégat ne se présente d'initiative devant le juge Verleene [le juge d'instruction de l'affaire des Irlandais] afin de prouver son

bon droit », conclut l'une des notes publiées par *L'Express*.

Malgré les déclarations de Bernard Jégat à la DST, la justice, dans l'affaire des Irlandais, a, il est vrai, montré bien peu d'empressement. Le capitaine Barril est totalement épargné par l'instruction : seuls le chef de la cellule, Christian Prouteau, le lieutenant-colonel ayant fait, de bonne foi, les premières constatations, Jean-Michel Beau, et son adjoint, le major José Windels, sont, en janvier 1991, renvoyés devant le tribunal correctionnel pour une qualification mineure : subornation de témoins et complicité. Bernard Jégat comparait, lui, pour détention d'armes et d'explosifs.

Lors de ce procès, où M. Jégat déchire sa carte d'identité en proclamant qu'il « a honte d'être français », Paul Barril est entendu comme simple témoin. « Moi, le problème de la perquisition, c'est quelque chose qui ne me concerne pas », se contente-t-il de dire. Le parquet semble d'un tout autre avis. « Il est établi que Jégat a été le détenteur des armes et que le capitaine Barril a transporté ces armes, note Marc Domingo. Y-a-t-il eu un montage fait par le capitaine Paul Barril ? A 95 %, je pense que oui. » Le reproche reste cependant moral puisque Paul Barril n'est pas poursuivi. Finalement, la seule condamnation du capitaine sera indirecte : dans le cadre d'un procès en diffamation intenté par Paul Barril au *Monde*, la cour d'appel de Paris reconnaît en 1993 - fait rarissime - que *Le Monde*, dans cette affaire, a apporté la preuve de la « vérité de l'imputation diffamatoire » grâce à des documents et des témoignages constituant « des sources diversifiées d'informations complémentaires amplement concordantes et fiables ».

Le 24 septembre 1991, Christian Prouteau, Jean-Michel Beau et

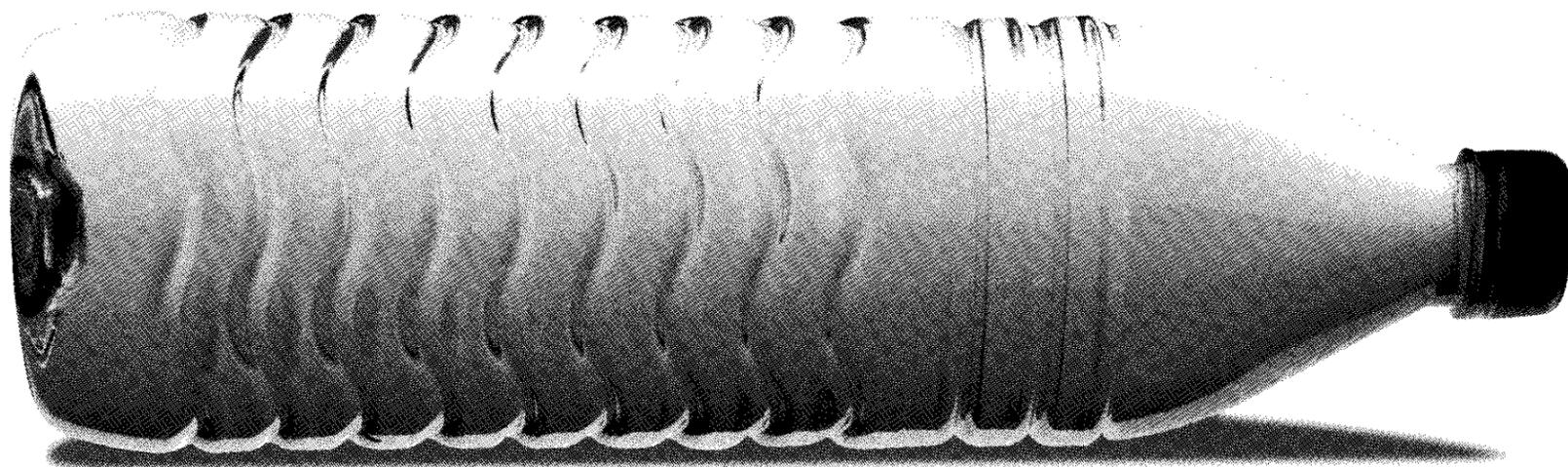
Bernard Jégat sont condamnés à quinze mois de prison avec sursis. « Il résulte de l'information et des débats que, contrairement à ce qu'il prétend, Christian Prouteau a été personnellement impliqué dans la préparation et l'exécution de l'opération, note le tribunal. (...) Ces circonstances sont incontestablement de nature à démontrer que M. Prouteau pouvait avoir un intérêt à ce que les irrégularités de la procédure ne soient pas révélées. » Quelques mois plus tard, la cour d'appel de Paris relaxe le chef de la cellule. Les déclarations de M. Beau « sont insuffisantes pour constituer la preuve de l'implication de M. Prouteau dans le processus ayant abouti à la subornation de témoins », note la cour.

« PREUVE DÉFINITIVE ET TOTALE »

Aujourd'hui, Jean-Michel Beau, qui n'a cessé de se battre pour la vérité dans cette affaire et qui fut le seul à payer pour un montage qui n'était pas le sien, reprend espoir. Il espère que les documents découverts à Plaisir permettront de rouvrir le dossier de subornation de témoins et d'obtenir la mise en examen de Paul Barril pour faux témoignage. « Ces notes constituent la preuve définitive et totale que le préfet Prouteau n'a fait que mentir au cours du procès de première instance », nous a-t-il déclaré. Une seule procédure est encore en cours : le 3 août 1992, l'avocat des trois Irlandais, M^e Antoine Comte, a porté plainte avec constitution de partie civile pour attentat à la liberté et faux en écriture publique. Le dossier a été confié à un juge d'instruction de Versailles, Yves Madré. Quatre ans et demi après, il n'a encore procédé à aucune mise en examen mais détient désormais de nouveaux éléments.

Anne Chemin

On peut choisir de garder la ligne...



Gérard Paquet, créateur de Châteauvallon, a été relâché au terme de sa garde à vue

Son avocat voit là une suite du feuilleton qui oppose son client au maire FN de Toulon et au préfet

Gérard Paquet, ancien directeur du Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon (Var), a été relâché, mercredi 2 avril, après avoir

été placé en garde à vue, dans le cadre d'une enquête préliminaire sur l'organisation, par sa sœur, d'un colloque. Son avocat a dénoncé le contexte

politique de cet épisode judiciaire, y voyant un développement du conflit qui oppose son client au préfet et au maire FN de Toulon.

TOULON

de notre correspondant

Gérard Paquet, créateur et ancien directeur du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon (Var), a été libéré, mercredi soir 2 avril, après plus de vingt-quatre heures de garde à vue dans les locaux du service régional de la police judiciaire, à Marseille. M. Paquet avait été interpellé la veille, pour être entendu dans le cadre d'une enquête préliminaire ordonnée par le parquet de Toulon (*Le Monde* du 3 avril). Cette enquête porte sur l'organisation, le 30 juin et le 1^{er} juillet 1995, d'un colloque intitulé « Pour une utopie réaliste », confiée à la sœur de M. Paquet, directrice et unique employée de la société Recherche et communication internationale (RCI).

Marielle Paquet, également libérée mercredi après son placement en garde à vue dans les locaux de la brigade financière de la police judiciaire de Paris, avait perçu 120 000 francs pour préparer pendant six mois ce colloque, ainsi que 80 000 francs servant à couvrir ses frais de déplacement et de secrétariat. La somme peut sembler importante au regard des 540 000 francs de budget alloués à cette manifestation, mais elle a bel et bien été utilisée pour la mise en place de ce colloque, qui a bénéficié d'une très large audience et

dont les actes ont été publiés chez Arléa en novembre 1996.

M^e Jean-Guy Levy, avocat de Gérard Paquet, s'est interrogé, mercredi, sur la disproportion des moyens mis en œuvre par la justice au regard des faits supposés. « Nous vivons là un nouvel épisode de cette chronique d'une mort annoncée : celle de Châteauvallon et celle de son créateur », a déclaré l'avocat. Pour sa part, le procureur de la République de Toulon, André Viangalli, a déclaré à l'Agence France-Presse qu'« aucune irrégularité n'a été constatée ». « Mais il y a parfois des paiements qui ne semblent pas avoir d'explications comptables, ou qui n'apparaissent pas comme des prestations réelles », a-t-il ajouté, sans préciser les montants en cause.

Le parquet prend grand soin de réfuter toute manipulation politique dans cette affaire. Mais, de fait, en marge du bras de fer qui oppose le maire Front national de Toulon, M. Le Chevallier, au directeur licencié de Châteauvallon, les cartes se brouillent, les pistes également. L'analyse de ce qui est considéré à Toulon comme un nouveau développement du feuilleton Châteauvallon passe par le prisme politique. Comment le contraire serait-il possible, depuis la déprogrammation d'un concert du groupe de rap NTM par le préfet Jean-Charles Marchiani, tou-

jours prompt à défendre la « morale chrétienne » ?

Comment oublier que le préfet et M. Le Chevallier avaient tous deux salué la condamnation « exemplaire » du même groupe de rap par un juge toulonnais ? Ou qu'un autre magistrat a été mis en examen pour avoir diffusé des procès-verbaux d'audition auprès de responsables du Front national ? Enfin, comment ignorer que le maire frontiste et le préfet, proche de Charles Pasqua, se sont un temps rejoints pour demander la dissolution du TNDI - sur laquelle le tribunal devrait statuer le 24 avril - après avoir obtenu la nomination d'un administrateur provisoire ayant prononcé en février le licenciement de Gérard Paquet ?

JEU DE PISTE

Dans ce lourd contexte, les enquêteurs poursuivent leurs investigations et s'intéressent à RCI comme au rôle de Marielle Paquet. Elle fut gérante du restaurant de Châteauvallon de 1984 à mars 1990. L'établissement fut alors mis en liquidation judiciaire et Marielle Paquet fut condamnée à assumer 20 % du passif, soit 40 000 francs environ. Cette sociologue de formation avait déjà, en 1986, réussi l'organisation des « Rencontres autour de la Méditerranée » avec l'historien Fernand Braudel. Elle décida alors de créer

le RCI en mai 1990. Cette association n'aura pas d'importantes activités jusqu'à l'organisation du colloque de 1995.

Dès lors, les policiers s'étonnent que M^{me} Paquet n'ait pas remboursé sa dette après l'obtention d'un « contrat de mission » de 200 000 francs. Ils ont été tout aussi surpris du jeu de piste auquel ils ont dû se livrer pour arriver au siège de RCI. Ils n'ont pas trouvé les bureaux à Paris, boulevard Raspail, comme indiqué dans les statuts, mais une simple boîte à lettres d'où le courrier transitait vers une autre adresse à Sceaux (Hauts-de-Seine) avant d'arriver enfin au domicile de Marielle Paquet, situé à Bourg-la-Reine (Hauts-de-Seine). Ce cheminement postal, tout autant que le rôle exact de Marielle Paquet, intrigue les policiers qui, selon l'un d'entre eux, « ne peuvent, dans cette affaire, se satisfaire d'une simple maladresse familiale ».

L'avocat de Gérard Paquet se veut plus pragmatique face à « une évidente médiatisation de cette garde à vue qui, à certains égards, paraît démesurée ». « Deux personnes au moins souhaitent la mort du TNDI et de son fondateur, ajoute-t-il. Si l'on pensait que leur influence était en baisse, on a aujourd'hui la preuve du contraire. »

José Lenzini

Un voyageur sur trois mal protégé du paludisme

Une étude met en garde contre une mauvaise information et des traitements incomplets ou inutiles

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Un tiers environ des personnes qui partent de France vers des pays où le paludisme sévit sur un mode endémique ne sont pas, en dépit de leurs prises médicamenteuses, et contrairement à ce qu'elles imaginent, protégées contre cette maladie. Telle est la conclusion dérangeante d'une étude qui a été présentée par le docteur Alain Fish (service des urgences tropicales de Villeneuve-Saint-Georges, Val-de-Marne), dans le cadre de la 5^e conférence internationale sur la médecine du voyage, qui s'est achevée jeudi 26 mars à Genève.

Ce travail épidémiologique prospectif a été conduit du 1^{er} mai 1995 au 31 avril 1996 auprès de 6 000 voyageurs embarquant à l'aéroport international Roissy-Charles-de-Gaulle. Huit destinations représentatives des différents visages de l'endémie mondiale de paludisme avaient été retenues : Thaïlande et Vietnam en Asie ; Côte-d'Ivoire, Gabon, Kenya et Madagascar en Afrique ; Brésil et Venezuela en Amérique du Sud. Chacune de ces destinations a été étudiée une fois par mois durant la période de référence, et ce pour tous les horaires possibles des départs aériens.

L'analyse des 5 947 fiches exploitables au terme des interrogatoires, conduits en français ou en anglais, montre que, quatre fois sur dix, le motif du déplacement était touristique, notamment dans le cadre de voyages de groupes. Une fois dix, il s'agissait de tourisme de type « aventurier » (raids, trekkings) et, deux fois sur dix, le déplacement était de nature professionnelle. Pour le reste, les voyageurs rendaient visite à des amis ou à des membres de leur famille. Dans la majorité des cas, le séjour était d'une durée inférieure à un mois.

LE PHARMACIEN EN FIN DE LISTE

« La proportion de Français mal protégés vis-à-vis du paludisme se situe, selon les destinations, entre 25 % et 75 %, a déclaré au *Monde* le docteur Fish. Les personnes les mieux protégées sont celles qui partent pour un tourisme de type organisé et celles dont le déplacement est d'ordre professionnel. Le tourisme aventurier, la visite à des amis ou à de la famille correspondent à une protection beaucoup moins efficace. Les sources d'information délivrant les renseignements les plus conformes avec les recommandations médicales sont, à égalité, le

médecin spécialiste de médecine tropicale, le voyageur et le médecin du travail. On trouve ensuite le généraliste, l'entourage et, en fin de liste, le pharmacien, qui donne une information erronée plus d'une fois sur quatre ! »

En moyenne, près d'un Français sur trois partant pour un voyage dans un pays où le paludisme sévit sur un mode endémique est exposé à un risque de contamination. Pour le docteur Fish, l'exemple le plus inquiétant est celui du Gabon. « On sait depuis vingt ans ce qu'il faut faire dans ce domaine, dit-il. Pourtant, 82 % des personnes qui se rendent dans ce pays pour une période de moins de trois mois sont, compte tenu des fautes commises en matière de prophylaxie, exposées aux risques de contamination par l'agent du paludisme. Une telle situation est inacceptable. » Cette proportion est de 40 % pour le Vietnam, 39 % pour Madagascar, 26 % pour la Côte-d'Ivoire et 22 % pour la Thaïlande.

Ce dernier pays révèle par ailleurs à quel point la connaissance précise de la géographie palustre est importante. Aujourd'hui, deux personnes sur trois qui, de France, se rendent en Thaïlande dans des régions non infectées prennent une chimioprophylaxie antipaludéenne dont elles pourraient faire l'économie, notamment en termes d'effets secondaires. « Ces personnes prennent le plus souvent du Larium, une molécule dont les inconvénients sont loin d'être négligeables, explique le docteur Fish. Et comme c'est très fréquemment le cas, lorsqu'elles découvrent que ce produit n'est pas nécessaire dans cette partie du pays, elles ne font plus confiance, pour ce qui est de la prévention du paludisme, aux professionnels de santé, lors de leurs voyages ultérieurs. »

Les auteurs de ce travail regrettent que ni les sociétés d'assistance médicale aux voyageurs ni les multinationales pharmaceutiques concernées ne s'intéressent de plus près à cette question. D'autant que l'on constate, à l'échelon planétaire, que l'agent responsable du paludisme se révèle de plus en plus résistant aux traitements.

Jean-Yves Nau

★ Renseignements sur la prophylaxie en matière de paludisme : hôpital de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), service des urgences de médecine tropicale : 01-43-86-20-00.

Francis Heaulme accuse Didier Gentil d'avoir tué le jeune Laurent Bureau

PÉRIGUEUX

de notre envoyé spécial

La salle retient son souffle. Malgré une succession d'interminables suspensions d'audience, malgré les chemins souvent tortueux suivis par un débat mené de façon déconcertante, Francis Heaulme va enfin parler des faits qui justifient sa présence dans le box des accusés de la cour d'assises de la Dordogne pour répondre du meurtre de Laurent Bureau, un appelé du contingent alors âgé de dix-neuf ans, commis à Périgueux le 8 mai 1986 vers 23 heures (*Le Monde* du 3 avril).

Francis Heaulme hisse son corps maigre jusqu'au niveau du micro et récite : « Au parc de Périgueux, un jeune homme est venu vers nous (...). Didier Gentil lui a demandé de l'argent. Il a refusé. Gentil lui a donné un coup de poing et un coup de tête. Il est tombé à terre. Je l'ai mis sur un banc (...). Après, j'ai vu Gentil partir avec Bureau et un arabe. On les a suivis dans l'escalier qui descend au gymnase. J'ai trébuché et j'ai donné involontairement un coup de poing à Bureau (...). Dans le gymnase, Gentil a commencé à battre Bureau. »

Francis Heaulme s'arrête un instant, puis, sans toujours manifester la moindre émotion, explique qu'il a tenté de protéger le jeune homme : « J'ai dit à Bureau : « Je vais t'attacher les mains pour détourner, pour faire croire. » Il a pu se libérer. Il a couru. Alors Gentil a tenté de lui faire subir une fellation. Je l'ai bousculé. Gentil m'a frappé (...). Je donnais des coups de poing partout. Gentil a pris un extincteur et il en a donné un coup sur la tête de Bureau et l'a aspergé avec l'extincteur. » Plus tard, il avouera que cette scène, entrecoupée de rasades d'alcool, a duré au moins deux heures.

Sur le banc des parties civiles, les parents de Laurent Bureau écoutent en silence, traduisant discrètement leur douleur en fermant les paupières par instants. Dans le box des accusés, Didier Gentil, le front buté, fait mine de n'avoir rien entendu. D'ailleurs, pour l'instant, on ne lui demandera rien car le débat s'enlise dans une foule de détails sans rapport direct avec les faits. Quand enfin Didier Gentil est amené à répondre aux accusations de Francis Heaulme, sa déclaration est confuse. « Le 8 mai 1986, il se pourrait bien que j'ai rencontré Laurent Bureau ce soir-là. Il était dans mon régiment. Mais je peux affirmer que je n'ai jamais rencontré Francis Heaulme en 1986. » Puis il ajoute : « Je n'ai pas participé à ce crime crapuleux et j'espère que les coupables seront punis ! »

A l'entendre, il n'aurait rencontré Francis Heaulme qu'après son arrestation, lors d'une confrontation. Puis il parle de tout et de rien, de sa vie à la caserne, d'une prise d'arme réalisée par son régiment en hommage à Laurent Bureau à laquelle il n'est plus très sûr d'avoir participé... Il bavarde. La présidente, Irène Carbonnier, laisse faire.

« CETTE PERSONNE NE M'A PAS CONVAINCU »

Mais l'avocat général, Claude Laplaud, s'agace. Imperturbable, Didier Gentil lance : « Les réflexions du pingouin, là-bas, je ne m'en soucie pas ! » Le magistrat ne semble pas avoir entendu l'injure, mais voudrait poser des questions qui ne sont du goût ni de la présidente ni de M^e Pierre Gonzalez de Gaspard, défenseur de Francis Heaulme. Visiblement offensé, l'avocat général lâche alors : « Décidément ! Il sera dit que l'accusation ne peut pas s'exprimer dans cette affaire ! » M. Laplaud n'appartient pas à la catégorie des magistrats du parquet qui ne prennent la parole qu'à l'instant du réquisitoire. Manifestement, il a décidé de soutenir l'accusation contre Didier Gentil, qui paraît

pourtant insaisissable, même si les accusations de Francis Heaulme, confortées par le témoignage d'un autre marginal qui a assisté à une partie de l'agression - et qui sera entendu ultérieurement -, constituent de lourdes charges.

Un autre élément pèse sur Didier Gentil : ses propres déclarations à l'audience. Tout en se montrant formel dans ses dénégations, celui-ci ajoute toujours une phrase qui laisse une porte ouverte sur le doute. Un doute qu'il semble partager, comme si une partie de lui-même ignorait ce que fait l'autre. Ainsi, il déclare, en parlant de Francis Heaulme : « J'ai été accusé par une personne que je ne connaissais pas à ce moment-là. » Puis ajoute cette phrase étrange : « Cette personne ne m'a pas convaincu. » Il avait adopté la même attitude, en 1992, lors du procès à Grenoble du meurtre de la petite Céline Jourdan. Ce n'est que lorsque les débats ont commencé à faire très sérieusement douter de la présence à ses côtés de Richard Roman qu'il a, en termes confus, renoncé à l'accuser. Aujourd'hui, c'est lui qui est à son tour l'objet d'accusations précises. C'est lui qui clame son innocence dans un langage troublant.

Est-il victime d'une féroce vengeance du sort ou attend-il qu'un élément indiscutable apparaisse pour admettre qu'il a été « convaincu » ? Il est peu probable que cet homme apparemment inculte joue, comme la langue française, avec la double acception d'un mot. Pour l'heure, Didier Gentil bénéficie des carences d'une instruction que la présidente a décidé de refaire. Laborieusement, dans sa totalité.

Pour sa part, Francis Heaulme semble lointain, isolé dans une version que les multiples interrogatoires lui ont fait connaître par cœur. Il affirme ne pas avoir tué Laurent Bureau et déclare, dans son jargon : « Je ne l'ai pas décelé. »

Maurice Peyrot

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Régisseur O.S.P.
136, av. Charles de Gaulle
IP 92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex
TEL. : 01.46.40.26.07 - FAX. : 01.46.40.70.66

« Par arrêt du 6 Février 1997, Mr Jean-Claude FASQUELLE, Mme Valérie LECASSELLE et Mr Airy ROUTIER, respectivement directeur de publication et auteurs du livre « Le FLAMBEUR » - La vraie vie de Bernard TAPIE, paru aux Editions GRASSET et FASQUELLE, ont été condamnés à payer des dommages-intérêts pour diffamation publique envers Mr David Paul BENATTAR, mis en cause dans cet ouvrage. Le Président Le Greffier

La vente de logements neufs redémarre en Ile-de-France

LA REPRISE du marché de l'immobilier semble bien installée dans la région parisienne. Pour les logements neufs, avec 14 443 ventes enregistrées, 1996 se révèle la meilleure année depuis six ans, selon une enquête annuelle de l'association départementale d'information sur le logement (ADIL-75).

Alors que le volume des ventes de logements neufs avait diminué de 11 % en 1995, l'année 1996 affiche une progression de 37 %. Cette augmentation avait été amorcée au quatrième trimestre 1995, pour lequel une hausse de 22 % des ventes avait été constatée. Cette reprise profite essentiellement au secteur de l'habitat collectif. La maison individuelle a connu un regain d'activité au 1^{er} semestre (+ 44 %) et retrouve actuellement son niveau de 1984.

Un certain nombre de mesures

incitatives (baisse des droits de mutation, exonérations fiscales, majoration des droits à prêt des plans épargne-logement) ont pris fin en décembre 1996, nuance l'ADIL, ce qui a sans doute « dopé » le résultat des ventes du dernier trimestre de l'année.

Mais le cadre économique et financier n'a « jamais été aussi favorable à l'accession ». Les mesures en faveur de l'investissement locatif, dites « amortissement Pécis-sol », par exemple, qui ont vu leurs premières applications en 1996, concernent, selon l'ADIL-75, près de 20 % des ventes de logements neufs en Ile-de-France.

Les prix dans le neuf, qui semblaient en voie de stabilisation en 1995, ont toutefois continué de baisser, « progressivement et régulièrement ». La grande et la petite couronne présentent toutefois des tendances opposées : les prix

continuent de baisser dans les départements les plus proches de la capitale, alors qu'ils ont tendance à se stabiliser dans les communes plus éloignées. Le département des Hauts-de-Seine est celui où la baisse est la plus forte (- 10 % par rapport à 1995, avec une moyenne de 18 322 francs au mètre carré, alors que le volume des ventes a augmenté de 78 % en un an dans ce département). L'Essonne et le Val-d'Oise, en revanche, enregistrent des hausses de prix respectives de 1,9 % et 1,1 %, avec 12 567 francs et 11 660 francs au mètre carré. Enfin, à Paris, note l'ADIL, la stabilité des prix des logements neufs s'affirme, avec un très faible fléchissement par rapport à 1995 (de l'ordre de - 1 %), avec un prix moyen au mètre carré de 26 200 francs.

Christine Garin

Affaire du « Phocéa » : le parquet renonce à poursuivre pour banqueroute

LE SUBSTITUT GÉNÉRAL Daniel Fortin a indiqué, mercredi 2 avril, qu'il renonçait à ses poursuites pour banqueroute dans l'affaire du yacht *Phocéa*, actuellement jugée par la neuvième chambre de la cour d'appel de Paris. Le parquet général a considéré que la levée d'immunité parlementaire concernant Bernard Tapie, votée le 28 juin 1994, n'avait été accordée par l'Assemblée nationale que pour abus de biens sociaux. C'est uniquement pour ce motif que l'ancien député des Bouches-du-Rhône est désormais poursuivi. En première instance, en mai 1996, certains faits avaient été requalifiés en « banqueroute ». M. Tapie avait été condamné pour ce volet du dossier à trente mois d'emprisonnement et dix ans d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le parquet de Colmar (Haut-Rhin)** a fait appel des condamnations de trois des cinq personnes jugées, en mars, pour le crash d'un Airbus A-320 à Habsheim, le 26 juin 1988. Michel Oselline, le pilote, et Henri Petit, l'ancien chef de la direction des opérations aériennes d'Air France, avaient déjà annoncé leur intention de faire appel de leurs condamnations. Le procureur de la République a également fait appel de la condamnation à six mois de prison avec sursis de Jacques Gauthier, ancien chef de la sécurité des vols d'Air France.

■ **ÉDUCATION : Bernard Kuntz a été élu président du Syndicat national des lycées et collèges (Snalc-CSEN)**, mercredi 2 avril, lors du 85^e congrès de ce syndicat, classé à droite. Ancien vice-président, proche de l'ancien secrétaire national du RPR chargé de l'éducation, Armel Pécheul, avec qui il a publié *Les Déshérités du savoir* (Frison-Roche, 1996), M. Kuntz remplace Françoise Angoulvant.

■ **CARTE SCOLAIRE : des manifestants ont muré l'entrée de la sous-préfecture de Roanne (Loire)**, mercredi 2 avril, pour protester contre la carte scolaire du département, qui prévoit 71 suppressions de postes à la rentrée, dont 40 instituteurs (*Le Monde* du 28 mars).

■ **CORSE : deux hommes ont été écroués** par le juge d'instruction Gilbert Thiel, mercredi 2 avril à Paris, dans le cadre d'une affaire de racket en Corse. Jean-Baptiste Profizi, agent d'assurances, et Jean-Claude Jecker, chef d'entreprise et responsable de la Fédération des travailleurs indépendants, ont été mis en examen pour « tentative d'extorsion de fonds, destruction par explosifs, association de malfaiteurs ».

SOLIDARITÉ Depuis la mise en œuvre de la décentralisation, les collectivités locales développent leurs relations internationales. ● CETTE ACTION a plusieurs facettes. D'une

part, elles mènent une action économique extérieure, destinée à soutenir les exportations des PMI et PME locales. D'autre part, ces collectivités pratiquent la coopération décen-

tralisée, au sens premier du terme, c'est-à-dire à vocation de solidarité, à tonalité économique, technique, culturelle ou administrative, en direction des pays pauvres. Celle-ci

s'accompagne d'une coopération au sens large, avec des régions ou des pays développés. ● LE DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR mène, depuis plusieurs années, une coopé-

ration suivie avec la région d'Agadez, au Niger. ● LES ZONES FRONTALIÈRES, pour leur part, se sont lancées dans une coopération transfrontalière.

Les collectivités locales développent leur coopération avec les pays pauvres

De nombreuses villes, la moitié des départements, la plupart des régions, apportent depuis plusieurs années une aide ponctuelle au tiers-monde ou à l'ancien bloc de l'Est. Cette action permet de rapprocher les populations, mais procure aussi un bénéfice d'image pour les élus

AGADEZ (Niger)
de notre envoyée spéciale
L'ambulance des Côtes-d'Armor est rangée derrière le dispensaire, à quelques dizaines de kilomètres

REPORTAGE
Un puits, un jardin potager en plein désert : voilà une réalisation palpable

d'Agadez, au nord du Niger. Privée de roues, elle repose sur quatre pierres et sert à entreposer des oignons. Autour, à l'infini, le désert du pays des Touaregs. Stoïque, en costume-cravate sous le soleil, le député et président du conseil général des Côtes d'Armor, Charles Josselin (PS), esquisse un sourire un brin dépité : pour une fois qu'il voyait fleurir les armes de son département dans cette région avec laquelle les Bretons coopèrent depuis dix ans...

L'action des « amis des Côtes-d'Armor » commence à être bien connue et la délégation est chaleureusement accueillie. Quant aux quatre ambulances, retapées et convoyées par des jeunes d'une entreprise d'insertion bretonne, elles ont effectivement roulé quelques années. Des Nigériens avaient été formés à leur entretien. L'opération se voulait exemplaire. Mais les pièces de rechange sont venues à manquer, les moyens pour les remplacer aussi...

Comme d'autres collectivités lo-

cales, les Côtes-d'Armor ont décidé en 1985 d'arrêter le saupoudrage de subventions aux associations travaillant avec les pays en développement. En Bretagne, où elles sont légion, les demandes sont incessantes. Le département a choisi de concentrer son aide sur quatre secteurs du Niger, de Tunisie, de Pologne et du Vietnam, pour un budget annuel de 1,7 million de francs, voyages non compris. « Nous sommes présents là où les autres ne vont pas. C'est un choix », explique Charles Josselin.

Les Bretons, par exemple, sont à Ingall, à quelque 600 kilomètres au nord de Niamey. Les villageoises les attendent, assises en rangs serrés. « Avant, raconte l'une d'elles, c'était tout un problème pour déboursier 25 francs CFA », soit 25 centimes français. Grâce aux financements des Côtes-d'Armor, des petits prêts (en général de 200 francs sur quatre mois) sont désormais consentis à des groupes solidaires. Les intérêts en sont bloqués pour constituer un capital au bout de quelques années.

Certains groupes ont acheté deux moutons, une chèvre, des colorants pour teindre les palmes avant de les revendre (elles servent à l'habitat nomade) ou de quoi pratiquer tout autre petit commerce.

M. Josselin apprécie. Les femmes d'Ingall en profitent pour demander un moulin, qui leur éviterait de passer des heures à piler le mil. « Combien cela coûterait ? », interroge le député, apparemment bien disposé. Sa voisine, Michelle Pasteur-Curial, manifeste moins d'en-

thousiasme. La requête mérite d'être discutée avec les villageoises : ce moulin, qui s'en occuperait, qui l'entretiendrait ? M^{me} Pasteur est la déléguée régionale de l'Association française des volontaires du progrès, largement financée par le ministère de la coopération. Les volontaires du progrès, français et nigériens, sont le relais sur place des Côtes-d'Armor et de quelques rares autres collectivités locales. Ce sont eux qui animent les projets et forment les populations. La vision du

micro-développement de ces hommes et femmes de terrain ne correspond pas forcément à celle des élus, friands d'images concrètes à rapporter à leurs administrés.

Un puits, un jardin potager en plein désert : voilà une réalisation palpable. A Tiguida N'Tagaït, après une longue période de sécheresse, fatale pour les troupeaux, les volontaires du progrès ont incité les populations nomades à se transformer en agriculteurs organisés en coopérative. Ailleurs, une fois le cheptel reconstitué, les Touaregs ont repris la piste, laissant les jardins à l'abandon.

Serrant les mains comme un conseiller général en campagne, Claudy Lebreton (PS), vice-président des Côtes-d'Armor, a un mot aimable pour chacun. Bruno Joncour (UDF-PR) confirme que l'opposition continuera à soutenir sans faille le travail de l'exécutif départemental. Pierrick Hamon, chargé des relations internationales au conseil général, s'en va plaidant pour les bienfaits de ce genre de coopération, au bénéfice d'une amorce de démocratie locale.

M. Josselin est aussi le responsable de la coopération décentralisée au sein de l'Association des présidents de conseils généraux. Ingénu ou foncièrement optimiste, il lance : « Que les populations apprennent à se connaître est un bon moyen de lutter contre les idées du Front national, non ? »

L'Afrique et l'Europe centrale, principales bénéficiaires

AU LENDEMAIN de la deuxième guerre mondiale, les jumelages avec des communes allemandes avaient lancé le mouvement. Des actions humanitaires pour l'Afrique ou l'Arménie, puis de coopération décentralisée avec l'Europe centrale ou le Vietnam ont suivi. Avec le mouvement de décentralisation, à partir de 1982, les collectivités locales ont accéléré leur apprentissage des relations internationales. Les occupants successifs du Quai d'Orsay ont parfois eu du mal à accepter ces initiatives foisonnantes. En 1997, cependant, les ministères de la coopération et des affaires étrangères devraient consacrer 60 millions de francs (un peu moins qu'en 1996) à accompagner les interventions des collectivités en direction des pays pauvres ou en difficulté. Avec les cofinancements, en particulier de l'Union européenne, l'ensemble des projets représentent un engagement de plus de 200 millions.

La loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale de la République a pris officiellement acte de cette nouvelle compétence. La création d'une commission nationale de la coopération décentra-

lisée, réunissant ministères et représentants des collectivités locales, a été décidée en octobre 1994. La commission a été installée officiellement en juillet 1996 par Hervé de Charette. Son secrétaire général est le délégué pour l'action extérieure des collectivités locales, le préfet Hubert Perrot. Huit groupes de travail thématiques ont été mis en place.

LA FIN DES ACCORDS TOUTS AZIMUTS

L'action extérieure des collectivités et la coopération décentralisée - transfrontalière ou lointaine, à vocation économique ou de solidarité - visent soit des pays européens, soit des Etats développés (Canada, Japon...), soit des Etats en voie de développement. En matière de coopération transfrontalière, le traité franco-espagnol de Bayonne du 10 mars 1995 et l'accord à quatre (France, Suisse, Allemagne et Luxembourg) de Karlsruhe du 23 janvier 1996 sont considérés comme exemplaires.

Très développée avec plusieurs Etats d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, la coopération décentralisée se renforce maintenant

avec des pays d'Europe centrale. Le Limousin entretient des relations régulières avec la ville polonaise de Gdansk. Les Pays de la Loire aident leurs PME à développer des relations avec celles de la région hongroise du lac Balaton. Hubert Perrot, dans un rapport publié en janvier, regrette, en revanche, que ces relations soient « quasiment inexistantes ou insuffisantes dans certaines parties du monde comme en Asie ou en Amérique latine ».

Plusieurs dizaines de villes sont impliquées dans les actions de solidarité. Presque toutes les régions ont noué des accords internationaux et la moitié des départements sont actifs, majoritairement en Afrique subsaharienne et en Europe centrale et orientale. Champion toutes catégories : le conseil général des Hauts-de-Seine appuie des programmes de coopération durable dans seize pays. Dans un contexte morose et pas forcément ouvert sur l'extérieur, l'heure n'est plus aux accords tous azimuts. Mais les collectivités locales maintiennent le cap.

F. Gr. et M. V.

Martine Valo

... Ou d'en changer.



* Ouverture le dimanche 6 avril selon autorisation préfectorale.

**VENEZ DÉCOUVRIR AUX JOURNÉES PORTES OUVERTES
DU 3 AU 6 AVRIL* LES NOUVELLES 306 DANS LE RÉSEAU PEUGEOT.
ON DEVRAIT TOUJOURS COMPARER SA VOITURE À LA NOUVELLE 306.**

306
PEUGEOT



François Léotard, le mécano de l'UDF

SOUVENT, le week-end, François Léotard roule sur le tarmac d'un aérodrome militaire désaffecté, proche de Fréjus. Parce que, depuis l'opération cardiaque qu'il a subie en juillet 1995, la course à pied lui est interdite, et le vélo recommandé, il profite du plat de la piste d'envol pour s'endurcir à l'effort. Il tourne en rond dans ce lieu propice à sa nostalgie, lui qui confesse volontiers avoir passé au ministère de la défense, le cheveu ras et le balladurisme pour bannière, quelques-unes de ses meilleures années de politique.

Seul, il roule et, dans sa terre d'élection, s'extrait un instant du quotidien, parfois mutilant, d'un chef de parti. Surtout, ne pas oublier d'être aussi ailleurs ! Sa vraie distraction, dit l'un de ses proches, est plus dans l'isolement que dans le social.

Son accession, il y a un an, le 31 mars 1996, à la présidence de l'UDF, avait le prix d'un rétablissement et la saveur d'une revanche. « Je ne suis pas un homme pacifique. J'ai toujours bataillé », confie-t-il. Rétablissement après la mauvaise farce de l'élection présidentielle qui, lui ayant fait miroiter une consécration à portée de main, avait brutalement jeté un rideau noir sur l'avenir. Sa déconvenue fut à la hauteur de la mise pariée sur Edouard Balladur. Revanche sur Valéry Giscard d'Estaing, qu'il avait passé tant d'années à combattre pied à pied, la rage de l'impuissance au ventre, pestant contre la désinvolture avec laquelle son ancien mentor traitait ses cadets impatients et contre l'impertinence qu'il mettait à boucher leur horizon politique. L'élection présidentielle de 1995 avait montré le poids des appareils. Il reconstruirait l'UDF pour se forger un avenir face au RPR dans la perspective des législatives de 1998.

Pour l'heure, si la victoire sur Alain Madelin, soupçonné d'intelligence avec le partenaire chiraquien, fut un soulagement, ses lendemains incitent parfois à la mélancolie. Devenu enfin le premier de l'UDF, le chef du deuxième parti de la majorité, voici l'ancien brûleur de planches des années 80 contraint de consacrer une bonne partie de son temps à ce qu'il a toujours fui : faire fonctionner un appareil politique. Lui qui s'est voulu chef de bande, qui a longtemps privilégié la culture de commando, organisant coups de main et alliances successives pour accélérer l'avenir, le voici commis chef des machines. Attention à ne pas s'y enfermer ! Il est conscient du danger. Il le dit : « Je vois bien la vanité de la politique en temps de paix... »

NON que la besogne manque. Abandonné par Giscard à ses composantes, le moteur de l'UDF n'avait pas fonctionné depuis longtemps. Manches retroussées, mains dans le cambouis, François Léotard visse, colmate, assemble et branche, afin de remettre en état une tuyauterie hors d'âge. Sans enthousiasme, mais avec application, il s'astreint à cet ingrat labeur de l'ombre avec autant d'austérité qu'il avait mis jadis d'énergie à promouvoir la politique tapageuse. En accord avec l'époque, le devoir de grisaille a pris le relais des couleurs criantes des chapiteaux médiatiques. « Un travail de moine », résume l'un de ses proches.

Entré dans le septennat de Jacques Chirac en acteur mal engagé, il s'emploie à retrouver les premiers rôles. Les débuts furent rudes. Hué par les militants chiraquiens au soir du second

tour de l'élection présidentielle, il a d'abord pensé que « ça ne pourrait pas marcher ». Au sentiment de haine a succédé l'humiliation du premier gouvernement d'Alain Juppé, qui « signifiait la volonté d'achever, de tuer après avoir battu », se souvient-il.

La suite l'a convaincu de ne pas retirer une virgule à sa dénonciation, vieille de dix ans, des « moines-soldats » du RPR.

temps à traîner devant le tribunal administratif les actes du maire de Fréjus. Avec le sentiment d'être la cible d'un harcèlement, François Léotard s'oppose à ce préfet si « chrétien » à Châteauevallon, demande sa tête au chef de l'Etat, en vain pour l'instant. Ce dernier est-il tout à fait maître de ce choix ?, s'interroge-t-on à l'UDF. « Marchiani ? Il n'a pas de mission politique... en tout cas pas

non dénué de risques, à se porter candidat à la succession de Jean-Claude Gaudin à la présidence de région. A « mettre [lui] aussi les mains dans le cambouis », commente le sortant. « Je n'aime pas ce qui s'est passé à Vitrolles. Je ne veux pas que l'on m'accuse de ne pas m'être battu », explique François Léotard.

Le Var, Paris. Pour retrouver les palais nationaux, il faudra attendre. Annoncée comme imminente à plusieurs reprises, son entrée dans le gouvernement d'Alain Juppé, assure-t-il, n'est plus à l'ordre du jour avant les élections législatives. Pour ce soit clair, François Léotard s'est opposé à titre personnel, au Palais-Bourbon, à la suppression du service national. Que ferait-il au gouvernement ? Au Quai d'Orsay, sous la coupe du président de la République, ou à Bercy, en conflit permanent avec Matignon, il lui resterait peu d'espace pour faire vivre l'UDF, calcule-t-il. Installé trois jours par semaine avenue Charles-Floquet (dans le septième arrondissement de Paris), dans les nouveaux locaux de la confédération, il travaille donc à faire sortir l'UDF de sa vassalité.

C'est bien ce qui chagrine certains de ses amis du Parti républicain. François Léotard, qui est toujours leur patron, les délaisse un peu trop, à leur goût, au profit de l'UDF. Face à l'activisme de Force démocrate, ils se sentent à l'abandon et, pas encore remis des secousses judiciaires et politiques du Parti républicain, se désolent qu'aucune initiative de leur chef n'appelle les cousins libéraux éparpillés par giscardochiraquisme à regagner la maison de famille pour leur prêter main-forte.

ALAIN MADELIN cultive son superbe isolement, Charles Millon passe les armées en revue, Hervé de Charette dénonce le désistement républicain de Vitrolles, prôné par l'UDF, et Jean-Pierre Raffarin demeure perplexe. Les libéraux, contrairement aux centristes, sont morcelés. Et François Léotard esseulé. Son ancienne « bande » éparpillée, restent Jean-Claude Gaudin, aumônier du régiment PR, qui s'interroge et prépare son avenir au Sénat ; Alain Lamassoure, chargé du « projet » républicain, qui attend que cela bouge ; Gilles de Robien,

la politique de l'UDF se décide en bureau politique et non pas au groupe parlementaire », averti, dans une manière d'aveu, François Léotard, en janvier, devant le bureau politique qui évoquait la loi Robien. Pour le reste, le souffle se fait court. « Nous avons bien souvent un seul tort : celui d'avoir eu raison trop tôt », plaide François Léotard en évoquant pêle-mêle le libéralisme - fétiche des années 80 et dont certains des zéloteurs les plus expansifs sont aujourd'hui au RPR -, la Corse ou l'immigration. Les silences de l'UDF commencent à faire du bruit. François Léotard, certifié-ton, va « monter au créneau » dans les semaines qui viennent : fort de son acquis interne, il va se tourner vers l'extérieur.

Pour dire quoi ? Aiguillonner un pouvoir qui a opté pour la monnaie unique et qui, depuis l'automne 1995, s'est pour l'essentiel rangé à l'orthodoxie économique de l'UDF, voilà qui ne va pas de soi. L'Europe, certes ; la décentralisation, bien évidemment ; l'amaigrissement de l'Etat, assurément. Mais d'autres thèmes sur lesquels il s'est exprimé récemment - la place des femmes dans la vie poli-



Ecarté du pouvoir après l'élection présidentielle, le maire de Fréjus joue son avenir politique sur le renouveau de l'UDF, qu'il préside depuis un an, lors des prochaines élections législatives. Un travail obscur pour redonner vie à une confédération trop longtemps dédaignée par les partis qui la composent

« Ils ont un goût du pouvoir sans partage et ils mettent volontiers en œuvre cette thèse : tout ce qui est à nous, ça va, tout ce qui est à vous se discute », accusait-il en juin 1987. Les « bretelles » placées sur les lignes téléphoniques de certains de ses proches collaborateurs, actuels ou de l'époque du ministère de la défense, quelques semaines après l'élection présidentielle - « des pratiques qui n'honorent pas notre démocratie » - n'ont rien fait pour infléchir cette disposition d'esprit. « Leur

de la part de l'UDF », ironise Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, et président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Du RPR, donc ? Revoici les moines-soldats, en manœuvres dans le Var - comme dans les Alpes-Maritimes voisines - avec, pour cibles, les citadelles du Parti républicain. Un PR qui, après en avoir délogé les socialistes, était chez lui depuis quinze ans, mais que les affaires dévoilées après

Il énumère patiemment les acquis de son travail de ravaudage : nouveau siège, nouveaux statuts, nouveau budget, votes au bureau politique et, prouesse des prouesses, fichier des adhérents commun à toutes les chapelles libérales et centristes. Une nouveauté tellement bouleversante pour la confédération que sa mise au point a demandé une année entière de négociations.

Dans ces conciliabules, la force d'inertie opposée par François Bayrou au projet unificateur de François Léotard fait merveille. Entre les deux hommes, alliés il y a un an pour abattre Giscard, point de conflits ouverts ni d'éclats de voix. Juste un tempo différent - neuf ans séparent les deux hommes - et l'application obstinée du président de Force démocrate à ne pas concéder un pouce de son petit royaume. Dans l'espoir de l'augmenter très bientôt de la succession de son compère. Quand ? « Je crois que mon mandat va jusqu'en 1999 », indique, faussement évasif, l'ancien ministre. En attendant l'heure de la confrontation, l'harmonie s'obtient par le dédoublement. A tout bureau occupé par un PR répond un bureau, de même dimension, FD. « Par tempérament, j'ai peu de goût pour l'autocratie. Je préfère laisser vivre chacun », explique François Léotard.

qui donne vie au groupe des députés UDF sans renoncer à faire entendre sa différence. Le vingtième anniversaire du Parti républicain, au printemps prochain, pourrait être l'occasion d'un geste.

« Il a globalement réussi à apaiser l'UDF, reconnaît Jean-Pierre Raffarin, mais, du coup, la ligne politique n'apparaît pas clairement. » De fait, les hautes ambitions affichées il y a un an par le président nouvellement élu semblent s'être comme enlisées dans la difficile gestion du « polygone des forces », selon l'expression d'un impatient, qui s'irrite de retrouver au bureau politique les mêmes caciques qu'à l'époque giscardienne. Où sont les « positions claires » de l'UDF sur l'emploi, la décentralisation, la politique familiale, que promettait pour 1996 François Léotard au soir de son élection ? Le projet de l'UDF se prépare dans l'ombre sous la direction de Pierre Méhaignerie. « C'est peut-être une erreur de ne pas le médiatiser », reconnaît François Léotard.

Au cours des derniers mois, l'UDF s'est davantage signalée par quelques succès de ses députés - loi de Gilles de Robien sur la réduction du temps de travail, loi de Jean-Pierre Thomas sur les fonds de pension - que par l'inventivité de la maison-mère. « J'aimerais bien que, dorénavant,

l'interdiction du cumul des mandats, la croisade pour Châteauevallon et l'opposition frontale avec le Front national, la compréhension à l'égard des artistes et des intellectuels (« C'est quand même ce que la France a fait de mieux », sourit-il) qui ont appelé à la désobéissance - sont loin de séduire ses troupes. « Il y a chez lui du dépit de ne pas plaire comme il veut », dit un ami. Est-ce pour plaire aux siens qu'il a accompagné - équilibré ? tempéré ? - son refus du Front national d'un tonitruant rejet du « Front populaire » ?

Comme il est parfois difficile de faire vivre un parti, d'impliquer ses militants, d'attirer les électeurs ! « Finalement, peut-être que les Français ne l'aiment pas beaucoup, cette démocratie-là », murmure François Léotard. Surtout lorsque les clivages traditionnels se brouillent, que le Front national pèse, qu'il faut convaincre un électoralat, habitué à combattre d'abord la gauche, que l'extrême droite est à proscrire. « Toute explication de la complexité devient difficile. C'est pourquoi il devient frustrant de faire de la politique », constate-t-il, dissimulant pudiquement les espérances qu'il place dans ce qui pourra sortir de « complexité » en mars 1998.

Cécile Chambraud
Dessin : Pancho

Jean-Pierre Raffarin : « Il a globalement réussi à apaiser l'UDF, mais, du coup, la ligne politique n'apparaît pas clairement »

manière de fonctionner démontre qu'ils n'ont rien compris à la société française actuelle », maugrée François Léotard.

Paris, le Var. L'irritation, depuis, est entretenue par une épine fichée au cœur de son fief varois. Jour après jour, Jean-Charles Marchiani, préfet de la République par la volonté de Jacques Chirac, proche de Charles Pasqua par les missions parallèles, familier des « services spéciaux » par ses anciennes fonctions, s'active, intervient, pose des banderilles, « passe son

l'assassinat de Yann Piat ont ébranlé. Maurice Arreckx, ancien président du conseil général, est tombé le premier. Toulon a été prise par le Front national. Dans le département voisin, le mouvement néogaulliste a déjà enlevé Cannes après la condamnation de l'ami Michel Mouillot. Depuis, les rumeurs les plus naïs-abondes courent sur ces rives de la Méditerranée. Marchiani, à nouveau ? L'extrême droite, le discrédit du milieu politique, deux menaces qui ont finalement poussé François Léotard, dans un pari

Renault : et si l'on s'y prenait autrement ? *par Michel Rocard*

C'EST une interpellation que j'adresse aujourd'hui à Renault, en la personne de son président, Louis Schweitzer, et à l'Etat, son actionnaire, en les personnes de Jacques Chirac, Alain Juppé, Jacques Barrot et Franck Borotra.

Il y a une difficulté grave : Renault est en déficit. Il y a une contrainte lourde : les meilleurs constructeurs ont des gains de productivité de 6 à 7 % par an ; Renault, loin de ces chiffres, roule dans une impasse.

Il y a un drame. Tous les responsables, faute de pouvoir convaincre, se sont résolus à passer en force.

Il y a enfin une histoire. Depuis l'origine du capitalisme, la droite a toujours voulu faire baisser le coût du travail et augmenter (ou à tout le moins maintenir) la durée du travail individuel, alors que la gauche a toujours cherché à faire augmenter (ou à tout le moins maintenir) les salaires et baisser la durée individuelle du travail. Est-il démontré que la gauche a eu tort ? N'est-ce pas plutôt à elle que l'histoire a finalement donné raison ?

De quoi s'agit-il ? En termes de productivité, la firme aurait, dit-on, quelques dizaines de milliers de travailleurs de trop. C'est possible. J'accepte même de partir de cette hypothèse. Je sacrifie à la bonne volonté pour rendre la discussion possible. Cela dit, je note d'abord que cette surcharge, c'est en hommes que vous avez choisi de la décrire, et non en heures de travail. C'est déjà culturellement significatif. Prenons des chiffres ronds pour faire simple. Si, au lieu de nous dire : « Il y a 100 000 personnes chez Renault dont 20 000 de trop », vous disiez : « Renault rémunère chaque

année 178 millions d'heures de travail (38 heures par personne pendant 47 semaines) et il y en a 36 millions de trop », vous induiriez déjà des raisonnements différents. Au lieu de penser en premier lieu à jeter dehors des hommes, on serait d'abord amené à réfléchir qu'à 30 heures par semaine au lieu de 38 tout le monde aurait du travail. Bien sûr, ce n'est pas si simple, je le sais ; il y a une charge à payer, je le sais aussi. J'y viendrai, bien sûr.

Mais continuons. Renault n'a pas recruté depuis longtemps. Du coup, la moyenne d'âge de son personnel a augmenté : elle est aujourd'hui de 43 ou 44 ans. Une firme qui vieillit en force

Il n'y a qu'une voie : pour ne pas réduire le nombre des gens au travail, il faut réduire le nombre d'heures que fait chacun d'eux. Si l'on jouait cette stratégie, tout le monde aurait beaucoup moins peur du chômage

se sclérose et n'est plus adaptable. Il faut rajeunir d'urgence la pyramide des âges. Soit !

Au vu de ce constat, dans un premier temps, Renault et Peugeot (PSA) se sont tournés vers l'Etat. Aidez-nous à mettre en préretraite 50 000 travailleurs, et nous embaucherons 14 000 jeunes, ont demandé leurs dirigeants ; ça ne coûtera à la collectivité que la bagatelle de 10 milliards de francs par an. Vous avez eu, messieurs les responsables de l'Etat, la sagesse de refuser, mais pas l'imagination de fournir une solution alternative. Alors, Renault

joue seul, et annonce pour son propre compte 3 000 licenciements par an en France pour quelques années de suite. Et, naturellement, on ne parle plus d'embauches de jeunes. L'affaire de Vilvorde, essentielle politiquement et symboliquement, est un point d'application de cette politique d'ensemble.

L'élément commun à ces propositions successives est toujours de mettre en préretraite à cinquante-cinq ans (sinon un peu avant ?) beaucoup de monde à la fois. Or, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la France, même si elle fait naître plus d'enfants que les autres pays d'Europe, n'en fait

néanmoins pas naître assez pour renouveler ses générations. Le nombre de retraités augmente, doucement certes, mais inexorablement. A terme, nos régimes de retraite vont exploser. Lorsque, au lieu de retarder l'âge de départ à la retraite, moyen le plus évident pour faire face au problème, on voit monter la revendication de l'ouverture du droit à la retraite à cinquante-cinq ans, les gens sensés prennent peur. Si jamais vous confirmiez, à propos de Renault, que la retraite – ou la préretraite, c'est égal – à cinquante-cinq ans est

la seule solution que vous imaginez au drame financier des grandes entreprises à restructuration nécessaire, vous façonneriez la bombe à retardement qui ravagerait la France dans quinze ans.

Et si MM. Calvet et Schweitzer, dont ce n'est pas la responsabilité, peuvent faire semblant de ne pas le savoir, vous, messieurs les responsables de l'Etat, vous le savez fort bien. Il est vrai que, d'ici quinze ans, il y aura beaucoup d'élections...

Alors, comme disent les enfants dans la cour de récréation, pouce ! Arrêtons un moment, le temps de penser.

Pourquoi tant de gens demandent-ils la retraite à cinquante-cinq ans ? (Incidentement, ceux de Renault ne vous la demandent pas, mais vous voulez qu'ils rejoignent les autres.) Pour deux raisons. Les métiers industriels sont fatigants et stressants. Cela conduirait naturellement à y travailler à un rythme moins intense avant de songer à les quitter plus tôt.

Surtout, le statut de travailleur salarié est terriblement incertain dans le monde d'aujourd'hui. On risque le licenciement tous les jours. Le statut de retraité, lui, est stable, enfin... ! La seule réponse à l'angoisse qui gît derrière cette revendication inquiétante, c'est de diminuer la menace du chômage.

Il n'y a qu'une voie : pour ne pas réduire le nombre des gens au travail, il faut réduire le nombre d'heures que fait chacun d'eux. Si l'on jouait systématiquement cette stratégie – chacun le sachant à l'avance –, tout le monde aurait beaucoup moins peur du chômage.

Je vous entends déjà : « Ils n'accepteront jamais qu'on réduise les salaires à due concurrence. » Bien

sûr ! on les comprend. Anecdote : je vous dois l'aveu que j'ai toujours trouvé moralement douteuse l'énergie que mettaient des gens à l'emploi sûr, et payés plus de 40 000 francs par mois, à expliquer à des gens à l'emploi incertain, et payés entre 7 000 francs et 15 000 francs, combien il était scandaleux qu'ils n'acceptent pas de voir baisser leurs salaires. Mais cela, je n'aurais pas dû l'écrire : vous pourriez me classer parmi les gens pas sérieux. Or je suis terriblement sérieux.

A 200 000 francs par an le coût du préretraité, à 120 000 francs par an le coût du chômeur aidé (moitié pour l'allocation, 40 % pour les cotisations qu'il ne paie plus alors qu'il reste assuré à la Sécurité sociale, et 10 % pour la formation), ces gens que vous jetez dehors vont en plus coûter très cher à la collectivité. Peut-être celle-ci aurait-elle, même économiquement, intérêt à éviter cela ?

Il s'agit bien de la société, et pas de l'entreprise. Surcharger les entreprises, dans l'âpreté actuelle et durable de la compétition internationale, est une folie dangereuse. Les faillites, c'est aussi du chômage. Les combats tous ceux qui, syndicalistes ou politiques de toute obédience, s'imaginent qu'on peut forcer les patrons à assumer cette charge. La perte de compétitivité se paie trois fois : tout de suite en commerce international, assez vite en chômage lié aux faillites, à plus long terme en blocage devant toute reprise de négociations sur la réduction de la durée du travail.

Il s'agit donc d'aider l'entreprise Renault, par exemple, à travailler à coûts constants par unité produite sans augmenter ses charges. Car les conséquences pour la société fran-

çaise du programme de licenciement qu'on nous annonce sont de trois ordres : un drame social considérable, une concession de plus à l'idée dangereuse que la vie active s'arrête à 55 ans, et un coût immédiat pour les régimes sociaux.

Il y a donc lieu de s'interroger sur le point de savoir si nos régimes sociaux, au lieu d'assumer seuls cette énorme dépense, n'auraient pas intérêt à en diminuer l'ampleur grâce à une relation intelligente avec l'entreprise. Supposons que, à l'occasion d'une baisse de la durée du travail, les charges sociales soient calculées de manière à baisser proportionnellement beaucoup plus. On peut, pour ce faire, les diminuer approximativement de moitié pour les 30 premières heures et les multiplier par 2,5 au-dessus. Dans ce cadre, dès que l'entreprise baisse significativement sa durée du travail, elle fait sur ses charges une économie substantielle qui permettra de préserver le niveau des salaires, qu'elle aurait sans cela diminué proportionnellement. Elle fait donc une économie qu'elle peut affecter à l'embauche de jeunes travailleurs, si cela se révèle nécessaire pour retrouver le volume d'heures de travail perdues.

Résultat : on garde les anciens. On ne licencie pas. On embauche des jeunes. On travaille moins chaque semaine : on est moins fatigué ou stressé. La pression pour « partir » à cinquante-cinq ans diminue. L'entreprise travaille à charges constantes. Quant aux régimes sociaux, il n'est pas absolument acquis qu'une telle opération s'auto-équilibre. Qu'il leur revienne une charge nette de 0, 5, 10 ou 12 % du coût global que représente l'opération, l'artisan que je suis, muni de sa seule calculette, ne peut le dire ici. Il vous incombe, messieurs les responsables de l'Etat, de faire faire ces calculs de manière approfondie et de les faire accompagner des simulations adéquates. Mais une chose est certaine : les licenciements envisagés mettent à la charge de nos régimes sociaux la totalité, 100 %, d'une dépense énorme. Si on fait l'opération que je propose, les 5, 10, 12 ou même 20 % qui resteraient à la charge de ces régimes sociaux représenteraient déjà une énorme économie pour eux.

Les difficultés sont nombreuses. Une telle tarification n'existe pas encore. Il faut la mettre au point, et pour la France entière d'un coup, pas seulement pour Renault. De plus, une dépense non effectuée n'est jamais comptabilisée par Bercy. Le pied sur le frein de toute dépense nouvelle, le ministère des finances n'acceptera jamais un calcul fondé sur l'espoir de diminuer une dépense future, même si elle est certaine. Il faudra donc le vaincre. Ne serait-ce pas cela, gouverner ?

L'idée que je vous propose est la bonne. Vous y viendrez un jour. Alors, pour une fois, gagnez du temps sur vos scléroses.

Et si l'urgence vous pousse avant que ce système ne soit prêt, faites au moins usage de la loi Robien. Vous aurez le temps de corriger le dispositif avant la chute du couperet des sept ans...

Eussiez-vous permis à Renault de faire cela que le problème serait en bonne voie de solution. Il y aurait beaucoup moins d'urgence à fermer Vilvorde. Vous auriez le temps de négocier correctement soit l'évolution de l'usine, soit les compensations sociales nécessaires. L'image de Renault comme celle de la France en seraient moins compromises.

Michel Rocard, ancien premier ministre, est député européen et sénateur (PS) des Yvelines.

Plein-emploi de droite et plein-emploi de gauche

par Lionel Stoleru

FORCE est de constater que, sur l'emploi, il existe réellement une politique de droite et une politique de gauche. En France, tous nos ennuis viennent précisément du fait que ni la droite ni la gauche ne veulent se positionner à leur place. Regardons autour de nous : le génie français, si grand soit-il, n'est pas obligé de tout inventer ou réinventer.

La baisse brutale de la croissance, après 1973, a produit dans tous les pays industriels un chômage massif. Qu'en est-il vingt ans après ? Là où l'on cause sans rien faire, comme en France ou en Italie, le chômage ne cesse d'augmenter (plus de 12 %), alors qu'apparaissent deux groupes de pays qui ont tous réussi à maîtriser le chômage, mais par deux politiques différentes :

– le groupe libéral : Etats-Unis (5,4 % de chômage), Angleterre (7,4 %) ;

– le groupe social-démocrate : Autriche (6,2 %), Pays-Bas (6,2 %), Norvège (3,9 %), Suède (7,4 %).

Bien entendu, tous les pays industriels avaient essayé de créer de l'emploi en relançant leur croissance. En pure perte : croissance limitée à 2 % par an dans tous les pays industriels durant ces cinq dernières années. Ce n'est pas l'écart de croissance qui explique l'écart de chômage entre les divers pays industriels.

Il faut donc bien reconnaître une triple réalité : le chômage n'est pas une fatalité puisqu'il a été vaincu dans plusieurs pays industriels ; le chômage ne peut être vaincu que par des politiques spécifiques pour l'emploi et non par la seule crois-

sance ; enfin, il y a deux politiques de plein-emploi qui ont réussi : une politique de droite et une politique de gauche.

Les Etats-Unis et l'Angleterre ont maîtrisé le chômage en déréglant le contrat de travail et le salaire. Le plein-emploi s'est fait par le bas, par de petits emplois à petits salaires, avec liberté totale d'embauche et de licenciement. Le résultat sur la création d'emplois est spectaculaire : 300 000 nouveaux emplois aux Etats-Unis pour le seul mois de février 1997. Le prix à payer est connu : une nouvelle classe sociale est née, celle des travailleurs pauvres.

On aurait pu penser que, élue en France en 1993 puis en 1995, la droite ferait pareil : suppression du SMIC, baisse des charges sociales, dérégulation des embauches et licenciements afin de supprimer ce « précipice de l'emploi » qu'avait dénoncé Valéry Giscard d'Estaing, où il est illégal de créer un emploi en France entre 0 et 9 000 F, charges comprises, par mois. Si cela avait été fait, depuis quatre ans le taux de chômage aurait baissé régulièrement, serait aujourd'hui nettement inférieur à 10 % et nous aurions un million de chômeurs en moins.

Bien entendu, dans ce schéma, la gauche jouerait son rôle d'opposition, dénoncerait les salaires de misère des nouveaux emplois, la tiersmondisation des travailleurs, etc. On discuterait pour savoir s'il vaut mieux avoir un travail mal payé ou un chômage bien indemnisé (mais l'est-il vraiment ?), et puis, après tout cela, les citoyens voteraient pour énoncer leur verdict, mais au moins le chômage aurait-il baissé !

Ce n'est pas là le scénario que nous vivons en France. La vérité toute crue et toute nue, c'est que, en France, la droite ne fait pas son boulot, la droite ne fait pas une politique de droite. En vérité, elle n'a pas de politique du tout et gère au jour le jour et au fil de l'eau, moyennant quoi le chômage augmente et continuera d'augmenter. Et les discours télévisés n'y changeront rien.

Le second groupe de pays (Au-

La vérité toute crue et toute nue, c'est que, en France, la droite ne fait pas son boulot, la droite ne fait pas une politique de droite

triche, Pays-Bas, Norvège, Suède), duquel l'Allemagne s'est récemment (et sans doute très provisoirement) détachée par une bouffée de fièvre, a maîtrisé le chômage par une politique complètement différente, fondée sur un double ajustement : ajustement contractuel de la durée du travail et ajustement contractuel des revenus.

Un pilotage commun des syndicats, du patronat et du gouvernement a permis de trouver le dosage consensuel pour la durée du travail et les revenus qui soit compatible avec le plein-emploi.

En découle très clairement ce que devrait être en France une politique de gauche de plein-emploi pour l'alternance de 1998. Elle se construirait autour de trois axes :

1. – redistribution des revenus : si, comme c'est le cas depuis vingt ans, la France s'est enrichie globalement de 50 %, c'est que les exclus ont eu

moins que leur part et les inclus ont eu plus. Il faut casser ce partage injuste pour réinsérer les exclus ;

2. – partage du travail : seule une baisse massive de la durée du travail, contractuellement organisée dans toute l'économie avec les syndicats et le patronat, peut réinsérer rapidement un grand nombre de chômeurs. Pour ne pas en avoir peur, il faut la conduire de façon réversible afin que, si la croissance et

la démographie l'exigent ultérieurement, les forces de travail soient disponibles ;

3. – hausse des salaires : la redistribution des revenus évoquée ci-dessus ne consiste certainement pas à augmenter les salaires de ceux qui ont, comme on dit, « une bonne situation ». Elle consiste à s'efforcer de compenser ce que seraient des baisses de salaires résultant de baisses de durée du travail. Ce n'est certainement pas simple en univers concurrentiel et aurait été suicidaire il y a dix ans (cela a d'ailleurs été suicidaire en 1981) lorsque l'inflation galopait et lorsque le déficit du commerce extérieur nous acculait à la dévaluation. Aujourd'hui, où il n'y a plus d'inflation et où notre commerce extérieur atteint un excédent record, nous avons là une des rares marges de manœuvre économique encore disponibles. Il faut en profiter. La part de la masse

salariale dans le revenu national ne cesse de décroître ; indépendamment du reste, ce n'est pas bon pour le soutien de la consommation.

Comme dans les autres pays européens qui l'ont appliquée, cette politique ne réussira que si la gauche est capable de créer un climat de coopération, de confiance et de contrat social avec le patronat et les syndicats. Cela implique un dialogue social avec les syndicats, fondé sur la responsabilité. Il est clair que la CFDT en donne l'exemple. Cela implique un contrat de confiance avec le patronat, fondé sur le respect des règles du jeu du marché : aucune réforme ne doit être incompatible avec les contraintes du marché.

Le marché, lieu de rapport d'échanges, ne doit pas être confondu avec le capitalisme, lieu de rapport de pouvoirs. Seul système économique au monde depuis la disparition du communisme, le marché est une construction humaine, donc perfectible. Nous devons œuvrer pour lui donner, à l'échelle mondiale, les règles du jeu internationales qui, peu à peu, en suppriment les dangers.

Mais dans l'immédiat il s'impose tel qu'il est. Ce n'est pas un hasard si le plein-emploi de droite anglo-américain et le plein-emploi de gauche austro-hollandais ont été atteints dans le cadre du marché. Comme disait Pierre Massé, il faut savoir « respecter les faits, non les fatalités ».

Lionel Stoleru est ancien ministre.

Étirez - VOUS.

Notre cabine Club Europe vous offre un siège plus large que jamais.

CLUB EUROPE
BRITISH AIRWAYS
La compagnie que le monde préfère

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Cabinet noir

LES présidents de la V^e République n'ont pas le pouvoir d'embailler ceux qui leur déplaissent en signant des lettres de cachet, mais ils peuvent ressusciter de l'absolutisme royal une non moins sinistre pratique : l'espionnage des correspondances et la surveillance des vies privées, avec ce que l'un et l'autre fournissent éventuellement comme moyens de pression, voire de chantage, sur les mauvais esprits ou les esprits libres. Quelque chose de « tyrannique » contre laquelle s'étaient dressés les révolutionnaires de 1789 subsiste ainsi dans les zones obscures du pouvoir d'Etat, en France, deux siècles après.

Le « tyran » n'a pas de pire ennemi que ses archives, qui dessinent son portrait pour l'Histoire. Celle du communisme s'écrit aujourd'hui avec les découvertes des historiens dans les rayonnages des « organes » moscovites. Celle du mitterrandisme, qui ne concerne que la France des quinze dernières années, devra beaucoup à la conservation méticuleuse, par un de ses hommes de main, des travaux d'enquête, de surveillance, d'inquisition réalisés à la demande et sous le contrôle du premier président de gauche de la V^e République.

Il y avait donc bien à l'Élysée, sous le règne de François Mitterrand, un « cabinet noir », opérant en dehors des lois, sans le moindre droit de regard de l'autorité judiciaire, sans rendre compte à quiconque autre que le chef de l'Etat. L'homme qui se prévalait d'un respect scrupuleux à la République et qui professait à tout

propos sa foi dans les libertés violait le premier, bafouait la deuxième et ridiculisait la troisième avec l'aide de fonctionnaires obéissants et zélés. Les admirateurs de bonne foi de celui qui fut le chef de la gauche vont devoir réfléchir sur la confiance trompée, en se remémorant la phrase de Thucydide qu'aimait à citer François Mitterrand lui-même : « *Tout homme va au bout de son pouvoir.* »

Mais l'Histoire n'importe que pour les enseignements qu'elle comporte. Une fois reconnue la « part d'ombre » propre à un homme, il faut s'interroger sur celle d'un système institutionnel. Qui garantit que ce qui était possible hier ne le sera plus aujourd'hui ou demain ? Certes, depuis la fin des années 80, une loi soumet les écoutes téléphoniques au contrôle d'une commission indépendante. Mais son président est nommé par le gouvernement et le « secret défense » qui protège ses travaux n'en fait pas un véritable contre-pouvoir. La révélation, en juillet 1996, d'écoutes ordonnées sur d'anciens collaborateurs de François Léotard a prouvé que les pratiques dont a abusé François Mitterrand avaient toujours cours.

L'affaire des écoutes téléphoniques, devenue aujourd'hui celle d'un véritable « cabinet noir » au sommet de l'Etat, repose en fait la question des dérives monarchistes d'une V^e République où les gouvernants s'émancipent des règles communes. Bref, où la politique ignore l'éthique. Tant que ce système se perpétuera, la basse police restera la tentation du pouvoir.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directeur, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directeur : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre

Directeur artistique : Dominique Royonette

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».

Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,

Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Après la mort du roi Georges

LA MORT INOPINÉE du roi Georges viendra-t-elle compliquer la situation, déjà difficile, de la Grèce ? Rarement souverain eut une carrière plus agitée que le défunt, une personnalité plus discutée. Sur vingt-cinq années de règne, il n'en a passé que sept dans son pays, se trouvant exilé deux fois, de 1923 à 1935 par l'établissement de la République, de 1941 à 1946 par suite de la guerre.

Ses adversaires lui reprochent la dictature Metaxas, instaurée en 1936 ; ses partisans cherchent à l'excuser par le désordre qui régnait alors dans les partis et l'immensité du conflit mondial. Dans cette guerre, Georges II se conduisit d'une façon irréprochable. Il refusa de rentrer en Grèce sans l'approbation de son peuple. Le plébiscite de l'an dernier lui donna une forte majorité.

Depuis son retour à Athènes, qui date de six mois, Georges II s'était tenu au rôle de souverain constitutionnel. Tout porte à croire que ses efforts s'exerceraient dans le sens d'une réconciliation nationale, et qu'il jouissait d'un certain crédit auprès des puissances protectrices de la Grèce. Son autorité était-elle suffisante pour surmonter les difficultés auxquelles ce pays doit faire face ? C'est une autre question, qui se pose aussi pour son successeur.

Le roi Paul I^{er} a l'avantage de n'être pas engagé ni marqué par son passé. Il a suivi son frère lors de l'invasion allemande. Il n'a jamais pris parti dans les luttes politiques. Il a immédiatement maintenu le cabinet Maximos en fonction et il a même conservé le conseiller politique du roi Georges.

(4 avril 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Quelle croissance pour quels emplois ?

SIL'ON S'EN TIENT aux chiffres les plus récents, le gouvernement a quelques bonnes raisons de se réjouir des évolutions de la conjoncture économique. Si souvent annoncée, la reprise prend forme, enfin, et l'économie française commence à engranger les premiers fruits.

D'abord, l'emploi frémite. C'est du moins ce que disent les dernières prévisions de l'Insee (*Le Monde* du 26 mars). Alors que l'institut escomptait voici quelques mois un recul des effectifs salariés de 0,1 % au premier semestre de 1997, il parle maintenant d'une progression de 0,2 %, soit 30 000 créations nettes d'emplois. Après deux années de baisse ou de stagnation, l'économie française recommencerait à créer des emplois. Le gouvernement attend même, sur l'ensemble de 1997, la création, nette, de 120 000 à 140 000 postes. Même si les chiffres du chômage fluctuent, ils ont enregistré, en février, une petite baisse (*Le Monde* du 29 mars).

Enfin et surtout, au-delà des variations au mois le mois, un phénomène nouveau, plus prometteur, apparaît : la France semble parvenir, progressivement, à se libérer de rigidités anciennes et sa

croissance apparaît de plus en plus riche en emplois. C'est en tout ce que répètent à l'envi le premier ministre, Alain Juppé, et le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot : grâce aux réformes de structure engagées ces dernières années, les créations nettes d'emplois, à croissance donnée, sont beaucoup plus nombreuses qu'auparavant.

Derrière le message, optimiste, se cache une réalité qui l'est moins. En premier lieu, les évolutions conjoncturelles ne sont pas toutes rassurantes : l'Insee a pris soin de préciser que le taux de chômage pourrait continuer de progresser pour atteindre le niveau record de 12,9 % à la fin du semestre. Et les évolutions structurelles ne sont guère plus encourageantes, car, malgré ses communiqués de victoire, le gouvernement ne peut occulter cette question : oui, l'économie française recommence enfin à créer des emplois ; mais quels emplois ?

Certes, une étude rapide des statistiques peut laisser à penser que le concept très à la mode de « croissance plus riche en emplois » a quelque pertinence. Durant les années 80, les économistes avaient, en effet, coutume de dire

que le taux de croissance de 2,6 % ou 2,7 % constituait, pour l'économie française, une sorte de point de bascule. Au-delà de ce seuil, l'économie enregistrerait des créations nettes d'emplois ; en deçà, elle enregistrerait des suppressions nettes. Or, depuis quelques années, le point de bascule a changé. Il se situerait autour de 1,4 ou 1,5 %. Apparemment, les chiffres vont dans ce sens. Avec une croissance de seulement 1,2 % en 1981, la France a perdu 75 000 emplois salariés. En 1984, avec une croissance de 1,5 %, cela a même été pire : la baisse a dépassé 180 000 postes.

ARTIFICE STATISTIQUE

Mais, dans la période récente, avec un taux de croissance voisin, la même catastrophe ne s'est pas répétée. Ainsi, en 1996, avec une progression de 1,3 % seulement de la production, la France a réussi le tour de force de parvenir à une quasi-stabilisation de l'emploi : il n'a baissé « que » de 14 000 postes (-0,1 %). On comprend donc que, l'activité se redressant légèrement, l'Insee puisse annoncer 30 000 créations nettes d'emplois pour le présent semestre.

L'idée que la croissance française serait plus riche en emplois n'en repose pas moins sur un artifice statistique dont il ne faut pas être dupe. Certes, nul ne peut nier que la politique d'allègement de charges sociales au profit du travail non qualifié, conduite au cours de ces dernières années, a eu un effet sur le contenu de la croissance, même si les économistes peinent à le mesurer. En revanche, ce qui est parfaitement établi, c'est que la montée en puissance du travail à temps partiel constitue la principale explication de cette modification du contenu en emplois de la croissance.

Depuis 1992, comme le rappelait récemment un rapport du Conseil économique et social (*Le Monde* du 1^{er} février), le travail à temps partiel a gagné beaucoup de terrain : il concerne désormais 16 % des actifs (contre 10,8 % en 1985) et 30 % des femmes. Sur le total de 3,6 millions de personnes travaillant à temps partiel, 83 % sont d'ailleurs des femmes.

Un autre rapport, du Conseil supérieur de l'emploi des revenus et des coûts (*Le Monde* du 8 janvier), était encore plus explicite : il soulignait que l'essor du travail à temps partiel était la première cause de l'enrichissement de la croissance en emplois, près d'une création d'emploi sur deux relevant désormais de cette forme de travail. « *La majeure partie des effectifs "supplémentaires" s'explique par cette forme de travail* », relevait-il avant d'ajouter : « *Plus que d'un enrichissement de la croissance en emplois, il conviendrait, dès lors, de parler d'un enrichissement en effectifs.* »

Laurent Mauduit

Exclusion par Leiter



M. Nétanyahou, l'homme qui fait ce qu'il dit

Suite de la première page

Le terrain choisi est le plus sensible : Jérusalem. Le sort de la Ville sainte est cher au cœur de tous les Israéliens, comme des Palestiniens et de l'ensemble des Arabes. On « compense » Hébron en construisant une nouvelle colonie dans la partie arabe de Jérusalem. On refait l'unité de la coalition sur un thème qui embarrasse même les travaillistes. On adresse un message clair à Yasser Arafat, le chef de l'Autorité palestinienne : la dynamique d'Oslo s'arrête à Hébron, ou presque.

C'est d'autant plus clair que la construction de la colonie de Har Homa (en un lieu que les Palestiniens appellent la colline d'Abou Ghneim) viole les accords d'Oslo. Ceux-ci stipulent qu'aucun fait accompli sur le terrain ne doit venir modifier la situation à Jérusalem comme d'ailleurs en Cisjordanie avant que ne commencent les négociations sur le statut définitif des territoires. Fondés sur la sage notion de progressivité, les accords veulent que ces négociations – toujours repoussées, elles auraient dû commencer le mois dernier – soient amorcées après une période intérimaire qui verra les Palestiniens administrer l'essentiel des territoires : la bande de Gaza et la Cisjordanie.

La philosophie qui a présidé à ces accords était celle d'une lente évolution vers une entité palestinienne – un Etat, pour l'OLP – de plus en plus séparée d'Israël. Ce serait un acheminement par étapes : les pourparlers sur le statut définitif – qui, outre Jérusalem et les territoires, doivent aussi traiter des réfugiés – pouvant s'étaler jusqu'en 1999.

Entre-temps, les Palestiniens auront pris en main l'essentiel de l'administration de la Cisjordanie et de Gaza et l'une et l'autre parties auront expérimenté une coexistence bâtie à coups de mesures de confiance.

Bien sûr, les Palestiniens n'ont pas été consultés sur Har Homa-Abou Ghneim ; bien sûr, ils n'ont aucun moyen juridique ou politique de s'y opposer. Sauf à recourir aux Etats-Unis pour qu'ils fassent respecter l'esprit d'Oslo, mais l'administration Clinton ne veut pas prendre le risque d'un conflit avec Israël. Bien sûr, encore, les services de sécurité israéliens ont averti le premier ministre : l'arrivée des bulldozers sur les chantiers de Har Homa provoquera une explosion de colère palestinienne.

LA MORT DU PROCESSUS D'OSLO

Mais Har Homa n'était que le premier avertissement. Benyamin Nétanyahou va préciser ses intentions. Il annonce, mi-mars, que le deuxième grand retrait auquel devaient procéder les Israéliens dans cette période dite intérimaire (avant les pourparlers sur le statut définitif) ne porterait que sur un très faible pourcentage de Cisjordanie. Israël continuera d'en contrôler l'essentiel, à l'exception des villes. Israël peut

faire valoir que la lettre d'Oslo ne lui impose pas de pourcentage précis de retrait. Mais, là encore, c'est renier toute la dynamique des accords.

Et puis, à l'intention des quelques diplomates et analystes mal voyants qui pourraient encore s'y tromper, le premier ministre tire, *in fine*, en plein jour, une fusée éclairante qui illumine le fond de sa pensée : il veut abandonner, dit-il, le calendrier d'Oslo. Il souhaite entamer tout de suite les pourparlers définitifs. Il veut même conclure d'ici trois à six mois, sans attendre l'issue de la période de coexistence à l'essai prévue par les négociateurs d'Oslo. Autant dire qu'il préconise la mort du processus d'Oslo. Il fait d'ailleurs valoir que les coups que le terrorisme palestinien porte à l'Etat hébreu – trois Israéliennes tuées dans un café de Tel Aviv – sont autant de coups également portés aux accords d'Oslo.

Pourquoi abandonner Oslo maintenant ? Précisément parce qu'entamer aujourd'hui les négociations sur le statut définitif serait le faire à un moment où les Palestiniens ne contrôlent que 6 % de l'ensemble des territoires. Et sont donc en position de faiblesse, incapables de s'appuyer sur une vraie expérience d'administration autonome des territoires. Ce serait engager des négociations fondamentales au moment où la situation est figée, gelée, dans un rapport de forces très défavorable aux Palestiniens. Cité par le *Financial Times*, un politologue israélien, Shmuel Sandler, expliquait : « *Sauter l'étape intérimaire, pour parler directement du statut définitif,*

c'est engager la négociation avec les Palestiniens alors que leur société civile est encore très faible ; c'est négocier avec eux alors qu'ils n'ont encore aucune monnaie d'échange. »

C'est idéal pour le Likoud, qui entend bien conserver l'essentiel des territoires. Que le prix à payer en soit l'arrêt brutal du début de normalisation des relations entre Israël et ses voisins arabes ne compte guère pour le Likoud. La cause sacrée d'un likoudnik est, d'abord, la Cisjordanie – la Judée et la Samarie. Et, jusqu'à preuve du contraire, Benyamin Nétanyahou est un super-likoudnik.

Alain Frachon

RECTIFICATIFS

MARINE LE PEN

Le titre d'un article sur le Front national (*Le Monde* du 2 avril), prêtait à confusion : Marine Le Pen, qui n'appartenait pas au comité central du FN, n'y a pas été élue au Congrès de Strasbourg (et non pas réélue).

HERVÉ DE CHARETTE

Dans l'article consacré à la visite en Syrie du ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette (*Le Monde* du 8 mars), une modification nous a fait commettre un contresens. Il fallait lire que le comité international de surveillance au sud du Liban est chargé de veiller à ce que les belligérants ne visent pas les civils. Et non pas que les travaux de ce comité « ne concernent pas les civils ».

RÉSULTATS
COMBINÉS 1996

DEXIA

RÉSULTAT COMBINÉ
DE 3,2 MILLIARDS DE FRANCSDIVIDENDE PAR ACTION EN HAUSSE DE 13%
(POUR DEXIA FRANCE)

Dexia est né de la fusion économique du Crédit local de France et du Crédit Communal de Belgique. Le groupe représente désormais 10 000 collaborateurs, 1 100 milliards de FRF de total de bilan, 42 milliards de FRF de fonds propres totaux et 42 milliards de FRF de capitalisation boursière.

Dexia conjugue les talents particuliers et les ressources financières de ses deux partenaires : le Crédit local de France est le leader du financement des équipements collectifs en France et un émetteur de tout premier plan sur les marchés financiers internationaux ; le Crédit Communal de Belgique est la première banque de dépôts de son pays et finance à plus de 90 % le secteur local belge.

Cette alliance permet à Dexia de développer sa stratégie internationale avec pour objectif de devenir le leader du financement des équipements collectifs en Europe et dans le monde.

LE GROUPE DEXIA : UN GROUPE MULTISPECIALISÉ SUR DES ACTIVITÉS À FAIBLE RISQUE

L'activité du groupe Dexia se concentre sur trois métiers principaux :

- le financement des équipements collectifs et les services financiers aux collectivités publiques. Les engagements nouveaux réalisés par le Crédit local de France et le Crédit Communal de Belgique et leurs filiales, atteignent en 1996 le chiffre record de 100 milliards de FRF.
- La banque universelle, notamment via le Crédit

Communal de Belgique et la Banque Internationale à Luxembourg (BIL). Dans ce domaine, le montant total des dépôts augmente de 6 % en 1996.

- La gestion d'actifs, assurée principalement par la Banque Internationale à Luxembourg (BIL) et le Crédit Communal de Belgique, à travers la gestion privée et la gestion collective. Les actifs sous gestion s'élèvent à 70 milliards de FRF.

LES RÉSULTATS COMBINÉS 1996, EN PROGRESSION SENSIBLE, REFLÈTENT LA DYNAMIQUE DE LA FUSION ET SON POTENTIEL DE CROISSANCE

Le produit net bancaire s'accroît de 10 % à 12,6 milliards de FRF soit un taux de croissance élevé traduisant la forte activité d'ensemble de toutes les entités du groupe.

La maîtrise des frais de fonctionnement (+6,4 %) permet de présenter un coefficient d'exploitation de 51,8 %, ce qui en fait l'un des plus performants de l'industrie bancaire.

Le résultat brut d'exploitation représente 6,1 milliards de FRF, en augmentation de 14,1 %.

Le résultat part du groupe s'élève à 3,2 milliards de FRF, en augmentation de 10,4 % par référence aux comptes pro-forma de l'exercice 1995.

	CLF Dexia France		
	1995	1996	%
Bénéfice net par action en FRF	40,33	43,30	+ 7,4 %
Dividende par action en FRF avoir fiscal compris	20,85	23,55*	+ 13 %

* proposition

PERSPECTIVES

Le groupe Dexia a acquis la dimension européenne lui permettant d'assurer son expansion. Il s'attachera à mettre en valeur la complémentarité de ses trois métiers et à développer de fortes synergies.

Les conditions d'une activité plus soutenue se mettant en place en Europe, il veillera à poursuivre son développement sur son marché domestique qui est désormais l'Europe, en particulier en France et en Belgique. Parallèlement, le groupe Dexia accentuera son expansion internationale pour être présent

progressivement dans toutes les régions du monde, notamment en Europe orientale, dans les deux Amériques et en Asie où des marchés et des opportunités de financements rentables existent.

L'objectif du groupe est de créer de la valeur pour ses clients, ses collaborateurs et ses actionnaires. Il vise à porter la rentabilité de ses fonds propres, actuellement de 11,5 %, à 13 % à moyen terme. Il mènera une politique active de distribution de dividendes.

Pierre Richard
Président

François Narmon
Président

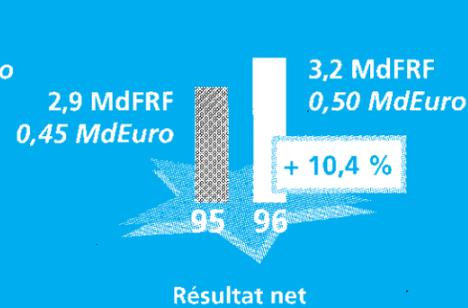
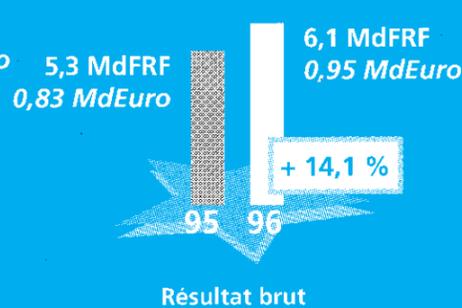
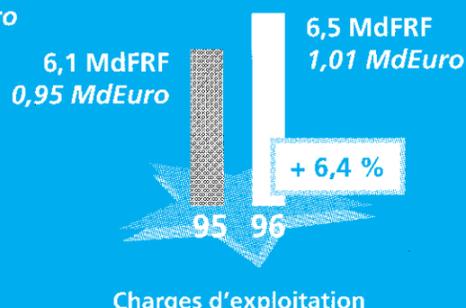
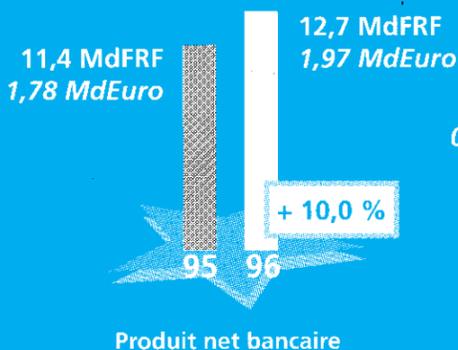
Contact :

Dexia France
B.P. 1002
F-75901 Paris cedex 15
Tel. : (33) 1 43 92 77 77
Fax : (33) 1 43 92 70 00
Internet :
<http://www.dexia.com>

Contact actionnaires :

Prochains rendez-vous :
Assemblée générale des actionnaires de Dexia France :
jeudi 22 mai 1997 à 14h30 à Paris, hôtel Méridien-Etoile.
Réunions d'actionnaires en région :
4 juin 1997 à Lille et 17 juin 1997 à Strasbourg.
Réunions régionales des membres du club des actionnaires :
19 juin 1997 à Rouen et 24 juin 1997 à Clermont-Ferrand.
Informations aux actionnaires :
Numéro Vert : 0800 35 5000
Club des actionnaires
tel : 01 43 92 77 45
3615 ou 3616 CLIFF

CHIFFRES CLÉS COMBINÉS



1 Ecu = 1 Euro / Les pourcentages se rapportent aux données en FRF

DISPARITION

■ ANDRÉ TISSERAND, ancien député (apparenté UDR) du Territoire de Belfort, est décédé samedi 29 mars, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Né le 3 octobre 1919 à Limoges (Haute-Vienne), André Tisserand, avocat, docteur en droit, a été membre du Conseil économique (1951-1959), puis du Conseil économique et social (1959-1968). Député du Territoire de Belfort de 1968 à 1973, il était apparenté au groupe UDR (le futur RPR) et avait été désigné à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (1972). Siégeant à la commission des lois de l'Assemblée nationale, il avait œuvré pour la réforme du droit de la famille, tendant à mettre fin au régime discriminatoire du code civil dont était victime la femme mariée au bénéfice de son époux. Il a également contribué à la dépenalisation de l'adultère.

NOMINATION

ÉDUCATION NATIONALE

Marielle de Sarnez a été nommée directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, François Bayrou (Le Monde du 3 avril), par arrêté paru au Journal officiel du 30 mars.

[Née le 27 mars 1951 à Paris, titulaire du baccalauréat, Marielle de Sarnez devient vice-présidente des Jeunes Giscardiens en 1974, puis déléguée à l'animation de l'Union pour la démocratie française (UDF), dès la création de ce mouvement en 1978. Chargée de mission au cabinet de Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale durant la première cohabitation de 1986 à 1988, elle est élue secrétaire générale adjointe de l'UDF en 1993, puis déléguée nationale en 1996. En 1993, elle devient conseiller au cabinet du ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, puis numéro deux du cabinet en 1995, comme conseiller spécial du ministre.]

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel daté lundi 31 mars-mardi 1^{er}-mercredi 2 avril sont publiés :

- Monuments historiques : la liste des immeubles protégés au titre de la législation sur les monuments historiques au cours de l'année 1996 ;
● ENA : un décret portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale d'administration (Le Monde du 3 avril).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Monique et Henri PEREZ-PICHON, Joëlle et François PRADEL DE LAMAZE, ont la joie d'annoncer la naissance de

Camille,

au foyer de

Eva et Philippe.

A Paris, le 27 mars 1997.

- C'est fait. Désormais,

Anais

a une jolie petite sœur,

Elsa.

Au foyer de

Laurence et Florent MARCHETTI.

Nîmes, le 31 mars 1997.

- Dublin. Paris. Budapest.

Anne et André RAYNOUARD ont la double joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Lothaire,

chez Catherine et Arnaud,

et les fiançailles de leur fille

Stéphanie

avec

Charles-Mathieu L'HERRON.

46, Haddington Road, Dublin 4 Irlande. 9 bis, rue Geoffroy-Marie, 75009 Paris. Stollar Bela UTCA 22, 1055 Budapest (Hongrie).

Simonne et Sam SICSIC

ont la très grande joie d'annoncer la naissance de leur petit-fils,

Victor, Lucien,

chez

Raphaëlle et Jean-Charles.

25, rue Madeleine, 92160 Antony, 10, place Hoche, 35000 Rennes.

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

Isabelle et Daniel KURI

laissent à

Angèle

la joie d'annoncer la naissance de

Virgile,

le 26 mars 1997.

8, avenue de la Libération, 87000 Limoges.

Anniversaires de naissance

- Bye bye,

CHOUKY.

Salut,

J. P.

La vie devant soi.

Décès

- C'est avec une profonde tristesse que la famille et les proches de

André BOURGES

font part de son décès, à l'âge de quatre-vingt-six ans, le 28 mars 1997, en son domicile parisien, 16, rue Cassette, Paris-6^e.

Une messe sera dite à son intention le mardi 8 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Sulpice.

Cet avis tient lieu de faire-part.

- Le président, Le conseil d'administration, Et tous les membres du Syndicat national des ophtalmologistes de France,

ont la tristesse d'annoncer le décès du

professeur Albert BRONNER, officier de la Légion d'honneur, professeur honoraire de clinique ophtalmologique, président d'honneur du Syndicat national des ophtalmologistes de France, ancien président de la section monospécialisée d'ophtalmologie de l'Union européenne des médecins spécialistes.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

- Jean-François Villeveille Doumerc, son fils, Miryam Doumerc, sa sœur, Les familles Doumerc et Xavier, Les familles alliées ou amies, Ses amis et ceux qui l'ont aimée, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Charlotte DOUMERC, Veuve François VILLEVEILLE,

survenu le 2 février 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu le 5 février, à Sérignac (Tarn-et-Garonne).

« Un astre s'est éteint, une étoile est née. » Modestie XVII - 2.

Argombat, 82500 Beaumont-de-Lomagne.

- Le docteur et M^{me} Paul Fleury, Les familles Depagne, Even, Le Dall, Verge, Visbecq,

ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Franck FLEURY,

survenu à Niort, le 30 mars 1997, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

40, rue du Château, 95170 Deuil-la-Barre.

- La direction de France-Culture a le regret de faire part du décès survenu le 26 mars 1997, de

Georges GODEBERT, ancien réalisateur à Radio-France.

- M^{me} Veuve Elie Euzet et son fils,

M^{me} Veuve Roger Huge, ses enfants et petits-enfants, M. et M^{me} Pierre Grangier, leurs enfants et petits-enfants, M^{me} Veuve Alice Anguera et ses enfants, Les familles Arnaudet, Barbier, Chastel, Berthellier, Chivalier, Parents et alliés,

prigent de partager leur peine à l'occasion du décès de

Edouard GRANGIER, officier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, croix de guerre 14-18 et 39-45 et douze autres décorations françaises et étrangères, ancien combattant 14-18, 39-45, Maroc 1925-1926, Indochine, chef de bataillon d'infanterie de marine en retraite, ancien sénateur de Vaucluse, ancien membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'Union de l'Europe occidentale et de l'OTAN, maire honoraire de Montoux,

survenu à Montoux, le 27 mars 1997, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Selon sa volonté maintes fois exprimée, la famille ne prend pas le deuil, la messe de funérailles et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes ni discours.

- Le personnel du laboratoire de physique des solides a la tristesse de faire part de la disparition, le 28 mars 1997, de leur collègue et amie,

Yolande HENDRIKX, directeur de recherche au CNRS.

Université Paris-Sud, Bâtiment 510, 91405 Orsay.

- Mathilde Ferrer-Jeanclos, son épouse, Marc, Elisabeth et Emmanuel Jeanclos, ses enfants, Joséphine Jeanclos, sa petite-fille, Maya Salvado Ferrer, sa belle-fille, Ainsi que toute sa famille, Et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Georges JEANCLOS-MOSSÉ,

survenu le 30 mars 1997, à Paris.

L'oraison funèbre à sa mémoire aura lieu le vendredi 4 avril, au cimetière du Père-Lachaise, suivie de l'incinération.

Rendez-vous à 12 heures, à l'entrée principale du cimetière, 8, boulevard de Ménilmontant, Paris-12^e.

Ni fleurs ni couronnes.

- Alfred Pacquement, directeur, Ses collègues professeurs, Les étudiants, Et tout le personnel de l'École nationale supérieure des beaux-arts,

ont la tristesse de faire part du décès de

Georges JEANCLOS-MOSSÉ, artiste, professeur-chef d'atelier,

à l'âge de soixante-trois ans, et s'associe à la douleur de tous ses proches. (Le Monde du 2 avril.)

CARNET DU MONDE
Télécopieur : 01-42-17-21-36

Messes anniversaires

- A la mémoire de

Guy-Gil BARBIER, avocat honoraire,

décédé le 17 avril 1994.

Une messe sera célébrée, le mercredi 23 avril 1997, à 18 h 30, en l'église Saint-Charles de Monceau, 24, rue Legendre, Paris-17^e.

- Il y a quatre ans, disparaissait

Philippe HABERT.

En souvenir, une messe sera célébrée, le samedi 5 avril 1997, à 18 heures, en l'église Saint-Gervais, place Saint-Gervais, Paris-4^e.

Tous ceux qui ont connu et aimé Philippe pourront s'unir à sa famille par la prière ou la pensée.

Tables rondes

- Jeudi 3 avril, à 20 heures,

Le protestantisme, une chance pour l'Europe ? L'Europe, une chance pour le protestantisme ?

Avec : Michel Rocard, Le pasteur Jacques Stewart, Jean-Paul Willaime.

Animée par Alain Duhamel.

Eglise réformée de Paris-Luxembourg, 58, rue Madame, 75006 Paris.

Soutenances de thèse

- M. René Guy Guérin a soutenu avec succès, le samedi 22 mars 1997, une thèse de doctorat intitulée :

L'Astrologie au XVII^e siècle. Étude sur la pratique des horoscopes, notamment à travers ceux du Roi-Soleil (1638-1715)

et a été déclaré digne du titre de docteur de l'École pratique des hautes études, sciences religieuses, avec la mention Très Honorable et les félicitations du jury.

- La famille et les amis annoncent le départ dans la joie pour son « retour à la lumière » de la voyageuse

Ella MAILLART,

survenu avant l'aube du 27 mars 1997, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Une cérémonie pour honorer sa mémoire aura lieu au Calvaire, à Chandolin, le samedi 12 avril, à 14 heures.

Chalet Atchala, 3961 Chandolin-sur-Sierre (Suisse).

(Le Monde du 30-31 mars.)

Remerciements

- M^{me} Yvette May,

Et sa famille,

profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées, remercient tous ceux qui ont partagé leur douleur lors du décès de

M. Michel MAY.

Anniversaires de décès

- Il y a dix ans,

M^{me} Raymond CLAUD-ROUBOURGEON, née Jeanne COUDERT,

nous a quittés.

Elle reste toujours aussi présente dans nos cœurs.

Une pensée ou une prière est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée.

- Le 4 avril 1994,

Chaim KERBER

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé, en y associant le souvenir de son épouse,

Sarah KERBER,

décédée le 24 juin 1980.

CARNET DU MONDE
Téléphone : 01-42-17-29-94 01-42-17-38-42
Télécopieur : 01-42-17-21-36

VENTES PAR ADJUDICATION
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex
TEL. : 01.46.40.26.13 - FAX : 01.46.40.70.66

75 Vente au Palais de Justice de PARIS, le Jeudi 24 Avril 1997 à 14h30
UN IMMEUBLE à PARIS 18ème
42, rue Berthe - LIBRE
MISE A PRIX : 1.000.000 de Frs
Me Yves TOURAILE, Avt à PARIS 9ème, 48, rue de Clichy - Tél : 01.48.74.45.85
Visites les 9, 17 et 22 Avril 1997 de 11 h à 12 h.

75 Vente au Palais de Justice de PARIS, le Jeudi 24 Avril 1997 à 14h30
APPARTEMENT à PARIS 5ème
4, rue Thouin
3 pièces princ. sur 2 niveaux - r. de ch. et 1er étage - CAVE
MISE A PRIX : 500.000 Frs - LIBRE
Me Yves TOURAILE, Avt à PARIS 9ème, 48, rue de Clichy - Tél : 01.48.74.45.85
Me BELHASSEN-POITEAUX, Mand. Jud. à Paris 1er, 39, rue Etienne Marcel
Visites les 8, 15 et 18 Avril 1997 de 11 h à 12 h.

75 Vente au Palais de Justice de PARIS, le Jeudi 24 Avril 1997 à 14h30 - en un lot
APPARTEMENT à PARIS 15ème
57 A, 59 A, Quai de Grenelle
de 2 pièces principales comp. entrée, s.de séjour, chambre, cuisine, s.de bains, wc, rangement, terrasse
MISE A PRIX : 500.000 Frs
S'adresser : Me Danielle BEAUJARD, Avocat, 75008 PARIS, 42, avenue George V - Tél. : 01.47.20.51.10.

75 Vente au Palais de Justice de PARIS, le Jeudi 24 Avril 1997 à 14h30
APPARTEMENT rénové de 2 PP à PARIS 2ème - 9, 11, rue de Tracy
1 débarras et 2 caves
MISE A PRIX : 300.000 Frs - LIBRE
Me Yves TOURAILE, Avt à PARIS 9ème, 48, rue de Clichy - Tél : 01.48.74.45.85
Visites les 17 et 21 Avril 1997 de 11 h à 12 h.

92 Vente au Palais de Justice de PARIS, le Jeudi 24 Avril 1997 à 14h30
IMMEUBLE à LEVALLOIS-PERRET (92)
4, rue Marceau
à usage d'Atelier et d'Habitation EN PARTIE LIBRE
MISE A PRIX : 1.000.000 de Frs
Me Yves TOURAILE, Avt à PARIS 9ème, 48, rue de Clichy - Tél : 01.48.74.45.85
Me BELHASSEN-POITEAUX, Mand. à Paris 1er, 39, rue Etienne Marcel
Visites les 10, 16 et 21 Avril 1997 de 11 h à 12 h.

LE MONDE diplomatique
VERS UN GOUVERNEMENT PLANÉTAIRE DES MULTINATIONALES
Ces deux cents sociétés qui contrôlent le monde
Apocalypse médias
EUROPE DE L'EST
ISRAËL-PALESTINE
FRANCE
Egalement au sommaire
PHILIPPINES : La paix reste fragile à Mindanao.
YÉMEN : Expérimentation démocratique.
DROITS DE L'HOMME : Armes nouvelles au service des tontonnaires.
FONDS DE PENSION : Demain, les retraites à la cause.
HISTOIRE : Les écrivains de Paris et la guerre d'Espagne.
ANNÉES TRENTE : Chronique d'un massacre africain en quête d'espoir.
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 22 F

DÉFAISANCE Le Comptoir des entrepreneurs a joué, malgré lui, un rôle de précurseur en étant le premier groupe financier sous tutelle publique à se retrouver, à la fin de

l'année 1992, dans une situation de faillite virtuelle à la suite de la crise de l'immobilier et d'une gestion désastreuse. ● DEUX OPÉRATIONS successives de cantonnement des actifs

à risques et des créances douteuses du Comptoir - deux défaissances - ont été mises en place, portant respectivement sur 9 milliards et 7 milliards de francs. ● LA PREMIÈRE so-

ciété de défaissance devrait enregistrer des pertes équivalentes à la valeur comptable des actifs transférés (9 milliards) et la seconde rencontre de graves difficultés dans

sa gestion. ● LA VENTE des actifs compromis du Comptoir pourrait aussi coûter 1,5 milliard de francs supplémentaire à la Caisse des dépôts et aux AGF.

Le sauvetage du Comptoir des entrepreneurs coûterait 12 milliards à l'Etat

Les deux sociétés chargées du cantonnement des actifs douteux rencontrent de graves difficultés de gestion. Les AGF et la Caisse des dépôts risquent de perdre encore chacune 1,5 milliard de francs, qui ont été provisionnés

AU MOMENT où la gestion du Consortium de réalisation (CDR) chargé de céder 135 milliards de francs de participations du Crédit lyonnais est la cible de nombreuses critiques et où le financement de la structure imaginée par le Gan - Baticredit - pour sortir ses créances immobilières douteuses se révèle dangereuse pour l'équilibre du groupe, les tribulations qu'ont connu et que connaissent encore les deux sociétés de défaissance du Comptoir des entrepreneurs, les premiers du genre dans le domaine bancaire, montrent les failles de tels choix.

Fin 1992, le Comptoir des entrepreneurs (CDE), spécialisé dans le financement de l'immobilier, qui s'est vu priver à la fin des années 80 de la distribution des prêts aidés à l'accession à la propriété (réservée au

Crédit foncier), se trouve au bord de la faillite. Au 31 décembre 1992, les prêts non aidés consentis par le Comptoir s'élèvent à un total de 52,8 milliards de francs, dont 18,2 milliards sur les professionnels de l'immobilier sur un total d'encours de 85 milliards de francs.

Compte tenu de l'importance des créances obligataires du CDE, près de 24 milliards de francs, et pour ne pas créer la panique sur les marchés, les pouvoirs publics décident de mettre en place un plan de sauvetage. Un premier schéma de défaissance portant sur 9 milliards de francs est mis au point sous la houlette de Jean-Pascal Beaufret, alors chef de service au Trésor.

TANDEM

En août 1993, son montage est confié, aux termes d'un contrat léo-

nin, à un tandem composé de la société Immafina - dirigée par Maryse Aulagnon - et de Bankers Trust, représenté par Donald Bryden, qui vient récemment de passer chez Axa. Il fait appel à un financement extrêmement sophistiqué, insolite de la part des pouvoirs publics, qui passe par des paradis fiscaux dans les îles Caïmans et Jersey. Cette « usine à gaz » s'avère très coûteuse : selon une estimation récente du Trésor, la facture s'élève à 220 millions de francs. Au 31 décembre 1996, un peu plus de 40 % des actifs ont été cédés ou sont sous promesse de vente. Il est admis que la totalité sera perdue, et même un peu plus compte tenu des frais de gestion et de portage.

Le bilan de la seconde société de défaissance de 7 milliards de francs, dont la nécessité est apparue à peine plus d'un an après la création de la première, n'est pas bien meilleur. Une fois fait le constat qu'« on a tiré trop court la première fois », selon les termes d'un haut fonctionnaire, l'Etat n'a pu faire machine arrière. Il veut cependant avoir la certitude que ce sera la dernière fois. Edmond Alphandéry, alors ministre de l'économie, accepte donc de refaire une opération, sous réserve que les AGF deviennent l'actionnaire majoritaire de l'institution, la recapitalise, la transforme en une société classique et se partage, avec la Caisse des dépôts, les 3 milliards de pertes potentielles supplémentaires.

Financièrement plus orthodoxe, la

mise en place de cette seconde opération est pourtant jalonnée de nombreux accidents de parcours. Au printemps 1995, Jean-Yves Cossé, ex-président de la Coface, est sollicité pour animer la société. Celle-ci n'a pas encore d'existence juridique puisqu'une loi est nécessaire pour ce second sauvetage du Comptoir. Pendant un an, sorties théoriquement du Comptoir à leur valeur faciale brut au 31 décembre 1994, les créances identifiées sont tout de même portées par l'institution avec promesse de vente du CDE et pro-

de gestion en 1995 est effarante », déclarera un des responsables de l'établissement public chargé de chauffer la structure. Face à cette situation, Jean-Yves Cossé démissionne.

Ce n'est que le 1^{er} avril 1996 que la structure est opératoire. Pierre-Paul Fourcade, secrétaire général de la commission de privatisation, proche d'Alain Juppé est nommé pour la diriger. Un an aura été perdu. Pendant une année encore, les difficultés s'amoncellent et le climat se détériore entre ce nouveau pré-

actifs sous jacents. L'état des dossiers est déplorable. Il bataille avec le Trésor pour remettre en cause le contenu des 7 milliards transférés et critique l'organisation de la société. A son arrivée, quarante personnes issues du CDE gèrent les créances mais ont conservé leurs anciennes habitudes de « reporting ». « On ne nettoiera pas les écuries d'Augias avec ses palefreniers », estime M. Fourcade, qui s'emploie à reformer des équipes.

Ce n'est que le mois dernier que le directeur du Trésor, Jean Lemerier, va mettre fin à la guérilla sur le périmètre du portefeuille en confirmant que le transfert est sans recours. Reste que l'atmosphère entre Pierre-Paul Fourcade et les principaux actionnaires, les AGF et la Caisse des dépôts s'est envenimée. Soucieuses de limiter au maximum leurs pertes, même si elles les ont largement provisionnées, les deux entreprises revendiquent la maîtrise de la gestion de la société de défaissance. A ce jour, seuls 10 % des actifs ont été cédés. Il est admis que la part de l'Etat (4,5 milliards de francs) est d'ores et déjà perdue. Ce qui, pour les parlementaires, ne rend pas illégitime le contrôle par l'Etat puisqu'il est encore en risque au travers de la Caisse des dépôts. La situation est aujourd'hui plus tendue que jamais. Les pouvoirs publics, les AGF et la Caisse des dépôts réfléchissent au moyen de la dénouer. Peut-être par le départ de Pierre-Paul Fourcade.

Babette Stern

Les sociétés de défaissance

En trois ans, 16 milliards de créances compromises ont été transférées du Comptoir des entrepreneurs à des sociétés de défaissance

● **La première société** est mise en place fin 1994. Elle accueille 70 opérations immobilières compromises pour 9 milliards de francs. Elle doit prendre fin au 31 décembre 1998. Elle fonctionne selon un système de *stop-loss* qui signifie que les pertes des actionnaires (AGF, Caisse des dépôts, Crédit foncier, GAN, UAP)

sont plafonnées à 4 milliards selon une clé de répartition qui correspond à leur participation dans le capital du Comptoir ; le solde étant pris en charge par l'Etat.

● **La seconde société** dans laquelle sont transférés 7 milliards de créances supplémentaires est officiellement créée le 1^{er} avril 1996. Sa durée de vie est de 4 ans. L'Etat apporte 4,5 milliards de francs. Les AGF et la Caisse des dépôts sont en risque pour 1,5 milliard de francs chacune.

Les places boursières internationales sont reparties à la baisse

LA PAUSE aura été de courte durée. Les marchés d'actions européens et Wall Street ont à nouveau baissé brutalement mercredi. Jeudi 3 avril, les Bourses de Paris et de Londres ont entamé la journée sur des replis de respectivement de 1 % et 0,5 %

Mercredi, l'initiative était revenue cette fois aux places du Vieux Continent qui après avoir regagné, sans conviction, un peu de terrain en début de journée, ont de nouveau basculé franchement dans la baisse. A Paris, la reprise qui se dessinait dans la matinée après une chute de 2,82 % mardi a avorté dans l'après-midi pour se transformer en un recul brutal de 2 % en clôture de l'indice CAC 40. La crainte d'un nouveau dérapage de Wall Street a suffi pour provoquer ce brusque décrochage. Le scénario a été similaire à Francfort. A l'issue de la clôture officielle de la séance, deux heures avant l'ouverture de Wall Street, l'indice DAX gagnait 0,18 % après avoir cédé 3,7 % la veille. Mais sur le marché électronique IBIS hors séance, le DAX a perdu dans l'après-

midi jusqu'à 2,15 %. Londres a fait preuve comme à l'accoutumée d'une plus grande résistance en ne cédant que 0,27 %

La peur d'un nouvel accès de faiblesse de la Bourse de New York était justifiée puisque les valeurs américaines ont encore plongé. Après avoir perdu jusqu'à 112 points en séance, l'indice Dow Jones a finalement cédé mercredi 94,04 points, soit 1,42 % en clôture à 6 517,01 points. Le recul du principal indicateur de Wall Street atteint 5,28 % depuis quatre séances et plus de 8 % depuis le sommet de 7 085 points atteint le 11 mars.

Les opérateurs ont notamment réagi aux propos de Laurence Meyer, un des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed). Celui-ci a estimé, dans un article paru mercredi dans le *Washington Post*, que « l'économie [américaine] est réellement solide ». Ce commentaire renforce les anticipations de nouvelles hausses des taux directeurs américains, après le premier relèvement depuis deux ans décidé le 25 mars par la Fed. « Nous nous

attendons à une poursuite de la remontée des taux d'intérêt dans le monde », explique Thomas Luddy, le responsable de la stratégie de J.P. Morgan Investment Management. « C'est important parce que la forte hausse des marchés d'actions aux Etats-Unis et dans le reste du monde a été alimentée par des politiques de loyer de l'argent faible menées par les banques centrales. Mais nous passons maintenant à un climat où le vent arrière devient un vent de face », ajoute-t-il.

Les économistes de la BNP n'ex-

cluent pas pour leur part un « nouveau resserrement monétaire à l'horizon des prochains mois. Son ampleur et le moment où il interviendra dépendront des statistiques d'activité publiées d'ici là ». Une telle décision se traduirait selon eux par « une dégradation supplémentaire du marché obligataire ». Le rendement de l'emprunt d'Etat américain à 30 ans s'orienterait alors vers 7,25 % dans la deuxième partie de l'année.

En attendant, il s'est légèrement replié, mercredi, revenant de 7,09 %

à 7,07 %. Les tensions sur les taux d'intérêt à long terme ne peuvent donc pas être invoquées cette fois pour expliquer la nouvelle chute de Wall Street. La stabilisation des marchés obligataires - qui constitue un signal positif dans la mesure où elle permet d'espérer que la « purge » restera limitée aux actions - a également été observée en Europe. Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a terminé la séance de mercredi sur une note quasi inchangée (- 4 cen-

tièmes). Il a ouvert en hausse de 6 centièmes jeudi.

Un autre élément encourageant tient au redressement du dollar. Le billet vert cotait jeudi matin 1,6780 mark et 5,6470 francs (contre 1,6670 mark et 5,61 francs la veille). Il a bénéficié des déclarations, mercredi, du secrétaire d'Etat américain au Trésor qui a réaffirmé l'attachement de la Maison Blanche à « un dollar fort ».

Pierre-Antoine Delhommais et Eric Leser

Le nouveau marché a un an et espère un nouveau départ

Appels à la grève à Air France Europe, Renault, La Poste et dans les banques

● **Les syndicats CFDT, CGT et CFTC de Renault** ont appelé les salariés français à deux heures d'arrêt de travail dans les usines du groupe, vendredi 4 avril, dans le cadre d'une nouvelle « journée d'action européenne ». Les syndicats français, belges et espagnols de Renault ont également prévu de manifester vendredi à Bruxelles contre la restructuration du groupe et la fermeture du site de Vilvorde. Les 3 100 salariés de Renault Vilvorde poursuivent l'occupation de leur usine, paralysée depuis le 27 février, jour de l'annonce de sa fermeture.

● **Les personnels au sol de l'ex-Air Inter** ont poursuivi, mercredi 2 avril, leur mouvement de protestation contre les modalités de la fusion avec Air France. Dans la soirée, ils se sont réunis en assemblée générale et ont décidé d'une « pause », en prévoyant « une action forte » pour vendredi matin. La CFDT s'est désolidarisée de l'inter-

syndicale, en estimant « ne pas devoir faire de surenchère utopique ». Ces mouvements n'ont pas perturbé le trafic. Jeudi, des réunions de négociations sur les points conflictuels devaient commencer. Plusieurs cadres dirigeants de l'ex-Air Inter ont été suspendus de leurs fonctions depuis mardi soir. Par ailleurs, les personnels au sol d'Aéroport de Paris (ADP), opposés à une restructuration également liée à la libéralisation des activités aériennes, sont en grève depuis mardi.

● **L'ensemble des syndicats du secteur bancaire** appellent les salariés à cesser le travail vendredi 4 avril pour protester contre le projet du gouvernement d'abroger le décret de 1937 qui interdit le travail par relais (deux équipes dans la même journée) et par roulement (une équipe du lundi au vendredi et une du mardi au samedi par exemple). Le projet de décret pré-

sent le 21 mars aux partenaires sociaux prévoit qu'à défaut d'accord collectif une direction peut mettre en place une telle organisation après simple « consultation » des instances représentatives du personnel.

● **A La Poste**, les 12 000 receivers étaient appelés à cesser le travail le jeudi 3 avril par la CGT et SUD. Ces syndicats contestent la réorganisation de ce métier. La Poste entend transformer ces « receivers » en « chefs d'établissement » et leur fixer des objectifs commerciaux par catégorie de produit. La veille, SUD et FO avaient appelé les salariés des centres de tri à faire grève contre la mise en place de centres de « régulation ». La direction évalue à 14 % le taux de grévistes. SUD estime que la « grève a été suivie dans près d'un centre de tri sur deux avec une moyenne de 40 % de grévistes dans les centres touchés par la grève ».

mois après sa création, la majorité des entreprises cotées sur ce compartiment réservé aux valeurs de croissance (dix sur douze) affichaient un cours inférieur à leur cours d'introduction. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, où un an après le lancement de ce marché plus de la moitié des valeurs composant la cote ont des cours supérieurs à ceux de leur mise sur le marché.

Depuis octobre, les autorités boursières ont adopté de nouvelles règles de fonctionnement. Approuvées par tous les acteurs de la place - conseil des marchés financiers, Commission des opérations de Bourse, Banque de France -, elles portent à la fois sur les conditions d'admission et sur l'organisation du marché primaire. Elles sont entrées en vigueur depuis le 17 janvier. Les sociétés ne sont plus obligées de donner des prévisions chiffrées de développement sur trois ans, mais doivent, en revanche publier leur chiffre d'affaires trimestriel. La nécessité pour entrer sur le marché d'avoir un bilan d'au moins 20 millions de francs a été également supprimée. Les émetteurs ont aussi revu à la baisse leurs exigences et sont devenus plus réalistes. Des valeurs comme Appligène Oncor, par exemple, étaient entrées en Bourse à des niveaux de prix injustifiés : 163 francs par action, soit plus de cinquante fois les bénéfices 1998 !

Toutes ces mesures ont permis au nouveau marché de redresser la barre. Sans être le Nasdaq, le NM n'a plus à rougir de ses performances. Une plus grande rigueur

dans le choix des dossiers permet aujourd'hui d'afficher un bilan honorable. Sur vingt-deux valeurs cotées - la dernière introduction Lexibook (bureautique, électronique de poche) ne l'étant pas encore, compte tenu de l'importance de la demande -, plus de la moitié (treize) évoluent actuellement au-dessus de leur cours d'introduction avec des écarts de progression qui vont de 0,52 % pour La tête dans les nuages (jeux vidéo d'arcades) entré en Bourse le 10 mars à 360 % de hausse pour Belvédère (flaconnage de luxe), qui est coté depuis le 21 janvier. Du côté des perdantes, les reculs vont de - 67 % pour les salons de coiffure Proxidix à - 3 % pour Mille amis, spécialiste de la distribution animale.

REGROUPEMENT EUROPÉEN

Le nouveau marché n'a pas encore petit nombre de valeurs cotées. Pour pallier cette lacune, la SBF a créé un portefeuille virtuel dans lequel l'investisseur aurait placé 100 francs dans chaque valeur depuis sa création, le 20 mars 1996. Aujourd'hui, la plus-value réalisée est de 52 %, alors que sur la même période les valeurs de l'indice CAC 40 n'ont progressé « que » de 35 %. Il faut toutefois relever que si l'investisseur découragé avait soldé son portefeuille à la fin du mois de novembre 1996 il aurait perdu en moyenne 9 % sur son investissement.

Les promoteurs du NM sont optimistes. « Le carnet de commandes est parfaitement garni », dit-on à la

Société des Bourses françaises (SBF), qui compte encore sur vingt-cinq nouvelles valeurs d'ici à la fin de l'année, mettant comme seul bémol à ses ambitions la conjoncture boursière. Les derniers chiffres connus ne peuvent que les conforter dans leur conviction : depuis sa création, les vingt-trois entreprises cotées sur le nouveau marché ont levé 1,87 milliard de francs, et la capitalisation boursière représente 8,8 milliards de francs pour des échanges quotidiens moyens de 38,9 millions de francs.

L'autre grande ambition de la SBF est à deux doigts d'être réalisée : à la fin du mois, le nouveau marché ne sera plus seul.

Euro NM, structure qui regroupe trois autres Bourses européennes spécialisées aussi dans les valeurs de croissance, Bruxelles, Francfort et Amsterdam, devrait être mise sur pied, concrétisant la première véritable coopération boursière européenne, articulée notamment autour de l'harmonisation des systèmes. Ce que les promoteurs du marché français traduisent par « un écran : quatre marchés ».

Selon la SBF, cette démarche a été possible car elle s'appuie sur des « marchés domestiques forts » et sur un marché déjà largement internationalisé, puisque 50 % des transactions effectuées sur le nouveau marché le sont déjà par des investisseurs étrangers (américains, britanniques et suisses).

François Bostnavarone

Thierry Breton modifie l'état-major de Thomson

THIERRY BRETON, PDG de Thomson Multimédia (TMM) et de Thomson SA depuis le 11 mars, devait annoncer, jeudi 3 avril, l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs à Thomson SA : un juriste de haut niveau, Patrice Maynial, cinquante-trois ans, au poste de secrétaire général et un banquier d'affaires, Franck Dangeard, trente-neuf ans, comme directeur général adjoint chargé des finances. Magistrat, M. Maynial est conseiller à la Cour de cassation ; il a notamment dirigé la division des marques de l'Institut national de la propriété industrielle. Spécialiste des fusions acquisitions, M. Dangeard, issu d'HEC, est actuellement président du directoire de SBC Warburg France.

Tous deux aideront M. Breton à démêler le délicat problème posé par la répartition de la propriété des brevets et des marques entre la maison-mère, Thomson SA, et ses filiales, TMM et Thomson-CSF, au moment où cette dernière, en cours de privatisation, s'apprête à quitter le groupe. La question de savoir s'il faudra maintenir une société holding après la cession de Thomson-CSF fera également partie de leur réflexion.

DÉPÊCHES

■ **LYONNAISE DES EAUX : le groupe de Jérôme Monod** a annoncé, jeudi 3 avril, un bénéfice net de 1,34 milliards de francs, en hausse de 49 % par rapport à l'année précédente, pour un chiffre d'affaires de 91,6 milliards. Le groupe, qui prévoit une nouvelle croissance en 1997, suite à la signature d'importants contrats, a vu aussi son conseil d'administration, réuni le 2 avril, approuver « à l'unanimité » le principe de la fusion avec Suez.

■ **ERAMET : le ministre de l'économie et des finances Jean Arthuis** a écrit aux fonds d'investissements américains, notamment Fidelity, qui détient plus de 6 % du capital de l'entreprise minière Eramet. Le ministre déclare notamment qu'il se « porte personnellement garant, quelle que soit la solution minière retenue, que les actionnaires minoritaires d'Eramet ne subiront aucun préjudice sur le plan patrimonial ». La société fait l'objet d'une procédure de déchéance sur une partie de ses droits miniers en Nouvelle-Calédonie.

■ **RENAULT : le constructeur automobile français** a enregistré le mois dernier les premières conséquences de l'annonce de la fermeture de son usine de Vilvorde. Ses immatriculations en Belgique ont chuté de 28,8 % en mars à 2 861 unités. La part de marché du constructeur français en Belgique est tombée à 7,3 % contre 10,2 % un an avant.

■ **DASSAULT : la Financière Immobilière Marcel Dassault** a pris 9 % du capital de Gemplus, leader mondial de la carte à puce, selon un communiqué publié mercredi 2 avril. « D'autres investisseurs industriels » devraient rejoindre le tour de table, « dont, probablement, un Américain », indique le communiqué.

■ **AMD : le fabricant américain de microprocesseurs** Advanced Micro Devices (AMD) a introduit, mercredi 2 avril, sa puce de 6^e génération, AMD-K6, dont la puissance, supérieure aux plus rapides des Pentium Pro d'Intel disponibles sur le marché, pourrait relancer la concurrence sur le marché.

■ **INFOSTRADA : le groupe italien Olivetti et France Télécom** ont signé, mercredi 2 avril, un accord qui consacre l'entrée de France Télécom à hauteur de 49 % dans Infostrada, société détenue par Olivetti pour 67 % et Bell Atlantic pour 33 %. L'accord vise à faire d'Infostrada le principal opérateur alternatif de services de téléphonie vocale en Italie.

■ **BUGATTI : l'usine Bugatti Automobili doit être vendue aux enchères**, en plusieurs lots, vendredi 4 avril, à Modène en Italie. La firme de voitures de sport, relancée en 1990 par un homme d'affaires italien, Romano Artioli, avait fait faillite en septembre 1995. En même temps que l'usine, six voitures doivent être vendues.

Philippe de Ladoucette, PDG de Charbonnages de France

« Sur le marché de l'électricité, nous devons être prêts à saisir toutes les opportunités »

Arrivé en janvier 1996 à la tête du groupe charbonnier, Philippe de Ladoucette doit gérer le déclin des mines, dont la fermeture sera totale en

2005. Cette année, trois sites fermeront : La Mure (Isère), Carmaux (Tarn) et Forbach (Moselle). Le PDG du groupe poursuit également la

politique de diversification, dans l'électricité notamment, afin de maintenir, au-delà de 2005, une partie de l'emploi.

« Depuis votre arrivée à la tête de Charbonnages de France (CDF) en janvier 1996, comment vous distinguez-vous de vos prédécesseurs, sachant que, comme eux, vous devez gérer la fermeture des mines ?

– Je suis arrivé à Charbonnages avec une double mission : assurer au mieux la fermeture de l'extraction charbonnière à l'horizon 2005, tout en construisant un avenir industriel pour une partie de l'entreprise, celle chargée de la production électrique et de la cokéfaction. Au cours de cette première année, j'ai réorganisé ces activités dans une perspective industrielle simplifiée et clarifiée. Simultanément, nous devons maîtriser l'évolution des comptes et empêcher la dérive d'un endettement très lourd.

– Comment peut-on analyser les résultats de CDF pour 1996 ?

– Charbonnages est une entreprise particulière jusque dans ses

comptes. Nous avons deux grandes catégories d'activités. La première, l'extraction de charbon, est de type « social » et regroupe l'essentiel du personnel, soit 13 500 personnes concernées par la fin de l'activité en 2005. Cette branche a perdu avant subvention 5,95 milliards de francs. La seconde, dite « industrielle », rassemblant 1 500 personnes, est promise à un avenir sur le marché concurrentiel, notamment celui de l'énergie. Cet ensemble regroupant CDF ingénierie, Sidex et la SNET (Société nationale d'électricité et de thermique), qui a acquis le Cerchar, centre d'études et de recherche de Charbonnages, a dégagé en 1996 un résultat positif de 447 millions de francs.

– La mine de La Mure, dans le Dauphiné, vient de s'arrêter. Quel est le programme de fermetures cette année ?

– L'année 1997 est marquée par la fermeture de trois unités de production, un mouvement d'importance depuis l'arrêt des houillères du Nord-Pas-de-Calais en 1990. Après La Mure, ce sera au tour de Carmaux en juin. L'extraction du charbon s'arrêtera, mais l'activité se poursuivra sur le site pendant trois ans, pour être réhabilitée. Au cours du troisième trimestre, Forbach fermera.

– Quel est le bilan de la première année d'application du pacte charbonnier qui permet à un mineur de quarante-cinq ans, ayant vingt-cinq ans de carrière, de partir avec 80 % de son salaire ?

– Cette formule rencontre un succès supérieur à nos attentes. Alors que nous avions prévu 1 250 départs en 1996, ce sont finalement 1 466 personnes qui ont quitté le groupe.



PHILIPPE DE LADOCETTE

Sur ce total, 1 149 mineurs ont profité du pacte charbonnier. Cette nouvelle situation implique une réorganisation permanente des équipes, en raison soit des transferts de personnel venant de chantiers fermés, soit des départs en congé charbonnier de fin de carrière. Cela, ajouté aux difficultés croissantes de l'exploitation en raison de la profondeur des veines, contribue à faire de la sécurité la priorité numéro un de l'entreprise. Les quatre accidents mortels que nous avons à déplorer les douze derniers mois en Lorraine nous rappellent les dangers auxquels est confrontée la population minière.

– Dans quel climat débutent les négociations salariales ?

– Les négociations s'ouvrent dans un climat un peu agité. Nous approchons de l'élection des délégués des mineurs prévue à la fin du mois de mai, et nous vivons dans une ambiance de campagne électorale. J'ai décidé d'accorder un prime de 500 francs comme mesure d'attente et d'ouvrir réellement les discussions fin mai ou début juin, après les élections.

– Quelles leçons tirez-vous du conflit des mineurs allemands ?

– Le principal enseignement est qu'il n'existe pas de solution idéale

pour traiter le problème du charbon en Europe. En Allemagne comme en Espagne, les gouvernements ont modifié leur point de vue pour tenir compte des conséquences sociales. Je constate que le coût pour la collectivité d'un mineur est sensiblement équivalent en France et en Allemagne, oscillant autour de 440 000 francs par an. Mais les Français ont sans doute mieux géré le déclin charbonnier amorcé au début des années 60. Ce que les Allemands vont faire en huit ans, diminuer le nombre de leurs mineurs de moitié, les ramenant de 90 000 à 45 000, nous l'avons étalé sur une vingtaine d'années, ce qui a permis de trouver des solutions tant pour les mineurs que pour les bassins touchés par les fermetures. Charbonnages comptait 90 000 mineurs en 1973, il n'en a plus que 13 500 aujourd'hui.

– La SNET peut-elle rester un producteur indépendant d'électricité face à EDF, qui détient 18 % de son capital ?

– Nous avons pacifié nos relations avec EDF et avons désormais d'excellentes relations avec ce partenaire qui n'entend pas, à ma connaissance, augmenter sa participation. Au moment où le marché de l'électricité se prépare à s'ouvrir à la concurrence dès 1999, il serait absurde qu'EDF absorbe la SNET, car ce ne serait dans l'intérêt d'aucun de nous. Je suis profondément persuadé que la déréglementation ira plus vite que prévu. La SNET doit être prête à saisir toutes les opportunités pour se développer en utilisant au besoin d'autres énergies que le charbon. »

Propos recueillis par Dominique Gallois

Une part croissante

Charbonnages de France (CDF) a annoncé, jeudi 3 avril, une dégradation de 12 % de ses pertes en 1996, qui ont atteint 4,678 milliards de francs en raison d'une augmentation des provisions pour restructurations notamment sur les sites arrêtés.

● Le résultat courant, en déficit de 3,292 milliards de francs, s'est amélioré de 215 millions.

● Le chiffre d'affaires s'élève à 7,978 milliards.

● Les ventes d'électricité représentent 37,5 % de l'activité contre 34 % en 1995.

● L'Etat versera cette année 2,445 milliards en dotation en capital afin d'atténuer la dérive de l'endettement.

● La dette, de 31,4 milliards de francs en 1996, devrait atteindre 60 à 70 milliards en 2005.

Eurotunnel modifie profondément ses règles de sécurité

A LA SUITE de l'incendie du 18 novembre 1996 qui a ravagé le tunnel sous la Manche, la direction d'Eurotunnel a modifié ses règles de sécurité. Principal changement : les navettes poids-lourds n'auront plus pour consigne de poursuivre leur route jusqu'à la sortie du tunnel en cas d'incendie. Elles s'arrêteront immédiatement devant une entrée du tunnel de service, située tous les 375 mètres, pour faire évacuer les passagers. Jusqu'à présent, les experts pensaient qu'il fallait sortir à tout prix du tunnel, un incendie étant plus facilement maîtrisable à l'air libre.

Le 18 novembre, le convoi en flammes avait tenté de poursuivre sa route. Il avait ainsi aggravé le sinistre : le feu avait gagné par contagion plusieurs poids-lourds, ceux-ci n'étant pas isolés, contrairement aux véhicules de tourisme, dans des navettes fermées. Le convoi n'avait finalement pas pu traverser les cinquante kilomètres du tunnel. Un signal de sécurité indiquant, à tort, un risque de déraillement avait contraint le chauffeur du train à s'arrêter. Le feu avait fait fondre les caténaires, coupant l'alimentation électrique. Pour éviter les risques de panique, des masques respiratoires seront mis à bord de la cabine où sont regroupés les chauffeurs de poids-lourds.

La direction compte rouvrir le trafic aux poids-lourds, interrompu depuis l'incendie, mi-juin, les travaux de réparation du tunnel sinistré devant être achevés mi-mai, pour un coût d'environ 300 millions de francs.

En dépit de l'incendie, le trafic est satisfaisant, le nombre de passagers Eurostar ayant atteint 500 000 en mars 1997 contre 389 000 un an auparavant. Le trafic des véhicules de tourisme a presque rattrapé en mars le niveau atteint il y a un an, ce qui est selon l'entreprise, « très satisfaisant compte tenu d'une capacité réduite de moitié en raison des travaux actuellement effectués dans le tunnel ».

Arnaud Leparmentier

Le groupe Lagardère affiche plus de 1 milliard de francs de bénéfices

LA CANDIDATURE du groupe britannique GEC à la privatisation de Thomson-CSF (*Le Monde* du 3 avril) n'a « pas été une surprise », a assuré Noël Forgeard, PDG de Matra Défense-Espace, lors de la présentation des comptes 1996 du groupe Lagardère, mercredi 2 avril. « Nous ne voyons rien d'anormal dans l'intérêt de GEC pour Thomson-CSF », a indiqué M. Forgeard, précisant : « Nous étions au courant. » « GEC est pour nous un partenaire de dix ans », a-t-il souligné. M. Forgeard s'est refusé à évoquer l'éventualité d'un rapprochement futur entre la candidature britannique et celle du groupe Lagardère. Les intéressés ont jusqu'au 7 mai pour déposer leurs offres définitives et des regroupements ne sont pas à exclure d'ici là. « Nous travaillons sur ce qui sera notre offre le 7 mai », s'est borné à déclarer Noël Forgeard.

De toute évidence, le groupe dans son entier s'est mis en ordre de bataille pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé – racheter les 58 % de Thomson-CSF détenus par l'Etat – et qui lui a échappé de peu au mois de décembre, après l'échec de la première tentative de privatisation. Ses résultats, bien que grevés par des provisions pour restructurations dans les télécommunications, ont été dopés par la progression de l'activité hautes technologies dont le cœur

est constitué par la branche défense-espace, avec des ventes en hausse de 26 %. Dans ce domaine, Matra a intégré pour la première fois sa part dans Matra-BAE, la filiale à 50/50 qu'il a constituée dans les missiles avec le groupe britannique British Aerospace.

Du côté de la branche communication et médias, la situation s'est améliorée, avec un résultat avant impôts en hausse de 16 %, à 1,14 milliards de francs, pour un chiffre d'affaires de 33,1 milliards (+3 %). Malgré le résultat négatif (-98 millions de francs) du pôle transport-automobile, lié à la transition entre la deuxième et la troisième génération de Renault-Espace, et à la concurrence accrue sur le secteur des monospaces, le groupe de Jean-Luc Lagardère a ainsi pu afficher des résultats globaux plutôt flatteurs.

INVESTISSEURS ANGLO-SAXONS

Pour la première fois, le résultat net part du groupe a dépassé le milliard de francs (contre 630 millions en 1995), soit une hausse de près de 65 %, pour un chiffre d'affaires de 56,4 milliards, en progression de 5,4 % à périmètre comparable et taux de change constants. Les actionnaires du groupe, qui ont déjà vu le cours du titre progresser ces derniers mois à 179 francs, auront une deuxième surprise agréable : le dividende

distribué sera porté de 3 francs à 3,70 francs par action cette année.

En présentant ces résultats, Philippe Camus, directeur général et président du comité financier, s'est employé à souligner que le groupe est suffisamment armé pour reprendre Thomson-CSF. Il a évoqué la progression de la trésorerie nette – passée en un an de 1,2 milliard à 2,23 milliards – et indiqué que les fonds propres avaient été renforcés à plus de 14 milliards de francs. Il a également mis l'accent sur la montée des investisseurs anglo-saxons au capital du groupe Lagardère, qui en détient maintenant plus de 20 %, contre 8 % seulement il y a quinze mois. Ces partenaires seront précieux si le groupe Lagardère doit organiser la reprise de Thomson-CSF, bien que, dans cette hypothèse, Noël Forgeard se prononce pour un contrôle clairement majoritaire du groupe de défense.

Le reprenneur de Thomson-CSF, dont la valeur boursière a fortement augmenté, devra en effet déboursier plus que prévu lors de la première tentative de privatisation. Dans sa première offre, l'an dernier, Lagardère avait évalué à 156 francs le titre Thomson-CSF, qui cotait 187 francs jeudi 3 avril. Un cours que Noël Forgeard juge « spéculatif ».

Anne-Marie Rocco

SAINT-GOBAIN

SAINT-GOBAIN EN 1996 RÉSULTAT NET DE 4,3 MILLIARDS DE FRANCS

Le Conseil d'Administration de Saint-Gobain réuni le jeudi 27 mars 1997 a approuvé les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 1996. Les principales données consolidées définitives du Groupe confirment les estimations de janvier et se résument comme suit :

Millions de francs (MF)	1996	1995
Chiffre d'affaires	91 384	70 310
Résultat d'exploitation	9 406	7 783
Charge nette de financement	(1 426)	(593)
Charges hors exploitation	(1 203)	(569)
Résultat courant des sociétés intégrées	7 375	7 019
Résultat des réalisations d'actifs	211	169
Impôts sur les bénéfices	(2 278)	(2 418)
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 031	4 698
Résultat net	4 323	4 212
Résultat net hors plus-value	4 169	4 023
Autofinancement	10 678	9 212
Investissements industriels	7 666	5 592
Investissements en titres	12 237	3 909
Endettement net	14 751	3 937

Le chiffre d'affaires du Groupe augmente à structure réelle de 30 %, pour l'essentiel du fait de l'intégration de Poliet sur six mois et des sociétés Carborundum, Winter et Cerasiv dans la Branche Céramiques Industrielles et Abrasifs, et en raison de la prise en compte sur année pleine, dans la Branche Conditionnement, de Ball Foster Glass, détenu à 100 % depuis le 1^{er} octobre 1996. La cession du contrôle de la Cise, effective le 15 janvier 1997, n'a pas d'incidence sur les comptes 1996.

A structure comparable, le chiffre d'affaires progresse de 2,1 % en francs français et de 1,9 % en monnaies nationales. Les ventes se répartissent ainsi : France 35 % ; autres pays d'Europe, 32 % ; Amérique et Asie 33 %.

Le résultat d'exploitation augmente de 1 623 MF et représente 10,3 % du chiffre d'affaires, contre 11,1 % en 1995, notamment du fait de l'intégration du secteur distribution de Poliet, dont le résultat d'exploitation, en pourcentage, est structurellement plus faible que celui des activités industrielles du Groupe.

Le résultat courant des sociétés intégrées augmente de 356 MF. La charge nette de financement croît de 833 MF en raison des acquisitions. Les charges hors exploitation atteignent le niveau élevé de 1 203 MF dû à un important programme de restructurations et, pour 180 MF, à la reconversion ou la fermeture des unités de fibres-ciment en France. Le résultat des réalisations d'actifs est supérieur à celui de 1995, compte tenu de la cession fin décembre 1996 de S.G.C.C., filiale de Saint-Gobain Emballage. La part de résultat net qui revient aux minoritaires augmente de 222 MF, principalement au titre de Ball Foster Glass et des sociétés sud-américaines.

Le résultat net atteint 4 323 MF. Rapporté au nombre total de titres émis au 31 décembre 1996 (86 642 216 actions), il représente un bénéfice par action de 49,9 F contre 50,4 F en 1995 (83 540 848 actions).

L'autofinancement dépasse pour la première fois les 10 milliards de francs et atteint 11,7 % du chiffre d'affaires contre 13,1 % en 1995.

Les investissements industriels se montent à 7,7 milliards de francs. Ils expriment la volonté du Groupe d'intensifier l'effort de développement et de modernisation de ses outils de production. Ils représentent 72 % de l'autofinancement. Les investissements en titres se montent à 12,2 milliards de francs, dont 7,2 milliards de francs pour l'acquisition de 44,65 % du capital de Poliet.

L'endettement net s'établit à 14,8 milliards de francs.

Le Conseil d'Administration a également arrêté les comptes sociaux de la Compagnie de Saint-Gobain, société-mère (holding) du Groupe. Ces comptes se soldent par un bénéfice de 2 079 MF contre 2 011 MF en 1995.

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale de la Compagnie, qu'il a convoquée pour le 25 juin 1997, de distribuer 1 472 MF contre 1 378 MF l'an dernier. Le dividende revenant à chaque action serait de 17 F, en amélioration de 0,50 F sur celui de l'an dernier. Il s'y ajouterait un avoir fiscal de 8,50 F, soit un total de 25,50 F par action. Comme les années précédentes, il sera proposé d'offrir aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement en actions du dividende. Le détachement du coupon aura lieu le 27 juin 1997.

L'Assemblée Générale sera également saisie de la ratification de la nomination en qualité d'Administrateur de M. Claude Bébér, coopté ce jour par le Conseil d'Administration en remplacement de M. Didier Pfeiffer, démissionnaire, ainsi que du renouvellement des mandats de MM. Bernard Esambert et Gérard Mestrallet, et de la nomination de M. Jean-Marie Messier, Président-Directeur Général de la Compagnie Générale des Eaux, en remplacement de M. René Thomas, et de M. Jean-Maurice Malot, en remplacement de M. Michel Doze, auquel il va succéder en qualité de Président de l'Association des actionnaires salariés et anciens salariés de Saint-Gobain.

■ L'OR a ouvert en baisse jeudi à Hongkong. L'once de métal jaune s'échangeait à 348,90-349,20 dollars contre 350,75-351,05 mercredi en clôture.

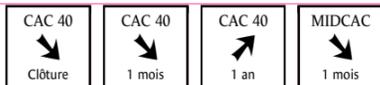
■ WALL STREET a perdu près de 100 points pour retomber à son plus bas niveau depuis le 2 janvier. Le Dow Jones a fini sur un recul de 94,04 points, à 6 517,01 points.

■ PARIS a encore perdu 2 % mercredi après ses pertes de 2,82 % mardi. Les gains annuels de l'indice, qui atteignaient près de 18 % le 11 mars, ne s'élèvent plus qu'à 9,2.

■ L'ENCOURS DES SICAV FRANÇAISES, toutes catégories confondues, a régressé de 1,95 % en mars par rapport au mois de février, à 1 602,1 milliards de francs.

■ LE PRIX DU ZINC a atteint mercredi, sur le LME, son plus haut niveau depuis octobre 1992. Le prix de référence a terminé à 1 304 dollars la tonne.

LES PLACES BOURSIÈRES



Nouvelle baisse à la Bourse de Paris

LA BOURSE de Paris était toujours orientée à la baisse, jeudi 3 avril. Dès le début des échanges, l'indice CAC 40 perdait 0,23 %. Après quelques minutes de transactions, le principal indicateur abandonnait 0,39 % à 2 520,45 points.

La veille, les valeurs françaises avaient perdu 2 % après avoir déjà abandonné 2,82 %, victimes du recul de Wall Street en matinée et des doutes quant à la vigueur de la reprise en France et en Europe. Le marché a bien rebondi en matinée mais sans conviction et les gains se sont effacés en début d'après-midi, probablement victimes de ventes américaines puisque l'ensemble des marchés européens s'est alors mis à reculer. Le marché n'a cessé ensuite de baisser, avant même l'ouverture de Wall Street, enfonçant au passage l'important support de 2 550. L'indice CAC a terminé à 2 530,28 points, proche de son plus bas du jour de 2 527,65 points.

Les doutes sur la croissance



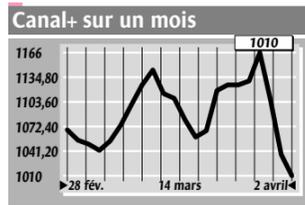
française commencent par ailleurs à apparaître. Après les reculs de 1,2 % de la production industrielle en janvier et de 1,7 % de la consommation des ménages

en février, le discours du président de Saint-Gobain sur la mollesse de la reprise en Europe avec notamment une faiblesse persistante des prix a frappé les esprits.

Canal Plus, valeur du jour

DE PLUS EN PLUS convaincus que la chaîne cryptée a payé trop cher NetHold, les intervenants ont encore « sanctionné » Canal Plus, mercredi 3 avril, à la Bourse de Paris. L'action a continué de reculer, abandonnant 2,6 %, à 1 010 francs, avec 216 000 titres échangés. Au cours de la séance de la veille, le titre avait déjà perdu 6,2 %. En dix jours, le cours de l'action a baissé de 10,22 %, et surtout de 13,3 % en trois séances. Depuis le début de l'année, la chaîne à péage affiche

un recul de 11,86 %, ce qui la met à la deuxième place des plus fortes baisses annuelles du compartiment à règlement mensuel.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 10h15	Cours au 03/04	Var. % 02/04	Var. % 31/12
Sommer-Allibert	178	+4,09	+14,83
Gaumont #	389	+2,04	-9,53
Comptoir Entrep.	11,90	+1,70	+23,95
Promodes	1859	+1,58	+26,89
Moulinex	129	+1,49	+14,23
Esso	545	+1,48	+2,44
Pathé	1380	+1,47	+10,40
Credit Lyonnais CI	211	+1,44	+58,64
CGIP	1685	+1,32	+17,74
CLF-Dexia France	557	+1,27	+23,23
BAISSES, 10h15			
Filipacchi Medias	1405	-9,93	+21,64
Dynaction	126	-4,54	+3,19
Eiffage	315	-4,51	+53,65
Renault	125,30	-4,42	+12,37
Gr.Zannier (Ly) #	145	-3,20	+23,72
Christian Dalloz	2130	-3,18	+15,07
Valeo	352,50	-3,15	+10,15
UJF	446	-2,85	+5,31
Nord-Est	136	-2,78	+5,34
CS Signaux(CSEE)	282	-2,75	+20,05

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 10h15	Cours au 03/04	Var. % 02/04	Var. % 31/12
Nomai	180	+4,65	+19,92
Gel 2000	67,95	+2,79	-0,36
Finacor	74	+2,77	+5,71
Guerbet	279	+2,57	-0,35
INFRA + #	326	+2,51	+6,88
BAISSES, 10h15			
Guyomar h N.A.	355	-4,05	+54,34
Info Realite #	240	-4	+14,40
Sidergie	801	-3,37	+29,19
Siparex (Ly) #	120	-3,22	+1,69
INIM CA#	227	-2,99	+15,22

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

Ind. gén. SBF 120	1770,65	1800,99	-1,82
Ind. gén. SBF 250	1712,22	1738,66	-1,52
Ind. Second Marché	1895,24	1899,51	-0,23
Indice MidCac	1573,93	1582,93	-0,57

Valeurs indus.	1937,51	1973,07	-1,80
1 - Energie	2025,27	2108,33	-3,94
2 - Produits de base	1736,03	1783,81	-2,68
3 - Construction	1726,10	1762,71	-2,08
4 - Biens d'équip.	1531,92	1526,04	+0,39
5 - Automobile	2060,92	2099,17	-1,82
6 - Biens consom.	3175,68	3211,91	-1,13
7 - Indus. agro-alim.	1612,53	1643,72	-1,90
Services	1918,88	1942,79	-1,23
8 - Distribution	3662,01	3701,71	-1,07
9 - Autres services	1246,05	1263,30	-1,37
Sociétés financières	1275,02	1290,06	-1,17
10 - Immobilier	823,97	827,79	-0,46
11 - Services financ.	1244,60	1263,11	-1,47
12 - Sociétés invest.	1716,33	1724,57	-0,48

VALEURS LES PLUS ACTIVES

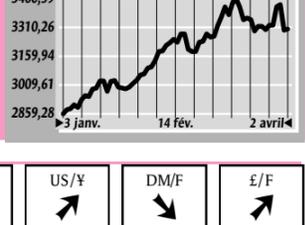
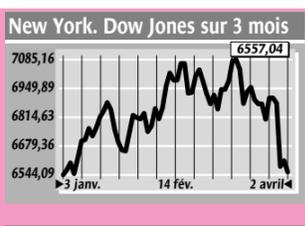
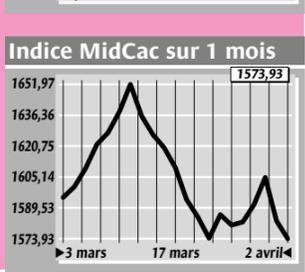
SÉANCE, 10h15	03/04 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	140697	74097180
Alcatel Alsthom	68161	45752846
Carrefour	11043	36909267
LMVH Moet Hen.	26848	35070536
Eaux (Gie des)	47642	34850623
L'Oréal	17946	33290117
Axa	76995	28032011
Air Liquide	32312	26955755
Lafarge	67457	24978590,60
Total	51981	23720508,20

LONDRES Sélection de valeurs du FT 100

	02/04	01/04
Allied Lyons	4,48	4,49
Barclays Bank	10,05	10,13
B.A.T. Industries	5,09	5,08
British Aerospace	13,62	13,55
British Airways	6,40	6,43
British Petroleum	6,94	7,05
British Telecom	4,31	4,28
B.T.R.	2,57	2,62
Cadbury Schweppes	5,38	5,35
Eurotunnel	0,70	0,70
Forté
Glaxo Wellcome	10,90	11,03
Granada Group Plc	9	8,97
Grand Metropolitan	4,80	4,84
Guinness	4,97	4,99
Hanson Plc	0,87	0,87
Great I.C.	6,43	6,49
H.S.B.C.	13,81	13,89
Imperial Chemical	6,91	6,88
Legal & Gen. Grp	3,83	3,84
Lloyds TSB	4,90	4,98
Marks and Spencer	4,88	4,84
National Westminster	6,84	6,93
Peninsular Orienta	6,20	6,11
Reuters	5,88	5,96
Saatchi and Saatch	1,29	1,24
Shell Transport	10,51	10,61
Tate and Lyle	4,30	4,30
Unilever Ltd	15,52	15,71
Zeneca	17,37	17,47

FRANCFORT Les valeurs du DAX 30

	02/04	01/04
Allianz Holding N	3221	3290
Basf AG	61,65	61
Bayer AG	68,68	67,70
Bay hyp&Wechselbk	54,95	55,20
Bayer Vereinsbank	66,40	67
BMW	1266	1285
Commerzbank	46,35	46,15
Daimler-Benz AG	128	126,90
Degussa	688	685,50
Deutsche Bank AG	90,92	89,45
Deutsche Telekom	36,90	36,55
Dresdner BK AG FR	59,40	59,30
Henskel VZ	87,10	88,70
Hoechst AG	65,20	64,10
Karstadt AG	554	568
Linde AG	1133	1133
DT. Lufthansa AG	23,15	22,95
Man AG	458	465,50
Mannesmann AG	626	626
Metro	164,30	163,30
Muench Rue N	4190	4300
Preussag AG	437	433
Rwe	70,30	71,25
Sap VZ	275,80	272,70
Schering AG	163,70	163
Siemens AG	87,25	86,05
Thyssen	358	363
Veba AG	90,57	88,80
Viag	769	770
Volkswagen VZ	698	696



Légère avance à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé en légère hausse jeudi, se démarquant de Wall Street, qui a encore perdu près de 100 points, mercredi. A la clôture, l'indice Nikkei affichait un gain de 92,01 points, soit 0,51 %, à 18 129,31 points.

La veille, Wall Street a encore perdu près de 100 points pour retomber à son plus bas niveau depuis le 2 janvier en raison de nouvelles déclarations d'un responsable américain accentuant les inquiétudes sur une poursuite de la remontée des taux d'intérêt. L'indice Dow Jones des valeurs vendettes, qui avait réussi de justesse mardi à gagner près de 30 points, a repiqué du nez, finissant en recul de 94,04 points, soit une perte de 1,42 %, à 6 517,01 points. Cette nouvelle baisse, et les 300 points déjà perdus depuis jeudi dernier,

portent à 8 % la correction enregistrée par rapport au record de 7 085,16 points établi le 11 mars.

En Europe, la Bourse de Londres n'est pas parvenue à se ressaisir, et a perdu 0,28 %, à 4 236,1 points. La Bourse de Francfort a, en revanche, terminé la séance officielle sur une hausse de 0,18 %, à 3 301,91 points, mais a chuté en hors séance sur le marché électronique.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 02/04	Cours au 01/04	Var. en %
Paris CAC 40	2533,73	2581,82	-1,90
New-York/DJ indus.	6557,04	6611,05	-0,82
Tokyo/Nikkei	18037,30	17869,60	+0,93
Londres/FT100	4227,30	4248,10	-0,49
Francfort/Dax 30	3301,91	3295,93	+0,18
Frankfort/Commer.	1145,87	1134,98	+0,95
Bruxelles/Bel 20	2522,99	2519,77	+0,13
Bruxelles/Général	2106,98	2104,29	+0,13
Milan/MIB 30	1057	1057
Amsterdam/Gé. Cbs	489	483,30	+1,17
Madrid/Ibex 35	468,70	465,14	+0,76
Stockholm/Affarsal	2085,77	2085,77
Londres FT30	2793,80	2798,90	-0,18
Hong Kong/Hang S.	12136,30	12074,20	+0,51
Singapour/Strait t	2089,81	2074,67	+0,72

NEW YORK Les valeurs du Dow-Jones

	02/04	01/04
Alcoa	68,12	68,12
Allied Signal	70,50	70,50
American Express	58,50	58,50
AT & T	34,37	34,37
Boeing Co	98,50	98,50
Caterpillar Inc.	78,37	78,37
Chevron Corp.	67,12	67,12
Coca-Cola Co	56	56
Disney Corp.	72,25	72,25
Du Pont Nemours&Co	103	103
Eastman Kodak Co	74,37	74,37
Exxon Corp.	105	105
Gen. Motors Corp.H	54,50	54,50
Gen. Electric Co	97,75	97,75
Goodyear T & Rubbe	52,12	52,12
Hewlett-Packard	50,62	50,62
IBM	133,75	133,75
Intl Paper	39,87	39,87
J.P. Morgan Co	96,87	96,87
Johnson & Johnson	54,37	54,37
Mc Donalds Corp.	47,75	47,75
Merck & Co.Inc.	85,37	85,37
Minnesota Mng.&Mfg	84,12	84,12
Philip Morris	114,37	114,37
Procter & Gamble C	115,25	115,25
Sears Roebuck & Co	49,37	49,37
Travelers	47,12	47,12
Union Carb.	43,75	43,75
Utd Technol	76,12	76,12
Wal-Mart Stores	27,75	27,75

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/Y	DM/F	£/F
5,6330	1,6772	123,2500	3,3680	9,2655

LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
Jour le jour	OAT 10 ans	Jour le jour	Bonds 10 ans	Jour le jour	Bunds 10 ans

Progression du Matif

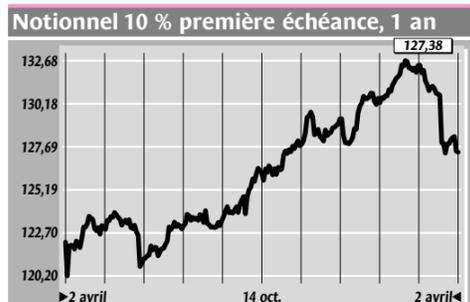
LE CONTRAT notionnel de l'Etat Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert en légère hausse jeudi 3 avril, gagnant 6 centimes, à 127,46 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 5,92 %, soit 0,08 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en légère hausse, soulagé par

l'annonce d'une progression moins forte que prévu des commandes à l'industrie au mois de mars (+0,8 %). Le rendement de l'emprunt à trente ans s'était inscrit en clôture à 7,07 %. La Banque de France, jeudi, a laissé inchangé, à 3,19 %, le niveau de l'argent au jour le jour. Le conseil de la Bundesbank était réuni dans la matinée. Le niveau des prises en pension allemand est fixé à 3 % depuis la fin du mois d'août 1996.

Hausse du dollar

LE DOLLAR s'inscrivait en nette hausse, jeudi matin 3 avril, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,6780 mark, 5,6490 francs et 123 yens. Le deutschemark était victime d'un accès de faiblesse, certains opérateurs pariant sur un prochain assouplissement de la politique monétaire allemande. Le conseil de la Bundesbank se réunissait jeudi dans la matinée à Francfort. La monnaie allemande cotait 991 liras et

3,3675 francs. Le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, a mis en garde le Japon contre un accroissement de son excédent commercial, qui pourrait, selon lui, provoquer « des frictions ». M. Rubin a par ailleurs noté que la force du dollar « a produit une inflation faible, des taux d'intérêt bas et contribué à la vigueur économique » des Etats-Unis. « Cela dit, a-t-il précisé, nous avons un dollar fort depuis un bon bout de temps déjà. »



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 02/04	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,15	5,88	6,77	1,70
Allemagne	3,10	5,98	6,76	1,40
Grande-Bretagne	7,68	2,50
Italie	6,95	7,91	8,78	2,70
Japon	2,44	0,20
Etats-Unis	6,88	7,08	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 02/04	Taux au 01/04	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,48	4,24	98,47
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	4,19	4,98	99,10
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,65	5,37	99,54
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,94	5,68	100,72
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,61	6,25	100,19
Obligations françaises	5,99	5,65	99,58
Fonds d'Etat à TME	-2,01	-1,91	98,91
Fonds d'Etat à TRE	-2,06	-2,15	98,72
Obligat. franç. à TME	-1,75	-1,97	98,97
Obligat. franç. à TRE	+0,08	+0,08	100,07

RÈGLEMENT MENSUEL



JEUDI 3 AVRIL
Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 12h30

-0,44%
CAC 40 : 2519,05

Table of stock market movements for various companies, including B.N.P., Renault, Bouygues, etc.

Table of stock market movements for various companies, including LVMH, Lyonnaise, Michelin, etc.

Table of stock market movements for various companies, including UIC, UFB, UIC, etc.

Table of stock market movements for various companies, including UIC, UFB, UIC, etc.

Table of stock market movements for various companies, including UIC, UFB, UIC, etc.

Table of stock market movements for various companies, including UIC, UFB, UIC, etc.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30

JEUDI 3 AVRIL

Table of bond market movements (OBLIGATIONS) including BFCE, CEPME, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Baccarat, Bains, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Baccarat, Bains, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Baccarat, Bains, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Baccarat, Bains, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Baccarat, Bains, etc.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30

JEUDI 3 AVRIL

Table of stock market movements for various companies, including Acial, Adecco, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Acial, Adecco, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Acial, Adecco, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Acial, Adecco, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Acial, Adecco, etc.

Table of stock market movements for various companies, including Acial, Adecco, etc.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 2 avril

JEUDI 3 AVRIL

Table of mutual fund movements (VALEURS) including AGIPI, BANQUES POPULAIRES, etc.

Table of mutual fund movements (VALEURS) including AGIPI, BANQUES POPULAIRES, etc.

Table of mutual fund movements (VALEURS) including AGIPI, BANQUES POPULAIRES, etc.

Table of mutual fund movements (VALEURS) including AGIPI, BANQUES POPULAIRES, etc.

Table of mutual fund movements (VALEURS) including AGIPI, BANQUES POPULAIRES, etc.

Table of mutual fund movements (VALEURS) including AGIPI, BANQUES POPULAIRES, etc.

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT

3615 LEMONDE

Publicité financière Le Monde : 01 44 43 76 45

Complex block containing various financial advertisements and logos like LA POSTE, CREDIT MUTUEL, etc.

COUPE DU MONDE La France a remporté petitement le match amical qui l'opposait à la Suède, mercredi 2 avril, à Paris. Ce match aura surtout confirmé la valeur du gardien Fabien

Barthez. Au cours des éliminatoires européens, disputés mercredi, la République tchèque, finaliste de l'Europe 96, a pratiquement perdu toute chance de se qualifier. ● EN AMÉ-

RIQUE DU SUD, le Paraguay a pris la tête du championnat éliminatoire en battant à Asuncion la Colombie (2-1). Jose Luis Chilavert, gardien de but du Paraguay et ange noir du football la-

tino-américain, a été expulsé au cours de la rencontre. Dans un autre match, l'Argentine s'est inclinée en Bolivie (2-1). ● LE CONTINENT AFRICAIN jouera une nouvelle journée

qualificative cette fin de semaine. Gangrenée par le clanisme et la mauvaise gestion, l'Afrique du Sud essaie de mettre un peu d'ordre dans son football avant 1998.

L'équipe de France perd son football mais gagne un grand gardien

Pâles vainqueurs de la Suède sur un penalty litigieux inscrit par Youri Djorkaeff, les joueurs d'Aimé Jacquet ont déçu à l'occasion du dernier match amical avant le Tournoi de France. Seule satisfaction : la confirmation du talent de Fabien Barthez

THOMAS RAVELLI est un personnage emblématique de la planète football. Le grand gardien de but suédois au regard étrangement fixe n'est autre que le recordman européen des sélections. Mercredi 2 avril au Parc des Princes, le vétérán, âgé de 37 ans, fêta sa 137^e cape.

Après vingt ans de carrière, le papy bondissant a appris à porter un jugement lucide sur ses collègues gardiens. Les quelques mots adressés par le Suédois à l'encontre de Fabien Barthez, titulaire d'une équipe de France expérimentale aux contours plutôt flous en cette soirée d'avril, valent tous les compliments du monde : « Ce gars joue avec une telle confiance que cela se sent même à l'autre bout du terrain. Il est vraiment très bon, très présent. Je connaissais déjà les qualités de Bernard Lama, mais je viens de découvrir un autre grand gardien. Il ira loin... »

Aimé Jacquet a donc bien de la chance. Peu de sélectionneurs peuvent en effet se vanter de disposer de deux gardiens de grande classe. Légitimement déçu par la

fade prestation de son équipe face à la Suède, le technicien français a tout de même pu apprécier une nouvelle fois le talent de son titulaire d'un soir, qui fêta sa cinquième sélection. Au cours d'un match crispant qui aura vu les Bleus bafouiller leur football, l'habituel gardien de l'AS Monaco et officielle doublure de Bernard Lama en équipe nationale a réalisé un sans-faute. Au-delà des trois arrêts décisifs réussis face aux attaquants suédois, Barthez aura surtout impressionné tous les témoins par une présence phénoménale. Dans un Parc des Princes loin d'être rempli, ses cris d'encouragement, ses conseils énergiques adressés à une défense aux ordres ont résonné dans les travées du stade parisien.

Depuis quelques mois, Fabien Barthez a acquis une envergure qui en fait, aujourd'hui, le meilleur gardien français. Ses qualités traditionnelles, et notamment son fameux jeu au pied, travaillé avec un ballon ovale et un père rugbyman lorsqu'il était gamin à Lavelanet, en font un gardien parfaitement adapté aux nouvelles règles du football moderne. « Aujourd'hui, le gardien doit être un véritable joueur de champ pour créer le surnombre », aime clarifier le Paraguyan José-Luis Chilavert qui est sans doute le meilleur

spécialiste du poste au monde à l'heure actuelle (lire ci-dessous). Ce conseil, Barthez l'applique avec talent depuis longtemps. Celui qui reste le plus jeune gardien de l'histoire à avoir remporté une Coupe d'Europe (en 1993 avec l'Olympique de Marseille) semble aussi capable de dynamiser une défense, qualité rare à ce niveau. Les bons éléments savent, à travers leurs prises de balles, leurs arrêts, leur placement, rassurer une équipe. A toutes ces qualités nécessaires, les très grands ajoutent une présence stimulante. Vif, rapide, lucide, Barthez l'a toujours été depuis son arrivée parmi l'élite du football français. Il lui manquait parfois un soupçon de concentration pour grimper un peu plus haut. Désormais, c'est chose faite. A vingt-cinq ans, le voilà en droit de réclamer une place de titulaire dans quelques mois, lors de la phase finale de Coupe du monde.

« LAMA NUMÉRO UN »

Le public parisien ne s'y est d'ailleurs pas trompé. Dans le jardin de Bernard Lama, les spectateurs ont scandé à plusieurs reprises le nom du portier monégasque. Pourtant, dans l'esprit d'Aimé Jacquet, le sacre définitif de Fabien Barthez n'est toujours pas d'actualité. Le sé-

lectionneur, d'habitude si calme, s'est même énervé lors de la conférence d'après-match lorsque l'éventualité d'une arrivée au pouvoir de Fabien Barthez a été légitimement évoquée. « Mais combien de fois faudra-t-il vous le répéter ? Bernard Lama reste le numéro un. Si j'ai titularisé Fabien, c'est pour le faire encore grandir un peu plus en équipe de France. Et je suis ravi de constater qu'en cas de blessure de mon gardien numéro un je dispose d'un garçon aussi talentueux que Fabien... »

Cette saison, pendant que Bernard Lama connaissait quelques problèmes avec le Paris-Saint-Germain, Fabien Barthez rayonnait avec l'AS Monaco. Entre les deux

hommes, qui ont pris l'habitude de se retrouver lors des rassemblements de la sélection, il existe une estime réciproque. Mais si le bilan de Bernard Lama en équipe de France impose le respect (le gardien parisien est invaincu avec les Bleus depuis un certain France-Bulgarie de novembre 1993), les performances de son dauphin obligent à reconsidérer la situation, n'en déplaise au sélectionneur. De plus en plus nombreux sont ceux qui estiment que la présence de Fabien Barthez et son implication dans le jeu collectif des Bleus apportent un réel avantage à l'équipe de France.

Evidemment, après la modeste prestation de ses troupes face à la Suède, Aimé Jacquet a des pro-

blèmes plus urgents à régler. Celui de l'efficacité offensive, par exemple. Une fois de plus, Christophe Dugarry a déçu à la pointe de l'attaque. Une fois de plus, le duo Zinedine Zidane-Youri Djorkaeff n'a pas apporté ce qu'on est en droit d'attendre de deux des joueurs les plus doués du moment. Une fois de plus, Patrice Loko, rentré en cours de match, aura cavallé en vain sur le front de l'attaque. Aimé Jacquet avait l'intention de tester Lilian Laslandes en pointe, mais l'attaquant auxerrois, blessé, a raté une belle occasion de prouver ses qualités en équipe nationale.

Ce triste France-Suède clôt donc un premier cycle de préparation en vue du Mondial. En juin prochain aura lieu le Tournoi de France, un test grandeur nature pour les joueurs d'Aimé Jacquet, qui se frotteront au Brésil, à l'Angleterre et à l'Italie. La troisième phase, qui débutera en octobre 1997, consistera en une série de matches et de stages destinés à souder encore un peu plus un groupe qui s'est fixé comme objectif de remporter la Coupe du monde disputée sur son sol. Ces Bleus en sont encore loin. Encore qu'avec un gardien comme Fabien Barthez...

Alain Constant

Jacques Chirac rappelle l'importance du Mondial

Le président Jacques Chirac a fait, mercredi 2 avril, en conseil des ministres, la promotion de la Coupe du monde de football. Il est intervenu pour « appeler l'attention des membres du gouvernement sur l'importance pour notre pays de l'organisation de la Coupe du monde en 1998 ». Il a souligné que « nous n'avions plus qu'un an pour nous y préparer ». « Il faut que toute la France se considère comme participant à l'équipe de France et que, en ce qui concerne l'image de notre pays, du point de vue économique, pour les investisseurs, pour tous ceux qui peuvent être attirés par un séjour touristique chez nous, nous devons mettre à profit, dans les meilleures conditions, cet événement très important. » Le président de la République a souhaité « que la France montre à cette occasion un visage chaleureux, qu'elle sache exposer une véritable vitrine de la haute technologie, et qu'elle donne l'image d'un grand pays à la pointe de la modernité ».

Le Paraguyan Jose Luis Chilavert, nouvel enfant terrible latino-américain

BUENOS AIRES

« Dans la vie, il y a des gagnants et des perdants et moi je suis un gagnant ». Avec sa silhouette massive de boxeur, ses che-

PORTRAIT

José-Luis Chilavert : son agressivité sur le terrain lui a déjà valu d'être expulsé à de nombreuses reprises

veux rasés, et ses chemises noires ornées d'un bulldog aux crocs menaçants, José-Luis Chilavert aime jouer le macho qui « n'a peur de personne ». A trente et un ans, le gardien de but de la sélection paraguayenne qui joue dans le club argentin de Vélez, est considéré comme le meilleur joueur d'Amérique Latine.

C'est en tout cas grâce à lui que l'on parle autant du football paraguayen. En bien comme en mal. Mercredi 3 avril, lors de la rencontre qui opposait, à Asuncion, le Paraguay et la Colombie, le gardien s'est fait expulser à la 78^e minute après une violente altercation avec l'attaquant adverse, Faustino Asprilla. Dans ce match heurté – il s'est achevé à dix contre neuf – où s'affrontaient les deux

premiers des éliminatoires de la Coupe du monde 1998, zone Amérique du Sud, le Paraguay l'a emporté deux buts à un, prenant la tête du classement provisoire. Les quatre premiers étant qualifiés, on a désormais de grandes chances de voir débarquer en France le Paraguay et José-Luis Chilavert, le nouvel enfant terrible du football latino-américain.

Son agressivité sur le terrain lui a déjà valu d'être expulsé à de nombreuses reprises tout au long de sa carrière. Son franc-parler et ses critiques à l'encontre d'autres joueurs entraînent régulièrement des polémiques. Diego Maradona l'a menacé d'un procès après qu'il ait déclaré que l'idole argentine « était un joueur fini et un malade ». Les démêlés du gardien de but avec la presse alimentent régulièrement des scandales. En moins d'un mois, il a agressé deux journalistes sportifs argentins. L'un d'eux avait écrit que, dernièrement, le joueur avait pris quelques kilos superflus à manger « trop de crêpes ».

Chilavert attribue ces critiques au racisme. « Certains Argentins ont du mal à accepter que leur meilleur gardien de but soit paraguayen. Ils n'ont jamais digéré non plus le but que j'ai marqué contre la sélection argentine pendant les éliminatoires en vue de la Coupe du monde

1994 ». L'homme adore les provocations. « J'aime qu'on crie, qu'on m'insulte. Cela prouve que je suis quelqu'un d'important. » Il y a quelques semaines, à son arrivée en Colombie avec la sélection paraguayenne, il a donné une conférence de presse en guarani, la langue des indiens du Paraguay, obligeant les journalistes colombiens à recourir à un traducteur.

L'ANGE ET LE DÉMON

Pour ses adversaires, Chilavert est un personnage irritant mais aussi un antagoniste redoutable, « un démon en pantalons courts », selon la presse. Pour ses admirateurs, il est un demi-dieu qui ne se contente pas de stopper les tirs mais sait aussi marquer des buts. Ses coups francs et ses penalties l'ont rendu célèbre dans le monde entier. A Buenos Aires, le 22 mars 1996, le gardien de Vélez marquait un coup franc spectaculaire à près de 60 mètres du but de River Plate et assurait la victoire de son équipe. Chilavert entrait dans la légende. Il renouela l'exploit, le 16 juin 1996, en marquant deux buts, un penalty puis un coup franc, à son ennemi juré, Fernando Carlos Navarro Montoya, gardien de but de Boca Juniors et enfant chéri du public. L'Argentine avait suivi avec passion ce duel entre « l'ange et le démon ».

Avec Chilavert et sous la direction de Carlos Bianchi, parti depuis à l'AS Rome, Vélez a atteint les sommets en remportant la Copa Libertadores et la Coupe Intercontinentale en 1994. Le contrat du gardien de but avec son club a été renouvelé jusqu'en 1999. Bien que les chiffres soient gardés secrets on parle de 450 000 dollars par an. Rappelant ses origines humbles, le personnage aime parler argent. Son rêve serait de jouer en Angleterre où les cachets sont plus élevés. En attendant, le joueur s'est transformé en une entreprise ambulante. Il reçoit deux ou trois offres par jour pour faire la publicité de produits laitiers, d'automobiles ou de biscuits. Mais il refuse : « Je n'ai pas le temps, je suis un professionnel du football, je ne suis pas un modèle ».

Les secrets de la réussite de Chilavert ? Le travail, avance-t-il. « J'arrive toujours une heure plus tôt aux entraînements. » « Je dois aussi remercier Dieu de m'avoir donné un pied très petit, ajoute-t-il. Je chausse du 39 [pour une stature de 1 m 87] et, avec un si petit volume, l'impact est plus fort. Je ne me bande pas les pieds pour avoir une plus grande sensibilité au moment de taper et je me fais faire des chaussures spéciales en peau de kangourou pour qu'elles soient plus souples et que

je puisse bien sentir le ballon ». Enfant prodige puisqu'il a débuté à quatorze ans en première division au Paraguay, Chilavert a fait toute sa carrière en Argentine, excepté une expérience espagnole entre 1988 et 1991 à Saragosse où des sanctions avaient été prises contre lui après des agressions contre un masseur et un arbitre. A Buenos Aires, les journalistes ne lui pardonnent pas son manque de solidarité à la suite du crime de José-Luis Cabezas, le reporter photographe assassiné le 25 janvier dans des circonstances énigmatiques.

La mort a bouleversé l'opinion publique argentine comme celle des pays voisins et entraîné une campagne contre l'impunité. Mais, contrairement aux autres joueurs de football de la région, Chilavert a refusé de se laisser photographier avec un portrait du journaliste assassiné. Chilavert aime parler politique et se déclare conservateur, partisan d'un gouvernement fort dans un pays qui sort de quarante ans de dictature. Il est convaincu qu'il pourrait être élu président de la République. « Je suis un héros national au Paraguay car je suis un modèle, celui d'un enfant pauvre qui a réussi à devenir riche et célèbre ».

Christine Legrand

RÉSULTATS FOOTBALL

Coupe du monde 1998 (éliminatoires)

Zone Europe

● Groupe 1	
Croatie-Slovenie	3-3
Bosnie-Herzégovine-Grèce	0-1
Classement : 1. Grèce, 10 pts ; 2. Danemark, 7 ; 3. Croatie, 6 ; 4. Bosnie-Herzégovine, 3 ; 5. Slovaquie, 1.	
● Groupe 2	
Pologne-Italie	0-0
Classement : 1. Italie, 13 pts ; 2. Angleterre, 9 ; 3. Pologne, 4 ; 4. Géorgie, 0 ; 5. Moldavie, 0.	
● Groupe 3	
Azerbaïdjan-Finlande	1-2
Classement : 1. Norvège, 9 pts ; 2. Hongrie, 6 ; 3. Finlande, 3 ; 4. Suisse, 3 ; 5. Azerbaïdjan, 3.	
● Groupe 4	
Ecosse-Autriche	2-0
Classement : 1. Ecosse, 14 pts ; 2. Autriche, 7 ; 3. Suède, 6 ; 4. Estonie, 4 ; 5. Biélorussie, 4 ; 6. Lettonie, 1.	
● Groupe 5	
Bulgarie-Chypre	4-1
Classement : 1. Israël, 10 pts ; 2. Bulgarie, 9 ; 3. Russie, 8 ; 4. Chypre, 4 ; 5. Luxembourg, 0.	
● Groupe 6	
République tchèque-Yougoslavie	1-2

Classement : 1. Espagne, 16 pts ; 2. Yougoslavie, 15 ; 3. Slovaquie, 12 ; 4. République tchèque, 4 ; 5. Îles Féroé, 0 ; 6. Malte, 0.

● Groupe 7

Turquie-Pays-Bas 1-0
Classement : 1. Pays-Bas, 12 pts ; 2. Belgique, 9 ; 3. Turquie, 7 ; 4. Pays de Galles, 7 ; 5. Saint-Marin, 0.

● Groupe 8

Lituanie-Roumanie 0-1
Macédoine-Eire 3-2
Classement : 1. Roumanie, 15 ; 2. Macédoine, 10 ; 3. Eire, 7 ; 4. Lituanie, 6 ; 5. Islande, 2 ; 6. Liechtenstein, 0.

● Groupe 9

Albanie-Allemagne 2-3
Ukraine-Irlande du Nord 2-1
Classement : 1. Ukraine, 12 ; 2. Portugal, 9 ; 3. Allemagne, 8 ; 4. Irlande du Nord, 6 ; 5. Arménie, 3 ; 6. Albanie, 1.

Zone Amérique du Sud

(9^e journée)
Bolivie-Argentine 2-1
Uruguay-Venezuela 3-1
Paraguay-Colombie 2-1
Pérou-Equateur 1-1
Classement : 1. Paraguay, 20 ; 2. Colombie, 17 ; 3. Bolivie, 13 ; 4. Equateur, 13 ; 5. Argentine, 13 ; 6. Uruguay, 13 ; 7. Pérou, 10 ; 8. Chili, 9 ; 9. Venezuela, 1.

Mauvaise gestion et manque de professionnalisme sont les fléaux des clubs sud-africains

JOHANNESBURG

L'Afrique du Sud s'y voit déjà. Supporteurs, joueurs, journalistes, tous sont convaincus que les champions d'Afrique vont se qualifier pour la Coupe du monde en France et qu'ils peuvent y figurer en bonne place. La victoire de l'équipe nationale lors de la dernière Coupe d'Afrique des nations (CAN) – organisée en Afrique du Sud en février 1996 – a donné des ambitions au football local. Couronnée meilleure équipe du continent, en l'absence du Nigeria, l'Afrique du Sud rêve déjà de décrocher le trophée mondial et d'organiser la compétition, chez elle, en 2006.

Le bon départ des « Bafana Bafana » dans un groupe qualificatif relativement faible leur permet d'espérer gagner leur place pour la France. A la veille de rencontrer le Congo, dimanche 6 avril, l'Afrique du Sud est en tête de sa poule grâce à une victoire contre le Zaïre et un match nul en Zambie. Mais le reste des ambitions sud-afri-

caines paraît quelque peu démesuré. Le football souffre d'un manque de professionnalisme, et surtout d'une gestion peu rigoureuse et peu transparente. Conscientes que cette situation mine leur crédibilité et leurs prétentions internationales, les instances dirigeantes ont décidé de faire le ménage dans le football national.

Le ministre des sports a nommé une commission d'enquête chargée de réaliser un audit de la Fédération sud-africaine de football (SAFA). Le rapport, rendu en janvier, est particulièrement alarmant. Il a déjà coûté son poste au président de la SAFA, le flamboyant Solomon Morewa. Selon la commission, M. Morewa s'était en effet révélé « plus préoccupé par ses propres intérêts financiers que par ceux de la Fédération ».

Moyennant un intéressement personnel important, il avait tout simplement permis à une société privée, ASI, de faire main basse sur les opérations les plus lucratives de la SAFA. Officiellement chargée

du marketing de la Fédération et de l'équipe nationale, la société s'était arrogé notamment le contrôle des droits TV et des contrats de sponsoring.

Pour expliquer les problèmes de gestion et d'organisation du football sud-africain, la commission d'enquête a aussi évoqué « la guerre ouverte » qui oppose, selon ses termes, la Ligue des clubs et la Fédération. Les deux clans, constitués selon des rivalités personnelles, s'entre-déchirent en recourant aux pressions en tout genre, y compris, selon la commission, aux menaces de mort.

RÈGLEMENT DE COMPTES

Le départ de M. Morewa ne change rien au fond du problème. Le fait qu'il ait été le seul dirigeant sanctionné a alimenté, dans l'opinion et dans la presse sud-africaine, le sentiment d'un règlement de comptes personnel plutôt qu'un effort sincère pour remédier aux dysfonctionnements de la Fédération. Avec ou sans M. Morewa, le football sud-africain de-

meure la proie de rivalités et d'intérêts personnels.

Les efforts de professionnalisation entrepris par les clubs se heurtent aux mêmes problèmes. La nouvelle formule de championnat, lancée au début de la saison, se veut plus rationnelle et plus attractive pour les sponsors. Sa gestion a été confiée à une personnalité étrangère au football sud-africain, gage supposé de neutralité et d'efficacité. Mais Trevor Philipps, malgré son expérience du football anglais et son flegme britannique, se heurte à la toute-puissance des présidents des grands clubs.

Ces derniers sont souvent des hommes d'affaires à la recherche d'une notoriété et d'un argent faciles. Ils sont peu disposés, par exemple, à accepter l'instauration d'amendes, réellement dissuasives pour sanctionner les débordements des supporteurs, véritable plaie du championnat sud-africain.

Frédéric Chambon

■ **STADE DE FRANCE.** La Coupe du monde est déjà du passé pour le consortium chargé de la construction et de l'exploitation du Stade de France. Pierre Parisot, son président, a présenté, mercredi 2 avril, les projets pour générer un chiffre d'affaires annuel de 350 millions de francs, devant permettre aux concessionnaires (Bouygues, GTM-Entrepose et SGE) d'obtenir un résultat brut d'exploitation de 138 millions, présenté comme suffisant pour revenir sur les 1,405 milliards d'investissements privés. En dehors des matches de football et de rugby, le consortium espère organiser des événements sportifs ou culturels dans une enceinte dont la capacité pourra être modulée entre 18 000 et 95 000 places.

Le sanctuaire lorrain d'Hercule attend la reprise des fouilles

Un village entier est saisi par la passion de l'archéologie

Sanctuaire gallo-romain lié au culte de l'eau et dédié à Hercule, le site de Deneuvre, près de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), est unique en Eu-

rope. Il fut fouillé partiellement pendant douze ans avec l'aide passionnée des habitants du village, qui viennent d'inaugurer un musée dédié au

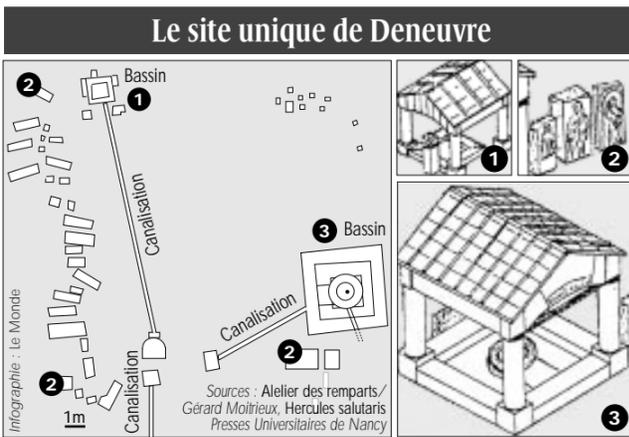
site, en attendant une hypothétique reprise des fouilles ; celles-ci ne peuvent être poursuivies que par des spécialistes dotés d'un matériel coûteux.

C'EST UN SOURCIER qui, tout à fait involontairement, permit la découverte des sources sacrées d'Hercule à Deneuvre (Meurthe-et-Moselle). Au printemps 1974, Antoine Blaise, un agriculteur de ce village proche de Lunéville, creuse un puits dans l'un de ses prés. Le sourcier avait précisément indiqué un endroit qui, situé à la rencontre de deux courants d'eau, devait être propice. Il le fut, mais livra d'abord des blocs de pierre, le socle d'une colonne, une stèle sculptée. L'eau arriva en même temps que les archéologues. Et le propriétaire, bon prince, fit don de tous les vestiges à la commune.

Douze années de fouilles ont permis de mettre au jour, sous le pré d'Antoine Blaise, les vestiges d'un sanctuaire gallo-romain lié au culte de l'eau : trois bassins monumentaux cernés d'une couronne de stèles sculptées dédiées à Hercule. Au nombre de plus d'une centaine, ces dernières forment le tiers des représentations connues en Gaule de ce héros divinisé !

CULTE DE L'EAU

Cet ensemble statuaire important suffirait déjà à faire de Deneuvre un site tout à fait unique. S'y ajoute l'excellente conservation des vestiges, commente Jean-Pierre Legendre, du service régional de l'archéologie de Lorraine. Après la destruction du sanctuaire et son remblaiement, à la fin du IV^e siècle de notre ère, la forma-



Douze années de fouilles ont permis de mettre au jour, près de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle), les vestiges d'un sanctuaire gallo-romain lié au culte de l'eau. En ce lieu fondé au milieu du I^{er} siècle les archéologues ont mis au jour plusieurs bassins (1 et 3) et, surprise, une centaine de stèles, soit le tiers des représentations connues d'Hercule en Gaule.

tion d'un étang sur son emplacement a scellé le site sous plus de deux mètres de vase.

« L'humidité permanente du terrain a permis la conservation des matériaux organiques. On a retrouvé les bassins de bois précédant ceux de pierre et le réseau hydraulique en bois qui reliait les deux sources aux bassins », précise Gérard Moitrioux, directeur de la fouille, professeur d'histoire et vice-président de la Fédération française d'archéologie.

Le culte de l'eau, très important dans la religion gauloise, est toujours vivace à l'époque gallo-ro-

maine. Il est lié à des pratiques de guérison et se confond plus ou moins avec le thermalisme romain. Mais aucun sanctuaire de source ne ressemble à un autre. Le seul qui puisse être comparé aux sources d'Hercule est le site d'Alt Bach Thal, près de Trèves (Allemagne), estiment les experts. Il comprend, lui aussi, un puits associé à un temple et à de nombreuses statues. Mais, pour les Gallo-Romains, Hercule n'est pas à proprement parler une divinité guérisseuse. Quand il est présent dans d'autres sanctuaires de source, c'est comme divinité secondaire. La vocation exclusive à Hercule du site de Deneuvre surprend donc les spécialistes.

Fondé au milieu du I^{er} siècle après J.-C., ce sanctuaire prend rapidement de l'importance, comme en témoigne le nombre de stèles sculptées offertes au dieu. Pour ses adorateurs de l'époque, Hercule est une divinité salutaire. L'exemple de ses travaux, son combat incessant contre ce qui menace l'homme, son voyage victorieux aux Enfers suivi de son retour sur terre les ont convaincus qu'il aide les hommes à vaincre l'adversité et à assurer leur salut. Fils de Jupiter et d'une mortelle, maître de sa vie (il choisit la voie de la vertu et non celle du plaisir), maître de sa mort (il allume lui-

même son bûcher funéraire), il gagne l'immortalité et rejoint son père au ciel.

Cette destinée l'a fait considérer – à l'instar de Mithra, divinité également très vénérée au début de notre ère – comme une préfiguration païenne du Christ. Les fouilles ont révélé des monuments renversés, des stèles brisées, des visages et des inscriptions martelés, des bassins condamnés, des traces d'incendie. Ces indices montrent que le site a fait l'objet, à la fin du IV^e siècle de notre ère, d'une destruction acharnée, probablement imputable aux premiers chrétiens : Metz puis Trèves eurent leur évêché dès le III^e siècle.

Si le sanctuaire de Deneuvre a pu ainsi sortir de l'oubli, c'est grâce au travail des habitants. Sur les 509 personnes qui vivent au village, 250 sont membres de la société d'archéologie locale. Entre 1974 et 1986, ils ont fouillé le site. Avec une passion éclairée, grâce, sans doute, à la généreuse pédagogie de Gérard Moitrioux. « Au lieu de maintenir les novices, notamment les jeunes, à l'écart en leur donnant à fouiller des zones sans risques de peur que leur incompétence ne leur fasse commettre l'irréparable, j'ai préféré les placer dans des secteurs plus denses, juste avant une découverte spectaculaire, explique le vice-président de la Fédération française d'archéologie. Ils avaient ainsi la joie de la découverte et le sentiment de responsabilité qui l'accompagne. Ils étaient fortement impliqués. »

INAUGURATION D'UN MUSÉE

Au total, 400 mètres carrés furent ainsi fouillés. Cette superficie est loin de correspondre à l'étendue de cet important sanctuaire situé près d'un gué sur la Meurthe, au carrefour de voies dont l'une menait à Trèves, l'une des quatre capitales de l'Empire romain. Les archéologues ont repéré des vestiges dans les prés voisins, en particulier les restes d'une grande colonne appartenant peut-être au temple. Un tel monument devait en effet se trouver à proximité des bassins.

Le village vient d'inaugurer un musée dédié au site (*lire ci-contre*). En attendant une hypothétique reprise des fouilles. Ces dernières sont arrêtées depuis de longues années. Selon le service régional de l'archéologie, un site d'une telle ampleur, à la fois riche et complexe, doit être étudié par une équipe pluridisciplinaire. Les fouilles en milieu humide sont particulièrement délicates et demandent une logistique lourde et coûteuse (pompage, engins mécaniques, travaux de restauration des objets de bois). La logique n'est pas de fouiller à tout prix mais de fouiller dans des conditions optimales.

Catherine Chauveau

400 naturalistes américains déclarent la « guerre » aux espèces exotiques

Leur prolifération nuit à la biodiversité

« **NOUS** sommes en train de perdre la guerre contre l'invasion des espèces exotiques, dont l'impact économique ne fait qu'augmenter ! » Dans une pétition circulant sur Internet, plus de 400 naturalistes américains protestent contre les espèces végétales, animales et microbiennes venues d'ailleurs. A l'origine de cet appel « Pour un programme d'action national », qui a été remis récemment au vice-président américain Al Gore, se trouvent des spécialistes de l'écologie et de la biologie de la conservation américains : Edward O. Wilson (université de Harvard, Maryland), Dan Simberloff (université de Tallahassee, Floride), Peter Vitousek (université de Stanford, Californie), Jim Carlton (Williams College, Connecticut) et Phyllis N. Windle (Programme du Congrès américain sur la « Menace des espèces non-indigènes aux Etats-Unis »).

Le problème n'est pas nouveau. Dès 1993, l'office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques du Congrès américain s'en était emparé. Certains Etats, comme la Californie ou la Floride, ont multiplié les mesures et une loi fédérale a même été votée l'an dernier. Mais, devant l'ampleur du phénomène et le manque de coordination et d'efficacité de la lutte menée par une cinquantaine d'agences publiques et d'organisations privées, ces spécialistes ont décidé de réagir.

A les en croire, plus de 600 000 hectares en Floride sont déjà envahis par des plantes exotiques. En 1995, les Britanniques Quentin Cronk et Janice Fuller estimaient que 210 espèces végétales constituaient un véritable fléau mondial pour la biodiversité, surtout dans les îles océaniques (*Plant invaders*, éditions Chapman & Hall). Dans l'océan, « nous avons pu estimer qu'en un seul jour les navires déplacent quelque 3 000 espèces microbiennes et planctoniques à travers le monde », souligne le spécialiste mondial des algues, Jim Carlton. Chaque jour, une nouvelle espèce réussit à s'établir dans des eaux qui lui sont étrangères. Aux Etats-Unis, on estime qu'une nouvelle espèce pénètre tous les trois mois dans la baie de San Francisco.

Le secret de ces envahisseurs ? Un mode de reproduction souvent plus rapide que les espèces indigènes, des stratégies plus efficaces pour se disperser, une confiscation des principales ressources nutritives et du rayonnement solaire, une capacité à coloniser des milieux très divers et à supporter les stress. Un profil semblable à celui de l'algue *Caulerpa taxifolia* qui envahit la Méditerranée (*Le Monde* du 13 mars). Mais certaines pestes terrestres parviennent à se propager à un rythme plus rapide. De l'ordre de 1 800 hectares par jour en moyenne dans l'Ouest américain pour certaines, selon les modéli-

sateurs d'une agence fédérale de gestion du territoire.

Malgré le manque de recul, l'impact à court terme des espèces exotiques est sensible. C'est ainsi que la petite palourde d'origine chinoise *Potamocorbula amurensis*, introduite vers 1988 dans la baie de San Francisco, consomme aujourd'hui tant de phytoplancton qu'elle menace l'ensemble de la chaîne alimentaire. La moule zébrée (*Dreissena polymorpha*) de la mer Caspienne, apparue sur le territoire américain à la même époque que la palourde chinoise, risque de réduire de moitié le nombre d'espèces dans le bassin versant du Mississippi avant dix ans.

La « *Potamocorbula amurensis* », palourde d'origine chinoise, consomme tant de phytoplancton qu'elle menace toute la chaîne alimentaire dans la baie de San Francisco

Les organismes exotiques seraient déjà responsables du déclin de 42 % des espèces menacées aux Etats-Unis. Et les pertes de ressources marines, l'impact sur le tourisme, la navigation et le drainage des eaux, coûteraient chaque année plusieurs centaines de milliers de dollars. « Nous demandons la création d'une commission présidentielle qui mette en œuvre de nouvelles stratégies pour prévenir et agir contre les invasions », expliquent les signataires. Ils souhaitent une meilleure coordination des règlements et, surtout, des actions de contrôle, non seulement aux frontières des Etats-Unis mais aussi entre les Etats américains, sur terre comme en mer, dans les lacs et les rivières.

Copiant « le modèle des célèbres centres de contrôle et de prévention américains des maladies infectieuses », cette commission « pourrait aussi s'inspirer du centre de recherche australien sur les pestes marines introduites », la seule agence gouvernementale de ce type existant au monde, ajoute Jim Carlton. Reste, que pour être efficace, cette lutte exige une concertation internationale afin d'harmoniser les réglementations et coordonner les actions contre les « envahisseurs » et les études scientifiques.

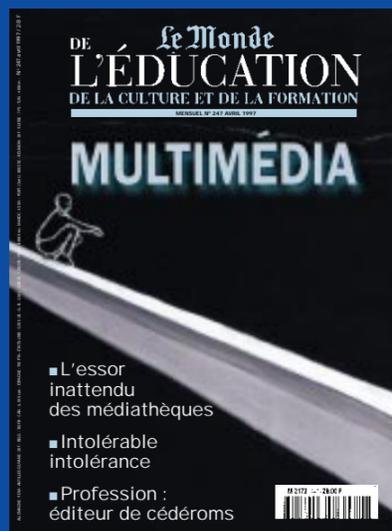
Vincent Tardieu

Retour aux Sources

Le musée Les Sources d'Hercule, inauguré le 13 décembre 1996, propose une restitution du site, avec les vestiges à leur emplacement d'origine. Mis en scène par Alain Batifoulie, les objets sont à l'abri et les visiteurs aussi. A leurs côtés, un cabinet sur le thème « Un sanctuaire centré sur l'eau » explique comment Hercule a choisi de se manifester à cet endroit pour jouer son rôle bienfaiteur (symbolique de l'eau, nature de la divinité, analyse des pièces liées à l'eau).

Annette Laumont, conservateur, a aménagé de petites alvéoles thématiques (la sculpture gallo-romaine, techniques et modèles, les pratiques cultuelles, offrandes et dédicaces) où trouvent place d'autres objets issus des fouilles, monnaies, bijoux, etc. La commune de Deneuvre a financé cette réalisation à hauteur de 449 000 francs, avec l'aide de l'Union européenne (1 million), du ministère de la culture (2 millions), du conseil régional de Lorraine (500 000 francs) et du conseil général de Meurthe-et-Moselle (1,5 million).

Avec France Télécom découvrez le multimédia dans *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*



■ L'essor inattendu des médiathèques

■ Intolérable intolérance

■ Profession : éditeur de cédéroms

France Telecom

DÉPÊCHES

■ **PLANÈTE** : la sonde européenne *Huygens*, qui, le 27 novembre 2004, doit plonger à grande vitesse dans l'atmosphère de Titan, une des lunes de Saturne, vient de prendre la route du centre spatial Kennedy (Floride), où elle sera assemblée sur son vaisseau porteur, la sonde américaine *Cassini*, qui doit arriver sur place à la fin du mois d'avril. Cet engin de 343 kilos, conçu et développé par un groupe d'industriels européens conduits par Aérospatiale, devrait permettre d'en savoir plus sur cette singulière planète : c'est la seule, avec Vénus et la Terre, à avoir une atmosphère épaisse et froide d'azote et d'hydrocarbures, composés dont on pense qu'ils ont aidé à la synthèse, sur Terre, des molécules prébiotiques avant l'arrivée de la vie.

■ **POLLUTION** : après l'abattage d'un sanglier radioactif dans les Vosges et la contamination d'une famille ayant mangé des champignons (*Le Monde* des 21 février et 7 mars), les habitants de Saint-Jean-d'Ormont et des villages voisins font circuler une pétition afin de savoir ce qu'il en est de la radioactivité dans la région, onze ans après la catastrophe de Tchernobyl. Trois cents personnes ont signé le document, qui devrait parvenir prochainement sur le bureau du préfet. Les pétitionnaires, relayés par le mouvement Vosges-Ecologie et les Verts, réclament « que des mesures soient effectuées sur des échantillons de tous les comestibles produits localement, que les résultats des analyses soient publiés, que la population soit informée des risques encourus et que chaque habitant puisse passer gratuitement un test de radioactivité ». – (AFP)

SALONS Publicités ANTIQUITÉS BROCANTE

A partir du lundi 7 avril, pour passer dans cette rubrique contactez le 01.42.17.39.40 (Fax : 01.42.17.39.25)

Déjà en 1538, François 1^{er} venait admirer les « antiquités d'Antibes »

XXV^{ème} SALON D'ANTIQUITÉS BROCANTE DU VIEIL ANTIBES

du 29 mars au 13 avril 1997 - Port Vauban

ouvert tous les jours de 10h30 à 19h30 (sauf le samedi 27 et 28 et le dimanche)

organisé par l'ACAAVA

Sous la haute présidence de M.M. Patrick Mériu, député des Alpes-Maritimes et Jean LONETTI, Maire d'Antibes, assistés par le Maire de Roquebrune-Cap-Martin, Jean-Jacques PÉRET, sous-préfet.

Salon du Livre Ancien

Salon des Métiers d'Art

renseignements au 04 93 34 60 62

Léger repli du printemps

L'ANTICYCLONE atlantique n'est pas suffisamment proche de la France pour protéger le pays des invasions nuageuses. Il génère un flux de nord-ouest assez frais dans lequel circulent des systèmes perturbés. L'activité pluvieuse sera souvent insignifiante compte tenu de la proximité de l'anticyclone. Les régions méditerranéennes restent protégées au prix d'un fort vent de nord.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Journée fraîche marquée par des apparitions du soleil. Les passages nuageux s'épaissiront l'après-midi du Finistère à la Basse-Normandie. L'après-midi, il fera de 10 à 15 degrés de la Manche à la Vendée.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Soleil et fraîcheur marqueront le début de journée. Les nuages qui se multiplieront en fin de matinée amèneront quelques gouttes en fin de journée sur les côtes de la Manche. Il ne fera pas plus de 10 à 14 degrés au maximum.

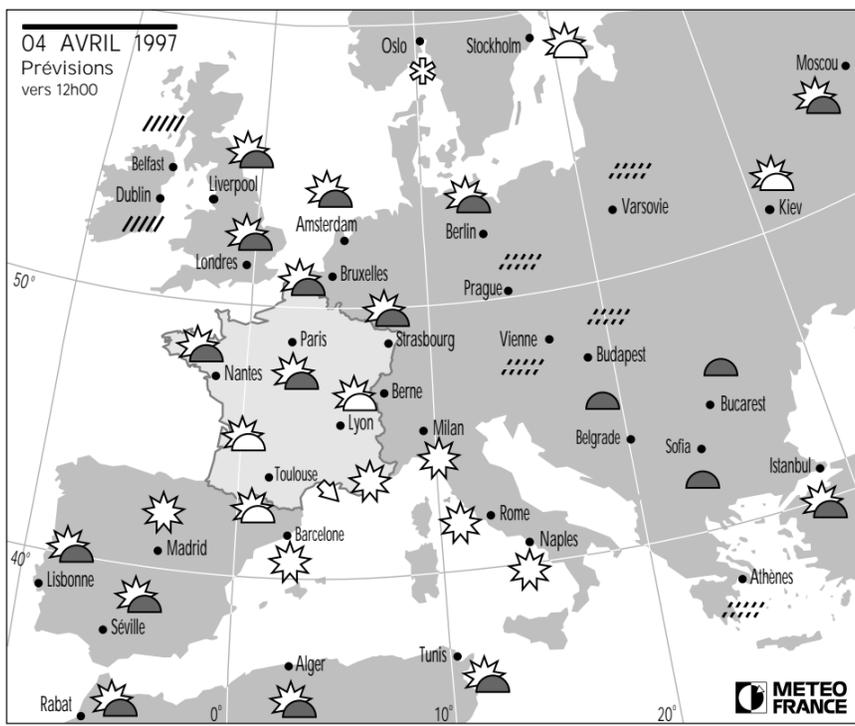
Champagne, Lorraine, Alsace,

Bourgogne, Franche-Comté. - Les apparitions du soleil seront rares et les nuages domineront, en particulier le long de la frontière allemande où quelques averses isolées sont possibles l'après-midi. Il est prévu entre 11 et 14 degrés dans l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - La grisaille dominera en matinée, elle laissera place à de belles éclaircies l'après-midi en plaine. Il ne fera pas plus de 14 à 18 degrés du nord au sud.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Au fil des heures, le soleil s'imposera à nouveau en plaine, mais les nuages s'accrocheront sur les versants nord du relief. Les températures, en baisse, ne dépasseront pas 12 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le mistral et la tramontane souffleront violemment, allant jusqu'à 100 km/h du Roussillon aux Bouches-du-Rhône dans un ciel sans nuages. Il fera de 18 à 21 degrés en milieu d'après-midi.



- Ensoleillé
- Peu nuageux
- Brèves éclaircies
- Couvert
- Brume brouillard
- Averses
- Pluie
- Orages
- Neige
- Vent fort

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** Les aéroports de Roissy et d'Orly, qui ont accueilli 59,1 millions de passagers en 1996, devraient en recevoir près de 13 millions de plus d'ici l'an 2001, d'après les responsables d'Aéroports de Paris (ADP), soit une croissance annuelle moyenne de 4 % pour les passagers, 6 % pour le fret et 2 % pour les mouvements d'avions. ADP est au huitième rang mondial pour le trafic de passagers. - (Reuter.)

■ **GRANDE-BRETAGNE.** En raison de la sécheresse, le niveau des cours d'eau britanniques a baissé à tel point que les bateaux de plaisance qui croisent sur la Tamise ont dû limiter leur navigation ou annuler certaines croisières vers le château de Hampton Court. Cette sécheresse persistante affecte les nappes phréatiques, mais menace aussi les réserves d'eau potable et les espèces sauvages qui peuplent les berges des cours d'eau. - (AFP.)

PRÉVISIONS POUR LE 04 AVRIL 1997

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

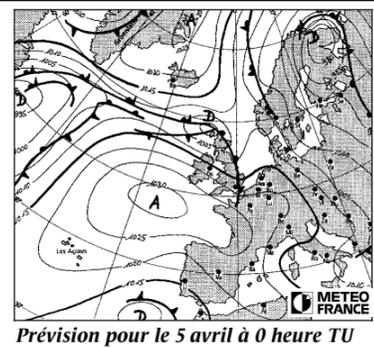
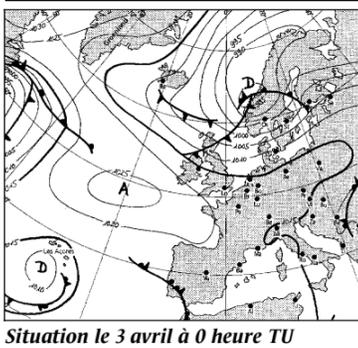
FRANCE métropole	NANCY	4/11 N	
AJACCIO	6/17 S	NANTES	6/14 N
BIARRITZ	9/15 S	NICE	10/17 S
BORDEAUX	7/18 S	PARIS	5/13 N
BOURGES	5/13 N	PAU	6/16 S
BREST	6/13 N	PERPIGNAN	11/21 S
CAEN	5/10 N	RENNES	5/14 N
CHERBOURG	5/12 N	ST-ETIENNE	5/13 S
CLERMONT-F.	5/14 S	STRASBOURG	5/12 N
DIJON	5/13 S	TOULOUSE	7/17 S
GRENOBLE	6/17 S	TOURS	4/13 N
LILLE	5/11 N	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	6/14 S	CAYENNE	24/29 C
LYON	8/15 S	FORT-DE-FR.	23/28 P
MARSEILLE	9/19 S	NOUMEA	24/28 S

PAPEETE	26/28 P
POINTE-A-PIT.	21/29 P
ST-DENIS-RE.	21/26 C
EUROPE	
AMSTERDAM	5/8 S
ATHENES	10/17 P
BARCELONE	11/19 S
BELFAST	4/11 C
BELGRADE	5/10 C
BERLIN	3/7 S
BERNE	3/8 N
BRUXELLES	5/8 S
BUCAREST	6/15 C
BUDAPEST	6/11 P
COPENHAGUE	2/7 P
DUBLIN	4/12 P
FRANCFORT	4/9 S
GENEVE	5/10 N
HELSINKI	-3/4 N
ISTANBUL	7/12 S

KIEV	4/11 N
LISBONNE	14/27 S
LIVERPOOL	2/12 S
LONDRES	3/14 S
LUXEMBOURG	5/8 S
MADRID	4/23 S
MILAN	10/19 S
MOSCOU	3/13 S
MUNICH	2/7 N
NAPLES	9/18 S
OSLO	-2/6 *
PARIS	6/20 S
PRAGUE	1/6 P
ROME	8/19 S
SEVILLE	13/29 S
SOFIA	3/11 C
ST-PETERSB.	-1/6 P
STOCKHOLM	-3/5 N
TENERIFE	12/18 P
VARSOVIE	2/8 P

VENISE	6/16 S
VIENNE	4/11 P
AMERIQUES	
BRASILIA	19/26 P
BUENOS AIR.	10/19 S
CARACAS	23/28 S
CHICAGO	6/19 S
LIMA	20/26 S
LOS ANGELES	11/17 S
MEXICO	12/19 S
MONTREAL	0/4 S
NEW YORK	6/11 S
SAN FRANCIS.	11/18 S
SANTIAGO/CHI	5/29 S
TORONTO	-1/5 S
WASHINGTON	10/22 S
AFRIQUE	
ALGER	7/21 S
DAKAR	18/23 S
KINSHASA	21/29 S

LE CAIRE	14/22 S
MARRAKECH	14/25 S
NAIROBI	16/21 P
PRETORIA	15/21 P
RABAT	14/25 S
TUNIS	9/21 S
ASIE-OCEANIE	
BANGKOK	27/38 S
BOMBAY	21/30 S
DJAKARTA	26/31 S
DUBAI	19/26 S
HANOI	22/24 P
HONGKONG	19/20 P
JERUSALEM	11/20 S
NEW DEHLI	16/22 P
PEKIN	6/20 S
SEOUL	7/12 C
SINGAPOUR	26/32 S
SYDNEY	16/25 S
TOKYO	13/19 P



VENTES

Des miniatures indo-persanes sont à l'affiche à Drouot et chez Sotheby's à Londres

L'ART de la miniature se développe dans la civilisation islamique à partir du XII^e siècle, malgré l'interdit du Coran qui proscribit toute représentation humaine ou divine. De petit format, ces peintures réalisées dans une technique proche de la gouache illustrent des manuscrits littéraires, historiques ou scientifiques.

L'école perse, active du XIV^e au XIX^e siècle, et dont l'influence est déterminante, rayonne d'abord dans l'Empire ottoman, puis en

Inde. Au milieu du XVI^e siècle, un prince mongol, exilé en Perse, reconquiert Delhi et y installe des miniaturistes persans. Ces ateliers connaissent un essor considérable, attirent des peintres indiens. Ce mélange produit la fusion de deux styles différents : les effets décoratifs, parfois très élaborés, de l'art persan et l'accent naturaliste affirmé des artistes indiens.

Partie de Delhi et de l'école indo-persane, la miniature indienne

se répand peu à peu dans toutes les provinces, chacune engendrant un genre qui lui est propre avec des sujets et des techniques typiques, adaptant l'hindouisme à cette forme d'expression. Un peu effacés par le prestige et par le raffinement des miniatures persanes, les peintures indiennes émergent doucement en France, contrairement à Londres où ce marché - un des nombreux avatars de l'Empire britannique - est actif depuis longtemps.

Deux ventes en proposent ce mois-ci, une à Drouot lundi 15 avril, l'autre à Londres mercredi 23. C'est là qu'on trouvera une pièce rare, provenant d'une série exécutée au Basohli (haut Pendjab) vers 1660-1670, exprimant le culte de la déesse tantrique Devi. Conçue comme support de méditation, cette peinture exclut tout détail inutile, condensant l'image au point de lui donner une intensité visuelle particulière. Tôt dans sa période, cette peinture présente

les caractéristiques du style du haut Pendjab, qui connaît son apogée au XVIII^e siècle (pas de perspective, composition compartimentée, contrastes de couleurs audacieux). Estimée entre 700 000 francs et 1 million, cette miniature exceptionnelle présente tous les critères recherchés par les amateurs du genre : qualité graphique, originalité du sujet, provenance bien typée, ancienneté, fraîcheur de couleurs, état de conservation. La plupart des images de sa série appartiennent à des musées. Les œuvres moins rares sont accessibles entre 15 000 et 40 000 F.

Catherine Bedel

★ **Drouot-Richelieu, mardi 15 avril.** Exposition la veille de 11 h 30 à 18 heures. Etude Ricès, 46, rue de La Victoire, 75009 Paris. Tél. : 01-48-74-38-93. Experts : Marie-Christine David et Jean Soustielle, 146, boulevard Haussmann, 75008 Paris. Tél. : 01-45-62-27-76.
Londres, Sotheby's, mercredi 23 avril. Exposition du 18 au 22 avril. Renseignements chez Sotheby's Paris, 3, rue de Miromesnil, 75008 Paris. Tél. : 01-53-05-53-05.

Calendrier

- **ANTIQUITÉS**
Antibes (Alpes-Maritimes), Port-Vauban, jusqu'au dimanche 13 avril de 10 h 30 à 19 h 30, 140 exposants, entrée 35 F.
Conflans-en-Jarnisy (Meurthe-et-Moselle), mairie, du vendredi 4 au 6 avril. Vendredi de 17 à 20 heures, samedi et dimanche de 10 à 20 heures, 60 exposants, entrée 25 F.
Châteaulin (Finistère), Espace Coatigrac'h, samedi 5 et dimanche 6 avril de 10 à 19 heures, 50 exposants, entrée 15 F.

- Puget-sur-Argens** (Var), château des Aubredes, du 4 au 6 avril de 10 heures à 19 heures, 25 exposants, entrée 20 F.
- **BROCANTES**
Paris, square des Batignolles, du vendredi 4 au dimanche 13 avril, 130 exposants.
Albi-le-Séquestre (Tarn), Parc-Expo, du vendredi 4 au dimanche 6 avril, 120 exposants.
Bellevanes (Allier), place de l'Eglise, du samedi 5 au dimanche 6 avril, 80 exposants.
Sainte-Geneviève-des-Bois (Loiret), route d'Adon, samedi 5 et dimanche 6 avril.
Bar-le-Duc (Meuse), samedi 5 et

- dimanche 6 avril, 90 exposants.
Tournus (Saône-et-Loire), Palais de justice, samedi 5 et dimanche 6 avril, 25 exposants.
La Bosse (Sarthe), samedi 5 et dimanche 6 avril, 100 exposants.
Limoges (Haute-Vienne), Parc-Expo, samedi 5 et dimanche 6 avril, 150 exposants.
- **COLLECTIONS**
Paris, porte de Versailles, Salon de la maquette et du modèle réduit, du samedi 5 au dimanche 13 avril, 350 exposants.
Paris, Convention du disque, rue Jean-Ostreicher, 17^e, samedi 5 et dimanche 6 avril, 300 exposants.
Brest (Finistère), Salon du vieux

- papier, centre commercial Coat AB Gueuen, vendredi 4 et samedi 5 avril, 20 exposants.
Chabonais (Charente), Bourse auto-moto, champ de foire, samedi 5 et dimanche 6 avril, 110 exposants.
Jarnac (Charente), Salon toutes collections, salle des fêtes, samedi 5 et dimanche 6 avril, 40 exposants.
Sorgues (Vaucluse), Bourse, minéraux et fossiles, salle des fêtes, samedi 5 et dimanche 6 avril, 30 exposants.
Belfort, Salon toutes collections, place République, samedi 5 et dimanche 6 avril, 50 exposants.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97064

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											

HORIZONTALEMENT

I. Ce n'est qu'un grand aquarium. - II. On y chante et on y danse. Comme un dentifrice protecteur. - III. La prison de la prison. Parlé chez les Turcs. - IV. Dans le coup mais déjà dépassé. Célébrée pour ses mérites. Au pouvoir en Afrique du Sud. - V. Bonnard ou Vuillard. A glissé de la vague à la neige. On le trouve dans la sciure. - VI. Pour percer les peaux. Entre Sambre et Meuse. - VII. Se remue beaucoup. Bel chez Maupassant. - VIII. Agrandit l'entrée. Prénom ou enduit selon le sens. - IX. Uni dans

la désunion. Son anarchisme lui a fait perdre la tête. - X. Ressortit l'ouvrage. Un centième de la couronne.

VERTICALEMENT

1. Il prendra le dessus par tous les moyens. - 2. Son édile est au perchoir. S'arrête sur un coup de cœur. - 3. Maintenant, il faut dire « filet ». Dans les ciseaux. - 4. Douces pour l'estomac, sales coups dans le buffet. - 5. Crié sur le baudet. Finit sur une toile. - 6. Une forme de devoir. Dans le plat. - 7. Dans les normes. Bien attrapé.

Passé à Saint-Petersbourg. - 8. Pratiqueras le changement. - 9. Manifesta dans les brancards. Dans la gamme. Entre en lice. - 10. Trop petit pour changer. Se croit un « vrai homme ». - 11. Est-il plus efficace une fois enrichi ? Peut nous enrichir. - 12. La critique du mercredi.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97063

HORIZONTALEMENT

I. Démissionner. - II. Aven. Ebriété. - III. Ripent. A-coup. - IV. Jarre. Blonde. - V. Enit (tien). Fait. Er. - VI. Séduisit. - VII. Lue. Egéen. Co. - VIII. Issu. Repli. - IX. Né. Blasa. Air. - X. Généticienne.

VERTICALEMENT

1. Darjeeling. - 2. Evian. Usée. - 3. Méprises. - 4. Inerte. Ube. - 5. Ne. Dé. Lt. - 6. Set. Fuguai. - 7. Ib. Baie. Sc. - 8. Oraliserai. - 9. Nicotine. - 10. Néon. Pan. - 11. Etude. Clin. - 12. Répertoire.

L'ART EN QUESTION N° 11

En collaboration avec



Peintre du dimanche ?

HENRI ROUSSEAU a dû suivre, pour des raisons matérielles, « une autre carrière que celle où ses goûts artistiques l'appelaient ». Il est employé de l'Octroi, en faction devant l'une des portes de Paris pour percevoir les taxes sur les marchandises qui entrent et sortent de la capitale. Une occupation qui explique le surnom de « Douanier » sous lequel il est connu. Rousseau ne commence à peindre que vers l'âge de quarante ans.

Sur le tableau ci-contre sont représentés M. et M^{me} Junier, un couple d'épiciers dont il est l'ami, avec leur neveu, leur nièce et leurs animaux familiers. Le peintre figure lui-même sur la toile, coiffé d'un chapeau, dans cette scène de promenade du dimanche. On a retrouvé trois photographies dont il s'est servi pour sa composition ; l'une d'elles était restée dans son atelier, maculée de peinture. Après avoir été la possession de la



Henri Rousseau, dit le Douanier (1844-1910). « La Carriole du père Junier » (1908). Paris, Musée de l'Orangerie.

famille Junier, le tableau a fait partie d'une célèbre collection qui est maintenant conservée à la Galerie nationale du Jeu de paume (ex-Musée de l'Orangerie). Cette collection a été léguée par :

- Gustave Caillebotte ?
 - Jean Walter et Paul Guillaume ?
 - Max et Rosy Kaganovitch ?
- Réponse dans *Le Monde* du 11 avril.

Solution du jeu n° 10 (*Le Monde* du 28 mars). Les têtes des rois de Juda ont été découvertes lors de travaux effectués à l'hôtel Moreau, siège de la Banque française du commerce extérieur, 20, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris. La BFCE en fit don au Musée du Moyen Age.

MUSÉES NATIONAUX Le Musée national d'art moderne a décidé d'exposer au Centre Georges-Pompidou les trente-neuf œuvres volées par les nazis et récupérées

par les collections nationales après 1944 (« MNR ») en sa possession. Parmi elles, une aquarelle de Foujita, un paysage de Gleizes, une composition de Torres-Garcia, ont

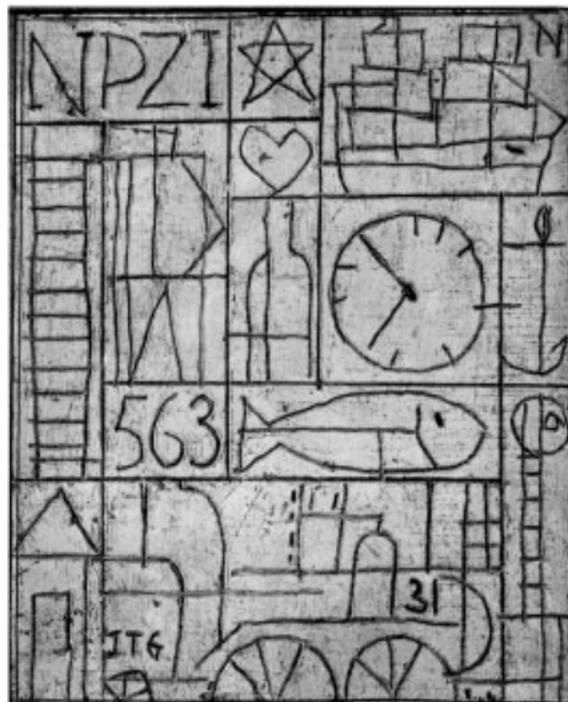
connu des trajectoires exemplaires. ● AUCUN HÉRITIÈRE des derniers propriétaires identifiés ne s'est manifesté pour récupérer ces tableaux. Une note administrative des ser-

VICES FISCAUX risque précisément de compliquer la tâche des généalogistes à la recherche d'héritiers qui s'ignorent. ● PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture, vient de

décider de publier un catalogue exhaustif des « MNR ». D'autres présentations publiques doivent avoir lieu au Louvre, au Musée d'Orsay, à Sèvres et à Versailles.

Le Centre Pompidou présente 39 œuvres volées ou achetées par les nazis

Le Musée national d'art moderne va exposer ses « MNR », toiles et sculptures volées ou achetées par les Allemands sous l'Occupation. Enfin est dévoilé ce que fut le marché de l'art français de 1940 à 1944 : actif, prospère et fondé pour partie sur le pillage des collections juives



De gauche à droite : « Deux femmes nues », aquarelle et encre de Foujita (1929) ; « Paysage » (Meudon), huile sur toile d'Albert Gleizes (1911) ; « Composition », de Joaquín Torres-García, 1931.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU. Tél. : 01-44-78-12-33. Du mardi au dimanche, de 12 heures à 22 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 22 heures. Du 9 au 21 avril.

Fleurs de coquillages, Ernst, 1929 ; *Femme en rouge et vert*, Léger, 1914 ; *Tête de femme*, Picasso, 1921 : ces trois tableaux n'ont aucun point commun esthétique. Mais plusieurs points communs historiques : ce sont des œuvres modernes saisies par les nazis sous l'Occupation chez un marchand et un collectionneur juifs – Léonce Rosenberg et Alphonse Kann. Retrouvées en Allemagne après la guerre, rendues à la France, elles ont figuré dans les collections nationales sous la cote MNR (musées nationaux récupération). Elles ont été les premières dont le passé a été reconstitué et le statut juridique évoqué quand le journaliste Hector Feliciano a démontré l'ampleur et la difficulté du problème dans un livre paru en 1995, *Le Musée disparu* (éd. Austral).

Depuis lors, de révélation en révélation, d'enquête en contre-enquête (*Le Monde* du 26 avril 1996 et du 28 janvier 1997), la question des MNR est peu à peu apparue en pleine lumière. Les musées nationaux, détenteurs à titre précaire de ces toiles, sculptures, dessins ou

objets d'art, n'ont pas d'abord montré beaucoup de curiosité – manière de dire qu'ils n'ont rien fait pour permettre une meilleure connaissance de cette histoire. Inquiets de devoir rendre peut-être des œuvres qu'ils s'étaient habitués à considérer comme leurs, ils répugnaient à ouvrir leurs archives. La direction des musées de France a d'abord consenti à organiser un semblant de colloque le 17 novembre 1996 – la question des MNR y était noyée parmi d'autres et, sur un total de quatorze intervenants, trois seulement, les seuls à ne pas appartenir au monde des musées, évoquèrent directement le sujet : l'historienne Laurence Bertrand-Dorléac, le baron Elie de Rothschild et, naturellement, Hector Feliciano.

LES APPÉTITS DU REICH

A l'initiative de Jean-Jacques Aillagon, président du Centre Georges-Pompidou, le Musée national d'art moderne (MNAM) a donc décidé d'exposer « ses » MNR, tous du XX^e siècle. Des présentations analogues ont été décidées au Louvre, à Orsay, à Sèvres et à Versailles ; il sera bientôt possible de disposer d'un inventaire qui n'avait pas été rendu public jusqu'alors. Ce n'est qu'une étape dans une étude plus vaste, celle du marché de l'art en France sous l'Occupation. Il fut alors plus pros-

père que jamais, alimenté surtout par les œuvres pillées dans les collections juives. Des fortunes se bâtaient ainsi qui ont duré jusqu'à maintenant. Marchands, courtiers, intermédiaires de toutes sortes, à Paris et sur la Côte d'Azur, ont tiré profit des appétits des maîtres et des musées du Reich. Les histoires

court, dont les propriétaires, juifs, ont disparu en déportation. Elle a été examinée et décrite le 6 avril 1943 par un « expert » allemand, le Dr Eggemann, qui travaillait au Jeu de paume, là où l'occupant rassemblait son butin afin de trier, d'expédier et de détruire. Une autre œuvre de la même provenance fut

Une tapisserie encombrante

En 1941, la Manufacture des Gobelins a reçu commande d'une tapisserie, *Le Char des chevaux*, destinée à orner les bureaux du ministère des affaires étrangères du Reich, à Berlin. Le commanditaire était Ribbentrop, l'auteur du carton Werner Peiner. Les laines venaient de Roubaix, le fil d'or d'Allemagne. Le travail a été exécuté avec la perfection technique propre aux Gobelins. L'œuvre a été récupérée en 1949 après une abondante correspondance qui établit qu'elle était de provenance française, quoique de commande et, pour partie, de matériaux allemands. On y voit la croix gammée, au centre d'une composition pseudo-classique d'une extrême médiocrité. Après des tergiversations multiples – faut-il rappeler l'épisode et la collaboration active d'une manufacture nationale ?, faut-il exposer des symboles nazis au MNAM ?, faut-il la montrer déployée ou roulée ? – *Le Char des chevaux* devrait pour finir être exposé tel qu'en lui-même – pauvre chose luxueuse et grotesque.

de quelques-unes des trente-neuf œuvres présentées par le MNAM permettent d'y voir un peu plus clair.

Un cas très simple d'abord : les *Deux femmes nues* de Foujita, aquarelle et encre sur toile de 1929. Le tableau fut saisi le 6 février 1942 dans la collection Schwob d'Héri-

du reste détruite comme « *Judenportrait* » – portrait juif. En août 1944, à la libération de Paris, le Foujita fut retrouvé intact au Jeu de paume, remis à la commission de récupération artistique. En l'absence de toute revendication, il fut déposé au MNAM en 1950, puis à Bordeaux et à Roubaix. Une telle

revendication ne pourrait venir aujourd'hui que d'héritiers qui apprendraient par l'exposition l'origine du Foujita et feraient la preuve de leur droit à la succession.

Un cas plus compromettant ensuite : le *Paysage* cubiste d'Albert Gleizes sous-titré *Meudon* ; *paysage avec personnage*, exécuté en 1911 et emblématique du cubisme français. Il a été pris dès 1940 à Saint-Germain-en-Laye, au domicile du collectionneur Alphonse Kann alors réfugié à Londres, par l'ERR, le service placé sous l'autorité d'Alfred Rosenberg. Le tableau réapparut en 1944, dans une caisse d'un train parti vers l'Allemagne le 2 août et arrêté à Aulnay. En 1947, il est identifié parmi les « tableaux appartenant à Monsieur Alphonse Kann, 5, Piccadilly Circus, Londres, représenté par Monsieur Pitt-Millward, volés par les Allemands et retrouvés par la commission de récupération artistique ». Sa restitution est alors décidée – mais elle n'a jamais eu lieu, pour des raisons que les inventaires successifs n'éclaircissent pas. Erreur de lecture d'une cote ? Négligence ? Souci inavouable de conserver en France une toile historiquement importante ? Quoi qu'il en soit, en 1949, le Gleizes est attribué au MNAM. Entre-temps Alphonse Kann est mort. La *Tête de femme* de Picasso, de même provenance, fait actuellement l'objet d'une demande de restitution.

MODERNISME TEMPÉRÉ

Parmi les MNR exposés au MNAM, nombreux sont les cas du même ordre : des dessins de Derain, des Despiou, des Friesz, des Laurencin, des Utrillo et des Vlaminck. Il s'agit là d'artistes pour la plupart proches de la collaboration, sinon franchement pro-allemands, dont la notoriété était grande sous l'Occupation dans la mesure où ils passaient pour les champions d'un modernisme tempéré opposé à l'avant-gardisme des surréalistes ou de Picasso. Plus inattendue est la présence d'un Matisse de 1898, *Paysage, mur rose*, qui aurait été retrouvé à Tübingen en 1945 sans indication de provenance depuis 1914. On peut hésiter dans ce cas entre la spoliation antisémite et la vente inavouable.

Ainsi se trouvent réunis les différents cas de figures. Les MNR contemporains n'ont pas tous été volés aux juifs, mais les plus importants d'entre eux proviennent des collections Kann, Paul Rosenberg ou Léonce Rosenberg. Les autres, à peu près les deux tiers du total, ont été cédés par des vendeurs qui ont tiré parti des circonstances. Il faudra vérifier si proportion et hiérarchie sont les mêmes dans les cas des MNR d'art ancien et moderne qui seront présentés au Louvre et à Orsay.

Philippe Dagen

Le ministère du budget contrarie le travail des généalogistes

GRÂCE aux déclarations de succession, il est possible d'identifier des héritiers qui s'ignorent – ce qui est précisément l'une des questions qui se posent à propos des spoliations antisémites. Or ces archives sont de moins en moins accessibles à la consultation. Une note administrative en est la cause. Cette note en pure langue juridique a été adressée par la direction générale des impôts, service du contentieux, à l'attention des directeurs des services fiscaux. Elle porte la date du 3 mars 1997 et annonce en marge son objet : « Généalogistes. »

En voici les principaux paragraphes : « L'attention de l'administration centrale a été appelée sur la multiplication par les cabinets de généalogistes de demandes de communication de déclarations de succession fondées sur les dispositions de l'article L. 106 du livre des procédures fiscales. Dans la mesure où seuls les actes présentant un caractère contractuel sont susceptibles d'être communiqués sur le fondement de cet article, il n'est plus possible d'accorder une suite favorable à ces demandes, même accompagnées d'une ordonnance du juge

d'instance comme prévu du texte.

» Dans cette hypothèse, il convient dès lors d'engager systématiquement une action en rétractation de l'ordonnance devant le juge qui l'a rendue. (...) En cas de rejet de la demande de rétractation formulée par l'administration fiscale, il convient d'interjeter appel devant la cour d'appel dans le délai de quinze jours à compter de la notification de l'ordonnance. »

Les déclarations de succession, n'ayant pas un caractère contractuel, se trouveraient donc désormais exclues des archives que les généalogistes sont habilités à consulter, après autorisation, dans le cadre de leurs travaux de recherche. L'article L. 106 affirme : « Les agents de l'administration des impôts peuvent délivrer des extraits de registres de l'enregistrement clos depuis moins de cent ans (...). Ces extraits ne peuvent être délivrés que sur une ordonnance du juge du tribunal d'instance s'ils sont demandés par des personnes autres que les parties contractantes ou leurs ayants cause. » Il faut en déduire qu'une déclaration de succession n'intervenant pas entre des personnes

contractantes ne relève pas de cet article et que, donc, il ne saurait en être donné communication plus longtemps, en dépit de l'usage qui régnait jusqu'à présent.

RETROUVER DES HÉRITIERS

Cette note a pour premier effet d'interdire aux généalogistes l'accès à des sources pour eux nécessaires. Telle ne serait pas son but, selon les explications avancées au ministère du budget, qui préfère rappeler la nécessité du secret fiscal auquel sont évidemment astreints les fonctionnaires des impôts. Tout en admettant que la jurisprudence est demeurée variable jusqu'à présent, il justifie une telle précaution par la volonté d'éviter que des informations confidentielles puissent servir des intérêts privés.

Il n'en demeure pas moins que ces déclarations de succession permettent de retrouver des héritiers qui ignorent l'être – ce qui est précisément le but des généalogistes et celui des notaires qui les emploient. Dans des cas aussi complexes que ceux créés par les spoliations antisémites en tous

genres, ces déclarations peuvent jouer un rôle décisif. Cette mesure vient après plusieurs signes de raidissement constatés par les généalogistes qui travaillaient d'ordinaire à l'Hôtel des finances, place Saint-Sulpice. Outre l'ordonnance dite « de compulsoir » qu'il faut obtenir du juge d'instance, il leur est demandé désormais de fournir un mandat de notaire et de s'expliquer sur leur recherche.

Selon le décret du 3 décembre 1979 relatif à la communicabilité des documents d'archives publiques, il appartient au ministre de la culture d'« accorder des dérogations générales pour certains fonds ou parties de fonds (...) lorsque les documents qui les composent auront atteint trente ans d'âge ». Il pourrait donc lui appartenir de savoir si la note de la DGI du 3 mars dernier s'inscrit ou non dans la logique de transparence et de recherche des héritiers annoncée par le premier ministre – tout en sachant que le secret fiscal est du domaine législatif et ne peut donc être transgressé au nom d'un décret.

Ph. D.

L'ère de la transparence

PHILIPPE DOUSTE-BLAZY, ministre de la culture, a donné le 2 avril, dans les salles du Musée d'Orsay, la première conférence de presse jamais consacrée aux MNR. En présence de Françoise Cachin, directrice des musées de France, et de Pierre Rosenberg et Henri Loyrette, patrons du Louvre et d'Orsay, devant une assistance où les conservateurs l'emportaient en nombre sur les journalistes, il a d'abord rappelé la position traditionnelle des musées. De 1945 à 1949, sous l'autorité de Jacques Jaujard et grâce à l'action de Rose Valland, les travaux de la Commission de récupération artistique ont permis la restitution à leurs propriétaires ou leurs ayants droit de 45 441 œuvres, sur les 61 257 retrouvées en Allemagne. Celles qui restaient sans réclamation furent vendues par les Domaines, à l'exception des 2 058 devenues MNR. Le ministre a redit que les musées ne se considéraient que comme des « détenteurs précaires » de ces objets.

Deuxième point : les mesures en cours, récemment décidées. Les justifiant par le devoir de transparence

– mais sans suggérer que tout n'avait peut-être pas été fait depuis cinquante ans –, s'affirmant résolu à ne pas éviter les zones d'ombre de l'Occupation, M. Douste-Blazy a énuméré les décisions récentes qui tendent à clarifier la question des MNR.

UN CATALOGUE EXHAUSTIF

A leur publication progressive sur Internet s'ajoutent les présentations publiques au Louvre, à Orsay, à Sèvres, à Versailles et au Centre Georges-Pompidou à partir des 8 et 9 avril, ainsi que l'annonce de la publication, l'année prochaine, d'un catalogue exhaustif. Il a annoncé que trois œuvres – la *Tête de femme* de Picasso, le Foujita et le Gleizes de l'ancienne collection Kann – faisaient l'objet de procédures de restitution, et il s'est déclaré convaincu que d'autres cas se présenteraient.

En revanche, rien n'a été annoncé à propos des archives de la Commission de récupération artistique conservées au Quai d'Orsay et toujours inaccessibles aux chercheurs et aux historiens.

Ph. D.

Armin Jordan dirige à l'Opéra-Bastille un « Parsifal » musicalement exemplaire

Mise en scène et costumes amoindrissent l'émotion de cette nouvelle production

La distribution de *Parsifal* de Richard Wagner, montée à l'Opéra-Bastille à Paris, est exemplaire. Le chef suisse Armin Jordan porte une extrême

attention à des chanteurs toujours crédibles dramatiquement. Si une mise en scène brouillonne détourne l'attention de l'essentiel, la quête spi-

rituelle qui porte l'œuvre, cette nouvelle production a été cependant saluée par de longs applaudissements.

PARSIFAL, drame sacré en trois actes, de Richard Wagner. Avec Wolfgang Schöne (Amfortas), Gwynne Howell (Tituel), Jan-Hendrik Rootering (Gurnemanz), Kristinn Sigmundsson (Klingsor), Thomas Moser (Parsifal), Kathryn Harries (Kundry), Chœurs et Orchestre de l'Opéra national de Paris, Armin Jordan (direction), Denis Dubois (chef des chœurs), Graham Vick (mise en scène), Paul Brown (décors et costumes), Ron Howell (chorégraphie), Thomas Webster (lumière).

OPÉRA-BASTILLE, PARIS, le 31 mars, à 15 heures. Prochaines représentations les 3, 5, 9 et 12 avril, jusqu'au 19 avril. Durée : 5 h 20 min. Tél. : 01-44-73-13-00. De 60 F à 610 F.

Les grandes voix wagnériennes des années qui ont précédé et accompagné – hélas ! – la seconde guerre mondiale ne sont plus. On ne peut pas aller à Bastille, ni dans aucun autre opéra du monde (pas même à Bayreuth), pour espérer entendre les successeurs de Flagstad, Nilsson, Melchior, Vinay, Mödl, Hotter, Windgassen dans *Tristan, Parsifal* ou une *Tétralogie*. On part pour l'Opéra Bastille, à Paris, avec l'espoir d'entendre de parfaits musiciens incarner *Parsifal*. On en sort content : la distribution réunie est musicalement exemplaire – malgré un Tituel passablement fâché avec la justesse, mais ô combien émouvant et convaincant, comme tous les chanteurs réunis. Ce qui gêne, c'est l'acoustique de cette salle. Elle coupe le plateau de la fosse, projette les voix vers le public sans qu'elles ne fusionnent jamais avec l'orchestre. Cependant Armin Jordan porte une attention extrême aux chanteurs. Il ne les

couvre jamais, osant des couleurs fondues, des pianissimos paradoxalement sonores (on pense à Albeniz écrivant des quintuples pianissimos agrémentés d'un *sonore* dans *Iberia*).

Admirable leçon d'un musicien ne tirant jamais la couverture à lui, mais portant les chanteurs au bout d'eux-mêmes, magnifiant leur talent avec un oubli total de soi. Chef bouleversant qui se livre sans défenses dans une musique qu'il

Qualité première d'une distribution dans laquelle on admire avant toute autre chose la qualité de musicien de chanteurs parfois limités en puissance vocale, mais toujours crédibles dramatiquement : et l'on se fiche que Kathryn Harries faiblisse dans le deuxième acte, tant elle est juste. Et l'on remarque à peine que Wolfgang Schöne est le seul à associer vaillance et humanité. D'ailleurs tout, dans la direction

des situations – malheureusement, ils en abusent. La sobriété de bon aloi de M. Vick s'envole dès que le plateau est envahi par le chœur. Les scènes de groupe ne lui réussissent pas. La fin du premier acte est d'un brouillon que n'égalera que le début du troisième. Au passage, notons qu'elle gêne alors le chef qui fait ce qu'il peut pour être vu des choristes qui décalent.

Aggravé par le disparate des costumes dont certains sont comiques (fallait-il affubler certains chevaliers d'ailes d'anges jaune, rouge et indigo), voire incongru, méli-mélo d'époques, de styles, de pays, de cultures ressemblant, une fois encore – une fois de trop –, à des films de science-fiction qui se passent dans un futur moyen-âgeux. Ce travail n'apporte rien, rend l'ouvrage parfois difficilement compréhensible et détourne l'attention de l'essentiel, cette quête vers la rédemption, l'amour, la lumière, la vérité. Parlons-en, des lumières : elles suivent pas à pas la musique, en soulignent le caractère, les progressions de façon prosaïque comme s'il n'y avait que deux réglages : ombres chinoises et éblouissement – évidemment réservé à la scène finale.

S'il faut se méfier des mises en scène à idées, celles de Graham Vick, qui en a peu, sont consternantes : lorsque Klingsor envoie sa lance sur Parsifal, un ange aux ailes multicolores passe qui la saisit et l'apporte au ralenti – quelques couinements au parterre. Comme de nombreux metteurs en scène d'opéra, Vick se contente de mettre les chanteurs en espace sur le plateau et ne dirige pas les acteurs – en tout cas, on ne le perçoit pas. Un *Parsifal* accueilli par quatre minutes trente d'applaudissements.

Alain Lompech

Un livret inspiré des légendes celtes

Créé à Bayreuth, le 26 juillet 1882, *Parsifal* est le dernier opéra de Richard Wagner, mort à Venise le 13 février de l'année suivante. Le livret a été inspiré au compositeur par plusieurs sources, dont *Le Conte du Graal* ou *Le Roman de Perceval*, laissé inachevé en 1180 par Chrétien de Troyes, qui s'était lui-même inspiré de légendes celtes.

La famille Wagner détenait l'exclusivité des droits d'auteur de l'opéra, qui devait n'être représenté que sur la colline sacrée jusqu'en 1913. Malgré cette interdiction, *Parsifal* fut souvent représenté ailleurs avant cette date, notamment à Zurich, Boston, Amsterdam, Buenos Aires et Rio de Janeiro. La première représentation autorisée eut lieu à Barcelone dans la nuit du 31 décembre 1913 au 1^{er} janvier 1914. Les mélomanes qui n'auraient pas cet opéra dans leur discothèque doivent se procurer l'enregistrement capté en public en 1951, année de réouverture de Bayreuth. Dirigé par Hans Knappertsbusch, il n'a, à bien des égards, jamais été égalé.

★ 4 CD Teldec 9031-76047-2.

aime sans aucune déférence, liée à elle par une passion irréfutable – n'a-t-il pas joué le rôle d'Amfortas dans le film de Syberberg dont il dirigeait la bande son éditée par Erato ? Thomas Moser est un ténor mozartien, ni un Parsifal, ni un Otello, ni un Samson, ni un Tristan tels que la tradition nous les a légués, disent les nostalgiques. Tant mieux ; son incarnation est exemplaire de compréhension musicale, de sensibilité, de présence physique, de tenue vocale. Assez peu puissante, sa voix est si bien placée qu'elle passe la rampe mieux que celle d'un chanteur qui forcerait.

musicale, vise à nous faire mieux écouter, à mieux focaliser notre attention sur un drame dont l'humanité transcende le sujet religieux.

BROUILLON ET DISPARATE

En sorte que l'on en oublie parfois la mise en scène. Car ce qui ne va pas à l'Opéra Bastille, amoindrit l'émotion et la portée de *Parsifal*, vient du metteur en scène. Graham Vick et son décorateur ont imaginé un décor sobre (le meilleur de leur travail) et unique pour les trois actes. Une sorte de galerie au fond arrondi. Au milieu de la scène, un plateau tournant et montant au gré

Anne Sylvestre relit et prolonge La Fontaine pour les grands

LA FONTAINE SYLVESTRE, avec Anne Sylvestre, Viviane Théophilidès (mise en scène), Philippe Davenet (piano). THÉÂTRE DE L'EST PARISIEN, le 3 avril à 19 heures, les 4 et 5 à 20 h 30, le 6 à 15 heures. 159, avenue Gambetta. M^o Pelleport. Tél. : 01-43-64-80-80. Puis tournée française. Album : Anne Sylvestre chante... au bord de La Fontaine, chez EPM/Adès.

Voilà bientôt quarante ans qu'Anne Sylvestre fait part à qui veut bien l'entendre de ses exigences artistiques, par ailleurs inséparables de sa propre existence. Pour vivre heureux, vivons libre. La

liberté, c'est le privilège de l'artiste, dit-elle. Alerté et comique, elle a les yeux clairs, la silhouette tranchante. Qu'elle s'amuse à imiter le miaulement du chat, agenouillée sur le piano à queue de Philippe Davenet, son accompagnateur, ou qu'elle s'en prenne à l'hypocrisie des mœurs bourgeoises, elle garde le chic détaché et mordant si utile à la cruauté.

Cruel, Jean de La Fontaine l'était. Pour inventer des fables, il faut savoir se moquer et n'avoir pas peur des évidences. Tout le monde n'a pas ces capacités-là. Anne Sylvestre, pour les enfants, a construit des *Fabulettes* où personne n'est innocent. Surtout pas les petits, qui le savent, et aiment Sylvestre parce

qu'elle n'hésite jamais à dire qu'il y a des méchants. Sa superbe relecture des fables de La Fontaine – il ne s'agit en aucun cas de mettre en musique *Le Corbeau et le Renard*, mais bien d'écrire de nouvelles fables en parallèle – insufflé une morale moderne, une éthique rare dans la chanson d'aujourd'hui.

CARICATURER LA DÉMISSION

Sur scène, le metteur en scène (le spectacle est traité comme au théâtre, là encore, c'est une exception), Viviane Théophilidès, récite dans un décor champêtre, les fables qui ont servi de support au commentaire d'Anne Sylvestre. *Les Oreilles du lièvre, Le Loup et la Cigogne, Le Rieur et les Poissons* sont

autant d'occasions de caricaturer la démission humaine : celle des amoureux qui fuient l'impatience et laissent « la tranquillité / Tomber comme une couverture / Sur [leurs] rêves de volupté », celles des « femmes trop ménagères pour laisser déchirer leur habit », celle du cafetier (le loup) qui descend un tagueur supposé (l'agneau, noir et frisé) ou encore celle du producteur de télévision qui fait des travers humains son gagne-pain.

Là où La Fontaine s'arrêtait, Anne Sylvestre commence et imagine les prolongements de l'histoire : les bourgeoises se laissent séduire par le maître de maison et sa femme – qui descend les sottes à la cave au prétexte d'aller chercher du vin, tandis que son mari en besogne une autre sous les yeux de l'époux cocu –, l'homme qui aime sa chatte (*La Chatte métamorphosée en femme*) la laisse libre d'attraper des souris. Il faut laisser vivre en nous la part sauvage, répète Anne Sylvestre, ne pas craindre l'étranger, car à trop le maltraiter, il partira, comme son ami Jacques, qui n'a qu'un défaut : il « bronze abominablement. Il suffit qu'un jour de déveine / Je croise des crânes rasés / Ils me jeteront dans la Seine, et moi je ne sais pas nager ».

Véronique Mortaigne

cit  de la musique

- son musée
- ses activités
- ses concerts

Emmanuel Krivine, dir.
Maria-Jo o Pires, piano
Chamber Orchestra of Europe
12 et 13 avril
M Porte de Pantin
01 44 84 44 84

NOUVEAU
Service de Recherche LIVRES ANCIENS OU  PUISS  
Gratuit et sans engagement de votre part
contactez :
frontispice
Boite Postale 177
75224 Paris cedex 05
T l : 01 40 12 05 36
Fax : 01 40 12 06 04

LE FOOT, LE ROCK ET TOUTES LES MALADIES HONTEUSES DES GARÇONS ONT TROUV   LEUR PRIX NOBEL - NICK HORNBY
FREDERICK WISEMAN • PALACE • ROY ORBISON • MALIK CHIBANE • PATRICK MODIANO • PRIMAL SCREAM

Inrockuptibles

Fiona Apple & Cat Power
la rencontre des deux révélations de l'année du rock au féminin

le sexe fort
la rencontre des deux révélations féminines de l'année

L'hebdo musique, cinéma, livres, etc.
Tous les mercredis, 15 F

THEATRE DE L'ATELIER Location : 01 46 06 49 24

avec par ordre alphabétique
ELISABETH DEPARDIEU
MARTIN LAMOTTE
TANYA LOPERT
WLADIMIR YORDANOFF

SOUVENIRS AVEC PISCINE
de **TERRENCE McNALLY**

Adaptation **Jacques FIESCHI**
et **Anne WIAZEMSKY**

Mise en scène **Bernard MURAT**

nous avons les moyens de vous faire chanter !

Eddy Mitchell - Khaled - Teri Moise - Arno
Les Innocents - Michel Jonasz - Worlds Apart
Laroque & Palmade - Dany Brillant
FFF - Marianne Faithfull - Arthur H
Noir Désir - Johnny Cash...

LE PRINTEMPS DE BOURGES

AVEC LE CONSEIL R  GIONAL DU CENTRE
DU 15 AU 20 AVRIL 1997

TICKET+ 01 49 87 50 50
MAGASINS FNAC

R seau Billotel : plus de 3500  v  nements
propos  s   tout moment (Concerts, Th  tre, Op ra, Sports...)

3615 LEMONDE 2,23 F/mn

BRUCE SPRINGSTEEN
concert acoustique solo
SEUL AVEC SA GUITARE ET SON HARMONICA

APR  S 6 CONCERTS EN 10 JOURS
IL REVIENT EN FRANCE
POUR 6 CONCERTS EN 10 JOURS

EUROPE 1

15 mai LYON AUDITORIUM
16 mai MONTPELLIER CORUM
18 mai NICE ACROPOLIS
19 mai TOULON ZENITH OMEGA

25 & 26 mai PARIS PALAIS DES CONGR  S

en vente exceptionnelle le mercredi 9 avril
locations dans chaque salle
SAUF POUR TOULON : FNAC TOULON & FNAC MARSEILLE
places assises et num  rot  es

COLUMBIA
Le Cha  ne Musicale

La mémoire de Christian Ferry Tschaeglé

Trois soirées d'hommage organisées au Blanc-Mesnil par Paco Decina



IL Y A des programmateurs qui marquent leur époque. Disparu dans le plus grand silence, ou presque, il y a deux ans, l'œil de Christian Ferry Tschaeglé manque. Non seulement son œil, mais aussi la manière précise et discrète qu'il avait d'accompagner sans faillir les artistes auxquels il croyait. Après avoir débüté au Théâtre 18, c'est au Théâtre de la Bastille, à Paris, qu'il déploya son art. Ainsi Paco Decina, Catherine Diverrès, Bernardo Montet, Caterina Sagna, Shakuntala, Francesca Lattuada, Charlotta Ikeda, mais aussi le musicien Jean-Marc Zelver et la photographe cinéaste Lee Yanor parti-

cipaient, chacun à sa manière, à la planète de Christian Ferry Tschaeglé, qui vivait dans un monde où seule l'exigence des sentiments était de mise. Un rêveur ? Sûrement. Un admirateur de l'Orient ? Sans aucun doute. Mais cet homme-là avait aussi les pieds sur terre : aurait-il laissé la très étrange Japonaise Carlotta Ikeda se faire rayer de la liste des compagnies subventionnées ? La réponse est non. Il se battait jusqu'au bout pour ses choix.

★ Forum culturel, 1-5, place de la Libération, 93150 Le Blanc-Mesnil. 20 h 30, les 3, 4 et 5 avril. Tél. : 01-48-14-22-22. 120 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Débats au cinéma Saint-André-des-Arts

Près de trente ans après la reprise du travail aux usines Wonder à Saint-Ouen, après mai 1968, le cinéaste Hervé Le Roux a retrouvé certains des ouvriers, contremaitres ou responsables syndicaux témoins de cette période. Un film intitulé *Reprise* est né de ces rencontres (*Le Monde* du 27 mars). A cette occasion, le cinéma Saint-André-des-Arts propose plusieurs débats consacrés au syndicalisme et à la condition ouvrière. Le thème des deux premiers débats : « L'écoute des femmes dans le syndicat » (le 3) et « Expériences et limites du cinéma militant dans l'après-mai 1968 » (le 4).

Saint-André-des-Arts, 30, rue Saint-André-des-Arts, Paris 6^e. M^o Saint-Michel. Du 3 au 24 avril, à l'issue des séances de 19 h 20, les jeudi, vendredi et mardi. Tél. : 01-43-26-48-18. 31 F et 41 F.

Steve Lacy, « The Cry »
Ce *Jam monodrama* (textes de Taslima Nasreen et Ambapali, musique de Steve Lacy) évoque la vie d'une femme bengalie de la jeunesse à la vieillesse. Le spectacle

a été préparé à Berlin, où réside désormais le saxophoniste, qui a quitté Paris après vingt-cinq ans de création. Taslima Nasreen ne dira pas ses textes, elle est remplacée par Irène Aebi (voix, violoncelle). Reste la musique de Lacy, formidable compositeur de mélodies expressives, un orchestre avec clarinette, clavecin, contrebasse et percussions et des mots-cris rendus par le chant.

Théâtre Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris 13^e. M^o Chevaleret. 20 h 30, les 3, 4 et 5 avril. Tél. : 01-45-84-72-00. De 35 F à 100 F.

Labradford

Comme engourdis par le froid, les chansons de Labradford avancent au ralenti. Entre apesanteur et hibernation, ce *space rock* – qu'on dirait conçu par des héritiers du groupe allemand Can sous narcoleptiques – diffuse des ondes aussi inquiétantes qu'étrangement apaisantes. *Salle Valencia (ex-La Cigale), 116, boulevard Rochechouart, Paris 18^e. M^o Pigalle. 20 heures, le 3 avril. Tél. : 01-49-25-89-99. 99 F.*

ART

Une sélection des vernissages et des expositions à Paris et en Ile-de-France

VERNISSAGES

Coincidences/Alain Diot, Alain Séchas
Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14^e. M^o Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Du 4 avril au 18 mai. 30 F.

Italies, peintures des musées de la région Centre
Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard, Paris 6^e. M^o Luxembourg. Tél. : 01-40-13-46-46. De 11 heures à 18 heures. Nocturne jeudi jusqu'à 20 heures. Fermé lundi. Du 4 avril au 29 juin. 31 F.

Made in Eric
Galerie du Jour Agnès B, 6, rue du Jour, Paris 1^{er}. M^o Les Halles. Tél. : 01-42-33-43-40. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 4 avril au 17 mai. Entrée libre.

Les Pêchés capitaux : la gourmandise
Centre Georges-Pompidou, galerie du musée, 4^e étage, place Georges-Pompidou, Paris 4^e. M^o Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et fêtes de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Du 9 avril au 19 mai. 35 F.

Trésors mérovingiens d'Ile-de-France
Musée des Antiquités nationales, château de Saint-Germain, 78 Saint-Germain-en-Laye. Tél. : 01-34-51-53-65. De 11 heures à 17 h 15. Fermé mardi. Du 3 avril au 29 juin. 25 F.

EXPOSITIONS PARIS

Absalon
Galerie Chantal Crousel, 40, rue Quincampoix, Paris 4^e. M^o Rambuteau. Tél. : 01-42-77-38-87. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 10 mai. Entrée libre.

Algérie, je ne quitterai jamais mes amis
Galerie Nikki Diana Marquardt, 9, place des Vosges, Paris 4^e. M^o Chemin Vert. Tél. : 01-42-78-21-00. De 13 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 31 mai. Entrée libre.

Angkor et dix siècles d'art khmer
Grand Palais, galeries nationales, avenue du Général-Eisenhower, square Jean-Perrin, Paris 8^e. M^o Champs-Élysées-Clemenceau. Tél. : 01-44-13-17-17. De 10 heures à 20 heures ; nocturne mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 26 mai. 50 F.

Années 30 en Europe, 1929-1939
Musée d'Art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16^e. M^o Iéna, Alma-Marceau. Tél. : 01-53-67-40-00. Mardi, mercredi et vendredi de 10 heures à 17 h 30 ; jeudi, samedi et dimanche de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 25 mai. 50 F.

Années 30. L'Architecture et les arts de l'espace

Musée des Monuments français, palais de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris 16^e. M^o Trocadéro. Tél. : 01-44-05-39-10. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 avril. 35 F.

Artistes palestiniens contemporains/
La Palestine des créateurs
Institut du monde arabe, salle d'expositions temporaires et hall, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5^e. M^o Jussieu, Cardinal-Lemoine, Sully-Morland. Tél. : 01-40-51-38-38. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 mai. Entrée libre.

Balthasar Burkhard
Galerie Liliane & Michel Durand-Desert, 28, rue de Lappe, Paris 11^e. M^o Bastille. Tél. : 01-48-06-92-23. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 12 avril. Entrée libre.

Marie-José Burki
Galerie Nelson, 40, rue Quincampoix, Paris 4^e. M^o Rambuteau. Tél. : 01-42-71-74-56. De 11 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 12 avril. Entrée libre.

Hannah Collins
Centre national de la photographie. hôtel Salomon-de-Rothschild, 11, rue Berryer, Paris 8^e. M^o Etoile, George-V, Ternes. Tél. : 01-53-76-12-32. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 5 mai. 30 F.

L'Empreinte
Centre Georges-Pompidou, galerie sud, place Georges-Pompidou, Paris 4^e. M^o Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 12 mai. 27 F.

Giglioli (1911-1977)
Fondation Dina-Viery, Musée Maillois, 61, rue de Grenelle, Paris 7^e. M^o Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 mai. 40 F.

Itskuo Hasegawa
Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon, Paris 6^e. M^o Mabillon. Tél. : 01-46-33-90-36. De 12 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 31 mai. Entrée libre.

L'Inde de Gustave Moreau
Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez, Paris 8^e. M^o Monceau, Villiers. Tél. : 01-45-63-50-75. De 10 heures à 17 h 40. Fermé lundi. Jusqu'au 17 mai. 30 F.

Dominique Labouvie : l'invisible ouvre la vue
Musée Zadkine, 100 bis, rue d'Assas, Paris 6^e. M^o Port-Royal, Notre-Dame-des-Champs. Tél. : 01-43-26-91-90. De 10 heures à 17 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 1^{er} juin. 27 F.

Joep Van Lieshout
Galerie Roger Pailhas, 88, rue Saint-Martin, Paris 4^e. M^o Rambuteau, les Halles. Tél. : 01-48-04-71-31. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 30 avril. Entrée libre.

Made in France : 1947-1997, cinquante ans de création en France
Centre Georges-Pompidou, Musée, 3^e

et 4^e étages, place Georges-Pompidou, Paris 4^e. M^o Rambuteau. Tél. : 01-44-78-12-33. De 12 heures à 22 heures ; samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 35 F.

Bernard Moninot, Jaume Plensa
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8^e. M^o Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 18 mai. 38 F.

Zoran Music
Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris 1^{er}. M^o Tuileries. Tél. : 01-42-96-37-96. De 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30 ; samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 26 avril.

On Kawara
Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3^e. M^o Hôtel-de-Ville ou Rambuteau. Tél. : 01-42-71-09-33. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 12 avril.

Palestine : les années 40-60
FNAC Forum des Halles, niveau - 1, porte Lescot, Paris 1^{er}. M^o Les Halles. Tél. : 01-40-41-40-00. De 10 heures à 19 h 30. Fermé dimanche. Jusqu'au 31 mai. Entrée libre.

Paris-Bruxelles/Bruxelles-Paris
Grand Palais, galeries nationales, place Georges-Clemenceau, Paris 8^e. M^o Champs-Élysées-Clemenceau. Tél. : 01-44-13-17-17. De 10 heures à 20 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 juillet. 50 F.

Pascin
Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne et 6, rue des Petits-Champs, Paris 2^e. M^o Palais-Royal et Bourse. Tél. : 01-47-03-81-10. De 12 heures à 18 h 30. Fermé dimanche. Jusqu'au 14 juin. Entrée libre.

Portraits de Niki de Saint-Phalle et Jean Tinguely par P. Descargues
JGM Galerie, 8 bis, rue Jacques-Callot, Paris 6^e. M^o Odéon, Mabillon. Tél. : 01-43-26-12-05. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures ; samedi de 11 heures à 19 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 26 avril. Entrée libre.

François Rouan
Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, Paris 3^e. M^o Rambuteau. Tél. : 01-42-72-14-10. De 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 23 avril. Entrée libre.

Sean Scully
Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris 8^e. M^o Miromesnil. Tél. : 01-45-63-13-19. De 10 h 30 à 18 heures ; samedi de 14 heures à 18 h 30. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 24 mai. Entrée libre.

Soudan, royaumes sur le Nil
Institut du monde arabe, niveaux 1 et 2, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5^e. M^o Jussieu, Cardinal-Lemoine, Sully-Morland. Tél. : 01-40-51-38-38. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 31 août. 45 F.

Suites africaines
Couvent des Cordeliers, 15, rue de

l'Ecole-de-Médecine, Paris 6^e. M^o Odéon. Tél. : 01-43-29-39-64. De 11 heures à 20 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 16 avril. Entrée libre.

Le surréalisme et l'amour
Pavillon des Arts, Les Halles, porte Rambuteau, terrasse Lautréamont, Paris 1^{er}. M^o Châtelet-les-Halles. Tél. : 01-42-33-82-50. De 11 h 30 à 18 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 18 juin. 35 F.

Pierre Tal-Coat
Galerie Aittouarès, 2, rue des Beaux-Arts, Paris 6^e. M^o Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-40-51-87-46. De 11 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 3 mai.

Raoul Ubac
Galerie Thessa Herold, 7, rue Thorigny, Paris 3^e. M^o Saint-Sébastien-Froissart. Tél. : 01-42-78-68-68. Mercredi, jeudi, vendredi de 14 heures à 19 heures ; samedi de 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 avril. Entrée libre.

Emile Verhaeren : un musée imaginaire
Musée d'Orsay, rez-de-chaussée, salle 8, 62, rue de Lille, Paris 7^e. M^o Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 10 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45 ; dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 14 juillet. 39 F.

Vers l'âge d'airain.
Rodin en Belgique
Musée Rodin, hôtel Biron, 77, rue de Varenne, Paris 7^e. M^o Varenne, Invalides. Tél. : 01-44-18-61-10. De 9 h 30 à 17 h 45. Fermé lundi. Jusqu'au 15 juin. 28 F.

Claude Viallat
Hôtel Square, 3, rue de Boulaivilliers, Paris 16^e. M^o La Muette. Tél. : 01-44-14-91-91. De 12 heures à 22 heures. Jusqu'au 2 mai. Entrée libre.

EXPOSITIONS ILE-DE-FRANCE

Michel Jazy
Espace Jules-Verne, rue Henri-Douard, 91 Brétigny-sur-Orge. Tél. : 01-60-85-20-85. De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; samedi jusqu'à 17 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 19 avril. Entrée libre.

Daniel Pontoreau
Centre d'art contemporain, galerie Fernand Léger, 93, avenue Georges-Gosnat, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-49-60-25-06. De 14 heures à 19 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 27 avril. Entrée libre.

Un après-midi avec Mallarmé et Gauguin
Musée départemental Stéphane-Mallarmé, pont de Valvins, 4, qual Stéphane-Mallarmé, 77 Vulaines-sur-Seine. Tél. : 01-64-23-73-27. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 27 avril. 15 F.

XI^e Bourse d'art monumental d'Ivry
Centre d'art contemporain, galerie Fernand-Léger, 93, avenue Georges-Gosnat, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-49-60-25-06. De 14 heures à 19 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 27 avril. Entrée libre.

Canadien, noir et blanc (1 h 12).
VO : Espace Saint-Michel, 5^e (01-44-07-20-49).

TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU »
de Woody Allen, avec Alan Alda, Woody Allen, Drew Barrymore, Lukas Haas, Goldie Hawn, Gaby Hoffmann. Américain (1 h 41).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; Reflet Médicis I, 5^e (01-43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6^e ; UGC Danton, dolby, 6^e ; UGC Champs-Élysées, dolby, 8^e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9^e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11^e (01-47-00-02-48 ; réservation : 01-40-30-20-10).

REPRISES
ANNIE
de John Huston, avec Albert Finney, Carol Burnett, Bernadette Peters, Ann Reinking, Tim Curry, Aileen Quinn. Américain, 1982 (2 h 9).
VO et VF : Mac-Mahon, dolby, 17^e (01-43-29-79-89).
DIAMANTS SUR CANAPÉ
de Blake Edwards, avec Audrey Hepburn, George Peppard, Patricia Neal, Buddy Ebsen, Mickey Rooney, José-Luis de Villalonga. Américain, 1961 (1 h 55).
VO : Action Christine, 6^e (01-43-29-11-30).
L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE
d'Irvin Kershner, avec Mark Hamill, Harrison Ford, Carrie Fisher, Billy Dee Williams. Américain, 1980 (2 h 05).
VO : Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13^e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13^e (01-45-80-77-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14^e (réservation : 01-40-30-20-10).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ARIANE OU L'ÂGE D'OR

Film français de Bernard Dartigues, avec Philippe Caubère (2 h 35).
Max Linder Panorama, 9^e (01-48-24-88-88 ; réservation : 01-40-30-20-10).

MALENA EST UN NOM DE TANGO

Film espagnol de Gerardo Herrero, avec Ariadna Gil, Marta Belaustegui, Carlos Lopez, Isabel Otero, Luis Fernando Alves, Marina Saura (1 h 49).
VO : Les Trois Luxembourg, 6^e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Cinéma des cinéastes, dolby, 17^e (01-53-42-40-20 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE PIC DE DANTE

Film américain de Roger Donaldson, avec Pierce Brosnan, Linda Hamilton, Charles Hallahan, Grant Heslov, Elizabeth Hoffman (1 h 52).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1^{er} ; UGC Odéon, dolby, 6^e ; Gaumont Marignan, dolby, 8^e (réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8^e ; UGC Opéra, dolby, 9^e ; Miramar, 14^e (01-39-17-10-00 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15^e (01-45-75-79-79 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES SEIGNS SOLEIL

Film français de Jeannot Szwarc, avec Marie-Anne Chazel, Thierry Lhermitte, Clémentine Célarie, Didier Benureau, Isabelle Carré, Léonore Confino (1 h 32).
Gaumont les Halles, dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2^e (01-43-12-91-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Rex, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC Odéon, dolby, 6^e ; UGC Montparnasse, 6^e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8^e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Élysées, dolby, 8^e (01-47-20-76-23 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8^e (01-43-87-35-43 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9^e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13^e (01-47-07-55-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8^e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11^e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13^e (01-45-80-77-00) ; Gaumont Convention, dolby, 15^e (01-48-28-42-27 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18^e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20^e (01-46-36-10-96 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LE VILLAGE DE MES RÊVES

Film japonais d'Yoichi Higashi, avec Keigo Matsuyama, Shogo Matsuyama, Mieko Harada, Kyozô Nagatsuka, Hôssei Komatsu, Kaneko Iwasaki (1 h 52).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Haute-feuille, 6^e (01-46-33-79-38 ; réservation :

01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, dolby, 8^e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20).

SÉLECTION

ALMA GITANA

de Chus Gutiérrez, avec Pedro Alonso, Amara Carmona, Perret, Loles Leon, Rafael Alvarez, Julieta Serrano.

Espagnol (1 h 35).

VO : Latina, 4^e (01-42-78-47-86) ; Les Trois Luxembourg, 6^e (01-46-33-97-77 ; réservation : 01-40-30-20-10).

LES ANGÉS DECHUS

de Wong Kar-Wai, avec Leon Lai Ming, Takeshi Kaneshiro, Charlie Young, Michele Reis, Karen Mok. Hongkong (1 h 36).

VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1^{er} ; Racine Odéon, 6^e (01-43-26-19-68 ; réservation : 01-40-30-20-10).

ARCHANGEL

de Guy Maddin, avec Kyle McCulloch, Kathy Marykuca, Sarah Neville, Ari Cohen, Michael Gottfil, David Falkenberg.

Canadien, noir et blanc (1 h 23).

VO : Espace Saint-Michel, 5^e (01-44-07-20-49).

BASQUIAT

de Julian Schnabel, avec Jeffrey Wright, Michael Wincott, Benicio Del Toro, Claire Forlani, David Bowie, Dennis Hopper. Américain (1 h 45).

VO : Gaumont les Halles, dolby, 1^{er} (01-40-39-99-40 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2^e (01-47-70-33-88 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3^e (réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Haute-feuille, dolby, 6^e (01-46-33-79-38 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7^e (réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8^e (01-43-59-19-08 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11^e (01-43-57-90-81 ; réservation : 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13^e (01-45-80-77-00) ; Gaumont Convention, dolby, 15^e (01-48-

AUDIOVISUEL L'affaire du faux journal télévisé de France 3, utilisé pour un film publicitaire, a mis en relief les liens entre certaines émissions de la télévision publique

et des sociétés de production privées ● LA PRÉSIDENTE de France Télévision devrait rendre en fin de semaine les conclusions de l'enquête qu'elle a lancée. ● UN RAPPORT de

1996 avait déjà attiré l'attention des responsables de l'audiovisuel public sur d'éventuelles publicités clandestines sur France 2 ● DES CONSEILS en communication utilisent les dé-

cors et l'image d'émissions phares de la télévision publique au bénéfice de certains annonceurs, comme ce fut le cas pour « la Marche du siècle ». ● CETTE CONFUSION ré-

sulte à la fois des économies imposées aux chaînes publiques et aux difficultés de la production audiovisuelle en France, des sociétés indépendantes, comme de la SFP.

Les liaisons dangereuses de la télévision publique et de la production privée

L'enquête conduite sur le « faux JT » de France 3, ainsi que la polémique autour de « La Marche du siècle », révèlent l'ambiguïté des relations entre les chaînes publiques, certaines maisons de production et des entreprises du secteur pharmaceutique

LE RAPPORT DE L'ENQUÊTE interne conduite par Jean-Charles Paracuellos, responsable de l'audit à France Télévision, sur les responsabilités respectives ayant permis l'utilisation des décors, plateau et génériques du « 19/20 » à des fins publicitaires, devrait être présenté, samedi 5 avril au plus tard, au président de France Télévision, Xavier Gouyou Beauchamps. Il devrait ensuite être transmis aux syndicats, lundi 7 avril.

Ces premières conclusions devraient servir de base à la plainte que France Télévision compte déposer (*Le Monde* du 26 mars). La société des journalistes (SDJ) et le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) de France 3 entendent se joindre à cette plainte.

Qui aurait pensé que la diffusion, dimanche 16 mars dans l'émission de « Culture Pub » (M 6), de ce « 19/20, version Canada Dry » tourné au bénéfice du laboratoire pharmaceutique Pfizer par Yves Barbara, un réalisateur habitué du « 19/20 », et présenté par Laurence Piquet, une ex-présentatrice de ce journal aujourd'hui à France 2, aurait de telles répercussions ?

La diffusion sur une chaîne hertzienne de ce film publicitaire initialement destiné à 5 000 médecins psychiatres a remis au jour la pratique des « ménages », les participations de journalistes à des manifestations commerciales. Mais elle a surtout levé le voile sur les liens unissant certaines sociétés de production privées aux émissions phares des télévisions de service public.

Les syndicats de France 3 souhaitent que « le système qui a per-

mis ces dérives » soit examiné. L'atmosphère de suspicion qui règne au siège de la chaîne, cours Albert I^{er}, les poussent à multiplier les mises en garde contre un rapport qu'ils jugeraient insatisfaisant s'il était circonscrit à la seule émission diffusée par M 6. « Si les conclusions ne portent que sur la violation du contrat commercial entre la chaîne et la société de production, nous ne nous en satisferons pas », prévient un responsable du SNJ France 3.

COMMISSION DISCIPLINAIRE

Le SNJ-CGT affirme pour sa part « qu'il ne saurait se contenter d'explications partielles et d'une dilution des responsabilités ».

Une commission disciplinaire devait examiner, jeudi 3 avril, le

cas de Laurence Piquet, mais d'autres journalistes seraient concernés par les neuf « JT » publicitaires tournés au total par les équipes de France 3, dans les locaux et avec le matériel de la chaîne, entre octobre 1992 et mars 1997.

A l'origine, une même société de production : Angel Productions, appelée aussi Master Productions ou Master M. P. Elle aurait proposé son « idée » audiovisuelle à des conseils en communication, qui l'auraient eux-mêmes « vendue » à leurs clients. Master Productions, dirigée par Marco Pacchioni, également administrateur de la Compagnie générale de médicaments et produits pharmaceutiques (Cgmp) – une société anonyme au capital de 33,3 millions de

francs – aurait ainsi « vendu » le produit « 19/20 », ces cinq dernières années, sans que qui que ce soit trouve à y redire.

Mais France 3 n'est pas la seule chaîne à laquelle Jean-Charles Paracuellos s'intéresse. Le nom de Master Productions était déjà cité dans un rapport confidentiel de 1996, signé d'un maître des requêtes au Conseil d'Etat, sur les éventuelles dérives en matière de publicité clandestine de l'émission « Matin Bonheur » de France 2.

Les conclusions de cette étude, demandée par Xavier Gouyou Beauchamps, attirait notamment l'attention de la chaîne sur « le facteur de risque non négligeable » que constituait « la diffusion d'images gratuites fournies à France 2 par des sociétés de pro-

duction privées ». Quelques « fournisseurs de ces images gratuites » se détachaient, dont JDJ Production, BCI, La Fédération française de cardiologie et Master Productions.

Le rapport stipule que ces images « douteuses » représentent cinq à six minutes d'émission en six mois et qu'elles ne peuvent être incriminées de « publicité clandestine ». Toutefois, il invite à « la prudence », car les fournisseurs d'images gratuites peuvent « faire miroiter à leurs clients l'éventualité d'un passage à l'antenne pour les faire participer financièrement à des tournages ».

« C'EST CAVADA QU'IL VOULAIT »

S'ajoute la fascination de certains annonceurs pour les têtes d'affiche du petit écran. « Pourquoi

se priver de bons professionnels de l'audiovisuel et d'émissions connues, quand, de toute façon, les entreprises sont fascinées par les paillettes de la notoriété ? », s'interroge un publicitaire. Ce croisement d'activités peut aller jusqu'à la participation financière de journalistes au capital d'entreprises privées.

La production par CCV Productions du format de l'émission « La Marche du siècle » (France 3) au bénéfice d'un laboratoire pharmaceutique est l'illustration la plus éclatante de ce phénomène. C'est l'agence de publicité Torrent qui a commercialisé auprès de son client pharmaceutique « La Marche du diabète », une version détournée de « La Marche du Siècle », mais qui n'utilisait, à la différence du « 19-20 », ni logo ni générique originaux. Cette émission commerciale produite par CCV Production – société créée par Jean-Marie Cavada, comme « La Marche du siècle » – témoigne de l'ambiguïté globale du système.

Jean-Marie Cavada, qui était à cette date producteur privé et détenteur de 35 % du capital de Torrent, affirme avoir appris par la presse l'existence de cette émission détournée à son insu. « Jean-Marie Cavada a d'emblée refusé d'y participer ; mais CCV Production a donné son accord », indique de son côté le publicitaire Dominique Agostini, PDG de Torrent. L'expérience n'a pas été renouvelée : « J'ai perdu mon client aussitôt l'émission faite. C'était Cavada qu'il voulait », remarque-t-il amer.

Florence Amalou et Yves-Marie Labé

Cachets faramineux et bouts de chandelles

UN SERVICE public audiovisuel à plusieurs vitesses. Jean-Pierre Elkabbach, PDG de France Télévision, a pu signer 602 millions de francs de contrats en 1995-1996 avec les maisons de production de six animateurs, Nagui, Jean-Luc Delarue, Arthur, Michel Drucker, Jacques Martin et Mireille Dumas, pour dynamiser l'audience de France 2.

Auparavant « cachetiers » de la chaîne, ces animateurs établis à leur compte ont institué une relation commerciale de client à fournisseur avec les chaînes. Ce phénomène, qui a fait leur fortune, est né de la privatisation de TF 1. Il s'est accéléré. Alain Griotteray (UDF, Val-de-Marne) a dénoncé cette situation alarmante, forçant Jean-Pierre Elkabbach à la démission en mai 1996. Depuis, les contrats ont été revus à la baisse.

A côté de cachets faramineux accordés à des animateurs-producteurs, la plupart des pro-

grammes de l'audiovisuel public diffusés en dehors des créneaux de forte audience doivent s'adapter à des budgets plus stricts.

Sur une enveloppe de 17 milliards de francs, l'audiovisuel public doit réaliser 616,6 millions de francs d'économie cette année. Une réduction de 544 millions est recherchée par des « réformes de structure » et une réduction des budgets des programmes.

SOUS PERFUSION

Cela incite des producteurs contraints de réaliser des émissions avec des « bouts de chandelles » à recourir au « système D ». Avec le risque de dérapages commerciaux.

La privatisation de la Société française de production (SFP), outil historique de l'audiovisuel public, péjorative, et aucune réflexion n'a été engagée de la part du gouvernement pour réaliser une synergie avec l'autre pôle public de

production, plus régional, de France 3. La « mise sous perfusion » financière de la SFP par l'Etat irrite Bruxelles qui a imposé cette privatisation aux pouvoirs publics français. Elle contribue aussi à entretenir la rivalité entre la production audiovisuelle privée, qui souffre souvent de sous-capitalisation mais bénéficie du système des intermittents, et le pôle public accusé de pratiquer des tarifs élevés.

Ce malaise de la production est directement lié à la santé financière des chaînes. Les engagements pris par France Télévision pour produire davantage ne pourront pas finalement être honorés. Et un véritable « marché secondaire » n'a pas encore émergé en France : les chaînes thématiques du câble et du satellite n'ont donné qu'un petit ballon d'oxygène aux producteurs.

Fl. A. et N. V.

MK2 TV cherche une place sur le satellite ou le câble

La chaîne imaginée par Marin Karmitz est optimiste après l'expérience qu'elle s'est imposée à Angers

TEST RÉUSSI pour MK2 TV, « chaîne imaginée par Marin Karmitz, Véronique Cayla et Jean Stock », respectivement président et directrice générale de MK2 Holding, et directeur de MK2 TV. En coopération avec l'institut Médiamétrie, MK2 TV a été diffusée une semaine durant, du 9 au 16 février, sur le réseau câblé d'Angers. Pour l'occasion, Médiamétrie ne s'est pas servie du Médiamat, mais lui a préféré son panel Marketing Scan, utilisé pour étudier « l'impact d'actions promotionnelles ou publicitaires dans des conditions réelles de marché avant un lancement au plan national ».

Trois cents foyers, sur les 2 000 équipés du Marketing Scan à Angers, ont reçu la chaîne. Pour cette étude, Médiamétrie a choisi de calculer « l'audience cumulée 15 minutes », pour établir le

nombre de foyers ayant regardé la chaîne pendant au moins 15 minutes entre 10 heures et minuit. A cette aune, MK2 TV semble promise à un bel avenir, obtenant « des taux cumulés comparables à ceux d'une chaîne généraliste comme TMC ou supérieurs à des chaînes thématiques comme Planète, LCI ou Euronews ». La Cinquième/Arte sortent laminées de la confrontation avec MK2 TV. En revanche, l'étude confirme « la place prépondérante de RTL 9 parmi les chaînes du câble ».

Pour séduire le public angevin, MK2 TV a conçu « un tandem entre fiction et réalité », précise Véronique Cayla. MK2 TV est une chaîne « permanente », comme on pouvait le dire du cinéma, précise Marin Karmitz. A l'antenne se suivent des blocs de 3 heures constitués « d'un film et d'un supplément de réflexion », des repor-

tages, des entretiens. Chaque supplément est « fait de modules de 13 minutes », signale Jean Stock. Selon lui, tous les blocs « sont multidiffusés sur 24 heures ».

MK2 TV a « été plébiscitée », constate Marin Karmitz. A la mesure d'audience s'est ajoutée une enquête qualitative menée auprès de 400 personnes. Chacun des individus interrogés par Médiamétrie s'est engagé à regarder la chaîne pendant trois jours, avant d'être rappelé par l'institut.

LANCLEMENT EN SEPTEMBRE ?

Cet aspect qualitatif donne « des résultats encore plus spectaculaires pour MK2 TV », estime Véronique Cayla. Ainsi, « 76,8 % des téléspectateurs de MK2 TV sont intéressés par une telle chaîne ». Dans le détail, les femmes sont plus enthousiastes (80,7 %) que les hommes (72,5 %). Le concept

de la chaîne (film et supplément) semble avoir séduit les téléspectateurs. Au chapitre des critiques, « peu nombreuses » selon Médiamétrie, 13,4 % déplorent que les films ne soient pas assez récents.

Fort de ces bons résultats, Jean Stock fait le pari de « toucher 7 % des foyers desservis par la télévision ». Pour parvenir « à être la plus visible possible sur le satellite et le câble », MK2 TV a approché CanalSatellite et TPS. Aucun des deux opérateurs ne lui a fait de propositions précises. TPS ne ferme pas la porte de son service de base thématique. A l'inverse, CanalSatellite ne serait intéressé que par une diffusion en option de MK2 TV.

« Réserver la chaîne à une minorité serait un peu absurde », rétorque Marin Karmitz. Selon lui, sa chaîne est « au cœur du débat démocratique ». MK2 TV répond

« au changement intervenu depuis deux ans. Les gens ont envie de parler et ont envie qu'on leur parle de leurs problèmes quotidiens ».

Avec un budget annuel de 40 millions de francs, MK2 TV, menée par Jean Stock, le créateur du « 6 minutes » sur M 6, essaie de tirer partie de toutes les avancées technologiques du numérique. Tous les modules de 13 minutes ont été tournés avec des caméras vidéo numériques grand public « achetées à la FNAC ». Par souci d'économie et aussi pour rassurer les intervenants, la chaîne a supprimé le montage. Tous les modules sont constitués de plans-séquences de 13 minutes. Toujours en quête d'une place sur le satellite et le câble, MK2 TV envisage toutefois d'être lancée à la rentrée de septembre.

Guy Dutheil

La chaîne américaine CNN est priée de surveiller ses dépenses

ATLANTA
(correspondance)

Triste cube de béton posé comme par mégarde au cœur d'Atlanta, non loin du parc du Centenaire, le CNN Center semble avoir été construit à l'épreuve des rumeurs et des bruits de couloirs. Vu de l'extérieur, on le croirait silencieux. Ses murs ne laissent, dit-on, filtrer aucun écho. A l'intérieur, les conversations vont pourtant bon train depuis l'annonce, en début d'année, d'une politique budgétaire que les nouveaux propriétaires des lieux, le groupe Time Warner, promet rigoureuse et musclée.

Tom Johnson, le patron de CNN, a annoncé à la mi-février aux salariés de la chaîne d'information une diminution des coûts de 4 à 5 %. Un mois plus tôt, un premier train d'économies avait laissé cinq cents personnes sur le quai de la gare. Une coupe claire dans les effectifs que Tom Johnson explique en se voulant rassurant : « Ces suppressions d'emplois étaient nécessaires et logiques. Elles concernent deux secteurs d'activités du groupe de Ted Turner, l'édition et la vidéo, qui n'ont plus de raison

d'être depuis notre rachat par Time Warner. Mais CNN ne perdra pas de personnel. Du moins, je l'espère. »

Même son de cloche chez Ted Turner lui-même. Le patron et fondateur du groupe TBS (Turner Broadcasting System) a choisi l'humour et l'ironie pour accompagner l'annonce de ces premiers licenciements. Il a brandi l'exemple de son propre fils, Ted Turner IV, victime malheureuse de cet effort de restructuration. « Il est désormais son propre employeur », a expliqué le père. C'est l'expression, je crois, que l'on utilise aujourd'hui pour désigner un travailleur sans emploi. »

ENVIE DE CROISSANCE

L'anecdote lui a valu la considération de ses employés. Un respect facilement gagné, le fils en question ayant déjà investi sa prime de départ dans sa propre entreprise, une société d'Atlanta spécialisée dans les nouvelles technologies.

L'humour du patron a sûrement rassuré certains. Mais l'inquiétude a rapidement gagné plusieurs étages du CNN Center. « La chaîne a toujours été plutôt bien gérée, ex-

plique un journaliste de CNN International. Diminuer les coûts de fonctionnement ne sera donc pas chose facile. A moins de réduire les effectifs. » Une crainte légitime. Et partagée par de nombreux salariés du groupe, assure Steve Haworth, le vice-président des relations publiques. « Mais les réactions ne sont pas toutes aussi pessimistes », raconte-t-il. La plupart des gens estiment que ces quelques économies se verront à peine. Vous savez, on peut gagner pas mal d'argent en faisant simplement fonctionner les synergies qui peuvent exister entre TBS et Time Warner. »

A Atlanta, les plus optimistes se frottent les mains en voyant Wall Street réagir positivement à la nouvelle politique budgétaire imposée à la chaîne câblée. A l'entrée du CNN Center, un panneau signale au passant le cours de l'action Time Warner, qui est à la hausse. Ted Turner est moins présent dans les murs. « Il a maintenant un bureau à New York, non loin de celui de Gerald Levin (le PDG de Time Warner), soupire un producteur de CNN. Mais il reste très actif dans le groupe, et il ne manque pas de projets pour développer encore CNN. »

Signe le plus visible de cette envie de croissance : une poignée de noms nouveaux sont venus, ces dernières semaines, grossir la liste des chaînes de la maison Turner. Début décembre, CNN/SI a poussé les murs du premier étage, entre CNN Interactive et la chaîne économique CNN/fn, pour installer ses bureaux. Première manifestation concrète de l'alliance entre Ted Turner et Time Warner, elle occupe le créneau de l'information sportive en continu. Ses effectifs, moitié CNN et moitié Sports Illustrated, l'hebdomadaire de Time Warner, montrent fièrement l'exemple d'une saine cohabitation.

« Et nous allons continuer sur cette voie », assure Steve Haworth. Une nouvelle émission d'information, « Impact », vient d'enrichir les programmes de CNN. Elle est réalisée en collaboration par nos journalistes et ceux du magazine Time. » Au même étage, des locaux ont été aménagés pour abriter CNN en espagnol. La chaîne câblée, destinée en priorité à l'Amérique latine, émet depuis fin mars.

Alain Mercier

DÉPÊCHES

■ **FISCALITÉ** : le dispositif présenté aux syndicats de journalistes par le gouvernement, mercredi 2 avril, prévoit que, durant les trois ans où s'appliquera la réforme de suppression de l'abattement des 30 %, les services fiscaux compareront le montant dû avec et sans l'abattement. S'il y a une différence entre les deux sommes, elle sera déduite de l'impôt à payer par le journaliste. Les syndicats protestent contre le fait que ces mesures ne s'appliqueront qu'à ceux qui étaient déjà titulaires de la carte professionnelle au 31 décembre 1996.

■ **PRESSE** : Intermarché censure Capital. A la suite de l'article titré « Les Mousquetaires sont fatigués », paru dans l'édition d'avril du magazine économique, certains responsables des magasins de la chaîne de distribution en région parisienne appellent « à racheter tous les magazines qui peuvent se trouver sur [leur] ville ».

■ **PUBLICITÉ** : Havas Media Communication, qui regroupe Avenir France (affichage) et l'ODA (annuaires), soit les activités publicitaires à vocation locale et régionale d'Havas, a annoncé un bénéfice net part du groupe de 255,4 millions de francs pour l'année 1996, en hausse de 5,8 % sur 1995, après amortissement de survaleurs. Le chiffre d'affaires a progressé quant à lui de 5,5 %, à 10,258 milliards de francs.

■ **NUMÉRIQUE** : le Parlement international des écrivains s'est solidarisé avec le quotidien espagnol *El País* et le groupe de communication Prisa, à l'occasion de ses troisième rencontres, les 26 et 27 mars à Strasbourg. Cette institution, créée en 1993 par soixante écrivains, a pour objectif de revendiquer « l'autonomie et la souveraineté de la littérature sur tous les types de pouvoirs et d'orthodoxie ». Les principaux dirigeants de la Sogecable, filiale du groupe Prisa et opérateur de CanalSatellite Digital en Espagne, ont été entendus par la justice ibérique dans le cadre d'une plainte pour acquisition frauduleuse, escroquerie et usage de faux (*Le Monde* du 5 mars).

Partie de justice

par Alain Rollat

QUI DIT la vérité ? Le gendarme ou le juge ? La belle ou le cogne ? Super ! Un nouveau jeu interactif. Vite ! mon Minitel ! Le présentateur va surgir pour solliciter mon vote. A moi la justice ! La réponse ne fait aucun doute. C'est le juge d'instruction qui dit vrai. Une si belle blonde pourrait-elle mentir ? L'élégance de son tailleur est la marque de sa moralité. Et quel sang-froid chez cette femme ! Elle reste de marbre sous l'accusation du gendarme. Quel faux jeton, ce lui-là ! Il a bien la gueule de l'emploi : petit, maigrichon, d'un brun vaguement métèque, il est plus laid que Colombo... Quelle idée de mettre ce Quasimodo en compétition avec ce clone de Catherine Deneuve ? Les auteurs du scénario auraient pu choisir deux personnages moins typés...

Mais n'y a-t-il pas un piège ? Ces apparences ne sont-elles pas trop belles pour être honnêtes ? Le président de ce tribunal fait-il du cinéma quand il s'impatiente ? Et si ce nabot de gendarme disait la vérité ?... Et si ce joli juge nous menait en bateau ?... Le gendarme persiste dans sa déposition : « Madame le juge savait. Je lui ai indiqué la piste à suivre bien avant la découverte des cadavres. Dès le début de l'affaire : c'était dans le procès-verbal... » Madame le juge persiste dans son démenti : personne ne l'avait mise sur la piste. Une voix off me dit qu'entre ces deux protagonistes du drame « le courant n'est jamais passé ». Pourquoi cette remarque ?

L'affaire est grave. Au-delà de cette macabre affaire de pédophi-

lie, c'est tout le fonctionnement de la justice qui se retrouve sur la sellette. Rien de tel qu'un bon direct pour débarrasser les affaires d'Etat. Le président lui-même semble douter de la bonne foi du gendarme : « Nous prenons acte de ce que vous dites, mais il faut bien imaginer, monsieur, que tout le monde peut suivre ce que vous déclarez et que ça peut aggraver la crise dans laquelle nous sommes... » Le gendarme imagine-t-il ? Il répond d'un geste de la main. D'un air de dire : c'est comme ça, que voulez-vous que j'y fasse ? Cet adjudant se moque-t-il de nous ?

Ah ! voilà les deux derniers témoins ! Le premier contredit le gendarme. Selon lui, le rôle de ce petit gradé dans l'enquête n'était que secondaire et il affabule pour se faire mousser. Le second abonde dans le sens du gendarme. Selon lui, le juge porte seul la responsabilité originelle de ce dysfonctionnement de la justice : « on » savait et « on » n'a rien fait. Qui disait que la télévision était incompatible avec l'administration de la justice ? Heureusement qu'il y a la télé quand il n'y a plus de justice. Ce mercredi soir, France 2 va battre tous ses records d'audience.

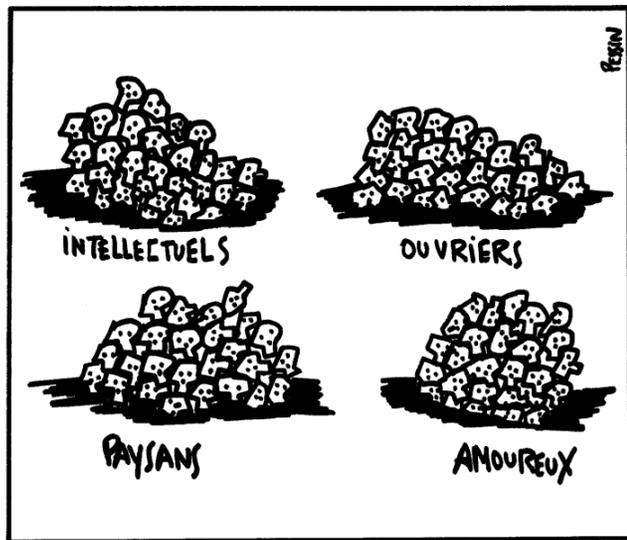
Page de pub. Hein ! le journal télévisé n'est pas encore fini ? Quoi ! Tout cela n'est qu'une histoire de tété belge ? Un résumé des travaux de la commission d'enquête sur l'affaire Dutroux retrasmis depuis cinq mois en direct ? Zut ! j'ai failli rater le match ! Heureusement qu'il y a le foot quand la justice se donne en spectacle à la télé...

Bophana, la mémoire meurtrière du Cambodge

Après un document sur Angkor, vendredi, France 3 diffuse samedi un film de Rithy Panh sur le destin broyé d'une jeune femme khmère. Un récit douloureux et fort

ELLE s'appelait Bophana. Elle avait été une enfant insouciante. En 1970, sa vie bascule. Un coup d'Etat chasse le prince Sihanouk et le pays sombre dans la guerre civile. Le père de Bophana est tué par les Khmers rouges. La jeune femme est violée par des soldats gouvernementaux. Elle se retrouve enceinte, tente de se suicider, est sauvée de justesse. Elle a vingt ans. Fille-mère, on la rejette. Elle vend des gâteaux au marché. En 1973, elle reçoit une formation de couturière. Une femme la prend en sympathie et lui offre un emploi dans un camp de réfugiés. L'année suivante, dans une pagode, elle reconnaît un bonze. C'est son cousin bien-aimé, Ly Sitha, devenu communiste clandestin.

En avril 1975, le Cambodge chavire dans la peur et la mort. Les Khmers rouges victorieux imposent leur démenche sanguinaire. Commence un despires génocides de l'Histoire. Cheveux coupés, vêtements de noir, Bophana reprend son surnom d'enfant, Mom. Elle revoit Ly Sitha, devenu camarade Deth. Ils se marient mais se voient peu. Dans l'enfer polpotien, tout est interdit : se parler, s'écrire, s'aimer. Mom et Deth s'adressent pourtant de poignantes lettres d'amour. Elle signe Seda, du nom d'une héroïne de légende. « Je vis au milieu des loups, écrit-elle. Ne me laisse pas seule. Je suis déjà morte, corps et âme. » Il l'encourage - « Je connais trop bien la mer de tes larmes. Il faut qu'on se batte » - et cite Macbeth : « Quand serons-nous réunis,



dans tonnerre, éclairs ou pluie ? » En septembre 1976, les purges font rage. Les lettres sont découvertes. Deth est arrêté et dénoncé comme espion. Sa femme subit le même sort trois semaines plus tard. Elle se retrouve à Phnom Penh, dans une cellule de Tuol Sleng, le pire centre d'interrogatoire du pays.

« **AVEUX SANS INTÉRÊT** » Son calvaire dure cinq mois. Elle entend les cris des suppliciés mais ignore que son mari se trouve parmi eux. Sous la torture, elle dit n'importe quoi. Mille pages d'« aveux » que le directeur du centre, un ancien instituteur, annotera, au stylo rouge : « Sans in-

térêt ». A l'aube du 18 mars 1977, Bophana est transportée en camion vers Choeng Ek, le champ d'exécution. Son mari est tout près d'elle. Elle ne le sait pas, lui non plus. Ils ont les yeux bandés. Ils sont officiellement « détruits » - comme on disait alors - au bord d'une fosse commune, selon la méthode des Khmers rouges : un coup sur la nuque avant d'être égorgés.

Le cinéaste cambodgien Rithy Panh raconte l'histoire de Bophana dans un film adapté d'un livre d'Elisabeth Becker, *Les Larmes du Cambodge*. Il a tourné sur les lieux du drame, mêlant témoignages et images d'archives. C'est lui qui,

près de vingt ans plus tard, apprend l'assassinat du jeune couple à la vieille mère de Ly Sitha. « Je ne comprends pas », répète-t-elle, brisée de chagrin. A Tuol Sleng, le réalisateur filme une incroyable scène entre Heng Nath, l'un des sept survivants du centre, et Houy, un ancien gardien. Le premier, qui a peint des scènes de torture, aujourd'hui exposées dans ce qui est devenu un Musée du génocide, prend le second à témoin : « Dis-le que je n'ai rien inventé. »

« Il est temps, explique Rithy Panh, d'affronter notre histoire, de dire la vérité, de rendre à nos morts courage et dignité. » Son film est un hommage bouleversant à la mémoire collective d'un peuple meurtri.

Avant *Bophana*, France 3 propose un autre regard sur le Cambodge. A l'ombre d'Angkor, de Pierre Oscar Levy et Barbara Spitzer, invite à une découverte originale du célèbre site khmer. Leur caméra voyage entre les visages de pierres et ceux des hommes et souligne la filiation culturelle et religieuse entre l'Angkor des ancêtres et celle d'aujourd'hui. Un monde de temples, de légendes et de génies. Angkor, cité vivante, lieu de culte et d'éternité, où le peuple « ouvre les yeux » des objets pour leur donner une âme.

Jean-Pierre Langellier

★ « L'Ombre d'Angkor », France 3, vendredi 4 avril à 23 h 20.
★ « Bophana, une tragédie cambodgienne », samedi 5 à 22 h 30.

JEUDI 3 AVRIL

TF 1 20.45 LES CORDIER, JUGE ET FLIC Le crime d'à côté. Série de Paul Planchon, avec Pierre Mondy, Bruno Madinière (100 min). 656777 <i>Un coup de feu éclate chez le voisin de palier du juge Cordier. Il s'y rend et se retrouve pris en otage...</i>	France 2 20.55 ► ENVOYÉ SPÉCIAL Magazine. Les robots-médecins ; Algérie, urgences ; Drogue : le retour à la vie ; Post-scriptum : La Grande Menace (125 min). 7431715 23.00 Expression directe. Magazine. Unapl.	France 3 20.50 UN PONT TROP LOIN ■ Film de Richard Attenborough, avec Dirk Bogarde, James Caan (1975, 175 min). 98984169 <i>Superproduction historique à la prestigieuse distribution.</i> 23.45 Journal, Météo.	Arte 20.40 SOIRÉE THÉMATIQUE : GDANSK-DANTZIG Destin millénaire d'une ville sur la Baltique. Proposée Dagmar Fambach et Geri Nasarski. 20.45 Gdansk, de jour comme de nuit. Documentaire (55 min). 5330970 <i>Appelée jusqu'en 1945 Dantzig, la ville de Gdansk, citée pour la première fois dans les chroniques en 997, fête cette année son millénaire.</i> 21.40 Au revoir, à demain ■ Film de Janusz Morgenstern, avec Roman Polanski, Teresa Tuszynska (1960, N., v.o., 85 min). 4014319 23.05 La Cité de la révolte. Documentaire de Malgorzata Bucka (45 min). 198203 23.50 Dans le tourbillon de l'Histoire. Documentaire de Barbara Sieroslawski (45 min). 5571203 0.35 Agenda du millénaire. 0.40 Grzegorz-Turnau : Chansons. 8 ^e Festival Polonika de chansons polonaises à Bonn. 1.10 Leni. Téléfilm de Leo Hiemer, avec Hannes Tharheiser, Johanna Tharheiser (1993, v.o., rediff., 85 min). 9313510 2.35 Rira bien. Court métrage de Robert Harders (1994, rediff., 15 min). 3855094	M 6 20.45 SANS PARDON Téléfilm O de Bob Misiorowski, avec Thomas Ian Griffith 381951 <i>Un inspecteur de police de Chicago assiste, impuissant, à l'assassinat de son frère. La piste des tueurs le conduit jusqu'à Varsovie...</i>	Canal + 20.35 L'ECHAPPÉE BELLE Film d'Etienne Dhaene, avec Jean-Marc Barr, Anémone (1996, 80 min). 691680 <i>Le directeur d'une société décide de séduire la fille d'un juge, pour obtenir la garde de ses enfants.</i> 21.55 Flash d'information.	Radio France-Culture 20.30 Lieux de mémoire. Les noms des rues. 21.32 Fiction. Bacon, le ring de la douleur, de Pierre Charras. 22.40 Nuits magnétiques. Passés inévitables. 0.05 Du jour au lendemain. Pierre Brunel (<i>Transparence du roman</i>). 0.48 Les Cinglés du music hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
22.25 DANS L'OMBRE Téléfilm de Kevin Connor, avec Veronica Henkel (95 min). 3429609 <i>Une femme professeur est harcelée par l'un de ses étudiants.</i> 0.00 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. Invité : Louis Schweitzer, président de Renault (30 min). 2029 0.30 Attachez vos ceintures. Série (rediff.). 1.20 et 3.15 , 4.25 TF 1 nuit . 1.35 L'Odyssee sous-marine du commandant Cousteau. Documentaire. 3.25 et 4.35 , 5.15 Histoires naturelles (rediff.). 5.05 Musique (10 min).	23.10 TARATATA Divertissement présenté par Alexandra Kazan. Invités : Tribal Jam, Dona Lewis, Gala, Nada Surf, K'nell (85 min). 8392864 0.35 Journal, Bourse, Météo. 0.55 Le Cercle de minuit. Magazine. Courrier international (70 min). 1428029 2.35 Frontières pillages. Documentaire. Colombie Equateur. 3.30 24 heures d'info . 3.40 Météo. 3.45 Sentier d'ombres. Documentaire. 4.10 Les Z'amours (rediff.). 4.40 Pyramide (rediff.). 5.15 Chip et Charly. Touristes à gogo (30 min).	0.20 ► QU'EST-CE QU'ELLE DIT ZAZIE ? Magazine. Les noires : Dominique Manotti (<i>Sombre sentier</i>), Fred Vargas (<i>Un peu plus loin sur la droite</i>) ; George Perec, à propos de <i>Perec-rinations</i> , Julio Llamazares (<i>Scènes de cinéma muet</i>) et Vladimir Nabokov (<i>L'Enchanteur</i>) ; Sépia ; Prière d'insérer ; Home Vidéo (55 min). 5071278 1.15 Saga-Cités. Magazine. Rap aux 4 000 (rediff.). 1.40 Espace franco-phonie. Magazine. La francophonie en fête. 2.15 Musique graffiti. Magazine. <i>Confidences pour piano "de Bach à Bartok"</i> . <i>Intermezzo-odagio en la mineur (Toccata pour orgue)</i> . 2.20 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. Le retour (55 min).	22.30 LE SOUS-SOL DE LA PEUR ■ Film O de Wes Craven, avec Brandon Adams (1991, 105 min). 5609763 <i>Un conte de terreur (avec effets habituels) et une leçon antiraciste.</i> 0.15 Deux flics à Miami. Série O. [1 et 2/2]. Le retour du fils prodigue. 1.55 Best of trash. Sélection de clips. 2.55 Jazz 6. Magazine (rediff.). 3.50 Hot forme. Magazine (rediff.). 4.15 Faites comme chez vous. Magazine (rediff.). 5.00 Mister Biz. Magazine (rediff.). 5.25 Fan de. Magazine (rediff.). 5.50 Couilluses : Dee Dee Bridgewater. Documentaire (30 min).	22.05 USUAL SUSPECTS ■ ■ Film de Bryan Singer, avec Stephen Baldwin (1995, v.o., 100 min). 1810048 <i>A New York, cinq hommes suspectés d'avoir détourné un camion d'armes sont arrêtés et soumis à une séance d'identification dans des locaux de la police.</i> 23.45 Piranha. Film de Scott Levy (1995, 89 min). 8677116 1.15 Le Vent du Wyoming ■ Film d'André Forcier (1994, 95 min). 7735013 2.50 Surprises (10 min).	22.00 Concert. Donné en direct de la cathédrale de Laon, par le Chœur du Singverein de Vienne et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski : Un requiem allemand, de Brahms, Ruth Ziesak, soprano, Gerald Finley, baryton. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Murail, Knussen. 23.07 Histoire de disques. Le Barbier de Séville. 0.00 Tapage nocturne. 1.00 Les Nuits de France-Musique.	
Radio-Classique 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Anton Stepanovich Arensky. 22.30 Les Soirées... (Suite). Quatuor n°14 La Jeune Fille et la Mort, de Schubert, par le Quatuor Hagen ; Kreisleriana op. 16, de R. Schumann, Radu Lupu, piano. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.						

ABONNEZ-VOUS
 et économisez jusqu'à 294 F
 soit 42 numéros gratuits

1 AN - 1890 F
 au lieu de 2 184 F*

Le Monde

* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)

BULLETIN - RÉPONSE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 536 F 6 MOIS - 1 038 F 1 AN - 1 890 F
 au lieu de 546 F au lieu de 1 092 F au lieu de 2 184 F

Je joins mon règlement soit : _____ F 701 MQ 001
 par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde
 par carte bancaire N° _____

Date de validité _____ Signature : _____
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____
 Localité : _____ Pays : _____

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 086 F	2 960 F	
6 mois	1 123 F	1 560 F	
3 mois	572 F	790 F	

« Le Monde » (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year « LE MONDE » 21, bis, rue Claude-Bernard 75542 Paris Cedex 06, France, periodicals postage paid at Chatham Plain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Chatham Plain N.Y. 12019 1518
 Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2963 USA - Tel. - 800-428-3043

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.

Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à :
 LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc
 60646 Chantilly Cedex

TV 5

20.00 Coup de torchon ■ ■ ■ Film de Bertrand Tavernier (1981, 120 min) 34735338
22.00 Météo des cinq continents.
22.05 Journal (France 2).
22.40 La Marche du siècle. Magazine (France 3 du 2/4/97).
0.00 Courants d'art. Magazine.

Planète

20.35 Sur la plage de Belfast.
21.15 Karamoja : Une tragédie ougandaise.
22.05 Le Combat pour les arbres.
23.00 La Vie secrète des machines. [13/18]. Le bureau.
23.25 Vertical. [6/6]. La bonne formule.

Animaux

20.30 Beauté sauvage. Les animaux de l'extrême.
21.00 Monde sauvage. La savane africaine.
21.30 La Vie des zoos. Magazine.
22.00 Histoire de Kiwi.
23.00 Beauté sauvage. L'Asie.
23.30 L'Oasis des glaces.
0.00 Monde sauvage. Cobra, alligators, pythons et cie.
0.30 Aventure animale.

Paris Première

20.00 et **0.45** 20 h Paris Première.
21.00 Sur les ailes de la danse (Swing Time) ■ ■ Film de George Stevens (1936, N., v.o., 100 min) 15583067
22.40 Le J.T.S. Magazine.
23.10 André Prévin dirige William Walton. Concert enregistré au Royal Festival Hall de Londres en 1982 (95 min). 32045338

France Supervision

20.30 Flash Gordon ■ Film de Michael Hodges (1980, 150 min) 58233845
23.00 Grand large. Magazine.
23.25 Europa Jazz Festival du Mans. Concert donné par l'Orchestre national de Jazz (60 min). 22404357
0.25 Dance Machine. Concert enregistré au palais omnisports de Paris-Bercy (90 min). 30025926

Ciné Cinéfil

20.30 Rencontres ■ Film de Philippe Agostini (1961, N., 100 min) 8414796
22.10 La Blonde de mes rêves (My Favorite Blonde) ■ Film de Sidney Lanfield (1942, N., v.o., 80 min) 44974338

Ciné Cinémas

20.30 Le Rendez-vous de Hongkong ■ Film d'Edward Dmytryk (1955, 95 min) 8413067
22.05 Le Général de l'armée morte ■ Film de Luciano Tovoli (1982, 100 min) 80094883
23.45 Harem ■ Film d'Arthur Joffé (1985, 115 min) 87510951

Série Club

20.45 Ellery Queen : A plume et à sang. Enquête sur mesure.
21.35 La Florentine.
22.30 Le Choix de... Tay Garnett.
23.00 Flash. Le maître des miroirs.

23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Interrogatoires.
0.40 Les Dames de cœur. Une aieule à pedigree (60 min).

Canal Jimmy

20.35 Les Tricheurs ■ Film de Marcel Carné (1958, N., 120 min) 31157628
22.35 Le Feu de minuit (Midnight Heat) ■ Film de John Nicolella (1992, v.o., 90 min) 10251864
0.05 Souvenir. A bout portant : Michel Delpech.
0.45 Absolument Fabuleux.

Disney Channel

19.00 Petite fleur. Les économies de papa.
19.30 Dinosaures.
20.10 Un vrai petit génie.
21.30 Les Twist II.
22.00 Les Envahisseurs.
23.00 Transsibérié. [2/6]. Chiens d'hiver.
23.30 Thunder Alley (30 min).

Téva

20.25 Téva mode. Magazine.
20.30 et **23.30** Téva interview. Invitée : Mireille Darc.
20.55 La Barbare ■ Film de Mireille Darc (1987, 95 min) 503885574
22.30 Murphy Brown. La leçon d'opportunisme. Magazine.
0.00 Téva spectacle (90 min).

Voyage

19.55 et **23.25** Les clés du luxe. Magazine.
20.00 et **23.30** Suivez le guide. Magazine.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).

Muzzik

19.40 Dietrich Fischer-Dieskau chante Schumann. Concert enregistré à l'Opéra de Nuremberg en 1991 (80 min). 4676970
21.00 Mahler ■ Film de Ken Russell (1974, 115 min) 8593154
22.55 Solo Tango. Programmes de la chaîne de télévision argentine Tango Solo.
23.50 Piano Legends. De Burtill Crohn. 2079384
1.45 Intermèzzo. Opéra en deux actes de R. Strauss, enregistré au festival d'opéra de Glyndebourne (155 min). 39542471

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : **20.00** et **23.00** World Business Today. **20.30** et **22.00**, **2.00** World News. **21.00** Larry King Live. **22.30** Insight. **23.30** World Sport. **0.00** World View. **1.30** Moneyline. **2.30** The Most Toys.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : **19.15**, **19.45**, **20.15**, **20.45**, **21.45**, **22.45** Economia. **19.20**, **20.20**, **21.20**, **22.20** Analysis. **19.30**, **20.30**, **20.39**, **21.09**, **21.39**, **22.09**, **22.39**, **23.09** Europa. **19.50**, **20.50**, **21.50**, **22.50** Sport. **23.15**, **0.15**, **1.15** No Comment. **23.45** Style. **0.45** Visa. **1.45** Odeon.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : **19.16** et **23.16** Guillaume Durand. **20.13** et **20.45** Le 18-21. **20.30** et **22.30** Le Grand Journal. **21.10** et **22.12** Le Journal du Monde. **21.17** et **22.19**, **22.44** Journal de l'Economie. **21.26** Cinéma. **21.42** Talk culturel. **0.15** Le Débat.

Signification des symboles :

- Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
- On peut voir.
- Ne pas manquer.
- Chef-d'œuvre ou classique.
- ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

« La Marche blanche », journal probe et candide

Les parents des victimes font paraître un mensuel pour redonner de la voix à ceux qui, à l'occasion de l'affaire Dutroux, ont manifesté, en Belgique, contre l'incompétence de la justice et l'impuissance de l'Etat

LE 20 OCTOBRE 1996, près de 300 000 personnes défilaient dans les rues de Bruxelles, à l'appel des parents des victimes de pédophiles assassins. L'affaire Dutroux et les erreurs, négligences et manifestations d'incompétence de la justice et de la police avaient provoqué dans la population une vague de révolte et de colère contre un Etat ayant failli à une de ses missions essentielles : la protection des citoyens, notamment des plus faibles, les enfants.

Le mensuel *La Marche blanche*, dont le numéro zéro vient de sortir, fait partie des tentatives pour donner une suite et une structure à un mouvement spontané de sympathie à l'égard des

familles frappées par le malheur. Tiré à 80 000 exemplaires sur 16 pages, bilingue français et flamand, ce journal est l'organe d'expression de ces familles - Russo, Lejeune, Marchal, Benaisa - dont l'aura et l'autorité sont devenues immenses dans un pays déboussolé, qui doute de ses élites et de ses institutions.

L'éditorial de ce numéro zéro est signé conjointement par Gino et Carine Russo, les parents de la petite Mélissa, assassinée par Marc Dutroux, et par deux journalistes qui les aident dans la rédaction de ce mensuel, Michel Lefèvre et François-Luc Montulet. La tonalité en est très éloignée du populisme sécuritaire que l'on aurait pu craindre dans pareille circonstance : « *Le blanc est devenu pour des centaines de milliers de Belges le symbole de la protection de l'innocence et de la volonté commune de donner un avenir à nos enfants. Quand un père de famille*



perd son emploi, c'est aussi une hypothèque sur l'avenir de ses enfants. C'est pourquoi il est de notre devoir d'être aux côtés des travailleurs menacés », écrivait-il.

Pour l'instant, les « parents », comme on les appelle couramment, n'ont pas cédé aux sirènes de ceux qui les pressent d'entrer en politique, voire de créer un « parti blanc », comme le suggère M. Vander Elst, de Vilvorde, dont le mensuel publie le témoignage.

Ce nouveau journal sera-t-il à la hauteur des attentes de ceux pour qui la marche d'octobre a été la révélation que les citoyens pouvaient faire valoir leur point de vue en dehors des structures

sclérosées qui corsètent la vie publique belge ? Il est encore trop tôt pour le dire.

Pour l'instant, *La Marche blanche*, malgré le succès du numéro zéro, dû à un phénomène de curiosité et qui ne peut masquer l'amateurisme de la publication, fait plutôt penser à un sympathique bulletin d'association qu'à l'organe d'un puissant mouvement populaire. De plus, le bilinguisme de principe, qui marque la volonté de rassembler le nord et le sud du pays dans un même mouvement, a comme inconvénient de réduire de moitié la substance d'un journal déjà mince.

Luc Rosenzweig

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon
■ Chaque rechute de popularité du président de la République ou du premier ministre relance les coutumières spéculations sur un éventuel remaniement ministériel ou une possible anticipation des élections législatives. Et il est vrai qu'au sommet de l'Etat, si rien de tel n'est décidé, on s'interroge de nouveau. Provoquer une législative anticipée supposerait que le pouvoir trouve une autre justification que seulement politique. C'est peu probable. Dès que l'équipe gouvernementale se sera attelée à l'élaboration du budget 98, il sera plus délicat de la

modifier. Reste le remaniement d'ici l'été. La supposition n'est pas absurde. L'énervement public de Jacques Chirac à l'encontre de certains ministres donne crédit à cette hypothèse.

LIBÉRATION
Jean-Michel Helvig
■ Une addition d'intérêts particuliers ne fait pas toujours l'intérêt général. Les professions de santé sont les plus portées à entretenir la confusion entre ce qu'elles défendent pour elles-mêmes et ce qu'elles préconisent pour la collectivité. Il arrive certes que la revendication catégorielle et l'impératif de santé publique coïncident au point d'emporter l'adhésion de l'opinion, mais, hormis les infirmières à l'aube des an-

nées 90, on a quand même du mal à en trouver des exemples convaincants. A vrai dire, ce n'est pas de telle ou telle corporation médicale, si méritante soit-elle, que l'on attend qu'elle exprime l'intérêt collectif. C'est la fonction éminente de ceux qui sont démocratiquement appelés à gouverner. Or, à cet égard, c'est le grand vide depuis les premières agitations hospitalières, relayées par la fièvre des futurs médecins.

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ En décidant de lancer les travaux pour construire une nouvelle implantation juive à Jérusalem-Est, dans la partie musulmane, annexée en 1967, de la ville, Benjamin Netanyahu a déclenché un

nouveau cycle de tensions et d'affrontements. Il ne pouvait pas ignorer ce qui allait malheureusement se produire. Le premier ministre israélien sait mieux que personne que la question du statut de Jérusalem constitue le sujet le plus épineux de tout le dossier du Proche Orient. En donnant le feu vert à une nouvelle implantation, Benjamin Netanyahu marquait de la façon la plus explicite son refus absolu de partager la souveraineté israélienne sur la ville de tous les symboles. Le résultat ne pouvait être qu'un blocage immédiat du processus de paix et qu'un regain instantané de violences. Il ne peut y avoir de paix durable dans la région - donc de sécurité pour Israël - que si un compromis honorable est proposé à Yasser

Arafat. Ce n'est aujourd'hui pas le cas.

THE WALL STREET JOURNAL
■ Les résultats économiques de la Grande-Bretagne pendant les dernières dix-huit années de pouvoir conservateur ont été meilleurs que ceux de tous les principaux pays européens et, dans bien des cas, que ceux du monde développé. La croissance économique a été bonne, les impôts ont baissé, et le chômage a beaucoup diminué. La question qui intrigue beaucoup d'observateurs de la politique britannique est donc de savoir pourquoi presque tous les spécialistes ainsi que les sondages d'opinion prévoient une défaite massive des conservateurs lors des élections générales du 1^{er} mai.

TF 1
16.35 L'Homme qui tombe à pic. Série. PS je t'aime.
17.30 Melrose Place. Feuilleton. Point de rupture.
18.25 Papa revient demain. Série. Révolution culturelle.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.35 Le Beau Jeu, le Beau Geste.

France 2
16.50 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.25 Le Prince de Bel Air. Série.
17.55 Hartley, cœurs à vif. Série.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.25 et 2.05 Studio Gabriel.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval !, Météo, Point route.

France 3
18.50 et 0.45 Un livre, un jour. Trois mille modèles réduits ferroviaires, de Clive Lamming.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

La Cinquième
18.20 Le Monde des animaux. 18.50 50 jours pour 50 Palmes. 1963.
Arte
19.00 Tracks. Magazine.
19.30 7 1/2. Les gros et les autres.
20.00 Brut. Magazine (25 min). 18704
20.25 Contre l'oubli. Jalel Maalej, prisonnier d'opinion tunisien.
20.30 8 1/2 journal.

M 6
18.10 Agence Acapulco. Série. [1/2] Raven.
19.00 Lois et Clark. Série. Question sans réponse.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Mister Biz. Magazine. Soirées de stars.
20.35 Capital 6. Magazine.

Canal +
17.25 Le Journal du cinéma.
17.50 Drôles de monstres. Dessin animé.
► En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Dominique Farrugia, Pierre-François Martin Laval ; Eels.
20.30 Le Journal du cinéma. Magazine.

20.45
POUR LA VIE
Divertissement présenté par Valérie Pascale et Fabrice (130 min). 767075
Plusieurs innovations : l'émission est maintenant en direct et ce sont les téléspectateurs qui votent pour les couples en compétition.

20.55
QUAI N° 1
Le cahier de Jeanne. Téléfilm de Marc Angelo, avec Sophie Duez, Olivier Marchal (90 min). 293443
Le commissaire Marie est chargée d'escorter un avocat extradé du Mexique, dont le retour ne contente pas tout le monde.

20.50
THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. Chasseur de corail (60 min). 7378538
Azilah, l'« oubliée » en arabe, est une ville marocaine sortie de l'ombre grâce à son corail, le « marjane », pierre-animale qui porterait bonheur.

20.45
LE BLANC À LUNETTES
Téléfilm d'Edouard Niermans, avec Laurent Gréville, Catherine Mouchet (1993, 85 min). 523568
Une peinture de l'Afrique Noire dans les années 50, où les histoires d'amour prennent le pas sur l'intrigue policière. Rediffusion d'un des six téléfilms de la collection « Simonen des Tropiques ».

20.45
LA FOLIE DU DOUTE
Téléfilm O de Bill Corcoran, avec Corbin Bernsen, Amanda Pays (105 min). 706839
Une jeune femme qui souffre d'une grave dépression post-natale est soupçonnée du kidnapping de son bébé.

20.35
MORTELLE CAVALE
Téléfilm de Whitney Ransick, avec Treat Williams, Seymour Cassel (85 min). 671687
Deux frères ennemis en quête d'un magot caché par leur père.
22.00 Caméra insolite. Les routiers de l'extrême.
22.55 Flash d'information.

22.55
SANS AUCUN DOUTE
Magazine. Invité : Philippe Bouvard. Thèmes : Faire construire sa maison ; La grande arnaque des syndicats de copropriété. (110 min). 513159
Faire construire sa maison, un rêve pour la plupart des français qui peut parfois devenir un cauchemar...
0.45 Attachez vos ceintures. Série. Vanille fraise.
1.30 et 2.20, 3.15, 4.15 TF 1 nuit. 1.40 et 3.25, 4.30, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 2.35 Les Défis de l'océan. Documentaire. La vie en saturation (rediff.). 5.00 Musique. Concert (55 min).

22.30
BOUILLON DE CULTURE
Magazine. S'engage jusqu'au bout. Invités : Isabelle Huppert et Charles Berling, etc. 1393742
23.40 Journal, Bourse, Météo.
23.55 Plateau.
0.00 Les Larmes amères de Petra von Kant ■ ■ ■ Film de Rainer Werner Fassbinder (1972, v.o., 125 min). 8148655
2.35 Envoyé spécial. Magazine (rediff.). 4.35 Urti. Documentaire. L'art dans les capitales : Budapest la jeune. 5.10 Les 2'amours (rediff.). 5.40 Pyramide (rediff., 20 min).

21.50
FAUT PAS RÉVER
Magazine. Invité : Tom Neverbre. Cap-Vert : la route pavée ; France : le chant de Sylvanès ; Suisse : les Kläuse de la Saint-Sylvestre (65 min). 3210617
22.55 Journal, Météo.
23.20 L'Ombre d'Angkor. Documentaire (55 min). 2086075
● Lire page 30.
0.15 Libre court. Un dimanche sans ailes d'Anthony Souter (15 min). 3541292
0.30 Vivre avec... Sidamag. (rediff.). 0.55 Musique graffiti. 1.00 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton (55 min).

22.10
► **GRAND FORMAT : LA FRONTIÈRE DE NOS RÊVES**
Christo et Anani Y. Documentaire de Gueorgui Balabanov (1996, 70 min). 6026075
Destins opposés de deux frères bulgares, Anani et Christo Yavachev, qui vivent séparés depuis que ce dernier a fui le régime communiste en 1956.
23.20 Onibaba, les tueuses ■ Film de Shindo Kaneto, avec Nobuko Otawa (1964, N., v.o., 100 min). 3042452
1.00 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. L'année polaire : l'Antarctique (rediff.).
1.10 Nada ■ Film de Claude Chabrol, avec Fabio Testi (1973, rediff., 110 min). 1206619

22.30
LE CAMÉLÉON
Le Chat et la Souris. Série (55 min). 39655
Un nouveau héros non violent qui utilise son intelligence exceptionnelle pour aider les déshérités.
23.25 Une mort à petites doses. Téléfilm O de Sondra Locke, avec Richard Thomas (100 min). 4252549
1.05 Rallye de Tunisie. 1.10 Best of groove. 2.10 Jazz 6. 3.10 Fréquentar. Eddy Mitchell. 3.45 Movidia opus 3. 4.40 E = M 6. 5.05 Fan de (25 min).

23.00
LÉGENDES D'AUTOMNE
Film d'Edward Zwick, avec Brad Pitt (1994, 128 min). 9828100
1.10 La Ruée des Vikings ■ ■ ■ Film de Mario Bava (1961, 85 min). 6714834
2.35 Pour l'amour de l'Inde. (rediff., 60 min). 9168969
3.35 Golden Boy ■ Film de Jean-Pierre Vergne (1995, 90 min). 5053327
5.05 La Vérité sur Bébé Donge ■ ■ ■ Film d'Henri Decoin (1951, N., 114 min). 2064969

TV 5
20.00 Médecins de nuit. Hélène.
21.00 Bon week-end.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Taratata (France 2 du 3/4/97).
23.50 Ça cartonne.
Planète
20.35 Science légale : coupable ou innocent ?
21.50 Un gorille père de famille.
22.45 Katia et Marielle Labecque.
23.45 Derrière les murs du palais. [3/4].
0.15 Welfare, l'aide sociale. [2/2].
1.25 Sur la plage de Belfast (40 min).

Paris Première
20.00 et 23.40 La Semaine 20 h Paris Première. Magazine.
21.00 Ici Londres. Magazine.
21.55 La Semaine du J.T.S.
22.25 La Légende de Roméo et Juliette. Ballet de Jean-Claude Gallotta.
0.35 Philippe Léotard. De Nils Tavernier (30 min).
France Supervision
20.30 Cap'tain Café. Magazine. Invités : Dick Rivers, Jean Leloup, Véro Sego, Metal Sound.
21.40 Les Deux Marches, de Mozart. Concert interprété par le Concerto Polacco et l'Orchestre symphonique de la radio nationale polonaise (90 min). 65094704
23.10 Des religions et des hommes. Jésus et les évangiles.

Ciné Cinémas
21.00 La Relève ■ Film de Clint Eastwood (1990, 115 min) 16747549
22.55 L'embrouille est dans le sac Film de John Landis (1990, v.o., 110 min) 3848520
Série Club
20.45 Au-delà du réel, l'aventure continue. Une star déchue.
21.35 et 1.30 La Florentine.
22.30 Le Choix de... John Rich. Un homme suffit dans un ménage.
23.00 Ellery Queen : A plume et à sang.
23.45 Chapeau melon et bottes de cuir. Du bois vermoulu.
Canal Jimmy
20.30 Star Trek. Pauvre Apollon.
21.20 Elvis : Good Rockin' Tonight. Hole in the Pocket (v.o.).
21.45 Destination séries.
22.15 Chronique du front.
22.20 Dream On. Le visiteur (v.o.).
22.45 Seinfeld. Quel cinéma !
23.10 The Ed Sullivan Show.
23.45 La Semaine sur Jimmy.
23.55 New York Police Blues. La nouvelle (v.o.).
0.45 Spin City.

Disney Channel
19.00 Petite fleur. L'amour c'est pas toujours.
19.30 et 23.30 Dinosaures.
20.10 Juste pour rire.
21.00 Imogène est de retour.
22.30 Sport Académie.
23.00 La Rédac. 0.00 Opération Mozart. 0.30 Zorro. Le passage secret de Zorro (30 min).
Téva
20.25 Téva mode.
20.30 et 23.30 Téva interview.
20.55 Nos meilleures années. Politique ; La réussite.
22.30 Murphy Brown. Menace de mort.
23.00 Coups de griffes. Daniel Hechter.
0.00 La Chauve-souris (80 min).
Eurosport
17.30 Freeride. Magazine.
18.00 Football.
20.00 Sports fun.
21.00 Ski alpin. Sur les traces d'Alphand.
22.00 Boxe.
23.00 Jump the Bus ! Magazine.
0.00 Water-polo (90 min).

Voyage
19.00 Rough Guide.
19.55 et 23.25 Mémoire de palaces. Magazine.
20.00 et 23.30 Suivez le guide. Magazine.
22.30 L'Heure de partir. Magazine (55 min).
Muzzik
20.20 Quatuor Razumovski n° 3. Concert enregistré à la Grande Bibliothèque royale, à Edimbourg (40 min). 9370452
21.00 Carmen McRae. Concert enregistré à Tokyo en 1986 (85 min). 1245162
22.25 Jazz Voices. Concert enregistré au festival de jazz de Montreux en 1995 (60 min). 6892162
23.25 Man No Run. De Claire Denis.
0.25 Symphonie en ré majeur K504 Prague, de Mozart. Concert (30 min). 61853
0.55 Symphonie en mi bémol majeur K543, de Mozart. Concert (35 min). 3030650
1.30 Chick Corea et Gary Burton. Concert (60 min). 5573582

Chaînes d'information CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 22.00, 2.00 World News. 21.00 Larry King Live. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.30 The Most Toys.
Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economica. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Artissimo. 0.45 Cinema. 1.45 Visa.
LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Guillaume Durand. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.15 Le Débat.
LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Animaux
20.30 Témoin oculaire.
21.00 Monde sauvage. Survivre ou mourir.
21.30 La Vie des zoos.
22.00 Le Monde perdu d'un preux chevalier.
23.00 Tout pour le toutou.
0.00 Monde sauvage. L'oiseau Dieu.
0.30 Flipper le dauphin.
1.00 Kitum. La grotte aux éléphants (60 min).

Ciné Cinéfil
20.30 Child of Manhattan ■ Film d'Edward Buzzell (1933, N., v.o., 70 min) 92782278
21.40 Adam et Evelyn ■ Film de Harold French (1949, N., 90 min) 8593487
23.10 Le Chevalier sans armure ■ ■ ■ Film de Jacques Feyder (1937, N., v.o., 105 min) 19283839

Les films sur les chaînes européennes RTBF 1
21.15 Rends la monnaie, papa ! Film de Howard Deutch (1991, 90 min). Avec Macaulay Culkin, Ted Danson. Comédie.
RTL 9
22.45 Laura ou les ombres de l'été. Film de David Hamilton (1979, 90 min). Avec James Mitchell. Erotique.
0.45 Normandie-Niemen. Film de Jean Dréville (1959, N., 115 min). Avec Pierre Trabaud. Aventures.
2.40 Tonnerre. Film de Larry Ludman (1983, 80 min). Avec Mark Gregory. Aventures.
TSR
22.15 La Prise de Beverly Hills. Film de Sidney J. Furie (1991, 90 min). Avec Ken Wahl, Matt Frewer, Harley Jane Kozak. Policier.
0.00 Avril enchanté. Film de Mike Newell (1992, 90 min). Avec Josie Lawrence, Miranda Richardson, Joan Plowright. Comédie dramatique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection de câble et du satellite sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Radio
France-Culture
20.30 Radio archives. Jurgis Baltrušaitis. 1.
21.32 Black and Blue. Peter Erskine, le musicien. Peter Erskine, le livre.
22.40 Nuits magnétiques. Les petites ondes.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Michel Cournot. 0.48 Les Cinglés du music-hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
France-Musique
20.00 Concert Franco-allemand. Donné le 2 mars, au Konzerthaus de Berlin, par le Chœur et l'Orchestre symphonique de la Radio de Berlin, dir. Robin Gritton.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Miroir du siècle. Hommage à Jean Martinon.
0.00 Jazz-club. En direct de la Villa, à Paris. Le quartette de Raul Coltrane, saxophone. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Claudio Abbado, chef d'orchestre.
22.30 Les Soirées... (Suite). Symphonie n° 8 « Des Mille », de Mahler, par le Tölzer Knabenchor, le Chœur philharmonique de Prague, le Chœur de la Radio et l'Orchestre philharmonique de Berlin.
Radio-Classique
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Claudio Abbado, chef d'orchestre.
22.30 Les Soirées... (Suite). Symphonie n° 8 « Des Mille », de Mahler, par le Tölzer Knabenchor, le Chœur philharmonique de Prague, le Chœur de la Radio et l'Orchestre philharmonique de Berlin.

A la niche !

par Pierre Georges

LES FOOTBALLEURS sont des artistes. Pas tous les soirs, certes. Car le récital offert, mercredi au Parc des Princes, par l'équipe de France face à la Suède, ressembla plus à une corvée de ballon qu'à une symphonie. On y vit même un arbitre, pris d'émulation, offrir un penalty imaginaire à une équipe sans imagination. Un véritable artiste n'eût point accepté le cadeau. Il se serait fait un point d'honneur, ou de sportivité, de signaler à l'arbitre qu'il y avait mal donné. Comme un joueur anglais le fit, la semaine dernière. Youri Djorkaeff ne l'a pas fait. Il a tiré son non-penalty. Il a marqué. Il a levé le poing triomphalement. Petit triomphe !

Les footballeurs sont des artistes. Et, à ce titre, leur cas provoque un grand souci, fiscal, dans les plus hautes sphères. Au point que l'affaire est venue, devant le Conseil des ministres. Que faire, mais que faire pour enrayer la fuite des maillots ? Car c'est une réalité. Depuis l'arrêt Bosman, les meilleurs des nôtres émigrent en masse, volent et voguent vers des cieux plus cléments, fiscalement, et des clubs mieux-disants, en termes salariaux. Ils bâtissent des châteaux, bien réels, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Grande-Bretagne, au Portugal. Voire, pour les vieilles tiges, au Japon, pays du football levant, où la préretraite est nettement plus confortable.

Donc c'est un fait, et nul n'y trouvera à redire s'agissant d'artistes professionnels, l'élite française émigre massivement. Elle va jouer au football là où est l'argent du football. Dans les clubs en or massif. Ou n'y pas jouer d'ailleurs, certains de ces émigrés y faisant notoirement banquette, mais à des tarifs défiant toute concurrence. A 300 000 ou 400 000 francs mensuels, nets

d'impôts, la condition de remplaçant n'est pas définitivement tragique ! Du moins à court terme.

L'hémorragie est dorée, mais sévère. Donc, elle devient préoccupante. Et pour les clubs français, qui ne peuvent s'aligner sur le grand marché. Et pour la qualité du jeu pratiqué dans le championnat national. Et pour l'équipe de France des Français de l'étranger. Et pour l'amour-propre national. Et pour la cause, commune, « nationale », de la Coupe du monde.

Donc, il fallait agir. Mais comment ? Augmenter les salaires ? Impossible ou presque. Bien des clubs français vivent à la limite extrême de leurs moyens et de leurs recettes. Seule solution, alors, baisser les impôts. Bâtir d'urgence une bonne petite niche fiscale. S'aligner sur les us et coutumes du football européen. A paraphraser un slogan publicitaire : « *Reviens, Léon, on a la même fiscalité à la maison* », on se propose d'aligner les footballeurs sur le statut fiscal des artistes, interprètes et mannequins (*lire ci-dessous*).

La cause du football étant devenue ce qu'elle est, une affaire d'Etat, pourquoi pas ? Certes, cela va un peu contre la volonté récemment affichée du gouvernement de réduire les inégalités et privilèges fiscaux. Mais quoi ! On ne fait pas de recette sans casser les principes ! Et puis, ce n'est tout de même pas à un journaliste auquel, paraît-il, on propose aujourd'hui de garder sa niche fiscale des 30 %, au bénéfice de l'âge et de l'acquit, quand les débutants en seront privés, de faire la fine bouche. Ou le malin. Le journalisme à deux vitesses fiscales, il fallait l'inventer ! Ah ! la France a bien de la chance, ou du malheur, qu'aucun grand club-journal européen ne veuille de nous !

Réserves du Conseil d'Etat sur le projet de nouveau statut des sportifs

CERTAINS SPORTIFS, à commencer par les footballeurs professionnels, pourront-ils bénéficier d'un statut dérogatoire au code du travail leur assurant de meilleures rémunérations ? Le gouvernement le souhaite puisqu'il a inscrit une mesure en ce sens dans le projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF) que le conseil des ministres a examiné mercredi 2 avril (*Le Monde* du 2 avril). Mais il n'est pas sûr que le projet voie le jour, car il pourrait buter sur un problème de constitutionnalité.

Le communiqué officiel du conseil des ministres est assez elliptique sur le détail du projet : « *Il est proposé de rapprocher, indique-t-il, le régime social des rémunérations versées par les clubs français aux sportifs professionnels de celui de nos partenaires européens. Ce rapprochement, permis par la création d'un droit d'image dont la rémunération suivra un régime plus favorable que les salaires, favorisera le maintien en France de nos meilleurs joueurs.* »

Il faudra donc attendre le décret d'application pour connaître le dispositif, mais, dès à présent, on en connaît les grandes lignes. Une partie de la rémunération des joueurs, jusqu'à quatre fois le plafond de la Sécurité sociale – soit 55 000 francs par mois –, sera soumise aux cotisations sociales. Au-delà, le complément pourra être versé par des « sociétés d'image »,

non assujetties aux charges sociales. Les footballeurs ne seront pas les seuls sportifs qui pourront accéder à ce système, copié sur le statut des artistes.

Lorsque ce projet avait été dévoilé, il avait fait l'objet d'une critique : pourquoi le gouvernement, qui affiche son ambition de simplifier l'impôt sur le revenu et de supprimer tous les abattements particuliers à certaines professions – même si dans le cas de journalistes, il a fait sensiblement machine arrière (*lire page 29*) –, s'empresse-t-il aussitôt après de créer un nouveau système dérogatoire ?

« RUPTURE D'ÉGALITÉ »

Or c'est précisément cette faille qu'a relevée le Conseil d'Etat. Dans son avis, qui est secret, mais dont *Les Echos* du 3 avril révèlent les conclusions, il relève que « *les justifications avancées* » ne sont pas « *manifestement susceptibles* » d'éviter une « *rupture d'égalité devant les charges communes* ». Le Conseil d'Etat a donc recommandé que cette disposition soit disjointe du reste du DDOEF.

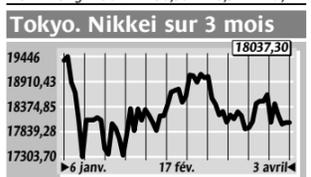
Le gouvernement n'est évidemment pas contraint de suivre cet avis, et c'est la raison pour laquelle la disposition sera transmise en l'état au Parlement. La question est cependant posée : s'il est saisi, le Conseil constitutionnel n'annulera-t-il pas cette mesure ?

Laurent Mauduit

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 36 15 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 3 avril, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES			
Tokyo Nikkei	18037,30	+0,94	-6,36
Hong Kong index	12136,30	+0,51	-9,77



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES			
	Cours au 02/04	Var. en % 01/04	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2530,28	-2	+9,27
Londres FT 100	+5,91
Zurich	2152,83	-2,89	+14,88
Milan MIB 30	-3,35
Francfort Dax 30	3303,30	+0,22	+14,35
Bruxelles	+12,42
Suisse SBS	1710,28	-2,79	+11,90
Madrid Ibex 35	465,14	+0,04	+4,57
Amsterdam CBS	+10,51

Des données fiscales personnelles pourraient être communiquées aux organismes sociaux

Le projet de loi suscite l'inquiétude de plusieurs associations

UN DISCRET ARTICLE du projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF), approuvé par le conseil des ministres du 2 avril, met en place un début d'interconnexion entre deux fichiers informatiques des administrations, grâce au numéro national d'identification plus connu sous le nom de « numéro de Sécurité sociale ». Rédigé à la demande du ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, ce texte prévoit que l'administration fiscale peut désormais communiquer les données dont elle dispose, sur la situation fiscale et les revenus des personnes, aux organismes gérant la Sécurité sociale, dont la caisse d'allocations familiales, et aux caisses de retraite complémentaires.

Cette mesure aurait plusieurs objectifs, selon le ministère, qui ont en commun de « *simplifier les relations entre l'administration et les usagers* », en remplaçant la procédure déclarative actuelle, « *par des échanges directs* » entre services publics. D'abord s'assurer

que les dégrèvements de cotisations sociales sur certaines prestations, accordées sous conditions de ressources, sont bien effectués. Mais aussi lutter contre certaines fraudes. La personne qui sollicite, par exemple, une pension, ou l'allocation du RMI, doit en effet, pour l'instant, fournir l'avis de non-imposition rédigé par les services fiscaux. Dans le système proposé les organismes sociaux vérifieraient sur le fichier informatique de l'administration fiscale, que les personnes sollicitant une aide y ont bien droit.

Ce texte est conforme aux orientations du rapport sur « *les fraudes et les pratiques abusives* » que les députés Charles de Courson (UDF, Marne) et Gérard Léonard (RPR, Meurthe-et-Moselle) avaient remis au premier ministre en mai 1995.

M. De Courson proposait d'introduire l'obligation alimentaire dans le dispositif du RMI ; pour ce faire, il proposait que les services fiscaux communiquent les informations nécessaires aux organismes instructeurs des dossiers,

ce qui avait déclenché une intense polémique.

L'article 32 du DDOEF aurait été accepté sans difficulté par le Conseil d'Etat. Mais il a suscité les « *réserves* » de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Celle-ci, le 26 mars, a mis en garde contre le risque d'une interconnexion « *en des périodes dans lesquelles les principes démocratiques ne seraient plus respectés ou garantis* ».

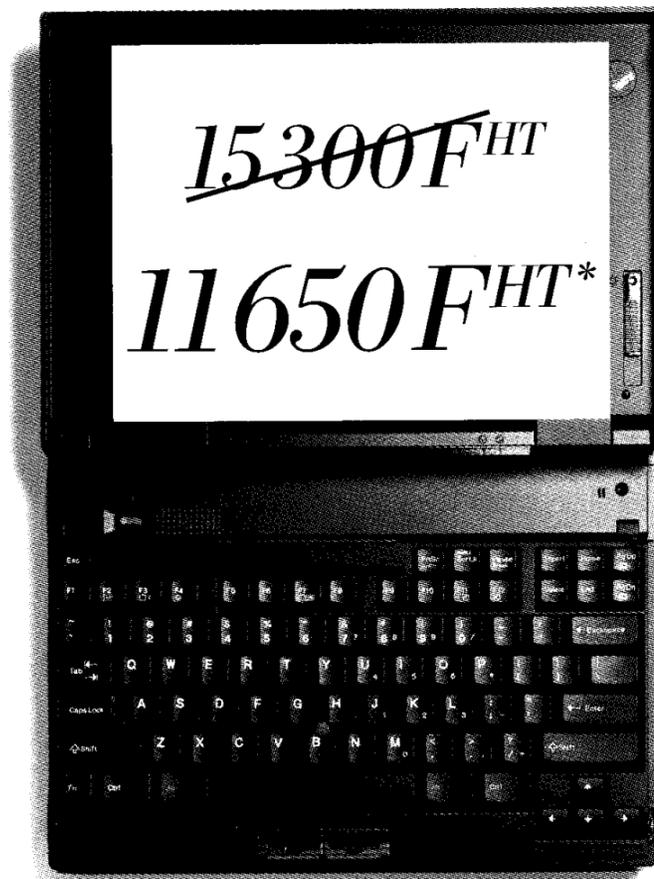
SENS UNIQUE

Le ministère du travail et des affaires sociales précise qu'il n'y aura pas d'« *interconnexion* », la transmission des données ne pouvant se faire que de l'administration fiscale vers les organismes sociaux et non dans l'autre. Mais le fait que cette transmission passe par l'intermédiaire du numéro dit de « *sécurité sociale* » inquiète.

Karl Crochart, représentant de l'Association des informaticiens de langue française, a indiqué, mercredi 2 avril, au cours d'une conférence de presse, que ce numéro comprend des données sur

le sexe, l'année de naissance, le mois et lieu de naissance, ainsi que le numéro d'enregistrement dans la commune. Jean Weber, représentant de la Ligue des droits de l'Homme, a jugé que le recours à ce numéro « *identifiant le plus puissant, le plus large possible* », peut devenir « *un outil d'oppression* » dans une société non démocratique. Jean Erceau, de l'Association française des sciences et technologies de l'information et des systèmes, a estimé que l'autorisation d'utiliser le numéro de sécurité sociale est « *le premier pion d'une révision à la baisse* » de la loi de 1978 sur l'informatique et les libertés. En effet, deux conseillers d'Etat ont proposé d'affaiblir les pouvoirs de la CNIL, dans un rapport, remis le 17 octobre 1996 au garde des sceaux, Jacques Toubon : ils recommandaient l'assouplissement des conditions d'utilisation du numéro de sécurité sociale, aujourd'hui strictement encadré, justement, pour éviter des interconnexions entre fichiers.

Rafaële Rivais



Le ThinkPad 365 d'IBM

Le ThinkPad 365 vous aide à penser. Son prix vous aide à décider.



pentium

N'hésitez plus. Pour un prix très compétitif, vous pouvez dorénavant vous mettre au travail sur un véritable ThinkPad 365 d'IBM. Vous y gagnerez en indépendance, car où que vous soyez, votre imagination trouvera à qui parler. Le processeur Pentium 133 MHz du ThinkPad 365 saura vous écouter et sa souris intégrée TrackPoint III vous obéira au doigt

et à l'œil. Pour savoir comment vous procurer immédiatement un portable ThinkPad 365 (ou plusieurs... pensez à vos collaborateurs) tapez 3616 IBM, prenez contact avec nos Distributeurs ou rendez-nous visite sur Internet <http://www.ibm.pc.fr/micro>.



Solutions pour une petite planète

Pentium et Intel inside sont des marques déposées d'Intel Corp. *14 050 FHT. Prix catalogue IBM au 15.03.97 pour un modèle P133.8Mo. 1.08Go. Ecran 11.3" DSTN. Think = penser.



Le ThinkPad 365 et l'ensemble de la gamme sont disponibles chez tous nos partenaires commerciaux et notamment chez :

Allium

Tél. 0 800 826 826 (n° Vert)

Aredia

Tél. 01 47 78 50 70

CCMX

Tél. 01 40 93 77 77

ComputaCenter

Tél. 0 800 04 65 53 (n° Vert)

Groupe Euralliance's Solutions Informatiques

Tél. 0 800 57 94 61 (n° Vert)

Inoval

Tél. 04 78 64 98 34

InfoPoint

Tél. 01 69 18 20 02

ISTA

Tél. 01 46 01 14 26

Métro

Tél. 01 47 86 60 72

Sofim

Tél. 01 34 14 92 92